This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Econ
5406
53.7

Harvard College Library

FROM THE
J. HUNTINGTON WOLCOTT
FUND

GIVEN BY ROGER WOLCOTT [CLASS OF 1870] IN MEMORY OF HIS FATHER FOR THE "PURCHASE OF BOOKS OF PERMANENT VALUE, THE PREFERENCE TO BE GIVEN TO WORKS OF HISTORY, POLITICAL ECONOMY AND SOCIOLOGY"

COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE PRIX : 1,50

Fouquet

Surintendant Général des Finances

FOUQUET

SURINTENDANT GÉNÉRAL DES FINANCES

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

Published 5 février 1908

Privilege of Copyright in the United States reserved under the Act approved March 3 1905 by Louis-Michaud, Paris

COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

Albert SAVINE et François BOURNAND

FOUQUET

SURINTENDANT GÉNÉRAL DES FINANCES

D'après les Documents d'Archives et les Mémoires.

Illustrations documentaires

LOUIS-MICHAUD
ÉDITEUR
168, Boulevard Saint-Germain, 168
PARIS

Econ 5406.53.7

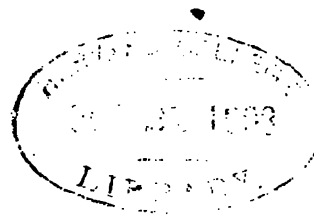

Wolcott fund

PRÉFACE

Jusqu'à nos jours, la personnalité de Nicolas Fouquet a été défigurée par la légende.

Le surintendant, plein de superbe, qui, avant Versailles, s'était bâti des palais qui rivalisaient avec ceux du Roi; l'homme épris du Beau sous toutes ses formes, qui avait protégé les poètes et les artistes, a été immolé par la postérité à l'auréole de gloire qui nimba les moindres actes de Colbert et de Louis XIV.

Alors, on oublia que le procès de Nicolas Fouquet fut un des événements qui agitèrent le plus les esprits sous le grand règne. Pour la première fois, cependant, — alors que le pouvoir du Parlement n'existait plus, que l'Absolutisme enlevait l'accusé à ses juges naturels pour faire décider de son sort par une magistrature d'exception, — on avait vu se produire un tel mouvement d'opinion que les magistrats commissionnés dans un but spécial, trouvèrent, dans le milieu qui les entourait, la force et l'énergie nécessaire pour s'arracher à la pression qui voulait leur dicter une condamnation à mort.

Il a fallu, de nos jours, reprendre l'examen de la carrière du surintendant à la lumière des documents enfouis dans nos archives et nos dépôts nationaux

pour comprendre comment Fouquet, indispensable pendant la Fronde à Mazarin, arriva au pouvoir et s'y maintint jusqu'au jour où il n'était plus nécessaire et où il tomba sous les coups, d'autant plus dangereux qu'ils étaient souterrains, d'un rival qui ambitionnait ses charges et sa fortune.

On s'est passionné pour l'étude de la carrière du surintendant. Elle avait tout l'attrait du roman. N'embrasse-t-elle pas, après ses débuts protégés par Richelieu, les tableaux multicolores de la Fronde, la faveur romanesque de La Vallière, l'existence de faste de Saint-Mandé et de Vaux ? Ne faut-il pas, à côté du rôle du financier et de l'homme de gouvernement montrer l'homme à la mystérieuse cassette pleine de billets de femmes, épaves d'aventures galantes et de fantaisies libertines ?

La Vallière, Henriette d'Angleterre, Marie Mancini, Marie-Madeleine Fouquet, la Menneville, la Fouilloux, les grandes dames et les filles légères, les poètes et les entremetteuses sont les ombres qui s'agitent dans ces pages décrivant la société d'il y a deux siècles et demi.

Il suffisait pour les animer d'évoquer les *Mémoires*, de déchiffrer les *Correspondances*, de feuilleter ces paperasses, poudrées de poussière, d'où s'envole, si vibrant de vie, le souvenir des époques passées.

C'est ce que nous avons essayé, en faisant encore appel aux témoignages graphiques empruntés aux estampes et aux imprimés des fonds si riches de la Bibliothèque de la rue Richelieu.

FOUQUET

SURINTENDANT GÉNÉRAL DES FINANCES

I

Une Poule survint....

En l'année 1656, tandis que les bals, les ballets et les comédies absorbaient le temps du jeune roi, Mazarin se trouvait fort embarrassé d'argent pour les affaires de l'État. Depuis la déroute de l'armée devant Valenciennes, il montrait vainement une grande force d'âme, faisant appel à la bourse des fonctionnaires, qui ne consentaient à prêter quelque argent que si on leur donnait des gages (1). Mazarin prétendait tirer 600 000 écus du clergé, emprunter 200 000 livres sur ses pierreries et ses tapisseries, mais, disait-il, « tous les secours qui tardent à venir ne nous serviront pas de grand'chose » (2). Beaucoup de ceux à qui on faisait appel, répondaient évasivement. Colbert, tout récemment conseiller d'État, offrait 100 000 livres, la dot de sa femme, qui venait d'entrer dans ses coffres (3). Le procureur et surintendant général, Nicolas Fouquet, intervint sur la prière du cardinal. Il fit appel à ses parents, à ses amis, à ses créatures, et, sur leurs signatures et sur la sienne, en quatre jours, il trouva 900 000 livres, qui, rapidement chargées sur des charrettes, furent voitu-

(1) Le chancelier Séguier fut un des prêteurs. Fouquet, *Défenses* t. XIV, p. 190.

(2) *Lettre* du 21 juillet 1656, B. N. *Ms. Fr.* 23 202.

(3) Colbert. *Lettres et instructions*. I, p. 248. *Défenses* VII, 390 et 391.

rées à La Fère (1). Mazarin n'eut que la peine d'envoyer ses gardes à Compiègne au-devant du convoi et de remercier celui à qui il devait un subside si inattendu et si providentiel. « Je sais, écrivait-il à Fouquet, le 24 juillet, que vous avez trouvé cette somme sur vos obligations particulières et que vous avez engagé tout ce que vous aviez au monde pour nous assister dans la conjoncture présente... J'en ai la reconnaissance que je dois et je suis touché au dernier point de la manière dont vous avez usé. J'en ai entretenu au long Leurs Majestés, lesquelles sont tombées d'accord que vous êtes plein d'un zèle très effectif et qu'on doit faire cas d'un ami fait comme vous. Elles m'ont donné charge de vous remercier, de leur part, de l'effort que vous avez fait et de vous assurer qu'elles en conservent le souvenir. Il faudra que vous repreniez cette somme sur le premier argent qui viendra des affaires qui sont sur le tapis (2). »

Cet enthousiasme de Mazarin pour Fouquet était alors d'autant plus sincère, que le jour même où les charrettes du surintendant lui avaient été annoncées, une députation de l'Assemblée du Clergé arrivait à La Fère et n'apportait au cardinal que des doléances au lieu des 600 000 écus de secours qu'il en espérait (3).

Il est vrai que, l'été suivant, Mazarin, qui avait encore besoin d'argent et à qui Fouquet n'en pouvait promettre qu'à l'aide d'une fabrication de menue monnaie, occasion de donatifs et de pots de vins, avait parfaitement oublié les services rendus et réclamait au procureur général par l'intermédiaire de Colbert le remboursement de ses propres avances. « Il me semble, lui disait-il, que sans présomption, je pourrais être considéré comme les autres, qui ont fait des avances et qui ont été remboursés sur les

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*. I. 380. Cet ouvrage est ce qu'on a écrit de plus complet sur le surintendant.

(2) *Procès*, t. XIV, p. 379.

(3) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*. I. 382.

Portrait peint et gravé par Nanteuil (1667).
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

dernières affaires et qui sont payés des intérêts jusqu'au dernier sol, pendant que je ne sais pas ce que c'est que d'avoir un denier d'intérêt. » Et dans l'entourage du cardinal, les accusations les plus fantastiques circulaient

sans pitié, sans nul souci d'épargner le crédit et l'honneur du procureur général. Il avait remboursé 25 millions de vieilles dettes sur les meilleurs fonds. Il donnait des 2 ou 3 millions à gagner à qui il voulait de ses amis. Il laissait périr les armées de faim pendant qu'il se divertissait à la campagne et ne payait aucune dépense nécessaire, tandis que publiquement, on chargeait des charrettes de la dot de sa fille prise au Trésor (1).

A ces bruits, à ces calomnies, à ces impostures, la colère de Fouquet s'épancha dans une réplique d'une extrême vivacité. « Je serais bien hors de sens, écrivait-il à Mazarin, si je faisais rembourser des 25 millions de vieux billets et que je ne me fisse pas rembourser moi-même les avances que j'ai faites pour causes légitimes et toutes récentes et qui me ruineraient pour peu que je manquasse des intérêts à ceux de qui j'ai emprunté. Je ne ferais pas tant gagner de millions à des gens qui me sont fort indifférents, tandis que mes proches et moi sommes en dettes et dans l'incommodité; et j'aurais peu de jugement, si au moins je ne tirais Votre Éminence de ce qui lui reste dû, puisque je ferais ma cour, et ce serait une chose facile et assez politique. » Puis, cette lettre énergique se terminait par une dernière rectification et une protestation finale : « Votre Éminence sait bien qu'il n'y a pas d'argent à l'Épargne et qu'on n'y paye qu'en papier qui ne se transporte pas dans des charrettes; et j'ose bien dire encore que, s'il y en avait eu, j'aurais eu droit d'en prendre ce qui m'est dû pour une occasion où j'en aurais eu besoin (2). »

Fouquet écrivait de sa maison de Saint-Mandé où il se réfugiait pour éviter l'importunité de ceux qui lui demandatent de l'argent (26 juin 1657). Sa lettre ne réussit pas à dissiper sa colère. Par les fenêtres de son cabinet, il apercevait le donjon, succursale de la Bastille où l'on avait retiré tant de gêneurs incommodes. Il se figura que

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*. I, p. 409.
(2) Clément. *Lettres de Colbert*. I, p. 503.

Mazarin le jalousait, lui tendait des pièges, l'embarquait dans de dangereuses affaires, quitte à l'abandonner ensuite au péril. Et, ce fut en suivant cette pente, qu'il se laissa aller à rédiger le « plan de défense » qui lui fut tant reproché plus tard. Comme beaucoup d'hommes doués du génie de l'organisation, Fouquet ne se confiait jamais à sa mémoire. Ses pensées ne le satisfaisaient que lorsqu'ils les avaient éprouvées en les jetant sur le papier d'une écriture fine et serrée. Plus tard, il revoyait à loisir ses compositions de premier jet qui encombraient ses agendas et ses garde-notes (1). En une heure, fiévreusement, il épancha son humeur chagrine. « L'esprit de Son Éminence, susceptible, naturellement, de toutes mauvaises impressions contre qui que ce soit, la faiblesse d'esprit de 1032 (la reine), le pouvoir absolu qu'il a sur 2000 (la reine) et sur 1500 (le roi) et par conséquent l'autorité souveraine dans 1600 (Paris) et particulièrement contre ceux qni sont en quelque poste considérable, et dans quelque estime dans le monde, son naturel défiant et jaloux, les dissensions et inimitiés qu'il a semées avec un soin et un artifice incroyable, dans l'esprit de tous ceux qui ont quelque part dans les affaires de l'État et le peu de reconnaissance qu'il a des services reçus, quand il ne croit plus avoir besoin de ceux qui les lui ont rendus, donnant lieu à chacun de l'appréhender, et de plus, en mon particulier, l'envie et l'inimitié, qu'attire inévitablement l'emploi des finances, à quoi ont donné plus de lieu le chagrin qu'il prend et le plaisir qu'il témoigne trop souvent et trop ouvertement d'écouter tous ceux qui lui parlent contre moi, auxquels il donne tout accès et toute créance sans considérer la qualité des gens, l'intérêt qui les pousse, et le tort qu'il se fait à lui-même de discréditer un surintendant dont le crédit seul a toujours fait subsister l'État.... » Ainsi débutait le programme de défense recommandé par Fouquet au cas où il serait brusquement séparé des siens. Les petites feuilles de papier

(1) **Jules Lair.** *Nicolas Foucquet.* I, p. 411.

noircies, Fouquet s'arrêta et plusieurs années s'écoulèrent avant qu'il relut ce brouillon à idées incohérentes et confuses.

Aussi bien, Mazarin si vertement rabroué, avait filé doux. « Je voudrais bien, écrivait-il à Basile Fouquet le 16 juillet, que le procureur général ne donnât point tant de créance à ceux qui, pour faire leur cour auprès de lui, lui font de faux rapports. Il m'a écrit une lettre pleine de plaintes qui n'ont aucun fondement légitime et offensent fort l'estime et l'amitié que j'ai pour lui. Je lui témoigne par ma réponse que j'en ai quelque chagrin. » L'abbé Fouquet s'entremit entre son frère et le cardinal. La réconciliation fut mêlée de pleurs à l'italienne et, sur la même feuille de papier, le surintendant et le cardinal échangèrent des déclarations d'amitié. « Mon frère, écrivait le surintendant, m'a dit la continuation des bontés de Votre Éminence, pour toute la famille, dont je lui suis très redevable, et puis l'assurer que personne n'est plus soumis et plus attaché que moi, qui emploirais ma vie et mon bien pour son service, avec la plus grande joie du monde. » Et Mazarin de répondre : « Je confirme tout ce que M. votre frère vous a dit de ma part, vous assurant qu'on ne peut rien ajouter à l'amitié et à l'estime que j'ai pour vous, à qui je ne demande autre chose qu'une ouverture entière de cœur en toutes choses (1). »

Un an plus tard, nouvelle bourrasque. Fouquet offrit de se retirer et cette fois encore, Mazarin se garda d'insister. Il en fut de la sorte jusqu'au moment où le cardinal dut, malgré qu'il en eût, abandonner ses richesses mal acquises et termina sa vie au château de Vincennes (mars 1661).

« Au matin du 9 mars, raconte Mme de Motteville, le roi appela sa nourrice et, tout doucement, en sortant de son lit, lui demanda du regard, si le cardinal était mort : ce qu'il fit de peur d'éveiller la reine, ou de la troubler par cette funeste vue de la mort, qui, de soi-même, est toujours

(1) Feuillet de Conches. *Causeries d'un curieux*. II, p. 528.

affreuse. Ayant su que oui, il s'habilla et convoqua les ministres, le chancelier Le Tellier, le surintendant Fouquet, M. de Brienne. Il leur commanda de ne rien expédier à l'avenir sans lui en parler, leur déclarant, qu'il ne voulait pas que ceux qui lui demanderaient des grâces, s'adres-

Ballet des Noces de Thetis, représenté en la Salle du Petit Bourbon, décorations et machines de Jacques Torelli, gravure d'Israël Silvestre.
(Bibliothèque Nationale. Collection Hennin.)

sassent à d'autres qu'à lui (1). » Le pouvoir personnel du roi s'exerça dès cette journée même. La reine-mère, s'étant laissée aller à commander comme par le passé, s'aperçut sur-le-champ que son fils entendait ne partager avec personne le pouvoir et l'autorité.

L'heure critique avait sonné pour Fouquet. Mais la bourrasque devait l'atteindre par le côté où il l'attendait le

(1) Madame de Motteville. *Mémoires*. p. 505 (édit. Michaud).

moins. La jeunesse du roi avait été jalousement surveillée par une mère, qui n'était certainement pas très prévoyante, mais qui était dévouée et incapable de lâches condescendances. Grand, bien portant, sobre, ne buvant presque pas de vin, de traits moins réguliers que son frère Philippe mais d'aspect plus viril, on l'avait, malgré les avis de Mazarin, qui aurait bien voulu d'un souverain qui s'amuse, tenu dans une continence qui n'avait subi que de rares infractions En vain, de bonne heure, la duchesse de Châtillon, avec qui Louis XIV tout jeune aimait à jouer, avait tenté de dépasser la limite des jeux innocents :

Châtillon, gardez vos appâts
Pour une autre conquête,

chantait Benserade,

Si vous êtes prête,
Le roi ne l'est pas;
Avec vous il cause,
Mais en vérité,
Il faut bien autre chose
Pour votre beauté
Qu'une minorité (1).

En ce temps de danses et de ballets (2), ce même Benserade fournit de curieuses notes sur la progression de la puberté du roi. En 1653, c'est le *Ballet de La Nuit* ou Louis paraît en soleil levant.

Je cours après l'honneur, doux charme des vainqueurs;
Quoique mon œil brillant donne à plomb dans les cœurs,
Le mien, pour les plaisirs, est aussi froid que marbre.
Quant à la passion, je ne sais ce que c'est.
Et la belle Daphné me touche comme un arbre
Dont la feuille me plaît.

(1) *Histoire amoureuse des Gaules.* liv. II.

(2) Le ton est bien changé depuis le grand *Ballet du Roy* dansé au Louvre, le 12 février 1617, où M. de La Roche-Guyon, figurant dans l'intermède des *Scieurs de bois*, disait aux dames :

Ne méprisez point mon outil.
L'avantage qu'il vous présente,
C'est qu'il n'est rien de si subtil
A se loger dans une fente.

(*Catalogue de la Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*). III, p. 79.

En 1656, il est le printemps :

De toutes les beautés, il est environné
Et toutes les beautés ne se peuvent défendre
De tâcher au moins à lui rendre
Cet amour qu'il leur a donné.

Il ne faut pas laisser sur la tige vieillir
Toutes ces belles fleurs qui sont de son domaine,
C'est le printemps qui les amène,
C'est au Printemps à les cueillir.

Malgré ces invites, les aventures galantes du roi, au seuil de la dix-neuvième année, s'étaient bornées à une vague amourette avec Élisabeth de Tarneau. Une dame de la reine, d'une réputation qui n'était même pas équivoque, à peu près borgne, comme complément de charme, avait eu soin, par contre, d'être son initiatrice. Et toute la Cour, qui détestait Mme de Beauvais, l'avait chansonnée sans insister, plus que ne le permettait le respect de la Majesté royale, sur le ridicule de cette première mésaventure où « le jeune guerrier s'était laissé prendre aux embûches d'une invalide de la galanterie (1). »

Le péril devait venir d'ailleurs. Mazarin avait auprès de lui un essaim de nièces dont aucune n'était vraiment belle mais qui, Italiennes, vives d'esprit, hardies et enhardissantes, furent pour le jeune roi de dangereuses compagnes de la vie familière de chaque jour. L'aînée, Olympe Mancini, du même âge que le roi, mais très formée, la poitrine opulente, exerça sur Louis une attraction que l'on remarqua dès 1655. Mais Olympe ne sut pas attendre. A l'amourette royale, elle préféra un solide mariage avec le prince Eugène de Savoie, plus connu sous le nom de comte de Soissons. Et Louis, qui la vit se marier sans douleur ni chagrin, voleta vers une autre conquête.

Dans l'entourage d'Anne d'Autriche, une jeune fille, à qui ses cheveux blonds et ses yeux bleus sous des sourcils noirs, composaient un visage aux traits expressifs,

(1) Jules Lair. *Louise de La Vallière*, p. 13.

« Mlle de La Mothe Argencourt, avait, dit un contemporain, une façon de parler qui plaisait. » Le roi s'en éprit, se montra pressant, non plus comme l'enfant qui courtisait Olympe Mancini, mais « comme un homme amoureux qui n'était plus sage, » dit Mme de Motteville (1). La Mothe Argencourt, à peu près livrée par sa mère, se défendit par honnêteté naturelle, et cette résistance donna le temps à la reine et à Mazarin d'intervenir. Anne d'Autriche confessa son fils dans son oratoire, et, nonobstant le froid glacial, l'envoya passer la semaine à Vincennes auprès de l'Éminence qui travailla à le convaincre que la belle ingénue s'était raillée de sa passion avec ses amies et peut-être avec ses amants. Le dépit de Louis mit fin à toutes ses velléités d'amourette. « On fait tant de contes dans le monde, disait le lendemain Mazarin à Mlle de Montpensier, que si on y ajoutait foi, on serait très malheureux. Ne dit-on pas que le roi est amoureux de Mlle de La Mothe, que la reine et moi sommes au désespoir? Je vous assure que si nous l'étions, nous serions bientôt consolés, car cet amour-là est, je crois, déjà passé (2). »

La pauvre Anne d'Autriche n'avait évité Charybde que pour tomber en Scylla. Pour se consoler de sa désillusion, Louis XIV ne bougeait plus de chez Mme de Soissons. Après quelques mois de contemplation platonique, on jugea bon de l'y arracher en l'autorisant à suivre l'armée qui assiégeait Dunkerque. Louis, dans la force de l'adolescence, se jeta comme un fou dans les fatigues et les imprudences. En parcourant à cheval les sables brûlants aux jours les plus chauds de l'été, en restant imprudemment au serein ou dans les marécages du fort de Mardick, en abusant de la limonade et des confitures, il gagna une fièvre pernicieuse qui faillit le tuer. Comme il agonisait à Calais, entouré de ses courtisans, il entrevit une grande fille tout

(1) Mme de Motteville. *Mémoires*, t. IV, p. 85.
(2) Mlle de Montpensier. *Mémoires*, t. III, p. 196, 197.

Louis XIV en Soleil Levant, costume du ballet La Nuit *(1653).*
(Bibliothèque Nationale. Collection Hennin.)

en larmes qui « se tuait de pleurer (1) ». Il la connaissait bien, car c'était la seconde nièce du Cardinal, mais il n'avait jamais fait attention à elle. Les femmes la disaient laide. Très maigre, brune de peau, le front large, les traits irréguliers, mais accentués, les yeux noirs d'une vivacité extraordinaire, la jeune fille lui parut belle tant il se sentit aimé par elle. A son retour à Paris, Olympe de Soissons vit bien qu'elle avait perdu tout crédit sur lui et comme elle se permit de faire allusion aux sentiments qu'il nourissait pour sa sœur, il la traita toute la soirée comme une personne qu'il n'aurait jamais vue ni connue.

Marie Mancini, qui avait de l'esprit comme un démon, n'employa pas d'autre arme. Bientôt, la cour n'eut pas assez de galas. A Fontainebleau, où elle se rendit, ce n'était que promenades sur l'eau avec les violons, promenades en calèche à Franchard. Le soir, danses jusqu'à minuit. Elle était la reine de toutes les fêtes. On s'amusa, d'abord, de ce qui semblait enfantillage et bouderie de deux petits enfants. Anne d'Autriche ne demandait pas mieux qu'une passion innocente occupât Louis jusqu'à l'heure où l'on songerait à le marier, mais bientôt, toute la Cour comprit que la passionnette était plus sérieuse qu'on ne l'avait cru et justement c'est à cette heure que les projets de mariage commençaient à être pris en sérieuse considération. Trois princesses semblaient se disputer les chances de monter sur le trône de France : Henriette d'Angleterre, petite-fille d'Henri IV comme Louis, avait contre elle l'antipathie de Mazarin et la répugnance qu'elle inspirait au roi; l'infante Marie-Thérèse, qu'Anne d'Autriche appelait de tous ses vœux était peu agréable au ministre; enfin Marguerite de Savoie, alliée aux Mazarins, semblait tenir le premier rang. Ce fut à celle-ci que le Cardinal songea d'abord. Louis paraissait devoir s'en accommoder. A vingt ans, on trouve toutes les femmes belles. Mais Marie Mancini lui signifia rudement que « c'était une honte de se

(1) Mlle de Montpensier; *Mémoires*, t. III, p. 270.

laisser donner une si laide femme (1) ». A ce moment, M. de Pimentel, envoyé de la Cour d'Espagne, faisait savoir au Cardinal par l'entremise de Colbert, que sa Cour était prête à accorder au roi la main de l'infante. Combien Anne d'Autriche bénit alors l'intervention de Marie de Mancini qui avait détourné de la Savoyarde les idées du roi! Elle ne se doutait point que la jeune Italienne, audacieuse et tenace, avait résolu d'être reine de France. Mazarin, qui n'ignora pas longtemps ses projets et ses rêves ambitieux, laissait faire, résolu à ne pas jouer la partie si elle était trop dangereuse, et à ne parler de l'hypothèse du mariage que sur un ton un peu railleur. Anne d'Autriche prit feu à cette pensée.

Portrait anonyme.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Mlle de Montpensier, *Mémoires*. III, p. 306. Marguerite de Savoie avait la bouche grande, le nez pas beau, le teint basané.

Alors, le Cardinal se prononça contre un projet aussi romanesque (1). Le roi pria, supplia. Il eut beau faire; le cardinal expédia sa nièce au Brouage sous la garde de Mme de Venel. On leur permit à peine les adieux. « Sire, dit Marie Mancini, vous êtes roi et vous m'aimez, et, pourtant vous souffrez que je parte (2). » Quelques mois plus tard, il était question de marier Marie au Connétable Colonna (3). A ce moment Louis, d'amant au désespoir, était devenu fiancé plein d'entrain.

Cette fois encore, il avait subi l'attraction d'une femme jeune et éprise de lui. Fille d'une princesse française reine d'Espagne, nièce d'une Espagnole reine de France, Marie-Thérèse avait été nourrie dans cette pensée que son cousin Louis était le seul souverain digne de s'unir à elle. Quand elle passa la frontière, le gentilhomme flamand qui l'accompagnait constata que « la douleur d'avoir quitté un père était vaincue par la douceur de suivre un époux (4) ». Et le soir des noces, quand on annonça que le roi était déshabillé, Marie-Thérèse s'assit à la ruelle de son lit sur deux carreaux pour en faire autant, sans se mettre à sa toilette, sans faire nulle façon et comme on lui dit que le roi l'attendait : — Vite, vite, le roi m'attend. « Le lendemain, dit Mme de Motteville, c'était la plus belle amitié du monde (5). » Marie-Thérèse fit promettre à Louis de ne jamais se séparer d'elle si ce n'est par absolue nécessité; il en fit volontiers le serment (6) et bientôt il remerciait sa mère de lui avoir ôté du cœur Mademoiselle de Mancini (7). Ces belles amours seraient-elles durables?

(1) *Mémoires de Choisy*, t. 1, p. 82. Mme de Motteville, *Mémoires*, t. IV, p. 144 et 141.

(2) Mme de Motteville. *Mémoires*. IV, p. 155.

(3) Amédée Renée, *Les nièces de Mazarin*, p. 32.

(4) *Extraits des manuscrits de M. de Vuorden*, p. 129.

(5) Mme de Motteville. *Mémoires*. IV, p. 217.

(6) Mlle de Montpensier. *Mémoires*, t. III, p. 479.

(7) Mme de Motteville, *Mémoires*. IV, p. 218.

Ce mari de vingt-deux ans ne parlait que très peu l'espagnol; Marie-Thérèse ne savait pas un mot de français. En outre, comme à Madrid on lui avait recommandé une grande réserve, elle ne frayait qu'avec sa tante et ne visitait que les églises et les couvents. Marie Mancini, l'enjoleuse pétillante d'esprit, qui logeait au Louvre « avec toute la Mazarinerie », avait beau jeu. Un moment, le bruit courut que, près du roi, sa recommandation valait mieux que celle de la reine (1) et bientôt, Marie-Thérèse pleura, se plaignit et fit appel à Anne d'Autriche. Au début d'avril 1661, un des agents de Fouquet apprenait d'un confident du père Annat, confesseur du roi « que la reine-mère et la reine l'avaient envoyé chercher pour tâcher de détourner le roi de l'inclination qu'il a pour Mlle Marie de Mancini, comme d'une chose mauvaise; qu'il en a parlé au roi, qui promit de suivre

Portrait anonymé.
(Bibliothèque Nationale. Estampes : Collection Hennin.)

(1) *Extraits des manuscrits de Vuorden*, p. 177.

son conseil et qui, depuis, à ce qu'on m'a assuré, n'avait plus paru si ardent pour elle; car, plusieurs petites grâces qu'elle lui avait demandées, il avait remis pour lui répondre à quelques jours; ce qui fit paraître que n'ayant osé refuser tout à fait, il a pris un milieu et a été, du moins apparemment, retenu par ce qui lui en avait été dit (1). » L'agent de Fouquet raisonnait sur les apparences. Ce qui avait éloigné Louis de Marie Mancini, c'était l'intrigue qu'elle suivait avec le prince Charles de Lorraine, acceptant et provoquant publiquement ses rendez-vous, en même temps que Mazarin négociait son mariage avec le connétable Colonna (2).

La pauvre Marie-Thérèse n'avait guère fait, d'ailleurs, que changer de rivale.

En ce même mois d'avril, une princesse aimable, gracieuse, d'un esprit vif, délicat et enjoué, faisait son apparition à Fontainebleau. C'était cette petite princesse d'Angleterre que Louis XIV traitait si dédaigneusement six ans plus tôt et qu'il appelait avec impertinence : *Les os du cimetière des Innocents* (3). Henriette d'Angleterre venait d'épouser Monsieur, frère du roi, et la jeune fille devenue femme s'épanouissait en pleine Cour. La petite princesse était alors une beauté de seize ans aimée du monde et lui rendant amour pour amour. Ses yeux, selon le mot de l'abbé de Choisy, paraissaient atteints du désir de plaire à ceux qui la regardaient (4). La voir et s'attacher à elle, ce ne fut qu'un pour le roi (5). « C'était dans le milieu de l'été. Madame s'allait baigner tous les jours. Elle partait en carrosse à cause de la chaleur, et revenait à cheval,

(1) Clément. *La police sous Louis XIV*, p. 8.

(2) Mlle de Montpensier. *Mémoires*, t. IV, p. 500.

(3) Mlle de Montpensier. *Mémoires*. III, p. 421.

(4) Choisy, *Mémoires*. II, p. 28.

(5) « Le roi connut, dit Mme de Lafayette, en la voyant de plus près, combien il avait été injuste en ne la trouvant pas la plus belle personne du monde. » (*Histoire de Madame Henriette*, p. 52.)

suivie de toutes les dames habillées galamment, avec mille plumes sur leurs têtes, accompagnée du roi et de la jeunesse de la Cour. Après le souper, on montait dans des calèches légères, et sur la pointe des herbes, au bruit des violons, on s'allait promener une partie de la nuit autour du canal. Ces promenades dans les bois duraient jusqu'à deux ou trois heures après minuit et avaient un air plus que galant. Les fêtes durèrent tout le mois de mai et tout le mois de juin (1) ». L'empressement du roi auprès de sa belle-sœur n'échappait à personne à la Cour, et « il parut aux yeux de tous qu'ils avaient l'un et l'autre cet agrément qui précède d'ordinaire les grandes passions (2) ». Au mois de juillet, un de ces avis, que ses agents adressaient à Fouquet, fait allusion aux inquiétudes de la reine-mère et au chagrin de la jeune reine à qui tant de divertissements enlèvent son mari. « La reine-mère, rapportait le père Annat, en parlant des mécontentements qu'elle avait sur Madame, lui avait assuré qu'elle était une fort grande coquette et une artificieuse, mais aussi que la jeune reine lui donnait bien de la peine avec ses larmes et toutes ses façons de faire (3). » Anne d'Autriche, en effet, avait fort à faire entre ses deux belles-filles. Tandis qu'elle consolait Marie-Thérèse, il lui fallait réprimander Henriette et morigéner Louis. Dans les premiers jours de juillet, ayant essayé de faire comprendre à Madame, sous couleur que tant de danses et de promenades nocturnes nuiraient à sa santé, qu'il fallait un peu se relâcher de son empire sur le roi, elle avait complètement échoué. Vainement, elle essaya des voyages emmenant Madame à Villeroy et à Dampierre, mais alors, Louis accompagna sa belle-sœur jusqu'à quatorze lieues de Fontainebleau et revint l'y chercher au retour (4). Anne d'Autriche fit appel à la reine

(1) Mme de Lafayette. *Histoire de Madame Henriette*, p. 53.
(2) Mme de Lafayette. *Histoire de Madame Henriette*, p. 55.
(3) Bibliothèque Nationale. Mss. Baluze, t. 149.
(4) Bibliothèque Nationale. *Mss. fd. italien*, t. 127. *Relation de l'ambassadeur vénitien Grimani.*

d'Angleterre. Elle seule parlerait à sa fille et mettrait fin à un manège qui préoccupait toute la Cour et dont Monsieur se montrait froissé. La mère d'Henriette arrivée à Fontainebleau, on fit comparaître le roi et Madame dans une sorte de conseil de famille et « on leur parla si fortement, rapporte Mme de Lafayette, qu'ils commencèrent à ouvrir les yeux ». Puisque toute la Cour jasait à leur sujet, ils se résolurent à rompre les chiens, sans renoncer à des divertissements qui leur étaient plus chers qu'ils ne voulaient en convenir. Ils résolurent donc entre eux que le roi ferait l'amoureux de quelque jeune personne de la Cour et qu'ainsi l'on détournerait les soupçons.

Parmi les filles de la Reine, il y en avait de fort coquettes, notamment Mlle de Pons et Mlle de Chimerault, mais, Mlle de Pons avait à la Cour une allure qui inquiétait sa famille, et, sous prétexte de la maladie d'un de ses parents, le Maréchal d'Albret, on la réclama à Paris (1). Mlle de Chimerault, pas plus innocente que Mlle de Pons, mais plus habile et plus experte dans les choses de la galanterie, reçut les avances du roi comme une place qui se défendra tout le temps nécessaire. Elle n'avait, au fond, nulle envie de se compromettre et elle n'était pas fille à s'imaginer qu'elle ne servait pas de paravent. Puis, une fille de la reine n'était pas assez dans l'entourage de Madame pour la comédie que rêvaient Louis et Henriette. Alors on fit un autre choix. Une des suivantes de Madame, jeune fille de dix-sept ans, grande, mince et fine de taille, un peu maigre, Louise-Françoise de la Baume Le Blanc de La Vallière, avait une tête charmante, un teint blanc, des yeux bleus, des cheveux d'un blond argenté. « Elle n'était pas, dit Choisy, de ces beautés toutes parfaites, qu'on admire souvent sans les aimer. Elle était fort aimable et ce vers de La Fontaine :

Et la grâce plus belle encore que la beauté

(1) *Mémoires de Mme de Motteville*, t. IV, p. 279.

mble avoir été fait pour elle (1) ». Bien qu'elle fût depuis rt peu de temps à la Cour, dès son arrivée, tout le monde

Portrait et gravure de Jean Sauve.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

trouvait jolie, et plusieurs jeunes gens prétendirent se ire aimer d'elle. Il y avait parmi eux, et au premier rang,

(1) Choisy. *Mémoires*, Col. Michaud, p. 582.

ce jeune comte de Guiche, le jeune homme de la Cour le mieux fait et le plus spirituel, un brave soldat et un courtisan trop fier de ses mérites pour ne se croire point en droit de toujours triompher. Il était de ceux qui, élevés sur un pied de quasi-égalité avec Louis et ne trouvant pas en leur camarade la pétulance et la vivacité qui étaient en eux, s'étaient facilement habitués à l'idée qu'il manquait d'esprit et qu'ils le régenteraient en lui en fournissant.

Louise de La Vallière n'avait pas repoussé ses hommages, mais comme il était marié, elle affectait de n'y voir qu'un trait de cette courtoisie qui semblait imposer aux gentilhommes du roi d'être les galants des filles de Madame.

Née dans la Touraine d'un petit gentilhomme qui servait le roi aux armées, elle avait perdu son père, à peine âgée de neuf à dix ans. Sa mère avait convolé en nouvelles noces avec le marquis de Saint-Rémy, premier maître d'hôtel de Gaston d'Orléans. Elle avait donc grandi à Blois, dans l'entourage de Monsieur, en la compagnie des petites princesses, dont les cervelles impressionnables étaient toutes troublées par la pensée que l'une d'elles pourrait bien monter sur le trône de France. Elle avait la réputation d'une fille sage, très raisonnable, sachant se gouverner toute seule et quand, après la mort de Monsieur, le personnel de l'hôtel de Blois se dispersa, une des plus célèbres Précieuses du temps, Mme de Choisy, la femme de l'ancien chancelier de Gaston d'Orléans, qui avait l'oreille du jeune roi et une grande influence à la Cour, la fit accepter en qualité de demoiselle d'honneur dans la maison de la nouvelle Madame. Les années précédentes, avec Mlles d'Orléans, dans la solitude de la province, elle avait lu beaucoup de romans. Elle avait beaucoup entendu parler du roi et, sitôt qu'elle l'avait vu, elle avait retrouvé en lui un de ces princes de l'*Astrée* qui épousent des bergères. Louis, auprès de Madame, et pour toutes celles qui l'approchaient, était poli, empressé, désireux de plaire, réservé cependant, et n'oubliant jamais qu'il était roi. Pas un seul des seigneurs de la Cour n'avait aussi bon air. Ses

regards pénétrants donnaient encore plus de prix aux paroles rares qui sortaient de ses lèvres un peu dédaigneuses (1). Un jour, dit-on, dans une discussion sur les seigneurs de la Cour, les autres demoiselles d'honneur taquinèrent Louise sur le dédain qu'elle affectait pour les galants et pour le culte qu'on lui savait pour le roi. Louis, qu'une charmille séparait des causeuses, entendit les propos. Celle-là ne le tiendrait pas à distance comme Mlle de Chimerault; elle jouerait au naturel le rôle qu'on voulait obtenir d'elle. Henriette, confiante dans ses attraits conquérants, acquiesça au plan du roi et il entama aussitôt, auprès de Louise de La Vallière, la cour indiscrète qui devait détourner de son intrigue avec Madame les soupçons de son entourage.

Mais près de Louise de La Vallière, le comédien céda bientôt la place au passionné. Dès lors, il ne fut plus question de paravent. Où il pensait ne trouver qu'une coquette ou une naïve dont le rôle ne durerait qu'un jour, Louis avait découvert un cœur tout frais et qui s'ouvrait pour la première fois à l'amour. Dès lors, sa tactique changea. Il ne s'agissait plus de suivre le plan qu'il avait élaboré avec Madame, de prodiguer des démonstrations, de rendre public le caprice qui devait paraître à tous entraîner le roi sur les pas de la jeune fille. Tout au contraire, le séducteur eut soin de dissimuler ses recherches. Louise et lui se montrèrent très réservés. « Ils gardaient beaucoup de mesure. Il ne la voyait pas chez Madame, et dans les promenades de jour; mais à la promenade du soir il sortait de la calèche de Madame et s'allait mettre près de celle de La Vallière dont la portière était abattue et comme c'était dans l'obscurité de la nuit, ils parlaient avec beaucoup de commodité (2). » C'était quelques mois à peine après la représentation du *Ballet de l'Impatience*. Le galant Ben-

(1) Jules Lair. *Louise de La Vallière*, p. 58.
(2) Mme de Lafayette. *Histoire de Mme Henriette*, p. 64.

serade avait en quelque sorte tracé la morale des amoureux pressés du temps :

Courons où tendent nos désirs;
Il n'est pas toujours temps de goûter les plaisirs.
On ne peut en avoir trop tôt la jouissance.
Il faut presser pour être heureux,
Et l'amour est sans traits, et l'amour est sans feux
Quand il est sans impatience.

Louis était si épris que toutes les nuits il rêvait tout haut de cette « petite pute », comme l'appelait Marie-Thérèse (1). Dans son impatience, il brusqua les préliminaires. Il avait alors pour favori et pour confident le comte de Saint-Aignan. Premier gentilhomme de la Chambre, il occupait un des petits logements du palais. Touchant à la quarantaine, ayant trois grands garçons et trois filles abbesses, il avait sur le roi l'autorité d'un Mentor d'expérience. Quand la reine Anne fut mise au courant de la trame, que lui avait dissimulée jusque là la familiarité dont continuaient à user ensemble Louis et Madame, il était trop tard. Saint-Aignan avait prêté sa chambre au roi et le jeune et beau souverain avait obtenu, selon le mot d'un contemporain, « cette ravissante grâce, pour laquelle les plus grands hommes de l'univers font des vœux ». « La reine m'a dit, écrivait le 22 juillet 1661, l'abbé de Belesbats à Fouquet, qu'elle voyait dans la Cour une cabale fort méchante, qu'elle ne pouvait encore pénétrer, qu'elle avait su que depuis peu on avait fait coucher le roi avec une jeune personne de laquelle ce bonhomme-ci (le confesseur de la reine) n'a pu redire le nom et que la reine avait ajouté que le roi se relâchait sur la dévotion, qu'il ne se confessait ni ne communiait pas aussi souvent, et que le père Annat était un pauvre homme et si timide qu'il n'osait dire aucune chose au roi de peur que cela n'allât contre ses intérêts (2). »

Le nom que l'abbé de Belesbats ne donnait pas à

(1) Jean Hervez. *Les Femmes et la galanterie au* XVIIe *siècle.*
(2) Bibliothèque Nationale. Mss. *Baluze*, 149.

Fouquet, le surintendant ne pouvait tarder à le connaître. Sitôt qu'il fut clair pour la Cour que la liaison du roi avec Louise de La Vallière n'était pas une passade, tout avait été mis en œuvre pour la rompre. La reine Marie-Thérèse était dans un état de grossesse avancée. Anne d'Autriche voulait avant tout la ménager, mais elle s'y prit si mal que l'aventure ébruitée vint aux oreilles de la jeune reine. Mme de Motteville raconte que lui désignant un jour La Vallière qui se trouvait dans sa chambre, elle lui dit en espagnol : « Cette femme qui a des boucles d'oreilles en diamant, c'est celle qu'aime le roi (1). »

Anne d'Autriche avait tourné sa mauvaise humeur contre Madame, à qui elle reprochait de ne pas s'être opposée aux soins que le roi rendait à « cette fille ». Puis, elle avait fait ses observations à Monsieur, qui se montra fort mécontent que le roi fut amoureux d'une fille de Madame. Celle-ci, qui ne paraissait nullement dépitée d'avoir perdu le roi, fut seulement ennuyée des sermons qu'on lui infligeait. Elle s'était mariée pour s'affranchir des réprimandes de sa mère. Celles de sa belle-mère lui parurent insupportables et La Vallière eut quelques ricochets de sa mauvaise humeur.

Maîtresse du roi, elle demeurait toujours petite demoiselle d'honneur avec sa chambre sous les combles. Elle s'était donnée sans se vendre, sans calcul, sans inquiétude du lendemain et si elle figurait dans le *Ballet des Saisons* à côté des autres beautés de la Cour, elle n'y jouait qu'un rôle très modeste.

Cette beauté depuis peu née,

lui faisait dire Benserade,

Ce teint et ces vives couleurs,
C'est le printemps avec ses fleurs
Qui promet une bonne année (2).

(1) Walckenaer. *Mémoires sur Mme de Sévigné*, II, p. 505.

(2) Le calendrier de Benserade était défectueux : la faveur de La Vallière devait durer plus d'une année.

Quand il avait compris qu'il ne pouvait lutter contre un rival couronné et victorieux, le beau Guiche avait pris congé de Mlle de La Vallière en termes très secs et du ton froissé d'un homme qui aurait eu des droits sur elle. Puis, il s'était mis à s'empresser sur les pas de Madame qui en semblait fort heureuse, avec tant d'affectation que peu après, Louis, qui n'aimait pas les rivaux, même dans le passé, lui enjoignit de quitter Fontainebleau (1). Il ne ressentait cependant aucune jalousie à l'égard de sa belle-sœur; il n'en était pas de même à l'égard de La Vallière. Le hasard lui avait appris qu'à quatorze ans, au château de Blois, Louise avait été courtisée par un des jeunes Bragelonne, fils du capitaine des gendarmes de Gaston d'Orléans. Elle avait reçu de lui des déclarations et entretenu une petite correspondance bientôt supprimée par les soins des parents (2). Il interrogea à ce sujet Mlle de Montalais, jadis attachée à la Cour de Madame douairière et qui était maintenant logée dans la chambre même de La Vallière. Sa crainte constante était de n'être pas le premier que sa maîtresse eût aimé et, pourtant, Louise ne vivait que pour lui, ne songeait qu'à être aimée du roi et à l'aimer. Les bruits de la Cour ne comptaient pas pour elle; elle n'intriguait pas, elle ne se mêlait de rien. Elle était peut-être la seule à ignorer que Benserade, honteux de n'avoir point deviné, en temps utile, l'importance de la nymphe que présentait son couplet, s'était attaché à réparer ses torts dans son *Sonnet d'amour* où il célébrait la bouche qui avait charmé le roi :

Bouche vermeille au doux sourire
Bouche au parler délicieux,
Bouche qu'on ne saurait décrire,
Bouche d'un tour si gracieux,

Bouche que tout le monde admire,
Bouche qui n'est que pour les Dieux,
Bouche qui dit ce qu'il faut dire,
Bouche qui dit moins que les yeux.

(1) Mme de Lafayette. *Histoire de Madame Henriette*, p. 66.
(2) Mme de Lafayette. *Histoire de Madame Henriette*, p. 68.

Bouche d'une si douce haleine,
Bouche de perles toute pleine,
Bouche enfin, sans tant biaiser,
Bouche, la merveille des bouches,
Bouche à donner de l'âme aux souches,
Bouche, le dirai-je, à baiser.

Tout est permis aux poètes, mais après l'assaut qu'il avait subi, les conseils et les reproches de sa mère, les récriminations de la reine, Louis XIV ne pouvait accepter qu'un autre prétendît jouer entre lui et sa maîtresse un rôle analogue à celui que Mazarin s'était donné jadis entre le roi et sa jeune nièce.

Or, ce fut le malheur de Fouquet d'avoir rêvé pour lui cette partie de la succession du cardinal. Il avait, un des premiers, eu avis de l'introduction sur la scène politique de ce nouveau facteur que pouvait être une maîtresse royale. Dès le début de la liaison, ses agents l'avaient de leur mieux renseigné. Il en avait suivi toutes les phases avec une naturelle curiosité. Un jour, c'était la concierge de la Mi-Voie qui lui rendait compte d'une de ses conversations avec la belle Fouilloux. « J'ai vu Mlle de Fouilloux qui m'a dit que mardi le roi s'enferma avec Madame, Mme la comtesse (de Soissons), Mme de Valentinois et les filles de Madame et ne voulut qu'aucun homme ni d'autres personnes y fussent. Elle dit qu'ils firent cent folies, jusqu'à se jeter du vin les uns aux autres, que le roi lui parla fort, et lui témoigna mille bontés ; elle vous assure que ce n'est rien que Lavallière, et que tout le tendre va à Madame (1) ». Un autre jour, la même Laloy lui écrit : « Mlle de Fouilloux se mit à me parler de Mlle de La Vallière et pour vous dire le vrai, je vis fort qu'elle enrageait de n'être point dans la confidence. Elle croit que le roi ne fait rien que causer avec Madame et que lui-même est le premier à en faire des plaisanteries. Je vous dirai pourtant que bien d'autres, qui disent bien le savoir, en parlent d'une autre manière. Elle déclama fort

(1) Clément. *La Police sous Louis XIV*, p. 9.

contre Mlle de La Vallière, disant que ce n'était point ici un coup d'essai et qu'elle en avait fait bien d'autres. Et par tout ce qu'elle me dit, je vis bien qu'elle en voulait faire dire quelque méchant discours au roi, afin que cela l'en dégoûtât. Elle ne me dit pas cela clairement, mais elle m'en dit assez pour le comprendre. Elle dit qu'il n'y avait rien qu'elle n'eût mis en pratique pour que le roi en fut amoureux et que si d'autres avait voulu faire la moitié des avances, elle ne l'aurait pas eu. L'on ne sait ce qu'elle entend par là, mais pourtant elle me dit toujours que le roi n'en était point amoureux, qu'elle croyait bien que s'il en pouvait faire quelque chose, il le ferait comme bien d'autres (1). »

L'astre, qui montait au zénith de la Cour, une fois deviné par Fouquet, il ne perdit pas de temps pour lui présenter ses hommages. A la messe du roi, il lui faisait cent agréments et Mlle de Fouilloux lui faisait mander que Madame et la comtesse de Soissons en étaient fâchées (2). Il en vint bientôt à une démarche beaucoup plus compromettante et à laquelle l'avaient poussé, très certainement, les fausses appréciations de Mlle de Fouilloux.

« Je ne sais plus ce que je dis ni ce que je fais lorsqu'on résiste à vos intentions, lui écrivait l'entremetteuse dont il avait employé les offices. Je ne puis sortir de colère lorsque je songe que la petite demoiselle La Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa bienveillance, je l'ai assurée de sa beauté, qui n'est pas pourtant grande, et puis lui ai fait connaître que vous empêcheriez qu'elle manquât jamais de rien et que vous avez vingt mille pistoles pour elle. Elle se gendarma contre moi disant que deux cent cinquante mille pistoles n'étaient pas capables de lui faire faire un faux pas et elle me répéta cela avec tant de fierté, quoique je n'aie rien ménagé pour l'adoucir, avant que me séparer d'elle, que je crains fort qu'elle n'en parle au roi, de sorte qu'il faut prendre les devants pour cela. Ne trouvez-

(1) Clément. *La police sous Louis XIV*, p. 9.
(2) Clément. *La police sous Louis XIV*, p. 9.

par Alfred Johannot (1800-1837), d'après un portrait de Mignard.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

vous pas à propos pour la prévenir de dire qu'elle vous a demandé de l'argent et que vous lui en avez refusé ? Cela rendra suspectes toutes ses plaintes (1). »

Fouquet n'entendit pas ce conseil insidieux. Il essaya non seulement d'apaiser La Vallière mais de jouer le rôle de confident et ayant pris à part la jeune fille dans l'antichambre de Madame, il commença à l'entretenir des mérites du roi, le plus grand prince du monde, le mieux fait, le plus digne d'être aimé. La jeune fille, fière du secret de son cœur, coupa court, et dès le soir, elle se plaignait au roi de ce qu'elle considérait comme une offense (2). La colère de Louis XIV, à la nouvelle d'une démarche aussi insolite, ne se proportionna pas à l'indiscrétion. Le roi vit en Fouquet non point le surintendant qui faisait sa cour en mettant ses caisses à la disposition de la maîtresse royale, mais le viveur et le don Juan qui prétendait se poser en rival. Quand il avait eu affaire à des maîtresses en l'air qui acceptaient d'autres hommages, il ne s'en prenait qu'à elles, et son unique vengeance était de se retirer majestueusement. Cette fois, c'était une femme qu'il possédait, qu'on semblait lui disputer. C'était un amour que rien de bas n'avait avili qu'on voulait ravaler au rang d'un vil marché (3). Il semblait que la mort seule était capable d'expier un forfait pareil. Et quand au château de Vaux, il découvrit dans un des cabinets un portrait de Mlle de La Vallière qu'un peintre avait exécuté sans qu'elle le sut, la reine-mère eut peine à calmer son ressentiment de cette flatterie qu'il prenait pour une insolence (4).

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, *Papiers Conrart* n° 5420. Cette lettre qui a été attribuée à Mme du Plessis-Bellière, paraît être bien plutôt dans le ton et le style de la femme Laloy.

(2) Choisy. *Mémoires*. p. 164.

(3) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, 41-43.

(4) Walckenaer. *Mémoires sur Mme de Sévigné*, II, p. 249.

II

La Jeunesse de Fouquet.

L'HOMME, qui s'était ainsi attiré le courroux du roi n'était pas un de ces grands seigneurs de naissance à qui leur rang assure un rôle capital dans l'État. Les origines des Fouquet étaient modestes. Les ancêtres du surintendant appartenaient à cette petite noblesse qui se confondait presque avec la bourgeoisie. A l'heure où le surintendant était dans toute sa gloire, il ne manqua pas de gens pour le pousser à rechercher les racines de son arbre généalogique au plus profond de l'empire des morts, et plus d'un courtisan eut l'espoir qu'il assurerait sa fortune en lui apportant de prétendus vieux parchemins qui établissaient sa parenté avec les plus illustres. Lui s'en tenait volontiers à la carrière qu'il qualifiait de « grande » de son père et au passé des Maupeou, ses parents maternels qui lui paraissaient résumer toute l'illustration désirable. D'Hozier, qui se connaissait en faux comme en vrais parchemins, l'avait averti contre cette « denrée de contrebande » et cette « monnaie de mauvais aloi » que chacun lui apportait à l'envi. « Il vaut bien mieux, lui disait-il, s'en tenir à la vérité et avoir une livre de pur or, que d'en avoir deux de métal corrompu ; vous en avez assez, d'ailleurs, sans emprunter celui-là, qui est étranger, et je ne voudrais pour rien du monde l'avoir seulement mis en avant (1). »

Dans les généalogies authentiques, le premier ancêtre des Fouquet était Jean, chevalier qui guerroyait contre les Anglais, sous les ordres du maréchal de Boussac, et vivait près d'Angers, sur les bords verdoyants du Loir, en un petit domaine, moitié manoir, moitié moulin, nommé les Moulins-

(1) **Bibliothèque Nationale.** *Cabinet des Titres*, Dres bleus, 7282.

serade avait en quelque sorte tracé la morale des amou pressés du temps :

Courons où tendent nos désirs;
Il n'est pas toujours temps de goûter les plaisirs.
On ne peut en avoir trop tôt la jouissance.
Il faut presser pour être heureux,
Et l'amour est sans traits, et l'amour est sans feux
Quand il est sans impatience.

Louis était si épris que toutes les nuits il rêvait tout l de cette « petite pute », comme l'appelait Marie-Thérès Dans son impatience, il brusqua les préliminaires. Il a alors pour favori et pour confident le comte de Sa Aignan. Premier gentilhomme de la Chambre, il occu un des petits logements du palais. Touchant à la qua taine, ayant trois grands garçons et trois filles abbesse avait sur le roi l'autorité d'un Mentor d'expérience. Qu la reine Anne fut mise au courant de la trame, que lui a dissimulée jusque là la familiarité dont continuaient à ensemble Louis et Madame, il était trop tard. Saint-Aig avait prêté sa chambre au roi et le jeune et beau souve avait obtenu, selon le mot d'un contemporain, « cette ra sante grâce, pour laquelle les plus grands hommes l'univers font des vœux ». « La reine m'a dit, écriva 22 juillet 1661, l'abbé de Belesbats à Fouquet, qu'elle vo dans la Cour une cabale fort méchante, qu'elle ne pou encore pénétrer, qu'elle avait su que depuis peu on a fait coucher le roi avec une jeune personne de laquell bonhomme-ci (le confesseur de la reine) n'a pu redir nom et que la reine avait ajouté que le roi se relâchait la dévotion, qu'il ne se confessait ni ne communiait pas a souvent, et que le père Annat était un pauvre homme timide qu'il n'osait dire aucune chose au roi de peur cela n'allât contre ses intérêts (2). »

Le nom que l'abbé de Belesbats ne donnait pa

(1) Jean Hervez. *Les Femmes et la galanterie au* XVIIe *siècle.*
(2) Bibliothèque Nationale. Mss. *Baluze*, 149.

Fouquet, le surintendant ne pouvait tarder à le connaître. Sitôt qu'il fut clair pour la Cour que la liaison du roi avec Louise de La Vallière n'était pas une passade, tout avait été mis en œuvre pour la rompre. La reine Marie-Thérèse était dans un état de grossesse avancée. Anne d'Autriche voulait avant tout la ménager, mais elle s'y prit si mal que l'aventure ébruitée vint aux oreilles de la jeune reine. Mme de Motteville raconte que lui désignant un jour La Vallière qui se trouvait dans sa chambre, elle lui dit en espagnol : « Cette femme qui a des boucles d'oreilles en diamant, c'est celle qu'aime le roi (1). »

Anne d'Autriche avait tourné sa mauvaise humeur contre Madame, à qui elle reprochait de ne pas s'être opposée aux soins que le roi rendait à « cette fille ». Puis, elle avait fait ses observations à Monsieur, qui se montra fort mécontent que le roi fut amoureux d'une fille de Madame. Celle-ci, qui ne paraissait nullement dépitée d'avoir perdu le roi, fut seulement ennuyée des sermons qu'on lui infligeait. Elle s'était mariée pour s'affranchir des réprimandes de sa mère. Celles de sa belle-mère lui parurent insupportables et La Vallière eut quelques ricochets de sa mauvaise humeur.

Maîtresse du roi, elle demeurait toujours petite demoiselle d'honneur avec sa chambre sous les combles. Elle s'était donnée sans se vendre, sans calcul, sans inquiétude du lendemain et si elle figurait dans le *Ballet des Saisons* à côté des autres beautés de la Cour, elle n'y jouait qu'un rôle très modeste.

Cette beauté depuis peu née,

lui faisait dire Benserade,

Ce teint et ces vives couleurs,
C'est le printemps avec ses fleurs
Qui promet une bonne année (2).

(1) Walckenaer. *Mémoires sur Mme de Sévigné*, II, p. 505.

(2) Le calendrier de Benserade était défectueux : la faveur de La Vallière devait durer plus d'une année.

Quand il avait compris qu'il ne pouvait lutter contre un rival couronné et victorieux, le beau Guiche avait pris congé de Mlle de La Vallière en termes très secs et du ton froissé d'un homme qui aurait eu des droits sur elle. Puis, il s'était mis à s'empresser sur les pas de Madame qui en semblait fort heureuse, avec tant d'affectation que peu après, Louis, qui n'aimait pas les rivaux, même dans le passé, lui enjoignit de quitter Fontainebleau (1). Il ne ressentait cependant aucune jalousie à l'égard de sa belle-sœur; il n'en était pas de même à l'égard de La Vallière. Le hasard lui avait appris qu'à quatorze ans, au château de Blois, Louise avait été courtisée par un des jeunes Bragelonne, fils du capitaine des gendarmes de Gaston d'Orléans. Elle avait reçu de lui des déclarations et entretenu une petite correspondance bientôt supprimée par les soins des parents (2). Il interrogea à ce sujet Mlle de Montalais, jadis attachée à la Cour de Madame douairière et qui était maintenant logée dans la chambre même de La Vallière. Sa crainte constante était de n'être pas le premier que sa maîtresse eût aimé et, pourtant, Louise ne vivait que pour lui, ne songeait qu'à être aimée du roi et à l'aimer. Les bruits de la Cour ne comptaient pas pour elle; elle n'intriguait pas, elle ne se mêlait de rien. Elle était peut-être la seule à ignorer que Benserade, honteux de n'avoir point deviné, en temps utile, l'importance de la nymphe que présentait son couplet, s'était attaché à réparer ses torts dans son *Sonnet d'amour* où il célébrait la bouche qui avait charmé le roi :

Bouche vermeille au doux sourire
Bouche au parler délicieux,
Bouche qu'on ne saurait décrire,
Bouche d'un tour si gracieux,

Bouche que tout le monde admire,
Bouche qui n'est que pour les Dieux,
Bouche qui dit ce qu'il faut dire,
Bouche qui dit moins que les yeux.

(1) Mme de Lafayette. *Histoire de Madame Henriette*, p. 66.
(2) Mme de Lafayette. *Histoire de Madame Henriette*, p. 68.

Bouche d'une si douce haleine,
Bouche de perles toute pleine,
Bouche enfin, sans tant biaiser,
Bouche, la merveille des bouches,
Bouche à donner de l'âme aux souches,
Bouche, le dirai-je, à baiser.

Tout est permis aux poètes, mais après l'assaut qu'il avait subi, les conseils et les reproches de sa mère, les récriminations de la reine, Louis XIV ne pouvait accepter qu'un autre prétendît jouer entre lui et sa maîtresse un rôle analogue à celui que Mazarin s'était donné jadis entre le roi et sa jeune nièce.

Or, ce fut le malheur de Fouquet d'avoir rêvé pour lui cette partie de la succession du cardinal. Il avait, un des premiers, eu avis de l'introduction sur la scène politique de ce nouveau facteur que pouvait être une maîtresse royale. Dès le début de la liaison, ses agents l'avaient de leur mieux renseigné. Il en avait suivi toutes les phases avec une naturelle curiosité. Un jour, c'était la concierge de la Mi-Voie qui lui rendait compte d'une de ses conversations avec la belle Fouilloux. « J'ai vu Mlle de Fouilloux qui m'a dit que mardi le roi s'enferma avec Madame, Mme la comtesse (de Soissons), Mme de Valentinois et les filles de Madame et ne voulut qu'aucun homme ni d'autres personnes y fussent. Elle dit qu'ils firent cent folies, jusqu'à se jeter du vin les uns aux autres, que le roi lui parla fort, et lui témoigna mille bontés ; elle vous assure que ce n'est rien que Lavallière, et que tout le tendre va à Madame (1) ». Un autre jour, la même Laloy lui écrit : « Mlle de Fouilloux se mit à me parler de Mlle de La Vallière et pour vous dire le vrai, je vis fort qu'elle enrageait de n'être point dans la confidence. Elle croit que le roi ne fait rien que causer avec Madame et que lui-même est le premier à en faire des plaisanteries. Je vous dirai pourtant que bien d'autres, qui disent bien le savoir, en parlent d'une autre manière. Elle déclama fort

(1) Clément. *La Police sous Louis XIV*, p. 9.

contre Mlle de La Vallière, disant que ce n'était point ici son coup d'essai et qu'elle en avait fait bien d'autres. Et par tout ce qu'elle me dit, je vis bien qu'elle en voulait faire dire quelque méchant discours au roi, afin que cela l'en dégoûte. Elle ne me dit pas cela clairement, mais elle m'en dit assez pour le comprendre. Elle dit qu'il n'y avait rien qu'elle n'eût mis en pratique pour que le roi en fut amoureux et que si d'autres avait voulu faire la moitié des avances, elle ne l'aurait pas eu. L'on ne sait ce qu'elle entend par là, mais pourtant elle me dit toujours que le roi n'en était point amoureux, qu'elle croyait bien que s'il en pouvait faire quelque chose, il le ferait comme bien d'autres (1). »

L'astre, qui montait au zénith de la Cour, une fois deviné par Fouquet, il ne perdit pas de temps pour lui présenter ses hommages. A la messe du roi, il lui faisait cent agréments et Mlle de Fouilloux lui faisait mander que Madame et la comtesse de Soissons en étaient fâchées (2). Il en vint bientôt à une démarche beaucoup plus compromettante et à laquelle l'avaient poussé, très certainement, les fausses appréciations de Mlle de Fouilloux.

« Je ne sais plus ce que je dis ni ce que je fais lorsqu'on résiste à vos intentions, lui écrivait l'entremetteuse dont il avait employé les offices. Je ne puis sortir de colère lorsque je songe que la petite demoiselle La Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa bienveillance, je l'ai assurée de sa beauté, qui n'est pas pourtant grande, et puis lui ai fait connaître que vous empêcheriez qu'elle manquât jamais de rien et que vous avez vingt mille pistoles pour elle. Elle se gendarma contre moi disant que deux cent cinquante mille pistoles n'étaient pas capables de lui faire faire un faux pas et elle me répéta cela avec tant de fierté, quoique je n'aie rien ménagé pour l'adoucir, avant que me séparer d'elle, que je crains fort qu'elle n'en parle au roi, de sorte qu'il faut prendre les devants pour cela. Ne trouvez-

(1) Clément. *La police sous Louis XIV*, p. 9.
(2) Clément. *La police sous Louis XIV*, p. 9.

par Alfred Johannot (1800-1837), d'après un portrait de Mignard.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

vous pas à propos pour la prévenir de dire qu'elle vous a demandé de l'argent et que vous lui en avez refusé ? Cela rendra suspectes toutes ses plaintes (1). »

Fouquet n'entendit pas ce conseil insidieux. Il essaya non seulement d'apaiser La Vallière mais de jouer le rôle de confident et ayant pris à part la jeune fille dans l'antichambre de Madame, il commença à l'entretenir des mérites du roi, le plus grand prince du monde, le mieux fait, le plus digne d'être aimé. La jeune fille, fière du secret de son cœur, coupa court, et dès le soir, elle se plaignait au roi de ce qu'elle considérait comme une offense (2). La colère de Louis XIV, à la nouvelle d'une démarche aussi insolite, ne se proportionna pas à l'indiscrétion. Le roi vit en Fouquet non point le surintendant qui faisait sa cour en mettant ses caisses à la disposition de la maîtresse royale, mais le viveur et le don Juan qui prétendait se poser en rival. Quand il avait eu affaire à des maîtresses en l'air qui acceptaient d'autres hommages, il ne s'en prenait qu'à elles, et son unique vengeance était de se retirer majestueusement. Cette fois, c'était une femme qu'il possédait, qu'on semblait lui disputer. C'était un amour que rien de bas n'avait avili qu'on voulait ravaler au rang d'un vil marché (3). Il semblait que la mort seule était capable d'expier un forfait pareil. Et quand au château de Vaux, il découvrit dans un des cabinets un portrait de Mlle de La Vallière qu'un peintre avait exécuté sans qu'elle le sut, la reine-mère eut peine à calmer son ressentiment de cette flatterie qu'il prenait pour une insolence (4).

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, *Papiers Conrart* n° 5420. Cette lettre qui a été attribuée à Mme du Plessis-Bellière, paraît être bien plutôt dans le ton et le style de la femme Laloy.

(2) Choisy. *Mémoires*. p. 164.

(3) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, 41-43.

(4) Walckenaer. *Mémoires sur Mme de Sévigné*, II, p. 249.

II

La Jeunesse de Fouquet.

L'HOMME, qui s'était ainsi attiré le courroux du roi n'était pas un de ces grands seigneurs de naissance à qui leur rang assure un rôle capital dans l'État. Les origines des Fouquet étaient modestes. Les ancêtres du surintendant appartenaient à cette petite noblesse qui se confondait presque avec la bourgeoisie. A l'heure où le surintendant était dans toute sa gloire, il ne manqua pas de gens pour le pousser à rechercher les racines de son arbre généalogique au plus profond de l'empire des morts, et plus d'un courtisan eut l'espoir qu'il assurerait sa fortune en lui apportant de prétendus vieux parchemins qui établissaient sa parenté avec les plus illustres. Lui s'en tenait volontiers à la carrière qu'il qualifiait de « grande » de son père et au passé des Maupeou, ses parents maternels qui lui paraissaient résumer toute l'illustration désirable. D'Hozier, qui se connaissait en faux comme en vrais parchemins, l'avait averti contre cette « denrée de contrebande » et cette « monnaie de mauvais aloi » que chacun lui apportait à l'envi. « Il vaut bien mieux, lui disait-il, s'en tenir à la vérité et avoir une livre de pur or, que d'en avoir deux de métal corrompu ; vous en avez assez, d'ailleurs, sans emprunter celui-là, qui est étranger, et je ne voudrais pour rien du monde l'avoir seulement mis en avant (1). »

Dans les généalogies authentiques, le premier ancêtre des Fouquet était Jean, chevalier qui guerroyait contre les Anglais, sous les ordres du maréchal de Boussac, et vivait près d'Angers, sur les bords verdoyants du Loir, en un petit domaine, moitié manoir, moitié moulin, nommé les Moulins-

(1) **Bibliothèque Nationale.** *Cabinet des Titres*, Drs bleus, 7282.

Neufs. C'était entre les années 1424 et 1431 (1). Soixante ans plus tard, son petit-fils s'alliait aux Charnacé et au début du XVIe siècle, son arrière-petit-fils épousait la fille et la nièce de deux exempts aux gardes écossaises qui, établis en Anjou, y faisaient souche de deux puissantes familles. Puis, dans les bourrasques des guerres de religion, la ruine des Fouquet fut consommée. L'un d'eux alla chercher fortune en Angleterre ; un autre n'hésita pas à déroger et s'établit comme drapier-chaussetier rue Saint-Lô à Angers. « Sur la façade en bois de la boutique, dit un historien, les écureuils montaient, ombragés de leur panache de gueule, onglés de sable (2). » Ainsi, ils allaient derechef à l'assaut de la fortune. Le marchand drapier, rapidement enrichi, envoya ses fils aux Universités en Angleterre, en Allemagne, en Italie. A leur retour, ils firent leur carrière dans la magistrature. François fut conseiller au Parlement de Paris, Christophe au Parlement de Bretagne. Plus tard, ce dernier devint président et fit souche de présidents et de porcureurs généraux. Quant à François, fidèle à Henri III, il suivit le Parlement à Tours pendant la Ligue. En récompense, le roi en fit un gentilhomme ordinaire de sa Chambre et il mourut un an après le crime de Jacques Clément, au cours d'une ambassade qui avait pour but de prier Henri IV d'abjurer. Christophe, alors président aux enquêtes au Parlement de Rennes, se fit substituer dans la charge de son frère au Parlement de Paris et, bien qu'il ne fût pas le tuteur de l'orphelin, il lui réserva une charge de conseiller au Parlement de Rennes et l'honneur d'une alliance avec les Maupeou que la protection de Sully poussait alors dans les plus hautes charges. François Fouquet et Marie de Maupeou habitèrent à Paris, où le nouveau marié avait repris au Parlement le siège de conseiller qu'occupait jadis son père, un hôtel situé rue de Jouy (3). Mais c'était dans

(1) Bibliothèque Nationale. *Cabinet des Titres*, Drs bleus, 7282

(2) Jules Lair, *Nicolas Foucquet*. I, 6.

(3) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*. I, p. 9.

une demeure précédente, rue de la Verrerie, qu'était né en 1615, Nicolas, le futur surintendant, baptisé le 27 janvier en l'église de Saint-Jean-en-Grève.

Nicolas était le quatrième enfant. Avec sa naissance coïncida un grand changement dans la situation de son père. Obéissant aux indications de Maupeou, alors chef de la famille, et que le président Jeannin devait au lendemain du meurtre de Concini nommer contrôleur général des finances, François Fouquet vendait sa charge de conseiller au Parlement de Paris pour en acheter une de maître des requêtes de l'Hôtel. François Fouquet se faisait vers cette même époque l'un des protecteurs de l'installation des Jésuites au collège de Clermont. Il avait été leur élève avant leur exil et c'était à eux qu'il prétendait confier l'éducation de ses fils François et Nicolas.

Plus tard, il s'attacha à la politique de Richelieu. Le cardinal, qui estimait que « le maître de la mer est maître aussi de la terre », était très préoccupé de réorganiser la marine. L'état des finances nationales rendait difficile une semblable organisation. On crut aviser à cette difficulté en encourageaut la marine marchande dont on mettrait au besoin les navires en réquisition. On avait sous les yeux l'exemple des Anglais et des Hollandais dont l'œuvre de colonisation était confiée à des Compagnies commerciales, sources d'immenses profits. François Fouquet fut délégué par Richelieu à l'étude des affaires maritimes et commerciales auxquelles il voulait donner un nouvel essor. Une fièvre de conquêtes outre-mer s'emparait en ce moment des Français. Les théologiens enseignaient la haine de la banque et de l'usure. A leurs yeux, c'était un péché que de prêter sur terre son argent à intérêts « homicides », mais le commerce de mer était excepté de leurs anathèmes. Rudes et hasardeuses comme les fatigues de la guerre, les expéditions d'outre-mer participaient à leur noblesse. A la mer on pouvait chrétiennement faire valoir son argent. Un gentilhomme, qui commerçait outre-mer, ne dérogeait pas; ce n'était pas un marchand, c'était un conquérant, et sitôt

que la faveur du puissant ministre eut fait entendre à ceux qui cherchaient fortune à la Cour, que les grâces royales iraient plus volontiers à ceux qui s'enrichiraient, d'autre part, par le commerce maritime, qu'à ceux qui épuiseraient leurs ressources en dépenses stériles, d'un commun accord financiers et grands seigneurs se préoccupèrent de l'organisation de Compagnies pour le commerce tant du Ponant que du Levant. Un incident de Cour, la répression de la conspiration de Chalais, interrompit cependant la mission de François Fouquet, qui dut siéger comme juge à la Chambre de justice, réunie à Nantes, qui livra Chalais à un bourreau d'occasion. François Fouquet était à peine rentré de sa mission en Bretagne que la Compagnie des Iles était créée au Palais-Cardinal. Un gentilhomme normand, Belain d'Esnambuc, parti de Dieppe l'année d'avant pour faire la course, avait conquis l'île Saint-Christophe et en avait rapporté un chargement de tabac qui, à lui seul, était une fortune. La Compagnie des Iles se proposait de coloniser Saint-Christophe et les îles voisines, d'en convertir les habitants, de trafiquer et de négocier.

A la fin de février 1627, la flotte partie, François Fouquet fut employé à l'examen des papiers de divers conspirateurs, libellistes, espions, hommes à idées dangereuses et agents anglais. Il gagna à ces besognes une charge de conseiller d'Etat en service ordinaire. Il en profita pour réaliser son office de maître des requêtes qui avait presque doublé de prix entre ses mains. L'année suivante, il siégeait à l'Arsenal dans une Chambre de justice chargée de juger les crimes de fausse monnaie et à laquelle Richelieu livra pas mal de ses ennemis personnels. François Fouquet fut de toutes les poursuites. En même temps, il rendait, à l'occasion, service à ses parents et à ses alliés et les aidait quand il le pouvait à échapper aux gehennes et aux supplices. Telle fut, en 1631, la bonne chance d'un gentilhomme, qui avait émigré en Lorraine à la suite de Gaston d'Orléans et qui avait eu la fâcheuse idée de rentrer en France. Goulas, appréhendé avec un ami par un prévôt impi-

toyable, se souvint fort heureusement pour lui des liens qui l'unissaient à François Fouquet. Il invoqua son nom, ce qui lui valut, dès lors, un meilleur traitement. Et bientôt, une lettre du conseiller d'Etat répondant à ses suppliques, lui recommandait de faire le malade et de se souvenir que le temps arrange toutes choses, quand on sait demeurer loin de la Bastille. « Ce bonhomme de monsieur Fouquet, dit un cousin du gentihomme de Gaston, tout chrétien et tout vertueux, se souvint de l'espèce d'alliance que nous avions avec lui. Faisant profession de suivre l'Evangile, il ne goûtait pas, sans doute, que l'on emprisonnât les innocents (1). » Comme le prévôt ne lâchait pas sa proie et, malgré leur résistance, amenait ses prisonniers vers Paris, il se rendit de sa personne au-devant d'eux à Villeneuve-Saint-Georges et, les interrogeant avec grand étalage de sévérité, finit par renvoyer les captifs absous. Il était temps. Peu après, Goulas et son compagnon furent solennellement condamnés à mort par coutumace comme complices de Gaston, mais alors ils étaient réfugiés en Lorraine sains et libres.

En 1633, au moment où la Chambre de justice de l'Arsenal prenait un caractère permanent, François Fouquet en fut nommé président. Richelieu ne parut jamais vouloir ni lui reprocher ni prendre en mauvais gré le scrupule qui lui faisait exiger une régularité méticuleuse dans les instructions dont il était chargé (2). Il l'employait en toute occasion, chaque fois qu'il avait besoin d'un homme d'études et d'un organisateur. Tantôt il l'envoyait comme ambassadeur à Soleure près les cantons suisses, tantôt il le chargeait après l'échec de l'expédition de Belain d'Esnambuc de réorganiser la Compagnie des Cent-Associés qui devint la Compagnie des Iles d'Amérique. En rédigeant les statuts de la nouvelle Compagnie, François Fouquet s'employa pour obtenir l'envoi aux îles de missionnaires jé-

(1) **Goulas.** *Mémoires.* I, p. 127.

(2) **Président Hesnault.** *Supplément à l'Histoire de France*, p. 143.

suites (1). Il en fut de même quand on organisa la Compagnie de Sénégal, Cap Vert et Gambie où il avait un trente-deuxième d'intérêt. « Monsieur Fouquet, conseiller d'Etat, assez connu par sa grande capacité dans les affaires, dit d'autre part un historien de la Compagnie à propos des missions de la Guyane, porta messieurs de la Compagnie d'Amérique à demander à nos Pères pour assister les Français et travailler à la conversion des sauvages et, comme il avait une très grande affection, pour la conversion des infidèles, il voulut lui-même en faire la proposition à nos supérieurs (2). » Ce fut un de ses derniers actes.

Deux ans après, il étaît trop malade pour assister au mariage de son fils Nicolas qu'il se plaisait à considérer comme le chef de la famille, et il mourait le 22 avril âgé de 53 ans. Une seule pensée hantait ses derniers jours : assurer au misérable pécheur qu'il était les prières des nombreuses congrégations d'hommes et de femmes qu'il soutenait de ses deniers et de son crédit. « Je prie ma femme, disait-il dans son testament, d'envoyer, aussitôt que je serai décédé, aux Chartreux et aux Carmes réformés, les avertir de prier Dieu pour moi, puisqu'ils m'ont fait la grâce de m'admettre à la participation de leurs saintes prières et bonnes œuvres; je la prie aussi d'envoyer au plus tôt aux Bernardins et aux Bénédictins réformés qui sont aux Blancs-Manteaux, aux Pères Jésuites et à Sainte-Marie, de les avertir de prier Dieu pour moi (3). »

La piété de François Fouquet n'était surpassée que par celle de sa femme. Madeleine Fouquet avait été une des premières assistantes du père Vincent quand il créa l'œuvre des Dames de Charité, dont un des premiers soins fut, d'ailleurs, de libérer les malades pauvres de l'obligation de se confesser en entrant à l'Hôtel-Dieu. Aussi, comment

(1) Du Tertre. *Etablissement des Français aux Iles d'Amérique*. I, p. 71, 118, 119.

(2) *Mission de Cayenne*.

(3) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*. I, p. 76.

s'étonner, dès lors, de l'énorme part que l'Église préleva sur les garçons et les filles de la famille. L'aîné, François, est successivement évêque de Bayonne, d'Agde et archevêque de Narbonne; le troisième, Basile, est abbé de Barbeaux et de Rigny; le cinquième, Louis, est évêque d'Agde. Des six filles, aucune ne se marie. Cinq sont religieuses à la Visitation, rue Saint-Antoine. Marie-Élisabeth est abbesse de Notre-Dame-du-Parc-des-Dames au diocèse de Senlis (1).

Portrait anonyme.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Nicolas, le second fils, le futur surintendant, fut dès son enfance confié aux Jésuites. Il eut pour camarades au collège de Clermont, les futurs pères Rapin et Cossart. Alors, on le destinait à être homme d'Église, à succéder à son arrière-grand-oncle, Isaac Fouquet, dans la charge de trésorier de Saint-Martin-de-Tours. Le 22 février 1631, en effet, il reçut la tonsure ecclésiastique et fut pourvu du bénéfice de son grand-oncle. A la fin de l'année, son frère François fut nommé conseiller au Grand Conseil, avec

(1) *Revue Nobiliaire*, III, p. 75.

dispense d'âge en considération des services de son père; Nicolas venait d'être reçu avocat au Parlement de Paris. Dès cette époque, Richelieu se préoccupait de l'établissement à Metz d'un Parlement qui rendrait la justice dans les Trois Évêchés réunis à la France (1). C'était un moyen de limiter la juridiction du Parlement de Paris, en même temps que de battre monnaie par la vente des charges nouvelles. Il y avait tout profit à acquérir ces charges au moment de la création. Elles étaient alors à bas prix comme choses lointaines et incertaines. François Fouquet acquit pour son fils Nicolas, le 14 mars 1633, une charge de conseiller et le 24 septembre, ayant passé ses épreuves et obtenu des dispenses d'âge, il prenait à dix-huit ans possession de son siège (2). Il eut pour première mission avec son collègue Marescot d'inventorier les papiers du Trésor de la Chancellerie de Vicq qui conservait les titres du temporel de l'évêché de Metz. Richelieu tenait à établir les empiètements que le duc de Lorraine s'était permis sur le domaine du roi, et l'année suivante, sans attendre l'achèvement des travaux de ses légistes, il prenait prétexte de l'attitude défiante du duc pour occuper Nancy. Aussitôt, le Parlement de Metz détacha un certain nombre de ses conseillers pour composer à Nancy un Conseil souverain. Nicolas Fouquet fut du nombre. Aidé de son parent, le jésuite de Champs-neufs,il révéla dès lors son tempérament magnifique, tenant train de maison à l'égal des Feuquières, ayant table ouverte et donnant aux dames le régal des violons. La Cour était à Nancy. Richelieu y avait conduit le roi et l'avait fait entrer par une brèche ouverte à coups de canon. Tous les moyens étaient bons pour se faire valoir aux yeux du ministre, et Nicolas Fouquet était bien en Cour quand, le 12 janvier 1636, son père lui acheta une charge nouvellement créée de maître des requêtes. Il prêta serment entre les mains du chancelier Séguier, celui-là

(1) *Histoire de Metz* par les Bénédictins, III, p. 255.

(2) Michel. *Biographie du Parlement de Metz*. I, p. 49-50.

même, qui, 29 ans plus tard, devait voter sa condamnation à mort. N'ayant alors que 21 ans, il avait dû pour la seconde fois obtenir des dispenses d'âge, puisqu'aux termes des lettres patentes d'Henri IV les maîtres de requêtes devaient avoir au moins 32 ans.

A l'Hôtel, Nicolas Fouquet travailla beaucoup. Mais comme il n'était en emploi que six mois de l'année, son père l'associa à ses occupations commerciales et maritimes. « Ce digne homme, dit un contemporain, conservait beaucoup d'illusions. Il voulait coloniser en évangélisant (1). » Son fils apprit beaucoup à ses côtés. « Tant que mon père a vécu, dit-il dans ses *Défenses*, tout le détail des embarquements et autres choses se sont faites par ses soins et se sont résolues en des assemblées qui se tenaient chez lui, auxquelles j'assistais comme l'un des intéressés (2). » C'est là, dans la bibliothèque paternelle, pleine de livres sérieux, embellie de nombreuses curiosités, gros globes célestes et terrestres montés, médailles antiques, que Nicolas Fouquet prit le goût des choses d'outre-mer. Il aidait aussi son père à soigner sa maison des champs, le petit domaine de Vaux dépendant de la paroisse de Maincy, qu'il avait acheté pour s'y reposer, sacrifiant au goût des Parisiens pour les propriétés rurales, si prononcé dès cette époque. En 1639, son frère François venait d'obtenir ses bulles d'évêque de Bayonne et fut sacré dans l'église du Grand-Jésus de la rue Saint-Antoine. L'année suivante, Nicolas se maria. Il avait procuré à son cousin Chalain l'acquisition de la charge de procureur général au Parlement de Metz. En retour, un autre Chalain, président au Parlement de Rennes, s'entremit pour lui faire épouser Louise, fille mineure et unique héritière de feu messire Mathieu Fourché, sieur de Quehillac, en son vivant conseiller à la Cour de Rennes (janvier 1640). L'épousée était très

(1) Du Tertre. *Etablissement des Français aux Antilles d'Amérique*. I, p. 109.

(2) *Défenses*. III, p. 349.

bien apparentée, très bien dotée. Un historien de nos jours, qui était un homme de finances, a calculé que la fortune de Nicolas Fouquet et de sa femme, représentait alors environ 2 millions de nos jours (1).

A la mort de François Fouquet, il avait eu soin de prescrire testamentairement à son fils Nicolas d'avoir un soin très particulier d'assister sa mère dans la conduite de ses affaires et de servir de père à ses frères et sœurs dans la conduite de leurs personnes et de leurs biens. C'était en vérité un chef de famille bien jeune, que ce maître de requêtes de 25 ans. Quatre des frères restaient encore à pourvoir et le plus jeune avait 5 ans. Puis, pour comble de disgrâce, Nicolas quittait à peine le deuil de son père qu'il inhumait sa jeune femme en l'église de la Visitation. De leur union, qui n'avait guère duré qu'un an et demi, une petite fille était née, Marie, qui devait plus tard épouser Armand de Béthune-Charost.

Nicolas Fouquet, qui avait conservé toutes les parts de son père dans les diverses Compagnies de colonisation et les avaient ajoutées à celles qu'il avait acquises en propre, prit une situation prépondérante dans les conseils de la Compagnie et y mérita l'entière confiance de Richelieu. En 1640, il obtint le privilège de la colonisation du Cap Nord à la Guyane et de celle de Madagascar. Mais la mort de Richelieu survenant arrêta net ce que l'on appelait l'illustre dessein des colonies (2). La mort du roi Louis XIII, les troubles de la Régence, aboutirent comme l'on sait, au déchirement de la Fronde. Nicolas Fouquet se tint résolument du parti de Mazarin, s'associant dès la première minute à une politique qui n'était que la continuation et la transformation de celle de Richelieu.

Son empressement fut récompensé. D'une part, son frère François fut porté à l'évêché d'Agde qui valait 30 000 livres

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*. I, p. 74.

(2) Gabriel Marcel. *Le surintendant Fouquet vice-roi d'Amérique*, 5. — *Défenses*. VI, 350. III, 357.

le rente et que le futur cardinal de Retz, coadjuteur de Paris, venait de refuser pour ne pas s'éloigner de la Cour; de l'autre, Nicolas lui-même, commissionné vers la fin de 1642 intendant de police, justice et finances auprès de l'armée chargée de défendre la frontière septentrionale, se voyait tout d'un coup envoyé comme intendant dans la province de Dauphiné. En elle-même, la fonction ne rapportait que 12 000 livres par an, mais les revenant-bons de l'intendant lui permettaient de quadrupler le chiffre de ses appointements. Les traitants ne marchandaient jamais pour se concilier l'appui d'un si utile fonctionnaire. Loin de composer avec eux, Fouquet, qui trouvait les taxes excessives et odieusement arbitraires, prit le parti des contribuables. Une émeute ayant éclaté en son absence, comme il était allé assister à la prise de possession du siège épiscopal de son frère, les traitants essayèrent de se débarrasser d'un fonctionnaire aussi peu souple et le chancelier Séguier, accueillant leur dénonciation, fit envoyer à Grenoble M. de Lauzières (1). C'était toucher aux privilèges de la Compagnie des Maîtres de requêtes que de nommer un intendant qui ne sortait pas du corps. A leurs réclamations, Mazarin ne répondit qu'en tergiversant. En dépit des protestations de la province, des lettres du Parlement de Dauphiné et de la Chambre des Comptes, Fouquet semblait sacrifié. Traversant Tournon en pleine émeute, il réussit à calmer les esprits, mais quelque habile qu'il eût été, Mazarin ne put se résoudre à le replacer dans des fonctions similaires et l'envoya en inspection à l'armée de Catalogne. Il ne fit qu'une apparition à Barcelone, s'employant à faire rendre justice aux maréchaux de camp Mérinville et La Trousse que le comte d'Harcourt avait fait incarcérer. Presque immédiatement, grâce à l'intervention de Mme Fouquet la mère, très estimée par la reine Anne, Nicolas Fouquet était envoyé à l'armée que l'on rassemblait sur les frontières de Picardie. Il y fut employé pendant

(1) Tallemant des Réaux. *Historiettes*. VIII, p. 160.

toute l'année 1647 et ne la quitta que pour le poste d'intendant de la généralité de Paris, auquel Mazarin l'appela en avril 1648.

C'était le lancer à travers les luttes parlementaires de la première Fronde. Par ses origines, par sa qualité de fils d'un des serviteurs du roi, Fouquet n'était nullement indiqué pour se ranger parmi les Frondeurs. Il s'employa tout d'abord à donner à la Cour l'appui de cette portion du Parlement qui n'était pas engagée dans la Révolution. Évitant de se mêler ostensiblement aux événements auxquels sa charge ne l'obligeait pas d'avoir part, il employa ses loisirs à régler ses affaires d'intérêt et notamment à liquider les entreprises des seigneurs de la Compagnie des Iles qui périclitaient au milieu de ces querelles politiques. Depuis qu'il avait abandonné l'intendance, on lui avait donné le poste de procureur général de la Chambre de Justice récemment créé. Là il se heurtait à l'opposition du Parlement, qui refusa de l'agréer et en fait, d'ailleurs, la Chambre ne fonctionna pas. La Cour retirée à Rueil, Nicolas Fouquet se retrouva intendant de Paris malgré la suppression de l'emploi et sans nomination nouvelle. Il s'employa à rétablir la paix, se mettant en bons termes avec le prévôt des marchands et la municipalité de Paris et facilitant le ravitaillement de la ville. Ce fut alors qu'il eut l'occasion de rendre un nouveau service à ce Goulas, que son père, au temps de la toute-puissance de Richelieu, avait sauvé de la prison. Caché chez un baigneur de la rue Saint-Antoine, il s'agissait pour lui d'obtenir une autorisation de séjour. Fouquet la lui fit accorder, mais, au cours de la conversation qu'il eut avec son parent, il s'exprima en termes assez rudes sur la politique de Gaston. L'année suivante, il accompagnait en Normandie l'armée que Mazarin employait à pourchasser les Frondeurs normands. Son frère Basile, qui lui avait succédé comme trésorier de Saint-Martin-de-Tours et qui s'était mêlé avec fougue aux querelles de la Fronde, si bien que le coadjuteur prétendait qu'il voulait le faire assassiner, fut employé dans le même

temps à surprendre en Champagne et en Luxembourg les places de Clermont et de Damvilliers. Puis il rejoignit Nicolas qui suivait l'armée royale à Dijon et à Bourges.

Ces six mois de campagne sous les yeux du ministre avaient eu pour Fouquet cet excellent résultat de révéler à Mazarin tout ce qu'il pouvait tirer de services de ce maître des requêtes, intelligenl, brave et dévoué qui semblait avoir toutes les aptitudes. La charge de procureur général était alors occupée au Parlement par Meliand à qui les événements avaient fait une situation intolérable. N'avait-il pas été sifflé en plein Parlement, en janvier 1650, par les jeunes conseillers des enquêtes (1)? Il importait que l'homme, qui traiterait pour l'achat de sa charge, eût donné des gages de fidélité les plus sûrs à Mazarin, car le procureur général était au Parlement l'avoué du roi. Fouquet promit à Meliand 100 000 écus d'argent, plus son office de maître des requêtes qu'il cédait au fils de Méliand (2). L'entente était complète entre Fouquet et le cardinal, mais par suite d'un accord avec Gaston, on ne devait sans son assentiment nommer personne à aucune grande charge et Gaston était mal disposé à l'égard de Fouquet qu'il jugeait trop mazarin. Deux personnes avaient de l'influence sur Gaston, la reine et Michel Le Tellier. Or, Le Tellier avait pour homme de confiance un de ses commis, allié de sa famille, Jean-Baptiste Colbert. Colbert et Fouquet s'étaient connus lors de la Fronde normande. Ils s'étaient liés même d'une amitié assez étroite (3) et Colbert sur la présentation du cardinal, s'employa tout d'abord en faveur de Fouquet. « M. Fouquet qui est ici venu par ordre de Son Éminence, écrivait-il à Le Tellier, m'a déjà témoigné trois fois différentes qu'il avait une très forte passion d'être du nombre de vos serviteurs particuliers et amis par une estime très parti-

(1) **Tallemant des Réaux.** *Historiettes.* I, p, 383. — Omer Talon. *Mémoires*, p 383.

(2) **Dubuisson-Aubenay.** *Journal.* II, p. 333.

(3) **Colbert.** *Lettres et Instructions.* I, p. 390.

culière qu'il fait de votre mérite. J'ai cru qu'il était bien à propos, étant homme de naissance et de mérite particulier et en état même d'entrer un jour dans quelque charge considérable de lui faire quelques avances de la même amitié de votre part. Si vous approuvez mon sentiment en cela, je vous supplie de me le faire savoir par la première que vous me ferez l'honneur de m'écrire, ne pouvant m'empêcher de vous dire que je ne croirai pas pouvoir payer en meilleure monnaie une partie du tout ce que je vous dois, qu'en vous acquérant une centaine d'amis de cette sorte, si j'étais assez honnête homme pour cela (1). » Michel Le Tellier promit son appui et Gaston d'Orléans céda après quelque résistance. Le 29 novembre, l'on procéda donc à la réception et à l'installation de Nicolas Fouquet.

Quelques semaines après, on publiait ses bans à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il épousait en secondes noces Marie-Madeleine de Castille, fille d'un conseiller au Parlement et cousine du trésorier de l'Épargne. Le soir du contrat, signé solennellement en présence des deux familles, le Parlement réclamait l'expulsion de Mazarin et le lendemain, le jour des noces en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, paroisse de la famille de Castille, Fouquet dut, à six heures du soir, se rendre en toute hâte chez le Garde des Sceaux pour conférer sur les réclamations des Frondeurs.

Le lendemain, dès l'aube, il était mandé au Parlement. La délibération était orageuse. Les Frondeurs les plus violents se répandaient en paroles et dans l'après-midi, Mazarin, déguisé en cavalier, le manteau sur le nez, fuyait de Paris et se réfugiait à Saint-Germain. Le surlendemain, Fouquet et son avocat-général Omer Talon sont dépêchés vers le Garde des Sceaux, puis reçus par la reine qui leur donne l'assurance que Mazarin est parti sans espoir de retour. Plusieurs jours s'écoulent à ces vains bavardages et toujours Fouquet esquive de prendre position trop nette-

(1) Colbert, *Lettres et Instructions*. II, p. 24.

ment, ne se laissant arracher que pied à pied les réquisitions qu'on exige de lui contre le Cardinal.

Cependant, le Parlement, sur réquisition d'Omer Talon, à qui Fouquet glissait la consigne à l'oreille, réitérait en juin 1651 la défense d'avoir commerce avec Mazarin. Et bientôt pour complaire au prince de Condé qui n'avait pas le triomphe modeste, Le Tellier, de Lionne et Servien sont renvoyés et l'exil de Mazarin confirmé à perpétuité. Le Tellier se retire à Chaville. Servien gagne sa maison des champs et Nicolas Fouquet prête à Lionne Belle-Assise qui appartenait à sa femme. Peu de jours après, le conseiller Coulon croit devoir « informer M. le procureur général afin qu'il y mette ordre, que le sieur abbé Fouquet son frère, va et vient souvent auprès du cardinal Mazarin ». Fouquet réplique qu'il est prêt à rendre compte à la Cour de ce qu'il saura, si elle le demande, mais il ne se croit pas obligé de répondre à M. Coulon, puis, il se retire avec les gens du roi. On les rappelle, on leur court après.

Michel Le Tellier.
Portrait gravé par Nicolas de Poilly.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

« Ceux qui crient le plus haut, s'écrie Talon, ne sont pas exempts de commerce et de menées. » Coulon s'opiniâtre. Il interrompt pour fait personnel. « On n'interrompt pas les gens du roi, intervient le président. Il n'appartient pas à des particuliers d'interrompre de la sorte. » Gaston d'Orléans veut faire valoir son autorité. Talon s'en offense. Lui et ses collègues s'en plaindront au roi. En ce qui concerne l'abbé Fouquet, ils informeront et requerront s'il y a lieu. Là-dessus, le tumulte redevient général et Talon profitera de cette violente escarmouche pour ne plus reparaître au Parlement (1).

On gagne ainsi la majorité du roi, dont le premier acte est d'écrire confidentiellement à Mazarin de se rendre auprès de lui aussitôt qu'il le pourra faire avec sûreté, « ayant impatience de rendre nulles en la forme la plus authentique qui se pourra, toutes les déclarations qui ont été données si injustement contre lui (2) ». Mais les cartes sont maintenant suffisamment brouillées. Comme le 7 octobre 1651, Gaston prêche un accommodement avec le prince de Condé, Fouquet le remercie de ses bons offices, et présente une demande d'information judiciaire contre ceux qui lèvent des troupes. Le résultat de cette décision, ce sera de contrebalancer le sacrifice de Mazarin par la mise en accusation de Condé. Enfin, Molé quitte Paris abandonnant la présidence du Parlement et sa retraite laisse Fouquet seul en présence des Frondeurs. Fidèle à son poste, il continue à correspondre avec le Cardinal, comme avec son chef incontesté, bien qu'il ne néglige aucune occasion de lui faire valoir ses services. Témoin, cette curieuse lettre écrite à Colbert : « Mon frère a demandé une abbaye de Nouaillé qui vaque depuis quelque temps, laquelle on lui fit espérer. Depuis ce temps, on a traîné jusqu'à présent en belles paroles, suivant le style accoutumé, et puis on le remet à une distribution générale après les Etats. Je vous avoue que je

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*. I, p. 166.
(2) Benjamin Fillon. *Autographes*, série I et II, p. 37.

suis étonné que Son Eminence ne change point de méthode, après s'être si mal trouvé de ses maximes ordinaires : l'une de ne rien faire pour ceux qu'il croit attachés avec honneur et fidélité à son service; et l'autre de croire qu'en tenant les personnes en suspens longtemps, il les conserve dans la volonté de faire toujours quelque action nouvelle pour mieux mériter les grâces qu'on demande de lui. Il me semble que quand les services qu'on lui a rendus jusqu'à présent ne le toucheraient point, ce que je puis et pour et contre son intérêt ici, devrait être de quelque considération, et c'est ce qui m'oblige de vous écrire celle-ci, afin que vous me fassiez la grâce de lui faire savoir que je suis horriblement surpris de ce procédé et qu'il n'y a rien qui me puisse offenser si sensiblement que de traiter mon frère du commun, lui qui n'a point fait d'action du commun quand il s'est agi de son service, et dans sa disgrâce. Ce que je n'ai que faire d'exagérer parce qu'il le sait encore mieux que moi. Et à vous dire le vrai, je ne trouve pas étrange qu'il ne me considère pas parce que la condition dans laquelle je suis m'a empêché de m'exposer comme mon frère. Mais, pour lui, quoique je l'aie connu du passé, je n'eusse jamais douté que Son Éminence n'eût fait paraître une reconnaissance éclatante en la première occasion qui se fût rencontrée. Mais de faire languir les personnes après des espérances vaines, et se laisser posséder par un petit frippon à l'appétit duquel il perdra tous les gens de condition et d'honneur (1) c'est ce qui n'est pas supportable. Il me semble qu'il y a assez de raisons pour faire de bonne grâce une action de cette qualité et qu'il n'y aura personne à la Cour qui puisse y trouver à redire. Je remets à vous dire le reste de bouche, mais obligez-moi d'écrire de bonne encre et de presser une réponse décisive de oui ou de non par le premier ordinaire pour ce qu'après cela, je ne m'y attendrai plus. Il sait encore les paroles qu'il m'en a données cent fois sans effet. Je sais que la chose dépend de lui et qu'écrivant ici comme il peut

(1) L'abbé Ondedei.

la chose sera faite au moment et si elle ne l'est pas je croirai qu'il a donné ordre contraire. Je vous prie que je vous aie cette obligation et de lui en écrire à cœur ouvert ce que vous en jugez et surtout réponse prompte pour ce que vous savez qu'il ne faut point faire état que des affaires achevées. Je suis votre serviteur (1). » Colbert transmit la lettre, ajoutant : « La mauvaise conduite que l'on a tenue en vos affaires vous a réduit à ce point de nécessité que vous avez besoin de tous ces gens-là, et que plus vous en avez besoin, plus ils vous tiennent le pied sur la gorge pour exiger de vous des choses que vous n'êtes pas en état ni en pouvoir de leur accorder... Il est de mes amis et je suis obligé de vous dire qu'il vous a bien servi depuis que j'ai la direction de vos affaires. Je ne puis toutefois m'empêcher de blâmer le procédé. » Basile Fouquet eut son abbaye de Nouaillé. Le Procureur Général était de ceux dont on ne pouvait se passer.

N'est-ce pas grâce à lui que bientôt après, le roi écrivit à l'exilé une lettre officielle lui commandant « sans autre réplique et sans aucun retardement » de venir le joindre avec ses troupes (2)? C'était donner un titre légal à la rentrée du Cardinal. Certes, malgré tout son génie, Condé ne devait pouvoir tenir contre les vieilles troupes fidèles au trône et la puissance de Gaston n'était qu'illusion. Mais Fouquet connaissait trop bien la force du Parlement pour ne pas avoir choisi la seule arme qui devait venir à bout de sa résistance. Habitués par état à s'appuyer toujours sur la loi, les conseillers, même les plus exaltés, se trouvaient arrêtés court dans leurs entreprises, quand on leur opposait la légalité. Ainsi quand, en janvier 1652, les parlementaires eurent voté par acclamation la proposition de lever des troupes contre Mazarin, leur élan fut brisé sitôt qu'il fut question de régler leur solde des deniers publics. Fouquet et Talon n'objectaient-ils pas que le roi seul en pouvait

(1) Colbert. *Lettres*. I, p. 165.
(2) *Lettres de Mazarin*. V, p. 3.

disposer? Puis, ce fut le retour de la délégation envoyée à Poitiers où se trouvait le roi. Les représentations du Parlement n'étaient pas agréées mais excusées seulement, parce que « le Parlement ne savait sans doute pas que le

Portrait du Cardinal Mazarin,
par Nanteuil (1659), gravé par E. Channeau.
(Bibliothèque Nationale. Collection Hennin.)

retour de Mazarin était par ordre du roi (1) ». Fouquet continuait, d'ailleurs, son double jeu. Encouragé par l'adhésion de tous les parlements qui rééditaient ses arrêts, le Parlement envoya au roi une députation composée du président de Nesmond et de cinq conseillers pour lui porter de nouvelles remontrances et lui demander de nou-

(1) Aubery. *Histoire de Mazarin.* III, p. 335.

veau l'expulsion du Cardinal. Molé s'opposa à la lecture des remontrances. Le roi était majeur et entendait qu'on lui obéisse. Le président de Nesmond insistant, Anne d'Autriche prit la parole pour déclarer que cette contestation était indécente et que messieurs du Parlement n'avaient qu'à se retirer. Là-dessus, elle se leva et comme le président de Nesmond prétendait faire lire les remontrances quand même : « Retirez-vous, messieurs, dit le jeune roi ôtant son chapeau, retirez-vous (1). » Cette fois, la députation céda. Fouquet aurait voulu que l'incident fût évité et les députés bien traités. A son sens, les paroles coûtaient si peu et n'engageaient à rien. Puis, il n'était pas aussi grisé que Mazarin par les succès remportés en Anjou et que devait si vite balancer la défaite d'Hocquincourt à Bléneau. Par contre, quand Condé arriva à Paris, tout rouge du sang des fidèles sujets du roi, il eût voulu qu'on lui refusât l'entrée de la Cour. La faiblesse d'Omer Talon et de Bignon empêcha cette proposition qui devait émaner du Parquet. Condé, entré au Parlement, y fut assez rudement accueilli par le président Bailleul et sa déclaration fut épluchée mot par mot par Fouquet, qui réussit à l'interloquer. Malheureusement l'incapacité des avocats généraux était notoire. Talon, le plus souvent, apportait à la barre des conclusions auxquelles il n'avait rien compris. Fouquet utilisa plus d'une fois sa naïveté d'esprit, lui faisant déposer des conclusions que Talon déclarait hautement viser le Cardinal et qui, en réalité, n'atteignaient que Condé.

Au mois d'avril, il se produisit un accident grave. L'abbé Fouquet, qui servait de courrier entre le Procureur Général et le Cardinal, fut enlevé par les troupes du Prince sur le chemin de Corbeil. Il était porteur d'une lettre non signée, mais où l'on croyait reconnaître la main du Procureur Général. L'incident fit grand bruit par la ville et jusque dans la salle où siégeaient les parlementaires. Talon, qui était à la barre, déclara avec solennité qu'il n'était pas vrai que

(1) Jules Lair. *Nicolas Fouquet*. I, p. 191.

cette lettre fût écrite par « Monsieur le Procureur Général ». Son indignation était d'autant plus sincère qu'il ne connaissait pas encore la vérité quand il écrivit ses *Mémoires* (1).

Les parlementaires se trouvaient fort embarrassés. En apparence maîtres de la ville, ils la voyaient en fait en proie à une canaille rassemblée de toutes parts, saccageant, pillant, tantôt au cri de : « La paix! la paix! » tantôt de : « Point de Mazarin! » La population était affolée. Fouquet sortant du Palais fut assailli et courut risque de la vie. Ce n'était que coups de pierre, coups de hallebarde, coups de fusil. L'émeute avait envahi l'enclos du Palais et, ce qui était encore plus grave, c'est que les bourgeois du quartier approuvaient les émeutiers. Ils étaient absolument las de l'attitude des parlementaires. « Messieurs du Parlement, disaient-ils, vous excitez le peuple et cela pour vos gages, n'ayant rien produit, si ce n'est la guerre civile, le siège de Paris, la retraite du roi, la ruine du commerce. Faites la paix. Tirez-nous de la misère, ou nous vous assommerons (2). » Quelques jours plus tard, le Parlement décidait qu'il n'avait plus la sécurité nécessaire pour délibérer. En conséquence, il suspendait ses séances. C'était laisser pleine liberté au désordre. Fouquet, les portes de la ville étant fermées, expédia à l'armée royale un messager qu'on descendit le long des murailles dans un panier suspendu à une corde. Il avisait que l'armée de Condé, jugeant intenable sa position à Saint-Cloud, décampait en secret, qu'elle longeait l'enceinte de Paris, marchant sans ordre, troupes et bagages enchevêtrés et qu'en lançant sur elle quelques escadrons, on en aurait bon marché. Le lendemain, Turenne attaquait Condé à la porte Saint-Antoine et le canon de Mademoiselle de Montpensier permettait seul la retraite et l'entrée de Paris à Condé vaincu et près de succomber.

Alors, Fouquet sortit à son tour de Paris. L'homme qui

(1) Talon. *Mémoires*, p. 478.

(2) Talon. *Mémoires*, p. 492. Conrart. *Mémoires*, p. 365.

avait jusque là prêché la conciliation, la modération et la pacification, proclamait la nécessité de l'énergie. Sans doute, il fallait s'accommoder avec Condé en prenant des sûretés pour le retour du Cardinal, si l'on ne pouvait agir au plus tôt contre les révoltés. Le Parlement allait proclamer l'union des princes et des villes, nommer un Garde des Sceaux et peut-être un régent. « Il ne faut pas douter, concluait-il, que tous les peuples ne suivent un parti où le Parlement de Paris, le corps de ville et les princes du sang seront unis. Mais, s'il s'établit un autre Parlement, les affaires seront bien balancées et l'autorité du roi bien soutenue dans les provinces. Ceux de la Cour qui ont des grâces à espérer et qui se ménagent avec le Parlement pour le besoin qu'ils en ont, ne reconnaîtront plus pour Parlement que celui qui sera autorisé par le roi et où seront tous les présidents et le Procureur Général, qui sont ceux qui font le corps. » Mazarin temporisa. Il ne quittait pas le chevet du lit où agonisait son neveu Mancini blessé à mort à la porte Saint-Antoine. Dans l'intervalle, Condé et les Parisiens avaient repris possession des présidents du Parlement et quand enfin, le 31 juillet, le Conseil du roi rendit un arrêt transférant à Pontoise le Parlement de Paris, un temps précieux avait été perdu. Les lettres royales transmises au substitut Beschefer mirent dans un singulier embarras les conseillers restés à Paris. L'expédient qui finit par prévaloir fut le suivant : on ne lirait pas officiellement les lettres et on les déposerait au greffe pour n'en délibérer qu'après la retraite effective du Cardinal hors de France.

C'était le 5 août. Le 7, le Parlement s'assemblait à Pontoise. L'assemblée n'était pas nombreuse. Elle ne comptait que 18 conseillers, 3 conseillers d'honneur et 4 maîtres des requêtes, mais à leur tête, se trouvaient le premier président Molé, les présidents de Novion et Le Coigneux et le Procureur Général (1). Les Parisiens n'avaient pour

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*. I, p. 209.

ɔource que de chansonner les ânes de Pontoise :

> Ce Fouquet se fait trop connaître
> Il n'a que Mazarin pour maître.

ɔuquet, cependant, préparait un rapprochement entre ;our et Gas- Mazarin qui, loin comme ɔrès, gouver- la politique, ɔulait rien en- lre. Le coad- ur, qui avait ;é à leur va- les hommes parti de la nde, souhai- lui aussi, son ɔm modement c la Cour. s, cet accom- lement ne fai- point l'affaire Basile Fou- t. Il était l'en- ı acharné du ljuteur, non ıt tant parce l était son ri- auprès de la e Mlle de Che-

L'Abbé Basile Fouquet.
Portrait de Nanteuil (1658).
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

.se, mais parce qu'il s'était mis en tête de s'assurer hevêché de Paris. Il s'était donc rendu tout droit au ıis Royal et là, ce blondin de 30 ans, ourdissant mille ;gues, négociait avec Mlle de Chevreuse, avec Mme de tillon, avec Goulas qui était l'homme de Gaston havigny qui était l'homme du prince de Condé. Entre

temps, il poussait les bourgeois à mille démonstrations antifrondeuses et alors les valets de Mlle de Montpensier arrivaient pour donner la chasse à cette mazarinaille. Fouquet, demeuré à Pontoise, finissait par se perdre au milieu de tant d'intrigues. Lui et les parlementaires de Pontoise souhaitaient avant tout un accommodement qui satisfît tout le monde. L'essentiel, c'était de se rendre maître de Paris et non d'y multiplier les troubles. « Tous ceux de notre compagnie, après s'être bien éclaircis du dedans de Paris, dont chacun reçoit par jour plusieurs lettres, sont tous dans la même pensée... et après tout bien examiné, nous convenons tous, sans aucune contradiction, qu'il faut promptement, ou l'accommodement, en quelque manière que ce soit, comme il est proposé, ou le voyage du roi, prompt à Paris et nous croyons la chose si certaine, que nous irons tous avec le roi et donnerons les arrêts que l'on voudra dans le Louvre (1). »

Turenne était du même avis que Fouquet. Il ne cessait de réclamer Paris d'abord, et ensuite, on n'aurait plus qu'à attaquer. Sinon, il demandait qu'il plût à la reine de donner le commandement à qui bon lui semblerait. Il avait réussi à installer la Cour à Saint-Germain. Là, les négociations se précipitent. Le Parlement de Paris autorise ses membres, qui ont des grades dans la garde bourgeoise, à se rendre auprès du roi avec les autres colonels. Le roi leur fait un gentil compliment. Anne d'Autriche les persifle. On leur offre un grand dîner avec fanfares de trompettes et voilà tous ces beaux cavaliers qui rentrent à Paris au milieu des acclamations et tout échauffés de zèle royaliste. Les quolibets de la reine ont été enveloppés des billets de crédit du Procureur général qui est cette fois encore le Grand Argentier de la Cour. C'est qu'il faut de grosses sommes pour amener Beaufort à se démettre du Gouvernement de la ville et le jeune Broussel à rendre La Bastille. Enfin, le 21 octobre, le Président et le Procureur général du Parle-

(1) Chéruel, *Mémoire sur Nicolas Fouquet*, I, p. 187.

ment de Pontoise ont ordre de se rendre au Louvre. Fouquet vient d'être père, père d'un fils qui assure l'avenir de son nom, et il doit quitter le berceau du petit François, comme il a dû jadis quitter sa jeune femme, le soir des noces, pour prendre son rang dans la marche sur Paris. Les portes de la ville ont été occupées sans coup férir. La joie des Parisiens est si grande de voir rentrer la Cour qu'ils ne songent point qu'on viole ainsi leurs anciens privilèges.

Le 21, le Parlement se réunit au Louvre, chez le roi. La Fronde finit comme elle avait commencé dans le sein du Parlement. Condé s'est retiré. Monsieur s'est exilé à Blois. Les parlementaires n'ont osé suivre ni l'un ni l'autre. Quand ils ont reçu individuellement, chez eux, les lettres leur enjoignant de venir au Louvre, ils ont hésité. Mais alors, le bruit s'est répandu que certains n'avaient pas reçu d'ordre. Cette nouvelle décide ceux qui se sentent amnistiés et ils sont trop heureux de se rendre à la Galerie d'Apollon, rapidement aménagée pour leur séance. Molé préside. Fouquet apporte la déclaration d'amnistie publiée à Pontoise. Il est seul à la barre. Omer Talon continue à être malade et Bignon est aux eaux. Les premiers opinants se prononcent pour l'enregistrement de la déclaration, puis, la bataille s'engage. Les royalistes veulent des exceptions dans l'amnistie. Camus-Pontcarré voudrait maintenir les arrêts rendus contre Mazarin. On discute, on repousse les conclusions de Fouquet et la déclaration n'est adoptée qu'après promesse du chancelier Molé et du Garde des Sceaux Séguier d'intervenir près du Gouvernement en faveur des princes et des bannis. Puis, c'est le lit de justice, où la liste des exilés est enfin donnée. Les ducs de Beaufort et de Rohan, les présidents Viole et de Thou, les conseillers Broussel, Portail, Bitault et Fouquet-Croissy, agent de Condé, deux autres moins marquants, sont seuls frappés. Puis défense est faite au Parlement de s'entremettre des affaires générales de l'Etat soit en politique, soit en finances, et de prononcer aucun arrêt contre

les personnes chargées du gouvernement. Fouquet prend ensuite la parole. Il félicite le roi de sa clémence et de son autorité et quand le lit de justice se sépare, le Parlement de Paris n'existe plus comme corps politique (1). Fouquet a été l'exécuteur des hautes-œuvres du pouvoir. Il a le succès de la journée et il monte à la fortune sur les ruines du pouvoir parlementaire.

Pendant quelques mois encore, il va guerroyer contre les pamphlétaires et les libellistes. Il aura soin de se tenir à l'écart du piège tendu à Retz. Son frère seul est intéressé à son succès. Il semble que Basile, moins il est abbé, plus il a soif d'être archevêque. Quant à Mazarin, il a une autre cause de haine contre Retz. Ne savait-il pas que certain jour, le vaniteux coadjuteur, se glissant à travers le cloître Saint-Honoré empanaché comme un cavalier, avait tenté de séduire Anne d'Autriche? Or, Mazarin fondait surtout son pouvoir et ses espérances ambitieuses sur la possession dont il se croyait assuré du cœur de la reine. Et il n'avait pas celle-ci en haute estime, jugeant si bien qu' « elle aurait toujours besoin d'homme » que plus tard il crut devoir en avertir Louis XIV (2). Il n'avait donc pas fallu davantage pour exciter ses colères. Dès lors, Basile Fouquet eut carte blanche, Servien aussi. Et le 29 décembre 1652 Retz fut arrêté en plein Louvre par le capitaine des gardes Villequier. A sa trahison, Servien gagna le poste de surintendant qui vint à vaquer par la mort de Lavieuville le 2 janvier 1653. Il avait d'ailleurs pris ses précautions dès la

(1) Omer Talon. *Mémoires*, p. 513. *Histoire abrégée du Parlement*, p. 258.

(2) Bibliothèque Nationale. *Fd. Baluze*, N° 149. Le chansonnier Maurepas traduisit ainsi la situation :

Dans le Louvre, le Louvre, le roi va disant
Ma petite maman, pourquoi baisez-vous tant?
Je ne saurais, lon lon là
Je ne saurais m'en passer.

(Chansonnier Maurepas. XXIII, 72).

veille, posant sa candidature à toute charge et à tout établissement. Seulement, comme rien ne garantissait ses capacités et que la charge de surintendant n'était pas de celles qu'on pouvait donner à un débutant surtout de l'âge avancé de Servien, on résolut de le doubler d'un homme que ses services, son dévouement et ses capacités rendaient apte à jouer l'homme de crédit dans le public. Le jour même de la mort de Lavieuville, Nicolas Fouquet avait posé sa candidature à la place vacante. Son frère Basile s'était attaché aux pas du Cardinal pour obtenir cette charge si honorable pour la famille. Colbert insinua à Mazarin l'idée de nommer deux surintendants, s'il ne se décidait pas à établir un Conseil de finances. Et, de la sorte, le 7 février 1653, au lendemain de la rentrée du Cardinal à Paris, les deux compétiteurs furent à la fois désignés pour la surintendance.

III

La Carrière d'un Surintendant.

EPUIS sa rentrée à Paris, Mazarin s'était appliqué à exercer un certain nombre de vengeances contre ceux qui l'avaient combattu avec le plus d'acharnement. « Il se voit maître dans le Cabinet, écrivait un frondeur irréconciliable. Tout est à sa dévotion. Il chasse et enferme qui il lui plaît. Tous les jours, on prend quelqu'un. Aujourd'hui, il dîne à l'Hôtel-de-Ville où il est servi somptueusement assisté du gouverneur du corps de la ville, des colonels et des syndics des rentiers. Ce lieu qui a servi à son opprobre et à sa confusion sert aujourd'hui de théâtre à sa gloire et à son triomphe (1). » Il avait fait de son favori l'abbé Fouquet une sorte d'intendant de police qui multipliait les arrestations. Tandis qu'il terrorisait les suspects de tout genre et de toute qualité, les parlementaires vaincus, sans avoir conscience de leur défaite, s'essayaient à mettre en quarantaine les Pontoisiens, et à chaque audience, on demandait à la Grand'Chambre où en était l'affaire du rappel des exilés. « Le roi, répondait Nicolas Fouquet, fera savoir sa volonté quand il en sera temps. » Le 17 Mars, la réponse fut une lettre de cachet notifiant la détention de Fouquet-Croissy et nommant quatre commissaires pour juger « ce rebelle et fomenteur de rébellion ». C'étaient le chancelier Séguier, le président Pomponne de Bellièvre, les conseillers Doujat et Sevin. Comme les conseillers des enquêtes se permirent de la résistance, des lettres de cachet en

(1) Bibliothèque Nationale. *Mss. F*[s] 14 831. ***Lettre de Bertaut au Prince de Condé.***

envoyèrent cinq ou six en exil. Enfin, la paix se fit et ce fut Fouquet-Croissy qui en bénéficia. L'œuvre des commissaires fut annulée, la connaissance du procès renvoyée au Parlement, puis, par un complément à cet accommodement, le prisonnier obtint sa liberté à charge de passer en Italie et de n'en pas revenir sans ordre de rappel (1). L'arrestation de Retz n'avait pas tardé à être pour le Cardinal une cause d'embarras. Il était fort gênant de tenir en prison l'archevêque-coadjuteur de Paris et, d'après les jurisconsultes, le pape seul pouvait présider au jugement et à la condamnation d'un cardinal. Mazarin avait bien soin de protester, plus que jamais, qu'on avait arrêté Retz sans sa participation et il faisait courir extrait d'une prétendue lettre au roi où il sollicitait l'élargissement de son collègue (2). En réalité, des négociations étaient en cours, qui avaient pour but d'aboutir à un arrangement. On transporta donc Retz de Vincennes à Nantes où l'on organisa une sorte d'internement aussi fastueux que mal surveillé, si bien qu'un beau jour le cardinal de Retz prit la clé des champs le 8 août 1654, et gagnant en hâte Saint-Sébastien, s'enfuit de là en Italie (3). L'abbé Fouquet avait gagné, à ces intrigues, la survivance de la charge de Procureur général, puis, la charge de Procureur général au Parlement de Metz. « Il est bon, lui écrivait un de ses intimes, d'avoir des amis en Paradis et en Enfer... Mais précautionnez-vous bien contre la contagion qui commence à infester la *gente togata;* car, sans être grand astrologue, je vais vous prédire qu'après l'éclipse elle sera plus dangereuse qu'elle a jamais été. Il ne faut plus vous exposer comme vous l'avez

(1) Aubery. *Histoire de Mazarin.* IV, p. 14. — Chéruel. *Histoire du Ministère de Mazarin.* II, p. 29.

(2) Jules Lair. *Nicolas Foucquet,* I, p. 292.

(3) A la première nouvelle de son évasion, tous les curés de Paris firent chanter le *Te Deum.* Il fallut que Fouquet, qui était seul dans la capitale, fit acte d'autorité pour apaiser cette rébellion ecclésiastique. Il employa tour à tour la force et la douceur et réussit en quelques jours à gagner le chapitre de Notre-Dame qui consentit à nommer un administrateur du diocèse.

fait, la bravoure ne s'ajuste pas bien avec la magistrature (1). »

Cette double nomination compensait un peu les énormes sacrifices qui avaient été faits par la famille entière, pour l'achat de la charge de Procureur général au Parlement de Nicolas Fouquet. Mais, la surintendance entraînait de nouveaux sacrifices. Mazarin ne se contentait pas de demander à ses surintendants que les affaires de finances marchassent assez bien. Il prétendait tirer d'eux toutes les ressources qui lui étaient nécessaires. Servien, vieux, égoïste et hésitant, n'avait pas tardé à le mécontenter. Il s'était d'ailleurs pris de querelle avec Barthélemy Herwarth, premier commis de la surintendance, qui semblait marcher d'accord avec Fouquet. Les griefs de Servien étaient assez piquants. « Herwarth, disait-il, écrivait fort mal. Après avoir assigné devant M. Fouquet et devant moi pour une ordonnance un fonds qui ne vaut rien et pris nos signatures, il lui était facile de le changer. « Or, Herwarth, étant créancier de vieille date du Trésor, pouvait ainsi rendre effectif l'ordre qui devait rester un leurre (2). Si Fouquet et Herwarth n'avaient pas, en quelque sorte, lié partie entre eux, Mazarin eut sans doute sacrifié Fouquet à Servien, pour qui il avait une estime toute particulière. Mais, comme Servien lui refusait de l'argent, il ne pouvait s'empêcher de reconnaître qu'il ne répondait nullement à son attente. Bref, il offrit à demi-mot à Fouquet de le charger de prendre soin de tout en disant à Servien de le laisser agir. Fouquet fut de glace à cette ouverture. Mieux valait, répondit-il, déterminer les attributions de chacun. C'est ce qui fut fait par le règlement du 24 décembre 1654, qui confiait à Servien l'ordonnancement et à Fouquet la trésorerie.

C'était pour Servien une disgrâce déguisée et l'opinion l'interpréta ainsi. Quant à Mazarin, il s'accommodait à merveille d'un système qui lui permettait, sans plus discu-

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet.* I, p. 301.
(2) Fouquet. *Défenses.* V, p. 60, 65.

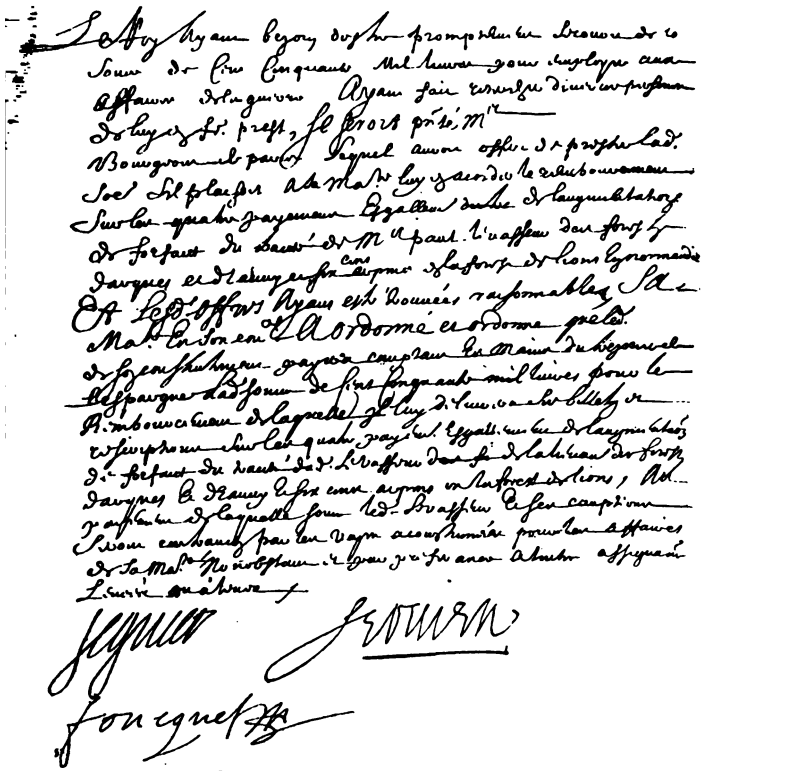

Acte d'emprunt et d'assignation de 150 000 livres pour les affaires de la guerre, signé par Séguier, Servien et Fouquet. (Archives Nationales).

ter avec l'ordonnateur Servien, d'envoyer simplement à Fouquet l'état des sommes qu'il voulait toucher en argent comptant. Dès lors, ce fut le rôle de surintendant Fouquet d'étudier les voies et moyens de procurer à l'Eminence ce qu'il lui fallait, en demeurant maître absolu des remises et des gratifications qu'il faudrait accorder. Quand le surintendant, par contre, voulut demander des ressources

à des impôts nouveaux régulièrement établis, il se heurta à l'opposition du Parlement. Le chancelier Séguier, lui-même, osa se plaindre de n'avoir connu les édits que le matin même, quand on les lui avait apportés à sceller, et pour obtenir l'enregistrement des édits, il ne fallut pas moins qu'une visite du roi en costume de chasse (1). Le lendemain, Mazarin capitulait. Fouquet retira une partie des édits, mais s'il eut moins d'argent, il eut davantage de plaintes du cardinal.

L'année suivante, les choses étaient telles qu'il fallut avoir recours à de nouvelles frappes de monnaie. Dans une première visite au Louvre, Pomponne de Bellièvre protesta contre les mesures adoptées et ne manqua pas de demander le rappel des exilés (2). Deux jours après, l'avocat général Bignon concluait à des remontrances itératives, recommandant d'imiter Jacob qui, « même blessé à la hanche, n'avait pas laissé de lutter avec Dieu ». Cette fois, Mazarin trouva que la résistance du Parlement passait la mesure. Le lendemain, Bignon et Talon, Bellièvre et les présidents furent mandés. Servien, qui suppléait le chancelier, leur déclara que s'ils persistaient dans leur attitude, le roi leur ferait éprouver son ressentiment d'une telle manière que la postérité aurait peine à le croire. A quoi, le jeune prince, qui était bien stylé, ajouta : « Messieurs, on vous l'a dit, faites-en votre profit. »

Il était plus facile à Servien de rudoyer les Parlementaires qu'à Nicolas Fouquet de remplir les coffres de l'Etat. Le cardinal aimait le luxe de la paix; il faisait la guerre et par ces deux larges fissures s'écoulaient toutes les ressources de l'Epargne. Depuis longtemps, le trésor royal n'avait pas vu un million d'écus assemblés. Le papier seul

(1) C'est la fameuse visite racontée par Voltaire (*Le Siècle de Louis XIV*, III, p. 25). Au costume de chasse, Voltaire a ajouté le fouet à la main dont ne parle aucun contemporain.

(2) Mazarin fut fort mécontent de son attitude. « C'est un homme plein de vanité », disait-il à Cosnac. (*Mémoires de Daniel de Cosnac* I, 221).

affluait et s'il se convertissait en or, cet or était absorbé d'avance par les fournisseurs des armées et de la Cour. Quant aux ressources nouvelles, il eût fallu plus de temps pour les créer qu'on n'en pouvait mettre à les attendre. Il fallait donc escompter sans cesse, non point les rentrées à venir de l'Etat qui n'inspiraient point confiance, mais la signature du surintendant et de ses amis. Entre deux crises financières seulement, on pouvait songer à examiner les projets d'impôts et étudier les moyens de tenter une opération nouvelle.

Au lendemain de la déroute de Valenciennes, Mazarin avait indiqué à Fouquet comme ressource possible l'augmentation du droit de marc d'or que payaient certains titulaires d'offices, lors de leur entrée en fonctions. Henri III avait fait de celui-ci une dotation de l'Ordre du Saint-Esprit. Il fut entendu que l'Ordre du Saint-Esprit n'avait rien à prétendre dans le produit des nouveaux droits. On les évaluait à la somme annuelle de 140000 livres. Capitalisées au denier 15, ces 140000 livres eussent pu gager un emprunt de plus de 2 milllons, mais il y avait beau temps que le roi ne trouvait plus prêteur au denier 15, d'où la nécessité, pour aboutir, d'accepter une série de contrats qui arriveraient à produire de l'argent comptant. Le premier passé devant Vautier, notaire de Servien, surintendant de l'Ordre du Saint-Esprit, adjugeait bien les droits du marc d'or à un sieur Duché pour 2 millions de livres, mais aussitôt Fouquet, Servien et Séguier se trouvaient en face d'une ordonnance de remise montant à 686000 livres. C'étaient les frais de perception et autres que le roi accordait au traitant et qui réduisaient les 2 millions à 1334000 livres. Ensuite, venait la réserve de 300 mille livres au profit de l'ancien traitant, le sieur Boulain, dont on rachetait les droits. Il ne restait donc plus que 1034000 livres payables en 8 paiements égaux et trimestriels, qu'une nouvelle convention transformait en paiements au comptant, moyennant un escompte arbitré à 134000 livres. Seulement, à la suite de toutes ces combi-

naisons, alors que les possesseurs d'offices paieraient 2000000 le roi ne touchait que 900000 livres. Les touchait-il? Duché n'était adjudicataire que pour la forme. Et tous ces actes passés, il ne restait qu'à trouver l'argent. Fouquet parvenait à céder un quart du traité à de Nouveau, surintendant des postes, qui payait en billets royaux. Il cédait le cinquième du surplus à Mme du Plessis Bellière contre 100000 livres et le reste il le donnait en paiement à ses risques et périls à ses propres créanciers (1).

Toute opération de finance, en ce temps-là, se présentait sous un jour analogue. Le surintendant ne devait conclure aucun traité, bail ou prêt, sans avoir gagné au préalable le chef de la Compagnie de traitants soummissionnaire afin d'obtenir une forte enchère de la communauté. Or, on ne gagnait un traitant qu'en lui offrant d'opimes compensations. Ainsi, par exemple, on obtenait 100000 écus, en acceptant pour la mise de fonds du chef de la Compagnie quelque vieux billet de 50000 livres (2). De semblables prises en recette n'étaient en somme qu'une espèce de corruption, celle du traitant par le fonctionnaire et si dans le présent elles ouvraient la porte à tous les abus, elles ne faisaient en résultat qu'aggraver dans l'avenir les charges de l'Etat.

Dans les pamphlets de l'époque immédiatement antérieure, les abus avaient été mis en lumière sauf le plus criant : la prétention de Mazarin de faire employer, entre tous, ses banquiers et débiteurs Cantarini et Cenami, banqueroutiers avérés, soigneux de lui ménager un donatif dont il pouvait disposer sur-le-champ. Colbert, bien entendu, était mêlé à toutes ces opérations de Mazarin et certainement il ne s'y appauvrissait pas. D'autres y trouvaient leur compte également, comme le financier Delorme, Gourville, qui avait été le factotum de La Rochefoucauld, avant de travailler dans la finance, Brisacier, Chirol, Cha-

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*. I, p. 405.
(2) Pellisson. *Œuvres diverses*, II, p. 37, 39.

telain. Le contrôleur des finances Herwarth fourrageait dans les prêts et faisait la banque. Jeannin de Castille était invité à fournir des sommes sur la signature de Fouquet et l'on escomptait tout, même les pensions signées au profit de tiers par les fermiers des gabelles (1).

Quant au populaire, au milieu de tant d'exactions et de gaspillage, il avait le seul droit de payer. Cette pensée ne le réjouissait pas, et, maintenant que les Parlements étaient muselés, on voyait les gentilshommes des provinces se réunir et se concerter en pays chartrain, en Sologne, en Normandie. Mais, quand il s'agissait non plus de parler, mais de monter à cheval et de « brocher Bayard », comme on disait, personne ne donnait le signal et chacun restait chez soi. En Sologne et en Berry, les paysans, poussés à bout par les violences, les exactions et les pillages de la cavalerie lorraine et française, se mettaient en révolte ouverte, armés de haches et de gaffes ferrées. On pillait les greniers à sel; tout financier, maltôtier, collecteur d'impôts étaient assommés sans rémission. C'est que du grand au petit, les traitants attiraient sur eux la haine publique, autant par leur besogne de receveurs des tailles que par leurs dépenses, prodigieuses dans la nécessité publique. Fouquet se préoccupait d'apaiser cette insurrection. Il réclamait à Mazarin un régiment de cavalerie pour réprimer les sabotiers de Sologne et les bateliers de la Loire et empêcher leur exemple de devenir contagieux. Au nombre de 10 000, ils assiégeaient le bailli de Chartres dans Sully. Les mariniers de la Seine, déjà émus par le projet qui baissait la valeur des liards de trois à deux deniers, inquiétaient pour la sûreté de la capitale. Enfin, le 16 juin, le

(1) En mars 1658, Fouquet fut chargé par Mazarin de montrer à Chatelain, fermier des Gabelles, une promesse de pension de 120 000 livres Le fermier la reconnut comme bonne : « Il me fit connaître qu'il entendait bien qui c'était » et comme il s'agissait simplement de Mazarin en personne, la Compagnie avança le second semestre de l'année 1658 et toute l'année 1659. Quelques heures après, Bernouin, valet de chambre et trésorier secret de Mazarin, encaissait les fonds.

surintendant reçut la nouvelle de la victoire des Dunes.

Son premier mouvement fut d'expédier un courrier à Orléans et dans le Berry où la nouvelle de cette victoire devait contribuer, pensait-il, à mettre fin à la rébellion. Mais, quand il voulut écrire au cardinal, la chose lui fut impossible. Il s'était tant surmené depuis quelques semaines que ses forces étaient épuisées. Une fièvre accompagnée de violents maux de tête le terrassa. Il se jugeait si malade qu'il ne pensa tout d'abord qu'à mettre ordre dans ses affaires en vue de la mort. Il se livra donc à un bref inventaire de ce qu'il possédait, de ce qui était du moins immédiatement réalisable, charges ou domaines. A quarante-trois ans, ayant débuté avec une fortune acquise après avoir servi le roi depuis son jeune âge, il put constater qu'il était ruiné (1). « S'il fut mort, écrivait quelques jours après à Mazarin un de ses confidents, Bartet, il laissait sa maison et tous ses amis dans une pauvreté ridicule. Jamais il ne s'est vu une pareille consternation à celle de sa maison et de ses amis. Il a tenu une contenance d'honnête homme et témoigné, quand il y a eu du danger, que rien ne lui faisait peine que ses amis qu'il avait abîmés. » Hors d'état de travailler, sans connaissance, entre la vie et la mort pendant plusieurs jours, Fouquet ne sut rien du désarroi des gens d'affaires. Le 21 juin au soir, après avoir été saigné au pied, il se trouva mieux et put dormir. A son réveil, sa première pensée fut de faire porter au trésorier de la Guerre quelque argent pour les étapes du cardinal, et l'abbé Fouquet, avec qui il était déjà en froid, étant venu le voir, il le chargea d'aviser Mazarin que, comme il ne saurait parler d'aucune affaire dans l'état où il était, cet argent avait été pris sur le produit de la vente de Belle-Assise qui appartenait à sa femme (2). Il voulut travailler le 22, à la prépara-

(1) *Défenses de Fouquet.* Partie inédite retrouvée par M. Lair. B. Nat *Mss. f*ais 7622.

(2) *Défenses de Fouquet.* Partie inédite retrouvée par M. Lair. B. Nat. *Mss. f*ais 7622.

tion de l'arrêt qui réduisait définitivement la valeur des liards à deux deniers. Ce dernier effort le brisa. Le lendemain, on le considérait comme perdu et il demeura dans une sorte de coma jusqu'au 28 juin. Mais alors une crise favorable se produisit et il se remit rapidement.

A peine était-il guéri, que le roi tombait gravement malade à son tour, menaçant d'entraîner dans la tombe la puissance de Mazarin, car Monsieur était aux mains de ses ennemis latents. Tandis que Colbert mettait en sûreté les papiers du cardinal et doublait les garnisons des places qui lui appartenaient, Fouquet convalescent protestait de son dévouement absolu. « Je ferai connaître, écrivait-il à l'Eminence, que le bien qu'elle m'a fait n'a pas trouvé un cœur tout à fait indigne de ses grâces ; je suis assuré que ce que j'ai d'alliés, parents et amis en useront de même ; je crois que M. de Charost, qui tient mes sentiments, aura fait et fera son devoir. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il détourne de la France, un mal si terrible (1). » Lui et Colbert agissaient à tout instant de concert et lorsqu'il apprit que le roi avait été sauvé par l'émétique, il mandait au cardinal ce bulletin très explicite. « Tout est calme dans Paris, mais, pour peu que les bonnes nouvelles du roi eussent tardé, ce calme n'eût pas duré longtemps. Dieu y a pourvu. Cependant, il faut que Votre Eminence sache que les troubles qui ont été partout, ont empêché les gens d'affaires de recevoir leur argent. Ma maladie a fait faire des réflexions d'une ruine certaine à la plupart qui sont dans de grands engagements et se croyaient perdus dans un changement. Celle du roi qui a suivi a fait le même effet, de sorte que chacun est encore sur ses gardes et plusieurs dans l'impuissance de rien avancer (2). »

En somme, pendant sa maladie, Fouquet avait encore fourni 400000 livres empruntées à La Bassinière et aux Monnerot. « C'était une chose peut-être un peu imprudente,

(1) *Affaires Etrangères, France.* Vol. 905.
(2) *Affaires Étrangères, France.* Vol. 905.

disait-il, mais du moins, qui me satisfait à présent l'esprit et est conforme à mon honneur (1). » Il y avait bien, d'autre part, dans la balance qu'avait établie Nicolas Fouquet malade, quelques articles, sinon omis, du moins simplement notés pour ordre. Ainsi, Fouquet n'avait pas tenu compte de ce qui lui était dû par le roi pour ses appointements, et, d'autre part, il n'avait point inscrit les bénéfices naturellement aléatoires, de ses entreprises d'outre-mer. La marine et les colonies étaient, cependant, choses qui avait fort à cœur. Dans ses *Défenses*, il alléguait plus tard que Mazarin approuvait ses idées et trouvait fort bien qu'il eût des vaisseaux. Il semble, cependant, que Fouquet se fût caché de Colbert. Celui-ci le faisait espionner par Colbert Du Terron. Dès 1656, Fouquet avait fait construire à Concarneau, avec le président de Chalain, son parent, un navire de 800 tonneaux qu'il vendit plus tard au roi. Il avait acheté en Hollande 4 vaisseaux et 2 flûtes qui devaient composer la flottille de la Compagnie qu'il rêvait de créer avec M. de Feuquières, fils du célèbre diplomate, le conseiller à la Cour des Aides Clément, Arnaud d'Andilly et le sieur Chanut. En 1658, Mme d'Asserac et lui organisaient un grand commerce, qui aurait pour port d'attache l'île d'Yeu. Du Terron, qu'avait préoccupé la garnison de 120 hommes qu'on avait levés aux environs d'Angers pour occuper ce port, traitait bientôt la chose en incident sans importance. « Les gens qui vivent dans l'abondance et qui ne connaissent point la mer, disait-il dédaigneusement, donnent aisément dans les nouveautés. Je suis fort trompé s'ils réussissent, au moins je vois que les plus puissants et les plus éclairés demeurent sans rien faire (3). »

En dépit de ces affirmations méprisantes, Mazarin, que du Terron ne se serait pas permis de ne pas compter parmi les plus puissants et les plus éclairés, poussait à ce moment

(1) *Affaires Etrangères, France*. Vol. 905.
(2) B. Nat. *Mss. f*ais 7622.
(3) *Affaires Etrangères, France*. Vol. 905.

La citadelle et l'entrée du havre du Palais à Belle-Isle, vus de la pointe de Romannet.
(Collection des Ports de France, dessiné par N. Ozanne, gravé par Y. Le Gonaz.)

Fouquet dans une vaste et colossale entreprise, qui devait plus tard lui coûter cher. Belle-Isle, donnée par le roi Charles IX à la famille de Retz, passait à juste titre comme la meilleure rade que la France pouvait employer à servir de point de repère aux navires revenant d'Amérique. Le concours, que le cardinal de Retz avait trouvé dans ce domaine de sa famille, au moment de son évasion du château de Nantes, avait fait désirer la réalisation d'un projet de rachat depuis longtemps préconisé par les États de Bretagne. La situation des finances royales ne permettant pas au roi de traiter directement avec la famille de Retz, que des créanciers impitoyables poursuivaient à boulets rouges, l'idée vint à Mazarin de mettre Fouquet en avant, pour éviter que le cardinal de Retz n'invoquât les droits de préemption qui résultaient pour lui du retrait lignager (1). Vu l'importance politique et maritime de Belle-Isle, il importait que terre, marquisat et port ne tombassent pas entre les mains de personnes suspectes. Fouquet reçut donc un ordre royal l'invitant de « traiter de ladite terre à l'exclusion de tous autres ». En suite duquel l'acte de vente fut signé le 5 septembre 1658, moyennant un prix de 1 300 000 livres : 900 000 livres pour les créanciers du duc de Retz et 400 000 livres pour le duc lui-même. Si peu de mois après le bilan déplorable que Fouquet avait fait communiquer par Bartet au cardinal Mazarin, une acquisition de cette importance eût été incompréhensible, s'il n'eût pas été sous-entendu que l'intention du roi était de reprendre Belle-Isle quand l'état des finances le permettrait. Fouquet se préoccupa donc de faire de son mieux face aux engagements qu'il contractait, comptant bien d'ailleurs qu'il obtiendrait tous les délais désirables, outre ceux auxquels obligeait l'exécution des formalités légales. D'ailleurs, pour ses grands projets de colonisation, il espérait tirer de Belle-Isle des avantages personnels de nature à contrebalancer ses sacrifices. Il comptait fermement sur la parole de Mazarin, bien

(1) Fouquet. *Defenses*, V, p. 336, 338. X, p. 313.

qu'il sût par expérience combien il était difficile d'amener le cardinal, à s'engager d'abord, et, ensuite, à remplir ses engagements.

Il en avait à ce moment même un exemple. Il suppliait le cardinal de nommer un premier président au Parlement de Paris et patronnait chaudement un candidat au succès duquel il tenait particulièrement. C'était Lamoignon, qui, maitre des requêtes au début de La Fronde, avait joué un rôle très actif dans la résistance opposée par sa compagnie aux volontés de la Cour. Il est vrai que bientôt la tyrannie de la populace lui avait paru « plus insupportable que celle des plus cruels princes du monde » et qu'il était devenu l'un des plus chauds défenseurs de l'autorité dans le sein du Parlement. Lamoignon s'était alors lié très intimement avec Le Tellier, mais celui-ci, qui avait un candidat pour la première présidence, M. de Nesmond, s'était contenté de demander pour son ami une présidence à mortier. Fouquet au contraire, harcela Mazarin. Celui-ci était évasif à son habitude. Si Lamoignon se présentait à lui, il l'arrêtait avant qu'il n'eût parlé. « Ne dites rien, je pense à vous plus que vous ne pensez. » Cependant, Lamoignon ne voyait rien venir. Le cardinal allait partir pour l'armée. Fouquet fit un dernier effort. Il emporta la victoire en flattant Mazarin de l'honneur qu'il y aurait pour lui d'avoir fait ce choix par le seul motif du bien public (1). Lamoignon, en effet, fut nommé sans que l'Eminence touchât de pot-de-vin. Les contemporains s'en étonnèrent et purent seulement se répéter, ce qui avait été le compliment final de Mazarin à Lamoignon. « Il y a assez longtemps, lui avait-il dit, que vous êtes dans le noviciat, il faut faire profession. On a fait de grandes offres, si le roi les eût voulu écouter : on a offert encore depuis peu de jours 120000 pistoles, mais quelque besoin qu'en ait le roi, il vaudrait mieux qu'il les donnât pour avoir un bon premier président que de les recevoir... je ne vous demanderai rien

(1) Mme de Motteville. *Mémoires*, IV, p. 117.

contre la justice; nous travaillerons ensemble au soulagement du peuple. » Dès lors, Mazarin voulut avoir tout l'honneur de la nomination de Lamoignon. Le premier président seul savait à quoi il devait s'en tenir.

Mazarin absent était bien plus difficile à vivre que Mazarin en contact quotidien avec le surintendant. Durant son absence, il accueillait toutes les plaintes, et, comme celles-ci n'avaient pas de réponse immédiate, son mécontentement avait le temps de fermenter. Le Tellier et Colbert ne risquaient contre Fouquet que des attaques discrètes, mais Basile Fouquet était devenu l'ennemi acharné du surintendant. Pendant le séjour à Lyon du cardinal Mazarin, à en croire Bussy Rabutin, il n'est propos et intrigue qu'il n'ait employés pour perdre son frère. Le surintendant ne s'abusait pas à son sujet. Retombé malade au mois de décembre, en proie au désir de la retraite et aussi aux idées noires qui l'accompagnaient toujours, il se reprit à lire son fameux projet de défense. Il le revit, le corrigea, notant que maintenant que Basile avait été gagné contre lui, « il était plus à craindre qu'aucun autre ». Il se sentait donc bien seul, car, ni l'évêque d'Agde, ni l'archevêque de Narbonne ne pouvaient faire ce qu'aurait fait ce petit intrigant d'abbé. Et c'est alors, que pour se consoler de son isolement, il inscrivit dans ses notes le nom de Lamoignon. « Il m'a, disait-il, l'obligation tout entière du poste qu'il occupe, auquel il ne serait jamais parvenu, quelque mérite qu'il ait, si je ne lui en avais donné le dessein, si je ne l'avais cultivé et pris la conduite de tout avec des soins et des applications incroyables », et il ajoutait : « Je ne doute pas qu'il agisse comme je ferais pour un de mes amis en pareille occasion. » Mais, cette méchante humeur était bien vite chassée quand la santé revenait et quand Mazarin s'opposait à ses projets de retraite en termes si obligeants que le surintendant s'en trouvait attendri et désarmé.

Mazarin n'avait nulle envie de se passer des services du surintendant. Il lui était d'autant plus indispensable que Servien, malade, agonisant même depuis plusieurs mois, se

bornait uniquement à donner des signatures. Enfin, Servien mourut le 16 février 1659, un peu après le retour de la Cour à Paris. A plusieurs reprises, Mazarin s'était plaint à Fouquet de l'entrave qu'apportait aux affaires la collaboration nécessaire des deux surintendants. C'était donc une occasion pour lui de prendre une détermination définitive. Depuis longtemps, Fouquet avait sa promesse, mais que valait une promesse de l'Italien? Colbert poussait en avant Herwarth. Fouquet, averti par ses agents des conciliabules que tenaient ses ennemis, se maintint sur la défensive. Il savait que le Cardinal avait besoin d'argent. Il n'eut garde de prendre l'initiative de sortir de son rôle, tel qu'il avait été défini par le règlement du 23 décembre 1654. Quand on lui demanda des fonds, il joua l'ingénu. Que pouvait-il faire? Il n'avait pas le droit de signer seul, force était d'attendre que le règlement fut revisé. Mazarin ajourna d'abord toute décision au 17, puis au 18 février. Enfin, le 19, il fit part à Fouquet de la détermination qu'il avait prise. L'existence de deux surintendants était maintenue, mais c'était Ma-

Louis Fouquet, évêque d'Agde.
Portrait de P. Lochon (1659).
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

zarin qui serait le second surintendant. Herwarth, qui assistait à la conversation et au travail en sa qualité de contrôleur, vit qu'il était joué. N'était-ce pas Colbert qui allait éplucher tous ses actes pour le compte de Mazarin? Sous cette impression, il se trouvait peu disposé à ouvrir ses coffres pour de nouveaux prêts. N'était-il pas déjà en avance pour deux ou trois millions? Alors, c'est à la bourse de Fouquet que le Cardinal fait appel. Mais, celui-ci allègue les même raisons qu'Herwarth. Il ajoute que les journées qui viennent de s'écouler ont fort ébranlé son crédit. Bref, il est dans l'impossibilité de donner un concours utile. « Mais, ajouta-t-il insidieusement, Son Eminence n'a-t-il pas dit mille fois qu'elle s'engagerait quand il serait temps? Ce temps est venu. Il n'est pas un financier qui ose refuser son concours au Cardinal, s'il s'oblige personnellement. » Six mois avant, Colbert, le 22 juin 1658, a établi le bilan très clair et très brillant de la fortune de son maître. C'est une pièce qui fait honneur à son talent de parfait comptable. La balance est lumineusement établie. Biens en France, biens en Italie, immeubles merveilleusement choisis, créances de premier choix, bénéfices, pensions, argent comptant, il y en a pour plus de 8 millions de livres rapportant près de dix pour cent par an (1). Les dettes ne montent pas à la moitié du revenu annuel (2). Mais pour être si riche, le Cardinal n'en est que plus avare. Toucher à ses réserves d'argent, c'est les exposer à fondre. Faire appel au crédit, c'est un expédient plus dangereux encore, puisqu'un jour ou l'autre il faudra payer. Fouquet insiste. Il rappelle que les besoins de l'Etat sont immédiats. Alors Mazarin lève la séance en disant à Herwarth : « On m'a fait faire ici un mauvais pas. » Et, le lendemain, il déclare à Fouquet qu'il renonce à être surintendant, qu'on l'avait surpris en l'embarquant dans des aventures inconnues, qu'il est bien préférable pour l'administration des finances de

(1) Cela représente 40 millions de nos jours.

(2) Clément. *Lettres et Instructions de Colbert*, I, p. 520-530.

l'Etat que la besogne ne soit point partagée et que Fouquet, seul surintendant, servira mieux et le roi et le public (1).

Les secondes provisions de Fouquet sont publiées le 21 février et à la chute du rideau, Fouquet, qui s'est réconcilié avec Colbert, impute, comme il est juste, au Trésor royal les frais de l'entente. Colbert reçoit quatre-vingt et quelques mille livres en bel et bon argent (2) et Fouquet remet à Mazarin l'état de plus de cinq millions de livres qui lui sont dues par le roi et qu'il doit à des prêteurs (3).

Il en sera du remboursement de cette dette comme des belles promesses du Cardinal. On en parlera longtemps sans en voir jamais l'effet. Par contre, toute l'année 1659 se passe en escarmouches. En juillet, c'est Herwarth qui dénonce le surintendant « qui lui ôte la connaissance de tout » afin que « personne ne puisse voir clair dans les finances que lui et ses créatures ». En août, c'est Colbert qui insinue à Mazarin que « les finances ont bon besoin d'une Chambre de justice ». En septembre, c'est le même Colbert qui voudrait bien rogner les ongles à Monsieur le Procureur Général. Chemin faisant, Colbert égratigne le chancelier Séguier qui n'a pas assez d'activité, qui est faible, qui signe tout par envie d'avoir sa part. En octobre, Colbert démasque nettement ses batteries, dans un mémoire pour le Cardinal. « C'est une chose publique et connue de tout le monde, écrit-il, que le surintendant a fait de grands établissements non seulement pour lui, non seulement pour ses frères, non seulement pour tous ses parents et amis, non seulement pour tous les commis qui l'ont approché, mais encore pour toutes les personnes de qualité du royaume et autres qu'il a voulu s'acquérir, soit pour se conserver, soit pour s'agrandir : et beaucoup de personnes croient savoir que le seul Delorme a fait pour plus de quatre millions de livres en argent ou revenus de pareille

(1) Fouquet. *Défenses*, V, p. 85. VII, p. 237.
(2) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 479.
(3) Fouquet. *Défenses*, V, p. 152.

surintendant reçut la nouvelle de la victoire des Dunes.

Son premier mouvement fut d'expédier un courrier à Orléans et dans le Berry où la nouvelle de cette victoire devait contribuer, pensait-il, à mettre fin à la rébellion. Mais, quand il voulut écrire au cardinal, la chose lui fut impossible. Il s'était tant surmené depuis quelques semaines que ses forces étaient épuisées. Une fièvre accompagnée de violents maux de tête le terrassa. Il se jugeait si malade qu'il ne pensa tout d'abord qu'à mettre ordre dans ses affaires en vue de la mort. Il se livra donc à un bref inventaire de ce qu'il possédait, de ce qui était du moins immédiatement réalisable, chargès ou domaines. A quarante-trois ans, ayant débuté avec une fortune acquise après avoir servi le roi depuis son jeune âge, il put constater qu'il était ruiné (1). « S'il fut mort, écrivait quelques jours après à Mazarin un de ses confidents, Bartet, il laissait sa maison et tous ses amis dans une pauvreté ridicule. Jamais il ne s'est vu une pareille consternation à celle de sa maison et de ses amis. Il a tenu une contenance d'honnête homme et témoigné, quand il y a eu du danger, que rien ne lui faisait peine que ses amis qu'il avait abîmés. » Hors d'état de travailler, sans connaissance, entre la vie et la mort pendant plusieurs jours, Fouquet ne sut rien du désarroi des gens d'affaires. Le 21 juin au soir, après avoir été saigné au pied, il se trouva mieux et put dormir. A son réveil, sa première pensée fut de faire porter au trésorier de la Guerre quelque argent pour les étapes du cardinal, et l'abbé Fouquet, avec qui il était déjà en froid, étant venu le voir, il le chargea d'aviser Mazarin que, comme il ne saurait parler d'aucune affaire dans l'état où il était, cet argent avait été pris sur le produit de la vente de Belle-Assise qui appartenait à sa femme (2). Il voulut travailler le 22, à la prépara-

(1) *Défenses de Fouquet.* Partie inédite retrouvée par M. Lair. B. Nat *Mss. f*ais 7622.

(2) *Défenses de Fouquet.* Partie inédite retrouvée par M. Lair. B. Nat. *Mss. f*ais 7622.

tion de l'arrêt qui réduisait définitivement la valeur des liards à deux deniers. Ce dernier effort le brisa. Le lendemain, on le considérait comme perdu et il demeura dans une sorte de coma jusqu'au 28 juin. Mais alors une crise favorable se produisit et il se remit rapidement.

A peine était-il guéri, que le roi tombait gravement malade à son tour, menaçant d'entraîner dans la tombe la puissance de Mazarin, car Monsieur était aux mains de ses ennemis latents. Tandis que Colbert mettait en sûreté les papiers du cardinal et doublait les garnisons des places qui lui appartenaient, Fouquet convalescent protestait de son dévouement absolu. « Je ferai connaître, écrivait-il à l'Eminence, que le bien qu'elle m'a fait n'a pas trouvé un cœur tout à fait indigne de ses grâces ; je suis assuré que ce que j'ai d'alliés, parents et amis en useront de même ; je crois que M. de Charost, qui tient mes sentiments, aura fait et fera son devoir. Je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il détourne de la France, un mal si terrible (1). » Lui et Colbert agissaient à tout instant de concert et lorsqu'il apprit que le roi avait été sauvé par l'émétique, il mandait au cardinal ce bulletin très explicite. « Tout est calme dans Paris, mais, pour peu que les bonnes nouvelles du roi eussent tardé, ce calme n'eût pas duré longtemps. Dieu y a pourvu. Cependant, il faut que Votre Eminence sache que les troubles qui ont été partout, ont empêché les gens d'affaires de recevoir leur argent. Ma maladie a fait faire des réflexions d'une ruine certaine à la plupart qui sont dans de grands engagements et se croyaient perdus dans un changement. Celle du roi qui a suivi a fait le même effet, de sorte que chacun est encore sur ses gardes et plusieurs dans l'impuissance de rien avancer (2). »

En somme, pendant sa maladie, Fouquet avait encore fourni 400000 livres empruntées à La Bassinière et aux Monnerot. « C'était une chose peut-être un peu imprudente,

(1) *Affaires Etrangères, France.* Vol. 905.
(2) *Affaires Étrangères, France.* Vol. 905.

disait-il, mais du moins, qui me satisfait à présent l'esprit et est conforme à mon honneur (1). » Il y avait bien, d'autre part, dans la balance qu'avait établie Nicolas Fouquet malade, quelques articles, sinon omis, du moins simplement notés pour ordre. Ainsi, Fouquet n'avait pas tenu compte de ce qui lui était dû par le roi pour ses appointements, et, d'autre part, il n'avait point inscrit les bénéfices naturellement aléatoires, de ses entreprises d'outre-mer. La marine et les colonies étaient, cependant, choses qui avait fort à cœur. Dans ses *Défenses*, il alléguait plus tard que Mazarin approuvait ses idées et trouvait fort bien qu'il eût des vaisseaux. Il semble, cependant, que Fouquet se fît caché de Colbert. Celui-ci le faisait espionner par Colbert. Du Terron. Dès 1656, Fouquet avait fait construire à Concarneau, avec le président de Chalain, son parent, un navire de 800 tonneaux qu'il vendit plus tard au roi. Il avait acheté en Hollande 4 vaisseaux et 2 flûtes qui devaient composer la flottille de la Compagnie qu'il rêvait de créer avec M. de Feuquières, fils du célèbre diplomate, le conseiller à la Cour des Aides Clément, Arnaud d'Andilly et le sieur Chanut. En 1658, Mme d'Asserac et lui organisaient un grand commerce, qui aurait pour port d'attache l'île d'Yeu. Du Terron, qu'avait préoccupé la garnison de 120 hommes qu'on avait levés aux environs d'Angers pour occuper ce port, traitait bientôt la chose en incident sans importance. « Les gens qui vivent dans l'abondance et qui ne connaissent point la mer, disait-il dédaigneusement, donnent aisément dans les nouveautés. Je suis fort trompé s'ils réussissent, au moins je vois que les plus puissants et les plus éclairés demeurent sans rien faire (3). »

En dépit de ces affirmations méprisantes, Mazarin, que du Terron ne se serait pas permis de ne pas compter parmi les plus puissants et les plus éclairés, poussait à ce moment

(1) *Affaires Etrangères, France.* Vol. 905.
(2) B. Nat. *Mss. f*ais 7622.
(3) *Affaires Etrangères, France.* Vol. 905.

La citadelle et l'entrée du havre du Palais à Belle-Isle, vus de la pointe de Romannet.
(Collection des Ports de France, dessiné par N. Ozanne, gravé par Y. Le Gonaz.)

Fouquet dans une vaste et colossale entreprise, qui devait plus tard lui coûter cher. Belle-Isle, donnée par le roi Charles IX à la famille de Retz, passait à juste titre comme la meilleure rade que la France pouvait employer à servir de point de repère aux navires revenant d'Amérique. Le concours, que le cardinal de Retz avait trouvé dans ce domaine de sa famille, au moment de son évasion du château de Nantes, avait fait désirer la réalisation d'un projet de rachat depuis longtemps préconisé par les États de Bretagne. La situation des finances royales ne permettant pas au roi de traiter directement avec la famille de Retz, que des créanciers impitoyables poursuivaient à boulets rouges, l'idée vint à Mazarin de mettre Fouquet en avant, pour éviter que le cardinal de Retz n'invoquât les droits de préemption qui résultaient pour lui du retrait lignager (1). Vu l'importance politique et maritime de Belle-Isle, il importait que terre, marquisat et port ne tombassent pas entre les mains de personnes suspectes. Fouquet reçut donc un ordre royal l'invitant de « traiter de ladite terre à l'exclusion de tous autres ». En suite duquel l'acte de vente fut signé le 5 septembre 1658, moyennant un prix de 1 300 000 livres : 900 000 livres pour les créanciers du duc de Retz et 400 000 livres pour le duc lui-même. Si peu de mois après le bilan déplorable que Fouquet avait fait communiquer par Bartet au cardinal Mazarin, une acquisition de cette importance eût été incompréhensible, s'il n'eût pas été sous-entendu que l'intention du roi était de reprendre Belle-Isle quand l'état des finances le permettrait. Fouquet se préoccupa donc de faire de son mieux face aux engagements qu'il contractait, comptant bien d'ailleurs qu'il obtiendrait tous les délais désirables, outre ceux auxquels obligeait l'exécution des formalités légales. D'ailleurs, pour ses grands projets de colonisation, il espérait tirer de Belle-Isle des avantages personnels de nature à contrebalancer ses sacrifices. Il comptait fermement sur la parole de Mazarin, bien

(1) Fouquet. *Defenses*, V, p. 336, 338. X, p. 313.

qu'il sût par expérience combien il était difficile d'amener le cardinal, à s'engager d'abord, et, ensuite, à remplir ses engagements.

Il en avait à ce moment même un exemple. Il suppliait le cardinal de nommer un premier président au Parlement de Paris et patronnait chaudement un candidat au succès duquel il tenait particulièrement. C'était Lamoignon, qui, maitre des requêtes au début de La Fronde, avait joué un rôle très actif dans la résistance opposée par sa compagnie aux volontés de la Cour. Il est vrai que bientôt la tyrannie de la populace lui avait paru « plus insupportable que celle des plus cruels princes du monde » et qu'il était devenu l'un des plus chauds défenseurs de l'autorité dans le sein du Parlement. Lamoignon s'était alors lié très intimement avec Le Tellier, mais celui-ci, qui avait un candidat pour la première présidence, M. de Nesmond, s'était contenté de demander pour son ami une présidence à mortier. Fouquet au contraire, harcela Mazarin. Celui-ci était évasif à son habitude. Si Lamoignon se présentait à lui, il l'arrêtait avant qu'il n'eût parlé. « Ne dites rien, je pense à vous plus que vous ne pensez. » Cependant, Lamoignon ne voyait rien venir. Le cardinal allait partir pour l'armée. Fouquet fit un dernier effort. Il emporta la victoire en flattant Mazarin de l'honneur qu'il y aurait pour lui d'avoir fait ce choix par le seul motif du bien public (1). Lamoignon, en effet, fut nommé sans que l'Eminence touchât de pot-de-vin. Les contemporains s'en étonnèrent et purent seulement se répéter, ce qui avait été le compliment final de Mazarin à Lamoignon. « Il y a assez longtemps, lui avait-il dit, que vous êtes dans le noviciat, il faut faire profession. On a fait de grandes offres, si le roi les eût voulu écouter : on a offert encore depuis peu de jours 120000 pistoles, mais quelque besoin qu'en ait le roi, il vaudrait mieux qu'il les donnât pour avoir un bon premier président que de les recevoir... je ne vous demanderai rien

(1) Mme de Motteville. *Mémoires*, IV, p. 117.

contre la justice; nous travaillerons ensemble au soulagement du peuple. » Dès lors, Mazarin voulut avoir tout l'honneur de la nomination de Lamoignon. Le premier président seul savait à quoi il devait s'en tenir.

Mazarin absent était bien plus difficile à vivre que Mazarin en contact quotidien avec le surintendant. Durant son absence, il accueillait toutes les plaintes, et, comme celles-ci n'avaient pas de réponse immédiate, son mécontentement avait le temps de fermenter. Le Tellier et Colbert ne risquaient contre Fouquet que des attaques discrètes, mais Basile Fouquet était devenu l'ennemi acharné du surintendant. Pendant le séjour à Lyon du cardinal Mazarin, à en croire Bussy Rabutin, il n'est propos et intrigue qu'il n'ait employés pour perdre son frère. Le surintendant ne s'abusait pas à son sujet. Retombé malade au mois de décembre, en proie au désir de la retraite et aussi aux idées noires qui l'accompagnaient toujours, il se reprit à lire son fameux projet de défense. Il le revit, le corrigea, notant que maintenant que Basile avait été gagné contre lui, « il était plus à craindre qu'aucun autre ». Il se sentait donc bien seul, car, ni l'évêque d'Agde, ni l'archevêque de Narbonne ne pouvaient faire ce qu'aurait fait ce petit intrigant d'abbé. Et c'est alors, que pour se consoler de son isolement, il inscrivit dans ses notes le nom de Lamoignon. « Il m'a, disait-il, l'obligation tout entière du poste qu'il occupe, auquel il ne serait jamais parvenu, quelque mérite qu'il ait, si je ne lui en avais donné le dessein, si je ne l'avais cultivé et pris la conduite de tout avec des soins et des applications incroyables », et il ajoutait : « Je ne doute pas qu'il agisse comme je ferais pour un de mes amis en pareille occasion. » Mais, cette méchante humeur était bien vite chassée quand la santé revenait et quand Mazarin s'opposait à ses projets de retraite en termes si obligeants que le surintendant s'en trouvait attendri et désarmé.

Mazarin n'avait nulle envie de se passer des services du surintendant. Il lui était d'autant plus indispensable que Servien, malade, agonisant même depuis plusieurs mois, se

ait uniquement à donner des signatures. Enfin, Ser-
mourut le 16 février 1659, un peu après le retour de la
· à Paris. A plusieurs reprises, Mazarin s'était plaint à
quet de l'entrave qu'apportait aux affaires la collabo-
n nécessaire
deux surin-
ants. C'était
: une occa-
pour lui de
dre une dé-
ination dé-
ve. Depuis
temps, Fou-
avait sa pro-
e, mais que
t une pro-
e de l'Ita-
? Colbert
sait en avant
varth. Fou-
, averti par
agents des
iliables que
ent ses en-
s, se main-
sur la défen-
Il savait que
ardinal avait

Louis Fouquet, évêque d'Agde.
Portrait de P. Lochon (1659).
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

in d'argent. Il n'eut garde de prendre l'initiative de
r de son rôle, tel qu'il avait été défini par le règle-
t du 23 décembre 1654. Quand on lui demanda des
s, il joua l'ingénu. Que pouvait-il faire? Il n'avait
e droit de signer seul, force était d'attendre que le
ment fut revisé. Mazarin ajourna d'abord toute déci-
au 17, puis au 18 février. Enfin, le 19, il fit part à
quet de la détermination qu'il avait prise. L'existence
eux surintendants était maintenue, mais c'était Ma-

zarin qui serait le second surintendant. Herwarth, qui assistait à la conversation et au travail en sa qualité de contrôleur, vit qu'il était joué. N'était-ce pas Colbert qui allait éplucher tous ses actes pour le compte de Mazarin? Sous cette impression, il se trouvait peu disposé à ouvrir ses coffres pour de nouveaux prêts. N'était-il pas déjà en avance pour deux ou trois millions? Alors, c'est à la bourse de Fouquet que le Cardinal fait appel. Mais, celui-ci allègue les même raisons qu'Herwarth. Il ajoute que les journées qui viennent de s'écouler ont fort ébranlé son crédit. Bref, il est dans l'impossibilité de donner un concours utile. « Mais, ajouta-t-il insidieusement, Son Eminence n'a-t-il pas dit mille fois qu'elle s'engagerait quand il serait temps? Ce temps est venu. Il n'est pas un financier qui ose refuser son concours au Cardinal, s'il s'oblige personnellement. » Six mois avant, Colbert, le 22 juin 1658, a établi le bilan très clair et très brillant de la fortune de son maître. C'est une pièce qui fait honneur à son talent de parfait comptable. La balance est lumineusement établie. Biens en France, biens en Italie, immeubles merveilleusement choisis, créances de premier choix, bénéfices, pensions, argent comptant, il y en a pour plus de 8 millions de livres rapportant près de dix pour cent par an (1). Les dettes ne montent pas à la moitié du revenu annuel (2). Mais pour être si riche, le Cardinal n'en est que plus avare. Toucher à ses réserves d'argent, c'est les exposer à fondre. Faire appel au crédit, c'est un expédient plus dangereux encore, puisqu'un jour ou l'autre il faudra payer. Fouquet insiste. Il rappelle que les besoins de l'Etat sont immédiats. Alors Mazarin lève la séance en disant à Herwarth : « On m'a fait faire ici un mauvais pas. » Et, le lendemain, il déclare à Fouquet qu'il renonce à être surintendant, qu'on l'avait surpris en l'embarquant dans des aventures inconnues, qu'il est bien préférable pour l'administration des finances de

(1) Cela représente 40 millions de nos jours.

(2) Clément. *Lettres et Instructions de Colbert*, I, p. 520-530.

l'Etat que la besogne ne soit point partagée et que Fouquet, seul surintendant, servira mieux et le roi et le public (1).

Les secondes provisions de Fouquet sont publiées le 21 février et à la chute du rideau, Fouquet, qui s'est réconcilié avec Colbert, impute, comme il est juste, au Trésor royal les frais de l'entente. Colbert reçoit quatre-vingt et quelques mille livres en bel et bon argent (2) et Fouquet remet à Mazarin l'état de plus de cinq millions de livres qui lui sont dues par le roi et qu'il doit à des prêteurs (3).

Il en sera du remboursement de cette dette comme des belles promesses du Cardinal. On en parlera longtemps sans en voir jamais l'effet. Par contre, toute l'année 1659 se passe en escarmouches. En juillet, c'est Herwarth qui dénonce le surintendant « qui lui ôte la connaissance de tout » afin que « personne ne puisse voir clair dans les finances que lui et ses créatures ». En août, c'est Colbert qui insinue à Mazarin que « les finances ont bon besoin d'une Chambre de justice ». En septembre, c'est le même Colbert qui voudrait bien rogner les ongles à Monsieur le Procureur Général. Chemin faisant, Colbert égratigne le chancelier Séguier qui n'a pas assez d'activité, qui est faible, qui signe tout par envie d'avoir sa part. En octobre, Colbert démasque nettement ses batteries, dans un mémoire pour le Cardinal. « C'est une chose publique et connue de tout le monde, écrit-il, que le surintendant a fait de grands établissements non seulement pour lui, non seulement pour ses frères, non seulement pour tous ses parents et amis, non seulement pour tous les commis qui l'ont approché, mais encore pour toutes les personnes de qualité du royaume et autres qu'il a voulu s'acquérir, soit pour se conserver, soit pour s'agrandir : et beaucoup de personnes croient savoir que le seul Delorme a fait pour plus de quatre millions de livres en argent ou revenus de pareille

(1) Fouquet. *Défenses*, V, p. 85. VII, p. 237.
(2) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 479.
(3) Fouquet. *Défenses*, V, p. 152.

valeur, de gratifications, pendant dix-huit ou vingt mois du temps qu'il a été commis du surintendant. » La conclusion, c'est le projet d'établissement d'une Chambre de Justice que présiderait M. de Nesmond et où Denis Talon serait Procureur Général. Seulement, il faut garder le projet secret : autrement Fouquet brûlerait ses papiers. Colbert est si persuadé que la place de surintendant est virtuellement vacante, que, sans poser sa candidature, il a grand soin d'établir son programme de réformes. Il est trop pratique pour conseiller actuellement un renvoi brutal du surintendant. Tout au contraire, il faut le caresser, l'obliger à s'engager personnellement. « S'il prétend avoir fait de grandes avances, il faut, par toute sorte de moyens et de caresses, l'obliger de différer son remboursement jusqu'au retour de Mazarin. Ce sera un moyen de retenir son esprit naturellement actif, inquiet et intrigant au cas que Son Eminence prenne la résolution de lui donner la mortification de prendre la seule et entière direction des finances. » Fouquet a-t-il eu vent du travail auquel se livrait Colbert? Le 28 septembre, il part à l'improviste pour Saint-Jean-de-Luz par la route de Bordeaux. Inquiet de ce départ inopiné, Colbert précipite la rédaction de son mémoire. Le rapport, copié par un de ses secrétaires qu'il tient sous clef pendant deux jours, part le 2 octobre, sous pli cacheté, pour Saint-Jean-de-Luz où le Cardinal est occupé du mariage espagnol. Mais Colbert a oublié que le surintendant est chef effectif des Postes.

Le lendemain de son arrivée à Bordeaux, Fouquet met sous les yeux de Gourville le grand projet de Colbert, et, comme il n'y a pas de temps à perdre, tous deux, de compagnie, transcrivent le document. Puis, la copie faite, l'envoi de Colbert suit sa route, et le 15 octobre au soir, en arrivant à Saint-Jean-de-Luz, Fouquet aperçoit, parmi les papiers que Mazarin a sur son bureau, le fameux mémoire dont il a pris copie.

Au cours de cette première conversation avec le Cardinal, le surintendant se plaint surtout des propos tenus par

Herwarth qui annonce à qui veut l'entendre sa sortie prochaine des finances. Puis, il se plaint de Colbert. Certes, il n'a jamais froissé un homme qu'il estimait beaucoup et pour ses mérites et par égard pour Son Eminence. Il ne peut donc comprendre les conciliabules auxquels il se livre avec Herwarth et avec Talon. A quoi bon ces manèges, alors que M. Colbert sait bien que sur un seul mot du Cardinal il est prêt, lui Fouquet, à remettre non seulement sa surintendance, mais sa charge de procureur général? Mazarin joue l'étonnement. « Je sais tout dans la source, reprend Fouquet. Herwarth a donné plusieurs mémoires à M. Colbert, et si son Eminence n'en a reçu un touchant les finances, elle le recevra bientôt; je suis assuré qu'on y travaille. » Tant de précisions font perdre son aplomb à Mazarin. D'abord interdit, il se répand en paroles et veut persuader le surintendant de l'innocence de Colbert. Fouquet, qui sait à quoi s'en tenir, fait mine de se laisser convaincre (1) et le lendemain de cette conver-

François Fouquet, archevêque de Narbonne.
Portrait de Bourdon, gravé par Grég. Hurer (1659).
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Fouquet. *Défenses* IV, p. 109.

sation, Mazarin écrira à Colbert que Fouquet ne se doute de rien, qu'il a d'ailleurs fourni d'excellentes explications et qu'il désire que les deux hommes vivent bien ensemble à l'avenir. Bien qu'il soit difficile de lire dans la pensée de Mazarin, il semble, quoi qu'en ait prétendu plus tard Colbert, que les explications de Fouquet l'ont satisfait. Celui-ci, qui est venu pour jouer sa grande partie, n'a pas négligé de faire valoir, sans y attacher d'importance apparente, l'action qu'il peut exercer sur les Etats de Languedoc par son frère l'archevêque de Narbonne qui les préside. C'est une affaire de grosse importance. Le roi demande 4 millions tandis que les Languedociens n'offrent que 1.200.000 livres. Dans ces conditions, Fouquet est plus que jamais un homme à ménager et c'est triomphant qu'il part pour Toulouse. Mais Herwarth l'a suivi à Saint-Jean-de-Luz et, comme à son arrivée il a trouvé le Cardinal tout retourné, il a repris en sous-œuvre son travail de démolition et amené Mazarin à exiger une discussion contradictoire. Cette explication a lieu à Toulouse où le Cardinal se transporte peu de jours après. Elle est orageuse de part et d'autre. Mazarin donne raison à Fouquet, lui offre même de lui sacrifier Herwarth, en laissant toutefois deviner qu'il désire que son offre ne soit point prise au mot (1). Il accepte d'autre part 50.000 écus du surintendant, mais, au moment du départ de Fouquet pour Paris, il est retombé dans les soupçons et lui dit de ne faire aucune ferme ni traité, sans lui en mander les conditions par courrier pour voir s'il les agréerait (2).

Dans l'entourage de Mazarin, on considère Fouquet comme solidement rétabli au pouvoir, si bien que l'abbé Basile tente de se réconcilier avec lui. Fouquet n'a nulle envie d'accueillir ses avances. L'hypocrisie de Colbert lui suffit. Puisque c'est la volonté du Cardinal, il s'arrangera pour bien vivre avec lui. A peine arrivé à Saint-Mandé il le reçoit, accueille de bonne grâce ses compliments et y

(1) Fouquet. *Défenses*, V, p. 92.
(2) Gourville. *Mémoires*, I, p. 157.

répond de la même monnaie. « M. Colbert est parti content de moi », écrit-il à Mazarin le 19 janvier 1660 (1).

S'il ignorait ce qu'il y avait au fond du cœur de Colbert, Fouquet, du moins, n'avait pu se faire illusion sur la gravité du péril qu'il avait couru. Dès son arrivée à Paris, il put constater le coup qui avait été porté à son crédit par la pensée qu'il allait être remplacé à la surintendance. Or, la perte ou même l'amoindrissement de son crédit, c'était l'épreuve la plus terrible qui pouvait le frapper, son crédit seul l'imposant au Cardinal. Un jour que Gourville lui rendait visite à Saint-Mandé, il le prit pour confident de ses amertumes. Il en vint à lui mettre sous les yeux son fameux projet. « Il comptait, parmi ses amis qui devaient faire un soulèvement, un nombre de gens auxquels il avait fait donner de l'argent de pure grâce et d'autres qui avaient des prétextes pour en demander. Je ne pus l'entendre, non sans beaucoup de surprise que cela eût passé comme quelque chose de bon. (2) » Gourville était désigné dans le projet comme une sorte de courrier qui devait aller de l'un à l'autre des amis du surintendant et exciter leur zèle. La mission le charmant peu, il n'en eut que plus d'ardeur à démontrer à Fouquet l'inanité de son plan de défense. « Je crois, écrit-il dans ses *Mémoires*, que je ne faisais pas ma cour. Néanmoins, cela lui fit une si grande impression qu'il n'y avait rien à faire qu'à brûler ce projet. En effet, il appela un valet de chambre et lui dit d'apporter une bougie allumée dans un cabinet où il allait par un souterrain, qui traversait la rue et répondait par une sortie dans le parc de Vincennes. Il me dit qu'il s'en allait le brûler (3). » Le malheur voulut que comme Fouquet se rendait à son cabinet, il rencontra une personne qui était entrée par le côté de Vincennes et alors, au lieu de brûler ces papiers qui formaient un assez gros volume, Fouquet les cacha hâtive-

(1) Colbert. *Lettres et Instructions*, I, p. 519.
(2) Gourville. *Mémoires*, I, p. 171.
(3) Gourville, *Mémoires*. I, p. 172.

ment derrière un miroir (1). Il oublia ensuite le plan, qu'il ne considérait plus que comme une chose sans valeur, et la preuve que cette fantaisie était hors de son esprit, c'est que, ni alors, ni plus tard, il n'y modifia rien. Peut-être aussi, comme tous les hommes de bureau avait-il le respect de la chose écrite et du document à classer et le dédain de ce qu'on en pourrait tirer dans telle circonstance donnée.

C'est vers le même temps qu'il reçut une lettre de Bartet qui lui donnait les meilleurs conseils du monde. « Comme vous m'avez ordonné de vous dire toujours les choses qui pourraient vous regarder, lui disait-il, je ne veux pas avoir à me reprocher d'en oublier aucune. Les principales et presque les seules, ne sont pas celles qui sont en vous, ce sont celles qui sont hors de vous et auprès de vous, par les personnes qui vous approchent et qui se donnant toujours dans la Cour des mouvements incommodes, tiennent les yeux de la Cour, toujours ouverts sur eux et sur vous. » Sans prétendre éloigner de Fouquet ce flot d'amis et de courtisans qu'il estimait lui être plus nuisibles qu'utiles, Bartet eût voulu que le surintendant les tînt à distance et sans cesser de leur faire du bien, apprît à ne compter sur eux pour rien. « Que tout cela vous réduise à faire vous-même vos affaires dans le ciel-Empyrée (la Cour) et de ne point vous circonvenir d'amis qui cherchent à fonder d'abord leur empire et à établir la contribution (2). »

Le surintendant ne paraît pas avoir tiré grand profit des conseils de Bartet. Probablement, ce qui l'intéressa le plus dans sa lettre, ce fut les renseignements qu'il y trouvait concernant les fredaines de l'abbé Basile, passant d'édifiante façon sa soirée de Noël à perdre au jeu 11.080 pistoles contre l'abbé de Gordes. Il était, d'ailleurs, en pleine lutte avec Herwarth. Ne pouvant se venger de Colbert, c'était à son complice qu'il s'en prenait. Il le châtia de

(1) Gourville, *Mémoires*, I, 173. Fouquet. *Défenses*, I, p. 158.
(2) Bibliothèque de l'Arsenal, *Mss.* 5420.

son entreprise en l'écartant des affaires. Le Francfortois avait prêté à la Reine et à Mazarin sur des diamants. Fouquet le remboursa de ses propres deniers. Il tenait également tous les autres traitants à l'écart, agissant comme un homme qui a de l'argent pleins ses coffres. Une clause du contrat des fermes aides et gabelles en permettait la résiliation à la paix. Les baux furent résiliés et de nouvelles adjudications annoncées. Les traitants constituèrent une coalition de grève. Fouquet mit en avant des hommes de paille et comme en ce temps où l'on n'agissait que par personnes interposées, il était difficile de savoir qui pouvait être derrière le soumissionnaire, les financiers rentrèrent en ligne et les fermes trouvèrent preneur à bonnes conditions. L'opération produisit une augmentation de près de 6.000.000 et un pot de vin de 100.000 écus. Le surintendant ne voulut rien pour lui-même et donna à Mazarin pour les Cenami une pension de 20.000 livres par an que Maïssat et consorts payèrent pour ne se point ruiner de crédit en prenant un associé de cette qualité (1).

C'est à cette époque que Fouquet, qui ne voulait pas laisser inachevés les travaux entrepris à Vaux, réduisit d'un tiers son train de maison. Il n'avait point oublié ce qu'un de ses agents lui avait transmis de la part de la reine mère : « Le Cardinal a dit au roi que si l'on pouvait vous ôter les femmes et les bâtiments de la tête on pourrait faire de grandes choses avec vous (2). » Comme il n'avait pas oublié le plan de Colbert, il demanda à Mazarin l'autorisation de reprendre sur le produit des fermes une partie de ce qui lui était dû par le Roi. Mazarin, ennuyé par cette demande qu'il n'osa repousser par un refus, le pria de ne prélever que de 15 à 1800 mille francs et d'attendre pour le reste (3).

Après l'opération des fermes, on étudia en février, la ré-

(1) *Affaires Etrangères. France,* Vol. 910. Lettre du 19 janvier 1660.
(2) B. Nat. *Mss. Fais Fd. Baluze,* n° 149.
(3) Fouquet. *Défenses,* VI, p. 152. Talon ne contesta pas ce récit.

duction ou retranchement des rentes. Après avoir augmenté les recettes, il s'agissait maintenant de diminuer les dépenses. On devait toucher à toutes les rentes émises pendant la guerre, à toutes les aliénations consenties durant cette période, à toutes les augmentations de gages accordées à prix d'argent. Le difficile était d'exécuter une opération aussi délicate sans mécontenter tout le monde et en s'assurant le concours de la magistrature, alors que les magistrats, frappés dans leurs revenus, seraient les premiers à protester. Equitablement, Fouquet estimait que si l'on pouvait offrir aux acquéreurs évincés le remboursement, nul n'aurait à témoigner du mécontentement. Mais, les fonds manquaient pour employer cette voie correcte et alors Fouquet qui avait commencé par déclarer qu'il ne fallait faire exception pour personne, changeait brusquement son fusil d'épaule. « Ce n'est pas, finissait-il par dire, que j'estime qu'en même temps que la chose éclatera, il ne faille faire quelque grâce aux principaux afin d'adoucir le mal et leur laisser l'espérance d'un bon traitement à l'avenir. » Quant aux porteurs de rente, par une manœuvre habile, le surintendant leur prépara en sous-main le Comité de protestation qui devait servir de soupape au mécontentement. On y pérora beaucoup. Ces bavardages donnèrent lieu à quelques lettres de cachet contenant défense de s'assembler, et tout ce vif mouvement d'opposition se trouva transformé en pure supplication au roi. Bénéfice pour le Trésor 2 millions (1). Cette opération mit en mauvais termes Fouquet et Lamoignon. Le premier président avait qualifié de « despotique » et d' « injuste », les mesures préconisées par Fouquet. Certes, Lamoignon gardait une prudente réserve, mais les attaques dont il se privait, il les laissait s'exprimer devant lui. Avec Talon, jadis son protégé, au contraire, la rupture était complète. Toute espèce d'incidents les avaient fait entre-choquer et Fouquet avait dû se plaindre au Cardinal de Talon en termes très vifs.

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 502-506.

« Tout homme connu de M. Talon, écrivait-il, ne [illegible] que ce qu'il veut et ni les arrêts du Conseil ni les o[illegible] roi ne le retiennent. On ne les ose plus exécuter q[illegible] son bon plaisir. » Mazarin s'était hâté de désav[illegible] jeune homme qui voulait acquérir de la réputation aux dépens de l'autorité royale. Mais, ce petit succès était une maigre consolation pour Fouquet qui, dans les premiers jours d'avril, exposait à la Reine, dans une sorte de rapport revu par Pélisson, tous ses griefs et sa confession tout entière. « Quoique M. le Cardinal, écrivait-il, ne parle pas publiquement contre moi, néanmoins, il craint que l'envie ne retombe sur lui. Si je choque bien du monde, on se plaint, et Son Eminence me blâme de lui attirer des affaires; si j'évite le bruit, Son Eminence dit que je veux tout ménager... Je fais ce que je puis pour amener Colbert à moi, je lui ai rendu des services en son particulier très importants... Il m'a confié de grands secrets... Mais, après tout, s'il a dessein sur mon emploi, et que son but soit de me déposséder pour faire les finances de son chef ou sous les ordres de Son Eminence, je ne puis le regagner ou le radoucir (1). »

Quand il écrivait ces lignes, Fouquet voyait le Cardinal mourant, ne se tenant debout que par un effort surhumain de volonté et, derrière lui, il sentait la meute de ses ennemis prête à se jeter sur lui, sitôt qu'elle serait déchaînée. Depuis le mois d'août, le fameux Guénaut avait signifié à Mazarin son arrêt de mort. Il ne pouvait faire feu qui dure que s'il renonçait à surmener sa cervelle affaiblie. Certains jours, le Cardinal obéissait. Puis, l'amour du pouvoir le reprenait, mais aux yeux de tous, sa succession était ouverte. Chaque groupe, chaque coterie, chaque cabale en disposait à son gré. Guy Patin, qui fréquentait Talon et soupait chez Lamoignon, se faisait l'écho dans sa correspondance des bruits qui circulaient dans le monde judi-

(1) Chéruel. *Lettres et Instructions de Colbert*, t. II. Préface. VIII à XII.

zarin qui serait le second surintendant. Herwarth, qui assistait à la conversation et au travail en sa qualité de contrôleur, vit qu'il était joué. N'était-ce pas Colbert qui allait éplucher tous ses actes pour le compte de Mazarin? Sous cette impression, il se trouvait peu disposé à ouvrir ses coffres pour de nouveaux prêts. N'était-il pas déjà en avance pour deux ou trois millions? Alors, c'est à la bourse de Fouquet que le Cardinal fait appel. Mais, celui-ci allègue les même raisons qu'Herwarth. Il ajoute que les journées qui viennent de s'écouler ont fort ébranlé son crédit. Bref, il est dans l'impossibilité de donner un concours utile. « Mais, ajouta-t-il insidieusement, Son Eminence n'a-t-il pas dit mille fois qu'elle s'engagerait quand il serait temps? Ce temps est venu. Il n'est pas un financier qui ose refuser son concours au Cardinal, s'il s'oblige personnellement. » Six mois avant, Colbert, le 22 juin 1658, a établi le bilan très clair et très brillant de la fortune de son maître. C'est une pièce qui fait honneur à son talent de parfait comptable. La balance est lumineusement établie. Biens en France, biens en Italie, immeubles merveilleusement choisis, créances de premier choix, bénéfices, pensions, argent comptant, il y en a pour plus de 8 millions de livres rapportant près de dix pour cent par an (1). Les dettes ne montent pas à la moitié du revenu annuel (2). Mais pour être si riche, le Cardinal n'en est que plus avare. Toucher à ses réserves d'argent, c'est les exposer à fondre. Faire appel au crédit, c'est un expédient plus dangereux encore, puisqu'un jour ou l'autre il faudra payer. Fouquet insiste. Il rappelle que les besoins de l'Etat sont immédiats. Alors Mazarin lève la séance en disant à Herwarth : « On m'a fait faire ici un mauvais pas. » Et, le lendemain, il déclare à Fouquet qu'il renonce à être surintendant, qu'on l'avait surpris en l'embarquant dans des aventures inconnues, qu'il est bien préférable pour l'administration des finances de

(1) Cela représente 40 millions de nos jours.

(2) Clément. *Lettres et Instructions de Colbert*, I, p. 520-530.

l'Etat que la besogne ne soit point partagée et que Fouquet, seul surintendant, servira mieux et le roi et le public (1).

Les secondes provisions de Fouquet sont publiées le 21 février et à la chute du rideau, Fouquet, qui s'est réconcilié avec Colbert, impute, comme il est juste, au Trésor royal les frais de l'entente. Colbert reçoit quatre-vingt et quelques mille livres en bel et bon argent (2) et Fouquet remet à Mazarin l'état de plus de cinq millions de livres qui lui sont dues par le roi et qu'il doit à des prêteurs (3).

Il en sera du remboursement de cette dette comme des belles promesses du Cardinal. On en parlera longtemps sans en voir jamais l'effet. Par contre, toute l'année 1659 se passe en escarmouches. En juillet, c'est Herwarth qui dénonce le surintendant « qui lui ôte la connaissance de tout » afin que « personne ne puisse voir clair dans les finances que lui et ses créatures ». En août, c'est Colbert qui insinue à Mazarin que « les finances ont bon besoin d'une Chambre de justice ». En septembre, c'est le même Colbert qui voudrait bien rogner les ongles à Monsieur le Procureur Général. Chemin faisant, Colbert égratigne le chancelier Séguier qui n'a pas assez d'activité, qui est faible, qui signe tout par envie d'avoir sa part. En octobre, Colbert démasque nettement ses batteries, dans un mémoire pour le Cardinal. « C'est une chose publique et connue de tout le monde, écrit-il, que le surintendant a fait de grands établissements non seulement pour lui, non seulement pour ses frères, non seulement pour tous ses parents et amis, non seulement pour tous les commis qui l'ont approché, mais encore pour toutes les personnes de qualité du royaume et autres qu'il a voulu s'acquérir, soit pour se conserver, soit pour s'agrandir : et beaucoup de personnes croient savoir que le seul Delorme a fait pour plus de quatre millions de livres en argent ou revenus de pareille

(1) Fouquet. *Défenses*, V, p. 85. VII, p. 237.
(2) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 479.
(3) Fouquet. *Défenses*, V, p. 152.

valeur, de gratifications, pendant dix-huit ou vingt mois du temps qu'il a été commis du surintendant. » La conclusion, c'est le projet d'établissement d'une Chambre de Justice que présiderait M. de Nesmond et où Denis Talon serait Procureur Général. Seulement, il faut garder le projet secret : autrement Fouquet brûlerait ses papiers. Colbert est si persuadé que la place de surintendant est virtuellement vacante, que, sans poser sa candidature, il a grand soin d'établir son programme de réformes. Il est trop pratique pour conseiller actuellement un renvoi brutal du surintendant. Tout au contraire, il faut le caresser, l'obliger à s'engager personnellement. « S'il prétend avoir fait de grandes avances, il faut, par toute sorte de moyens et de caresses, l'obliger de différer son remboursement jusqu'au retour de Mazarin. Ce sera un moyen de retenir son esprit naturellement actif, inquiet et intrigant au cas que Son Eminence prenne la résolution de lui donner la mortification de prendre la seule et entière direction des finances. » Fouquet a-t-il eu vent du travail auquel se livrait Colbert? Le 28 septembre, il part à l'improviste pour Saint-Jean-de-Luz par la route de Bordeaux. Inquiet de ce départ inopiné, Colbert précipite la rédaction de son mémoire. Le rapport, copié par un de ses secrétaires qu'il tient sous clef pendant deux jours, part le 2 octobre, sous pli cacheté, pour Saint-Jean-de-Luz où le Cardinal est occupé du mariage espagnol. Mais Colbert a oublié que le surintendant est chef effectif des Postes.

Le lendemain de son arrivée à Bordeaux, Fouquet met sous les yeux de Gourville le grand projet de Colbert, et, comme il n'y a pas de temps à perdre, tous deux, de compagnie, transcrivent le document. Puis, la copie faite, l'envoi de Colbert suit sa route, et le 15 octobre au soir, en arrivant à Saint-Jean-de-Luz, Fouquet aperçoit, parmi les papiers que Mazarin a sur son bureau, le fameux mémoire dont il a pris copie.

Au cours de cette première conversation avec le Cardinal, le surintendant se plaint surtout des propos tenus par

arth qui annonce à qui veut l'entendre sa sortie aine des finances. Puis, il se plaint de Colbert. s, il n'a jamais froissé un homme qu'il estimait beau- et pour ses mérites et par égard pour Son Eminence. peut donc comprendre les conciliabules auxquels il e avec Her- et avec Ta- A quoi bon manèges, que M. Col- ait bien que n seul mot rdinal il est ui Fouquet, nettre non ment sa tendance, a charge de reur géné- azarin joue nement. « Je out dans la e, reprend uet. Her- a donné urs mémoi- M. Colbert, son Emi- n'en a reçu

François Fouquet, archevêque de Narbonne.
Portrait de Bourdon, gravé par Grég. Hurer (1659).
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

uchant les finances, elle le recevra bientôt; je suis qu'on y travaille. » Tant de précisions font perdre son b à Mazarin. D'abord interdit, il se répand en pa- et veut persuader le surintendant de l'innocence de rt. Fouquet, qui sait à quoi s'en tenir, fait mine de sser convaincre (1) et le lendemain de cette conver-

ouquet. *Défenses* IV, p. 109.

sation, Mazarin écrira à Colbert que Fouquet ne se doute de rien, qu'il a d'ailleurs fourni d'excellentes explications et qu'il désire que les deux hommes vivent bien ensemble à l'avenir. Bien qu'il soit difficile de lire dans la pensée de Mazarin, il semble, quoi qu'en ait prétendu plus tard Colbert, que les explications de Fouquet l'ont satisfait. Celui-ci, qui est venu pour jouer sa grande partie, n'a pas négligé de faire valoir, sans y attacher d'importance apparente, l'action qu'il peut exercer sur les Etats de Languedoc par son frère l'archevêque de Narbonne qui les préside. C'est une affaire de grosse importance. Le roi demande 4 millions tandis que les Languedociens n'offrent que 1.200.000 livres. Dans ces conditions, Fouquet est plus que jamais un homme à ménager et c'est triomphant qu'il part pour Toulouse. Mais Herwarth l'a suivi à Saint-Jean-de-Luz et, comme à son arrivée il a trouvé le Cardinal tout retourné, il a repris en sous-œuvre son travail de démolition et amené Mazarin à exiger une discussion contradictoire. Cette explication a lieu à Toulouse où le Cardinal se transporte peu de jours après. Elle est orageuse de part et d'autre. Mazarin donne raison à Fouquet, lui offre même de lui sacrifier Herwarth, en laissant toutefois deviner qu'il désire que son offre ne soit point prise au mot (1). Il accepte d'autre part 50.000 écus du surintendant, mais, au moment du départ de Fouquet pour Paris, il est retombé dans les soupçons et lui dit de ne faire aucune ferme ni traité, sans lui en mander les conditions par courrier pour voir s'il les agréerait (2).

Dans l'entourage de Mazarin, on considère Fouquet comme solidement rétabli au pouvoir, si bien que l'abbé Basile tente de se réconcilier avec lui. Fouquet n'a nulle envie d'accueillir ses avances. L'hypocrisie de Colbert lui suffit. Puisque c'est la volonté du Cardinal, il s'arrangera pour bien vivre avec lui. A peine arrivé à Saint-Mandé il le reçoit, accueille de bonne grâce ses compliments et y

(1) Fouquet. *Défenses*, V, p. 92.
(2) Gourville. *Mémoires*, I, p. 157.

répond de la même monnaie. « M. Colbert est parti content de moi », écrit-il à Mazarin le 19 janvier 1660 (1).

S'il ignorait ce qu'il y avait au fond du cœur de Colbert, Fouquet, du moins, n'avait pu se faire illusion sur la gravité du péril qu'il avait couru. Dès son arrivée à Paris, il put constater le coup qui avait été porté à son crédit par la pensée qu'il allait être remplacé à la surintendance. Or, la perte ou même l'amoindrissement de son crédit, c'était l'épreuve la plus terrible qui pouvait le frapper, son crédit seul l'imposant au Cardinal. Un jour que Gourville lui rendait visite à Saint-Mandé, il le prit pour confident de ses amertumes. Il en vint à lui mettre sous les yeux son fameux projet. « Il comptait, parmi ses amis qui devaient faire un soulèvement, un nombre de gens auxquels il avait fait donner de l'argent de pure grâce et d'autres qui avaient des prétextes pour en demander. Je ne pus l'entendre, non sans beaucoup de surprise que cela eût passé comme quelque chose de bon. (2) » Gourville était désigné dans le projet comme une sorte de courrier qui devait aller de l'un à l'autre des amis du surintendant et exciter leur zèle. La mission le charmant peu, il n'en eut que plus d'ardeur à démontrer à Fouquet l'inanité de son plan de défense. « Je crois, écrit-il dans ses *Mémoires*, que je ne faisais pas ma cour. Néanmoins, cela lui fit une si grande impression qu'il n'y avait rien à faire qu'à brûler ce projet. En effet, il appela un valet de chambre et lui dit d'apporter une bougie allumée dans un cabinet où il allait par un souterrain, qui traversait la rue et répondait par une sortie dans le parc de Vincennes. Il me dit qu'il s'en allait le brûler (3). » Le malheur voulut que comme Fouquet se rendait à son cabinet, il rencontra une personne qui était entrée par le côté de Vincennes et alors, au lieu de brûler ces papiers qui formaient un assez gros volume, Fouquet les cacha hâtive-

(1) Colbert. *Lettres et Instructions*, I, p. 519.
(2) Gourville. *Mémoires*, I, p. 171.
(3) Gourville, *Mémoires*. I, p. 172.

ment derrière un miroir (1). Il oublia ensuite le plan, qu'il ne considérait plus que comme une chose sans valeur, et la preuve que cette fantaisie était hors de son esprit, c'est que, ni alors, ni plus tard, il n'y modifia rien. Peut-être aussi, comme tous les hommes de bureau avait-il le respect de la chose écrite et du document à classer et le dédain de ce qu'on en pourrait tirer dans telle circonstance donnée.

C'est vers le même temps qu'il reçut une lettre de Bartet qui lui donnait les meilleurs conseils du monde. « Comme vous m'avez ordonné de vous dire toujours les choses qui pourraient vous regarder, lui disait-il, je ne veux pas avoir à me reprocher d'en oublier aucune. Les principales et presque les seules, ne sont pas celles qui sont en vous, ce sont celles qui sont hors de vous et auprès de vous, par les personnes qui vous approchent et qui se donnant toujours dans la Cour des mouvements incommodes, tiennent les yeux de la Cour, toujours ouverts sur eux et sur vous. » Sans prétendre éloigner de Fouquet ce flot d'amis et de courtisans qu'il estimait lui être plus nuisibles qu'utiles, Bartet eût voulu que le surintendant les tînt à distance et sans cesser de leur faire du bien, apprît à ne compter sur eux pour rien. « Que tout cela vous réduise à faire vous-même vos affaires dans le ciel-Empyrée (la Cour) et de ne point vous circonvenir d'amis qui cherchent à fonder d'abord leur empire et à établir la contribution (2). »

Le surintendant ne paraît pas avoir tiré grand profit des conseils de Bartet. Probablement, ce qui l'intéressa le plus dans sa lettre, ce fut les renseignements qu'il y trouvait concernant les fredaines de l'abbé Basile, passant d'édifiante façon sa soirée de Noël à perdre au jeu 11.080 pistoles contre l'abbé de Gordes. Il était, d'ailleurs, en pleine lutte avec Herwarth. Ne pouvant se venger de Colbert, c'était à son complice qu'il s'en prenait. Il le châtia de

(1) Gourville, *Mémoires*, I, 173. Fouquet. *Défenses*, I, p. 158.
(2) Bibliothèque de l'Arsenal, *Mss.* 5420.

son entreprise en l'écartant des affaires. Le Francfortois avait prêté à la Reine et à Mazarin sur des diamants. Fouquet le remboursa de ses propres deniers. Il tenait également tous les autres traitants à l'écart, agissant comme un homme qui a de l'argent pleins ses coffres. Une clause du contrat des fermes aides et gabelles en permettait la résiliation à la paix. Les baux furent résiliés et de nouvelles adjudications annoncées. Les traitants constituèrent une coalition de grève. Fouquet mit en avant des hommes de paille et comme en ce temps où l'on n'agissait que par personnes interposées, il était difficile de savoir qui pouvait être derrière le soumissionnaire, les financiers rentrèrent en ligne et les fermes trouvèrent preneur à bonnes conditions. L'opération produisit une augmentation de près de 6.000.000 et un pot de vin de 100.000 écus. Le surintendant ne voulut rien pour lui-même et donna à Mazarin pour les Cenami une pension de 20.000 livres par an que Maïssat et consorts payèrent pour ne se point ruiner de crédit en prenant un associé de cette qualité (1).

C'est à cette époque que Fouquet, qui ne voulait pas laisser inachevés les travaux entrepris à Vaux, réduisit d'un tiers son train de maison. Il n'avait point oublié ce qu'un de ses agents lui avait transmis de la part de la reine mère : « Le Cardinal a dit au roi que si l'on pouvait vous ôter les femmes et les bâtiments de la tête on pourrait faire de grandes choses avec vous (2). » Comme il n'avait pas oublié le plan de Colbert, il demanda à Mazarin l'autorisation de reprendre sur le produit des fermes une partie de ce qui lui était dû par le Roi. Mazarin, ennuyé par cette demande qu'il n'osa repousser par un refus, le pria de ne prélever que de 15 à 1800 mille francs et d'attendre pour le reste (3).

Après l'opération des fermes, on étudia en février, la ré-

(1) *Affaires Etrangères. France,* Vol. 910. Lettre du 19 janvier 1660.
(2) B. Nat. *Mss. Fais Fd. Baluze,* n° 149.
(3) Fouquet. *Défenses,* VI, p. 152. Talon ne contesta pas ce récit.

duction ou retranchement des rentes. Après avoir augmenté les recettes, il s'agissait maintenant de diminuer les dépenses. On devait toucher à toutes les rentes émises pendant la guerre, à toutes les aliénations consenties durant cette période, à toutes les augmentations de gages accordées à prix d'argent. Le difficile était d'exécuter une opération aussi délicate sans mécontenter tout le monde et en s'assurant le concours de la magistrature, alors que les magistrats, frappés dans leurs revenus, seraient les premiers à protester. Equitablement, Fouquet estimait que si l'on pouvait offrir aux acquéreurs évincés le remboursement, nul n'aurait à témoigner du mécontentement. Mais, les fonds manquaient pour employer cette voie correcte et alors Fouquet qui avait commencé par déclarer qu'il ne fallait faire exception pour personne, changeait brusquement son fusil d'épaule. « Ce n'est pas, finissait-il par dire, que j'estime qu'en même temps que la chose éclatera, il ne faille faire quelque grâce aux principaux afin d'adoucir le mal et leur laisser l'espérance d'un bon traitement à l'avenir. » Quant aux porteurs de rente, par une manœuvre habile, le surintendant leur prépara en sous-main le Comité de protestation qui devait servir de soupape au mécontentement. On y pérora beaucoup. Ces bavardages donnèrent lieu à quelques lettres de cachet contenant défense de s'assembler, et tout ce vif mouvement d'opposition se trouva transformé en pure supplication au roi. Bénéfice pour le Trésor 2 millions (1). Cette opération mit en mauvais termes Fouquet et Lamoignon. Le premier président avait qualifié de « despotique » et d' « injuste », les mesures préconisées par Fouquet. Certes, Lamoignon gardait une prudente réserve, mais les attaques dont il se privait, il les laissait s'exprimer devant lui. Avec Talon, jadis son protégé, au contraire, la rupture était complète. Toute espèce d'incidents les avaient fait entre-choquer et Fouquet avait dû se plaindre au Cardinal de Talon en termes très vifs.

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 502-506.

« Tout homme connu de M. Talon, écrivait-il, ne [illegible] que ce qu'il veut et ni les arrêts du Conseil ni les o[illegible] roi ne le retiennent. On ne les ose plus exécuter [illegible] son bon plaisir. » Mazarin s'était hâté de désav[illegible] jeune homme qui voulait acquérir de la réputation aux dépens de l'autorité royale. Mais, ce petit succès était une maigre consolation pour Fouquet qui, dans les premiers jours d'avril, exposait à la Reine, dans une sorte de rapport revu par Pélisson, tous ses griefs et sa confession tout entière. « Quoique M. le Cardinal, écrivait-il, ne parle pas publiquement contre moi, néanmoins, il craint que l'envie ne retombe sur lui. Si je choque bien du monde, on se plaint, et Son Eminence me blâme de lui attirer des affaires; si j'évite le bruit, Son Eminence dit que je veux tout ménager... Je fais ce que je puis pour amener Colbert à moi, je lui ai rendu des services en son particulier très importants... Il m'a confié de grands secrets... Mais, après tout, s'il a dessein sur mon emploi, et que son but soit de me déposséder pour faire les finances de son chef ou sous les ordres de Son Eminence, je ne puis le regagner ou le radoucir (1). »

Quand il écrivait ces lignes, Fouquet voyait le Cardinal mourant, ne se tenant debout que par un effort surhumain de volonté et, derrière lui, il sentait la meute de ses ennemis prête à se jeter sur lui, sitôt qu'elle serait déchaînée. Depuis le mois d'août, le fameux Guénaut avait signifié à Mazarin son arrêt de mort. Il ne pouvait faire feu qui dure que s'il renonçait à surmener sa cervelle affaiblie. Certains jours, le Cardinal obéissait. Puis, l'amour du pouvoir le reprenait, mais aux yeux de tous, sa succession était ouverte. Chaque groupe, chaque coterie, chaque cabale en disposait à son gré. Guy Patin, qui fréquentait Talon et soupait chez Lamoignon, se faisait l'écho dans sa correspondance des bruits qui circulaient dans le monde judi-

(1) Chéruel. *Lettres et Instructions de Colbert*, t. II. Préface. VIII à XII.

ciaire. « On dit, écrivait-il à Falconnet, que M. le Maréchal de Fabert va être fait surintendant avec M. Fouquet. D'autres disent que celui-ci est haï, qu'il sera disgracié et dépouillé (1). » Un autre jour, c'étaient d'autres candidatures qu'on mettait en avant, Villeroy, Condé, Le Tellier, un étranger qu'on ne nommait point. Mazarin, disait-on, avait recommandé au roi de former un Conseil de finances. Quand à la volonté de Louis XIV, elle semblait ne compter pour rien (2). Il ne se préoccupait, d'ailleurs, point en apparence des affaires de l'Etat. C'était la reine qui tenait Conseil, travaillant avec Villeroy, Le Tellier et Fouquet, car le Cardinal était trop souvent souffrant pour diriger les affaires.

Dans l'antichambre qui précédait le Conseil, le 24 janvier 1661, Fouquet eut la malencontreuse chance de subir une algarade de son frère l'abbé. L'incident fit énormément de bruit. « Ils sont mal ensemble, il y a deux ans, racontait Guy Patin. Ils commencèrent à se quereller l'un l'autre en présence de beaucoup de monde et se dirent de rudes injures. L'abbé Fouquet dit au surintendant qu'il était un voleur, qu'il cachait en terre l'argent de la France, qu'il avait consommé dix-huit millions en bâtiments, qu'il dépensait à table autant que le roi, qu'il entretenait force femmes qu'il lui nomma par leur propre nom, et il lui dit beaucoup d'autres injures. L'autre lui dit aussi tout ce qu'il put et entr'autres lui reprocha ses amours avec Mme de Châtillon. On les croit irréconciliables ; mais l'abbé Fouquet a vu le Cardinal Mazarin et y a si fort chargé son frère le surintendant qu'on le tient en l'état d'être pendu. On s'est de tout temps moqué de la fortune sans vertu. On se moque déjà de celui-ci qui est haï de bien du monde, hormis des partisans et des Jésuites, gens de biens et d'honneur (3). »

(1) Guy Patin. *Lettres*, II, p. 168.

(2) Guy Patin. *Lettres*, II, 171, 180, 181.

(3) Guy Patin. *Lettres*, II, p. 197. Le récit de l'abbé de Choisy est à peu près le même. L'abbé Fouquet était brouillé avec le surintendant par les soins de Colbert. (De Cosnac, *Mazarin et Colbert*, II, p. 129).

Vue et perspective de Vaux-le-Vicomte du côté du jardin.
Dessiné et gravé par Israël Silvestre. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Quelques jours plus tard, Mazarin se faisait porter à Vincennes et c'est là qu'au cours de son agonie, il examina avec son confesseur ce qu'il devait faire pour libérer sa conscience et restituer le bien mal acquis. Le père Ange de Bissari, honnête Théatin, l'exhortait à restituer. « Hélas! répondait le Cardinal, je n'ai rien que des bienfaits du roi. — Mais il faut distinguer ce que le roi vous a donné de ce que vous vous êtes donné à vous-même. — Ah! soupira Mazarin, si cela est, il faut tout restituer (1). » Ce fut Colbert qui trouva l'expédient qui pouvait seul apaiser la droiture du Théatin. Le Cardinal fit donation à Louis XIV de tous ses biens, reconnaissant qu'ils venaient des libéralités et magnificences de Sa Majesté. C'était la condition obligatoire de l'absolution. Le Cardinal comptait bien que le roi, maître et seigneur desdits biens, s'empresserait d'en refuser la disposition. Cependant, Louis demeura deux jours sans répondre. Puis, il renvoya à Mazarin la donation en l'autorisant à donner telle destination qu'il lui conviendrait à son héritage. Mazarin s'empressa de rédiger son testament prescrivant qu'il ne fût fait aucun inventaire de ses biens, ce qui avait l'avantage de dissimuler le total exact de ses richesses, et malgré la nomination de cinq exécuteurs testamentaires. Lamoignon, Fouquet, Le Tellier, Ondedei et Colbert, s'arrangea en fait pour que ce dernier demeurât seul maître du règlement de cette immense succession (2). Colbert l'avait, en outre, convaincu, avec l'aide de quelques gens d'église, que la meilleure façon de mériter les grâces qu'il avait reçues et qu'il recevait du roi, c'était de lui déclarer le détail de la mauvaise conduite de Fouquet (3). Pour expier donc ses dilapidations, Mazarin invita

(1) Choisy, *Mémoires*, p. 569.

(2) *Œuvres de Louis XIV*, VI, p. 293, 330.

(3) Le 7 mars, le cardinal avait fait appeler dans sa chambre Le Tellier, Lionne et Fouquet et, en présence du roi, il avait fait leur éloge, les proclamant des serviteurs fort capables et d'une entière fidélité. Il avait détaillé les spécialités de chacun et après avoir dit de Fouquet qu'il connaissait la justice et les finances, il avait ajouté

Louis XIV à ôter à Fouquet l'emploi des finances et à le veiller de près si les circonstances obligeaient à continuer à l'employer.

Il mourut d'ailleurs comme il avait vécu. Un de ses derniers actes avait été de tirer 3 500 000 livres des charges de la maison de la reine. « Cette somme, disait Le Tellier faisant, quelques jours après le décès du ministre, son oraison funèbre, ne venait point de l'Epargne »; en effet, puisqu'elle n'y avait pas été versée. L'apologiste insistait d'ailleurs beaucoup sur ce que les grandes richesses du Cardinal n'avaient pas été prises sur le peuple. « Il faisait, disait-il, de grands ménages et trafics dans ses gouvernements et particulièrement dans Brouage; il jouissait de plusieurs fonds destinés au paiement des ambassadeurs, de l'artillerie, de l'amirauté, etc; il se chargeait d'y satisfaire et ne le faisait pas : c'est ainsi qu'il prenait beaucoup sans qu'on pût le convaincre de rien prendre à l'Epargne (1). » Le populaire traduisait autrement les belles phrases du prudent Le Tellier.

Pendant les premiers jours du règne personnel de Louis XIV la situation de Fouquet, loin d'être amoindrie, parut plus forte. Toujours surintendant, procureur général, il se trouva dès lors admis aux délibérations sur les affaires étrangères et chargé même de négociations confidentielles. Le Tellier s'était volontairement placé au second rang, et Lionne ne paraissait avoir qu'un désir, marcher dans le sillage de son ami le surintendant. Fouquet était trop au courant des moindres bruits de la Cour, pour avoir ignoré que Mazarin mourant avait parlé contre lui (2). Il avait une excellente occasion en exposant la situation des affaires au roi de faire en quelque sorte sa confession. Dans cette sorte de compte rendu, il établit tout d'abord que rien ne

qu'il était capable de donner de très bons conseils sur toutes les autres affaires de l'Etat de quelque matière qu'elles fussent. Rapin, *Mémoires*, III, p. 165. Fouquet, *Défenses*, XI, p. 134.

(1) Mme de Motteville. *Mémoires*, IV, p. 251.

(2) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, II, p. 3.

s'était fait que par l'ordre du Cardinal, ajoutant, que les abus, les irrégularités qui avaient pu s'introduire dans la gestion des finances étaient imputables avant tout aux nécessités du moment. Le roi renonçant à exercer son autorité par délégation, aucune dépense ne serait désormais engagée sans son ordre formel. Louis écouta Fouquet avec bienveillance, manifestant que son intention était d'être instruit, dans l'avenir, de tout ce qui concernait ses finances et ne paraissant pas plus désireux d'apprendre le détail des fautes du passé qu'il n'avait été avide de recueillir l'héritage de son ministre (1).

Au lendemain de cette conversation, Fouquet crut son crédit tellement affermi qu'il offrit à la reine-mère d'employer ses bons offices à lui rendre l'influence qu'elle avait autrefois dans le Gouvernement. Ce qui contribuait à assurer le surintendant de la solidité de sa faveur c'est que tout lui disait la nécessité où le roi se trouvait d'avoir sans cesse recours à un surintendant habile et jouissant de la confiance publique. Le Trésor étaît vide, les recettes dévorées d'avance jusqu'en mars 1663, l'argent rare et les emprunts difficiles. Il fallait, une fois de plus, avoir recours aux expédients et battre monnaie avec sa signature. Aussi, Fouquet, en dépit des avis que lui transmettaient ses agents que le bruit courait de sa chute prochaine, se jugeait-il inébranlable (2).

Quand, au mois d'avril, la Cour se rendit à Fontainebleau, il l'y suivit et, comme il se proposait de beaucoup travailler cet été-là, tandis qu'il livrait aux maçons sa maison de Paris, il y transporta tous ses papiers de finance, qu'on logea dans les combles du pavillon de la Cour dite des Cuisines, où il avait son logement. Le surintendant avait également emporté dans son déménagement un fatras de papiers d'intérêt privé ou d'ordre intime contenus dans ce qu'on appelait sa cassette peinte. Enfin, Pellisson,

(1) Fouquet. *Défenses*, VII, p. 387.
(2) Fouquet. *Défenses*, VIII, p. 244.

avait installé son secrétariat en ville, à l'hôtel, avait devers lui toute la correspondance de l'année. Le ail, auquel le surintendant comptait se livrer, c'était ıi qui, à son sens, devait servir de base à une réforme nplète des nces(1). Après voir réfléchi, ıquet voyait profit, selon ıot de Pellis-, à l'avène-ıt d'un roi vé-blement roi. voulait mon- les peuples ur Roi et faire r Sa Majesté ıu'Auguste fit r lui-même et r ses succes-:s, *un ins-ment de mpire*. Là ɔent être par re les forces :s revenus de at suivant les vinces et les éralités; com-

Hugues de Lionne.
Portrait gravé par Nicolas de Poilly.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

ı de paroisses en chacune, quelle la qualité des es et des eaux, quels seigneurs, quels habitants, quelle · application et leur industrie (2). » En récompense de : le travail qu'il allait s'imposer, Fouquet rêvait évidem-ıt de s'élever plus haut que sa charge de procureur

1 Fouquet. *Défenses*, IV, p. 61 à 98.
1 Pellisson. *Œuvres diverses*, II, p. 116.

général, plus haut que sa charge de surintendant. Le but de ses ambitions, c'était la chancellerie où il pensait bien que le vieux Séguier, sans autorité, sans prestige, ne serait pas éternel (1).

Dans ces dispositions d'esprit, il avait vu sans en prendre ombrage, Colbert devenir depuis le 8 mars intendant des finances et y tenir jour par jour un registre des recettes effectives et de leur emploi (2). Que pouvait-il craindre? Sa gestion financière ancienne n'était-elle pas couverte par le quitus donné par le roi à Mazarin? Et quant à sa gestion nouvelle, quoi qu'on en ait dit, elle était absolument correcte et, au cours du procès, pas un chiffre n'en a été contesté (3). Le seul point critiquable, c'était le système des emprunts qui faisait de Fouquet le débiteur direct des fonds empruntés pour le roi, et du roi le débiteur de Fouquet. Mais, ici, on se heurtait à une nécessité qui était connue de tous. Personne n'eût voulu prêter au roi alors qu'il était si facile à celui-ci de se donner quitus à lui-même en mettant son créancier à la Bastille. Bref, au 12 juin, Fouquet devait à son ami Girardin près de 3 millions et il en devait environ 4 à d'autres financiers.

Malgré qu'il en eût, il avait fini par s'engager comme Colbert conseillait à Mazarin de l'y pousser, et, au moment où il se trouvait si dangereusement engagé, négligeant plus que jamais le détail des choses, comme c'était son défaut, il se perdait dans les rêves d'avenir et ne regardait pas à ses pieds où le fossé se creusait (4). Il se préoccupait de l'acquisition de l'île Sainte-Lucie. « Je n'avais en tête que

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, II, p. 17.

(2) Les amis de Fouquet et notamment la marquise d'Uxelles avaient recueilli avec inquiétude les bruits défavorables qui couraient à Paris à ce sujet; mais cinq jours après, la marquise d'Uxelles était consolée, le gros commerce considérait que Fouquet était seul capable de remettre les choses dans l'ordre; les autres, trop avares, gâteraient tout par leur ménage. (B. Nat. *Fd. Baluze*, 150.)

(3) Choisy a bien prétendu que Fouquet remettait au roi des états falsifiés, mais cette allégation n'a jamais été énoncée par Talon.

(4) B. Nat. *Fd. Baluze*, 149.

des Compagnies de mer et de colonies, a-t-il expliqué dans ses *Défenses*, c'était la raison pour laquelle j'avais prêté de l'argent à M. de Feuquières pour la charge de l'Amérique; c'était une affaire d'une application tout entière pour s'instruire mieux du commerce, selon les ordres que j'en avais reçus... J'espérais rendre à Sa Majesté de grands services par ce moyen, ôter aux étrangers ce qu'ils ont usurpé sur nous, et, en même temps, faire valoir le revenu de Belle-Isle par des voies justes, innocentes et avantageuses (1). »

Les yeux fixés si loin, comment Fouquet aurait-il vu tout près de lui Mme de Chevreuse continuant à intriguer à soixante et un ans? Son mari de la main gauche, le marquis de Laigue, mécontent du surintendant, l'avait lancée contre lui et la Chevreuse, attirant Anne d'Autriche à Dampierre, avait essayé de l'entraîner dans sa conjuration contre Fouquet (2). En même temps, l'abbé Basile continuait contre son frère « qui avait dissipé 100 millions », son déchaînement de policier hanneton. Lui, c'était la mère de la Miséricorde, prieure des Petites Carmélites de la rue du Bouloi, qu'il travaillait à convaincre de s'aboucher avec le Père Leroy, confesseur de la reine-mère, pour instruire le roi des dilapidations de son frère. Toutes ses colères avaient pour cause 1 500 000 livres dont il se prétendait créancier, et que d'ailleurs il offrait généreusement à la Mère de la Miséricorde pour bâtir un couvent, si elle faisait tenir ses mémoires au roi (3). Quand le surintendant fut avisé par ses agents de ces intrigues, sa colère fut telle qu'il en perdit le sens. Ne crut-il pas pouvoir s'expliquer face à face avec Anne d'Autriche et, comme la reine le niait, n'osa-t-il pas lui répliquer d'interroger son confesseur. Anne d'Autriche avait trop de faiblesses et en

(1) Fouquet. *Défenses*, III, 358-361.

(2) B. Nat. *Baluze*, 149.

(3) B. Nat. *Baluze*, 150. La lettre est de la marquise d'Uxelles. — Cousin, *Mme de Chevreuse*, p. 228.

même temps trop de fierté pour ne pas sentir vivement un pareil outrage. Le résultat de cette démarche folle fut précisément de faire le jeu de Mme de Chevreuse. La marquise d'Uxelles écrivait bientôt après à Fouquet, à l'encre sympathique, tant le renseignement lui paraissait grave : « La reine a défendu à son confesseur d'avoir aucun commerce avec vous et a dit que vous aviez un million pour corrompre ses gens (1). »

A ce moment, Fouquet était fort occupé de négocier avec le Cardinal de Retz afin d'obtenir de lui à prix d'argent qu'il donnât sa démission de l'archevêché de Paris. Alors, il ne doutait pas qu'il lui fut possible de faire nommer à ce siège si envié son frère l'archevêque. Ce serait un nouveau pas fait pour la grandeur de la famille, il ne resterait plus à Nicolas qu'à conquérir la simarre des chanceliers. Dans cet état d'esprit, il s'habituait à compter pour bien peu sa charge de procureur général.

Elle avait cependant bien des avantages. Pour déposséder le titulaire, il fallait des cas de forfaiture dont le Parlement seul était juge. Elle assurait à celui qui en était propriétaire le droit de n'être jugé que par le Parlement. Et, au Parlement, Fouquet comptait plus d'amis que d'ennemis, Avant donc de rien entreprendre contre Fouquet, Colbert et son conseiller Talon avaient senti qu'il fallait lui enlever sa charge (2). Après mûres réflexions, on s'arrêta à un projet machiavélique. Il fallait amener Fouquet à se dépouiller lui-même. Le roi, bien stylé, fit entendre au surintendant que le règne du Parlement était fini et qu'il entendait le réduire à ce qu'il avait été sous Louis XIII, dût-on avoir recours aux coups de force. Fouquet serait évidemment le premier instrument de cette politique. Mais, pour la soutenir librement, il lui fallait s'affranchir de la robe. D'ailleurs, n'était-il point à propos qu'il se retirât du

(1) B. Nat. *Fd. Baluze*, 149.

(2) « La charge de procureur général au Parlement était un obstacle presque insurmontable, » a écrit Colbert.

Parlement, au moment où il allait être obligé de donner tout son temps aux affaires de l'Etat. C'était en quelque sorte promettre à Fouquet la succession de Séguier qui ne pouvait être l'homme d'un coup de force (1). Le procureur général comprit ainsi les ouvertures du roi et s'empressa d'annoncer son intention de vendre sa charge. Vainement ses amis, Pellisson, la marquise d'Uxelles, multiplièrent leurs avis (2). Fouquet déclara qu'il ne voulait ni protection, ni support, ni biens, ni honneurs, ni vie qu'en la bonté du roi (3). Brusquement, il vendit sa charge de procureur général à M. de Harlay pour le prix de 1 400 000 livres. Sur le prix payé, 400 000 livres revenaient à l'abbé Fouquet pour son droit de survivance. Pareil versement devait adoucir l'abbé et mettre

Le Chancelier Séguier.
Gravé par P. Van Schuppen, d'après le portrait de Le Brun, 1662.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Clément. *Lettres et Instructions de Colbert*, II, p. 37. Pellisson. *Œuvres diverses*, II, p. 73. L'abbé de Choisy a brodé sur ce thème.

(2) B. Nat. *Fd. Baluze*, 149.

(3) Pellisson. *Œuvres diverses*, II, p. 72.

fin à une brouille qui désespérait toute la famille. Le million qui restait, Nicolas Fouquet l'offrit au roi pour constituer une réserve d'argent. Le soir même, le roi disait à Colbert tout joyeux : « Tout va bien, il s'enferre de lui-même, il m'est venu dire qu'il fera porter à l'Epargne tout l'argent de sa charge. (1) »

Le lendemain, le million était dans les caves du Donjon de Vincennes. Fouquet était perdu. Il s'était passé la corde au cou.

(1) *Mémoires de Choisy.*

IV

La Cour de Fouquet.

UAND en 1660, Nicolas Fouquet atteignit l'âge de 45 ans, il comptait près de trente années de service. Ses frères avaient tous, suivant l'engagement qu'il en avait pris à la mort de son père, reçu leur part de l'heureuse fortune de la famille. Archevêque, évêque, abbé nanti de nombreuses abbayes, écuyer de la grande écurie, tels étaient leurs rangs. Yves, le conseiller au Parlement, eût eu la même carrière, s'il n'était pas mort en 1661, à peine âgé de 23 ans. Les parents plus éloignés n'avaient pas eu à se plaindre non plus des soins que se donnait le surintendant pour les siens. Et d'amis et de protégés, il s'était formé tout une clientèle qui assiégeait maintenant les abords de cette petite maison de Saint-Mandé qui, jadis, lui avait servi d'asile contre des créanciers trop avides.

Dans un pamphlet du temps de La Vrillière. *Le partisan tenté du désespoir par le démon de la maltôte*, Satan reprochait à un partisan ses grandes dépenses. « Que voulais-tu, répondait l'accusé, que je fisse de tant de biens sinon pour en passer le temps et en faire des amies. » Fouquet semblait régler sa conduite sur celle de ce partisan. Il vivait dans une atmosphère de luxe et de bien-être et s'efforçait d'y faire vivre tous ceux à qui il donnait sa sympathie. Il protégeait les érudits comme les poètes, accueillant aussi bien les vers français du père Le Moyne que les in-folio du père Labbe (1). La Compagnie de Jésus avait

(1) Le père Labbe lui dédia sa *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*. « Au milieu des affaires si importantes et si nombreuses du Parlement, du Trésor et de l'Etat dont tu soutiens le faix, lui

une part importante dans ses bienfaits. Le père Deschamps-neufs, qui avait jadis négocié son mariage avec Louise Fourche de Quehillac, n'avait point été écarté de ces demeures hospitalières par la mort de sa parente et le second mariage du surintendant. Préfet des classes de grammaire au collège de Clermont, bibliothécaire honoraire chez le surintendant, il partageait sa vie entre Paris et Saint-Mandé. C'était en quelque sorte chez Fouquet une manière de protecteur des intérêts de la Compagnie et Fouquet vantait son affection et son dévouement, tout en craignant ses indiscrétions et ses imprudences (1). Quand le Procureur Général perdit en 1656, l'aîné de ses fils, ce petit François qui était l'objet de toutes ses complaisances, ce fut à qui, parmi les bons Pères, verserait le plus de lys et saurait le mieux transmuer en pluie d'or les larmes qu'à les entendre versait tout le collège pour le trépas de cet enfant, qui « comme son père eût été un autre Mécène (2) ». La maison de Saint-Mandé, la surintendance, — les contemporains ne s'y trompaient pas, — étaient les plus solides boulevards que la Compagnie de Jésus se fût assurée parmi les nobles maisons où elle était admise. Guy Patin n'appelait-il pas Fouquet : « homme à petit collet » et « grand ami des Jésuites » ? Et quand en juillet 1658 Fouquet subit cette grave crise de maladie qui désola Boisrobert, Pellisson et Scarron, le même Guy Patin n'écrivait-il pas : « Nous avons ici un de nos magistrats bien malade qui est M. Fouquet, procureur général et surintendant des Finances. Oh ! la belle chapechute si son âme moutonnière et loyolitique se laissait mourir ! Mais cela n'arrivera point, car il est encore jeune,

disait-il, tu ne peux t'arracher à la passion des livres, ni à leur commerce délicieux. Parmi ces embarras ton souverain plaisir est ta bibliothèque. »

(1) Voir l'excellent article du P. Chérot. *Le surintendant Fouquet ami des livres* (*Etudes religieuses*, janvier 1891). La thèse de Chatelain : *Le surintendant Fouquet protecteur des lettres, des arts et des sciences* est une des principales sources consultées pour la première partie de ce chapitre.

(2) C'est ce que dit mot pour mot le Père Rapin.

il a les dents et les ongles fort bons, il est le grand patron de la troupe loyolitique, il est un des premiers hommes du cardinal Mazarin et un des grands arcs-boutants de la tyrannie du siècle, des partisans et autres mangeurs du peuple. (1) » L'intimité des relations de Fouquet avec le père Deschamps-neufs explique comment, après avoir fréquenté l'hôtel de Nevers et le château de Fresnes, où trônait Élisabeth de Choiseul-Praslin, femme de Henri de Gueneguaud, seigneur du Plessis, trésorier de l'ordinaire des guerres, il s'en éloigna quand le salon de la noble dame fut devenu une des citadelles du jansénisme, celle où sonnèrent pour la première fois les trompettes des *Provinciales*, et où l'on lança, après Pascal, un élève de Port-Royal dont on attendait beaucoup, Racine, qui y récita son *Alexandre* devant un auditoire choisi.

Gravure d'Edelinck.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Si le surintendant se borna à quelques vagues relations avec un salon qu'il jugeait compromettant, il accueillit sans difficulté Pellisson qui en sortait et nombre de ses amis y

(1) Guy Patin. *Lettres*, II, p. 403.

fréquentaient, Gourville, Saint-Evremond, Mme de Sévigné, Arnaud de Pomponne. Mais là, où Nicolas Fouquet se sentait comme chez lui, c'était chez Suzanne de Bruc, marquise du Plessis-Bellière.

Suzanne de Bruc était presque une compatriote des Fouquet. Son père était Breton, si sa mère était Italienne. Fouquet la connaissait de longue date. A l'époque où il était intendant à l'armée du Nord, du Plessis-Bellière, qui commandait à Armentières, place médiocre, ville dont la population était tout espagnole de cœur, avait tenu pendant vingt jours contre les ennemis du dehors et du dedans, soutenu et réconforté par sa femme qui, délicate de santé, suppléait à sa faiblesse physique par une grande énergie morale (1). Plus tard, il avait retrouvé les du Plessis-Bellière à Paris, où dans leur belle maison de Charenton, il avait été l'ami des bons et des mauvais jours et quand du Plessis-Bellière était mort, blessé à Castellamare, au moment où la plus belle carrière militaire s'ouvrait devant lui, il avait aidé sa veuve à débrouiller des affaires bien compliquées pour assurer l'établissement de ses enfants, C'était une femme supérieure, d'intelligence et de cœur, que la marquise du Plessis-Bellière. Son salon était gai et de bonne compagnie (2). On y passait le temps à rimer, à badiner, à deviner des énigmes, à composer des devises, et c'est quand il fréquentait chez elle que le surintendant composa, à propos de la mort du perroquet de la marquise, le seul sonnet qui l'ait rendu célèbre comme poète :

Plutôt le procureur maudira la chicane,
Le joueur de piquet voudra se voir capot,
Le buveur altéré s'éloignera du pot
Et tout le Parlement jugera sans soutane ;

On verra Saint-Amand devenir diaphane,
Le goutteux tout perclus hantera le tripot,
Mme de Rohan quittera son Chabot
Et d'ouïr le sermon sera chose profane.

(1) Jules Lair, *Nicolas Foucquet*, I, 96-98.

(2) Chatelain. *Le surintendant Nicolas Fouquet*, p. 68 et suiv.

Un barbier, pour raser, ira sans coquemar,
Le clocher de Saint-Paul sera sans jacquemar,
L'évêque grenoblois fera couper sa barbe,

Que d'oublier jamais ton funeste débris
Aimable perroquet : j'en jure Sainte-Barbe,
Ton portrait à jamais ornera mon lambris. (1)

« Ce sonnet réveilla, raconte le préfacier des œuvres de Sarasin, tout ce qu'il y avait de gens en France qui savaient rimer et l'on ne vit, durant quelques mois, que des sonnets sur les mêmes bouts-rimés. (2) » Si bien qu'un beau jour Sarasin s'avisa que ce débordement mettait en péril les bons vers, et dans un poème héroï-comique célébra la défaite des bouts rimés. Mais l'excursion du surintendant dans le domaine de la poésie ne fut qu'un accident au cours de ses relations avec Mme du Plessis-Bellière. Les rapports, qui existaient entre eux, étaient surtout des rapports d'affaires. La dame touchait à la cinquantaine. Elle avait été belle. Elle avait une certaine langueur pleine de charmes, « mais on dirait, écrivait Mlle de Scudéry, qu'on ne doit pas parler de tout cela et que la vertu de Mélinthe, son esprit et sa générosité, doivent s'opposer à tous les autres éloges qu'elle mérite. » C'était une amie pour Fouquet et aussi une associée pour laquelle il n'avait aucun secret ni réserve. Très apte aux affaires de finances, elle avait acheté à Fouquet sa part de marc d'or, s'engageant, sur ses conseils, dans des spéculations qui devaient valoir bien mieux pour elle que les grandes promesses de Mazarin.

Pélagie de Rieux, marquise d'Assérac, était aussi une Bretonne très active et très intelligente. Son mari, un homme bizarre, absorbé par les recherches hermétiques et préoccupé de la mystérieuse influence des astres, laissait peser sur sa femme le soin de gérer une fortune compromise. Mère soucieuse de l'avenir de son fils, elle s'était trouvée en rapport avec Fouquet comme débitrice

(1) *Recueil de Sercy*, (Poésie), III, 274.
(2) *Œuvres de Sarasin : Notice de Pellisson.*

général, plus haut que sa charge de surintendant. Le but de ses ambitions, c'était la chancellerie où il pensait bien que le vieux Séguier, sans autorité, sans prestige, ne serait pas éternel (1).

Dans ces dispositions d'esprit, il avait vu sans en prendre ombrage, Colbert devenir depuis le 8 mars intendant des finances et y tenir jour par jour un registre des recettes effectives et de leur emploi (2). Que pouvait-il craindre? Sa gestion financière ancienne n'était-elle pas couverte par le quitus donné par le roi à Mazarin? Et quant à sa gestion nouvelle, quoi qu'on en ait dit, elle était absolument correcte et, au cours du procès, pas un chiffre n'en a été contesté (3). Le seul point critiquable, c'était le système des emprunts qui faisait de Fouquet le débiteur direct des fonds empruntés pour le roi, et du roi le débiteur de Fouquet. Mais, ici, on se heurtait à une nécessité qui était connue de tous. Personne n'eût voulu prêter au roi alors qu'il était si facile à celui-ci de se donner quitus à lui-même en mettant son créancier à la Bastille. Bref, au 12 juin, Fouquet devait à son ami Girardin près de 3 millions et il en devait environ 4 à d'autres financiers.

Malgré qu'il en eût, il avait fini par s'engager comme Colbert conseillait à Mazarin de l'y pousser, et, au moment où il se trouvait si dangereusement engagé, négligeant plus que jamais le détail des choses, comme c'était son défaut, il se perdait dans les rêves d'avenir et ne regardait pas à ses pieds où le fossé se creusait (4). Il se préoccupait de l'acquisition de l'île Sainte-Lucie. « Je n'avais en tête que

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, II, p. 17.

(2) Les amis de Fouquet et notamment la marquise d'Uxelles avaient recueilli avec inquiétude les bruits défavorables qui couraient à Paris à ce sujet; mais cinq jours après, la marquise d'Uxelles était consolée, le gros commerce considérait que Fouquet était seul capable de remettre les choses dans l'ordre; les autres, trop avares, gâteraient tout par leur ménage. (B. Nat. *Fd. Baluze*, 150.)

(3) Choisy a bien prétendu que Fouquet remettait au roi des états falsifiés, mais cette allégation n'a jamais été énoncée par Talon.

(4) B. Nat. *Fd. Baluze*, 149.

des Compagnies de mer et de colonies, a-t-il expliqué dans ses *Défenses*, c'était la raison pour laquelle j'avais prêté de l'argent à M. de Feuquières pour la charge de l'Amérique; c'était une affaire d'une application tout entière pour s'instruire mieux du commerce, selon les ordres que j'en avais reçus... J'espérais rendre à Sa Majesté de grands services par ce moyen, ôter aux étrangers ce qu'ils ont usurpé sur nous, et, en même temps, faire valoir le revenu de Belle-Isle par des voies justes, innocentes et avantageuses (1). »

Les yeux fixés si loin, comment Fouquet aurait-il vu tout près de lui Mme de Chevreuse continuant à intriguer à soixante et un ans? Son mari de la main gauche, le marquis de Laigue, mécontent du surintendant, l'avait lancée contre lui et la Chevreuse, attirant Anne d'Autriche à Dampierre, avait essayé de l'entraîner dans sa conjuration contre Fouquet (2). En même temps, l'abbé Basile continuait contre son frère « qui avait dissipé 100 millions », son déchaînement de policier hanneton. Lui, c'était la mère de la Miséricorde, prieure des Petites Carmélites de la rue du Bouloi, qu'il travaillait à convaincre de s'aboucher avec le Père Leroy, confesseur de la reine-mère, pour instruire le roi des dilapidations de son frère. Toutes ses colères avaient pour cause 1 500 000 livres dont il se prétendait créancier, et que d'ailleurs il offrait généreusement à la Mère de la Miséricorde pour bâtir un couvent, si elle faisait tenir ses mémoires au roi (3). Quand le surintendant fut avisé par ses agents de ces intrigues, sa colère fut telle qu'il en perdit le sens. Ne crut-il pas pouvoir s'expliquer face à face avec Anne d'Autriche et, comme la reine le niait, n'osa-t-il pas lui répliquer d'interroger son confesseur. Anne d'Autriche avait trop de faiblesses et en

(1) Fouquet. *Défenses*, III, 358-361.

(2) B. Nat. *Baluze*, 149.

(3) B. Nat. *Baluze*, 150. La lettre est de la marquise d'Uxelles. — Cousin, *Mme de Chevreuse*, p. 228.

même temps trop de fierté pour ne pas sentir vivement un pareil outrage. Le résultat de cette démarche folle fut précisément de faire le jeu de Mme de Chevreuse. La marquise d'Uxelles écrivait bientôt après à Fouquet, à l'encre sympathique, tant le renseignement lui paraissait grave : « La reine a défendu à son confesseur d'avoir aucun commerce avec vous et a dit que vous aviez un million pour corrompre ses gens (1). »

A ce moment, Fouquet était fort occupé de négocier avec le Cardinal de Retz afin d'obtenir de lui à prix d'argent qu'il donnât sa démission de l'archevêché de Paris. Alors, il ne doutait pas qu'il lui fut possible de faire nommer à ce siège si envié son frère l'archevêque. Ce serait un nouveau pas fait pour la grandeur de la famille, il ne resterait plus à Nicolas qu'à conquérir la simarre des chanceliers. Dans cet état d'esprit, il s'habituait à compter pour bien peu sa charge de procureur général.

Elle avait cependant bien des avantages. Pour déposséder le titulaire, il fallait des cas de forfaiture dont le Parlement seul était juge. Elle assurait à celui qui en était propriétaire le droit de n'être jugé que par le Parlement. Et, au Parlement, Fouquet comptait plus d'amis que d'ennemis, Avant donc de rien entreprendre contre Fouquet, Colbert et son conseiller Talon avaient senti qu'il fallait lui enlever sa charge (2). Après mûres réflexions, on s'arrêta à un projet machiavélique. Il fallait amener Fouquet à se dépouiller lui-même. Le roi, bien stylé, fit entendre au surintendant que le règne du Parlement était fini et qu'il entendait le réduire à ce qu'il avait été sous Louis XIII, dût-on avoir recours aux coups de force. Fouquet serait évidemment le premier instrument de cette politique. Mais, pour la soutenir librement, il lui fallait s'affranchir de la robe. D'ailleurs, n'était-il point à propos qu'il se retirât du

(1) B. Nat. *Fd. Baluze*, 149.

(2) « La charge de procureur général au Parlement était un obstacle presque insurmontable, » a écrit Colbert.

Parlement, au moment où il allait être obligé de donner tout son temps aux affaires de l'Etat. C'était en quelque sorte promettre à Fouquet la succession de Séguier qui ne pouvait être l'homme d'un coup de force (1). Le procureur général comprit ainsi les ouvertures du roi et s'empressa d'annoncer son intention de vendre sa charge. Vainement ses amis, Pellisson, la marquise d'Uxelles, multiplièrent leurs avis (2). Fouquet déclara qu'il ne voulait ni protection, ni support, ni biens, ni honneurs, ni vie qu'en la bonté du roi (3). Brusquement, il vendit sa charge de procureur général à M. de Harlay pour le prix de 1 400 000 livres. Sur le prix payé, 400 000 livres revenaient à l'abbé Fouquet pour son droit de survivance. Pareil versement devait adoucir l'abbé et mettre

Le Chancelier Séguier.
Gravé par P. Van Schuppen, d'après le portrait de Le Brun, 1662.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) Clément. *Lettres et Instructions de Colbert*, II, p. 37. Pellisson. *Œuvres diverses*, II, p. 73. L'abbé de Choisy a brodé sur ce thème.

(2) B. Nat. *Fd. Baluze*, 149.

(3) Pellisson. *Œuvres diverses*, II, p. 72.

fin à une brouille qui désespérait toute la famille. Le million qui restait, Nicolas Fouquet l'offrit au roi pour constituer une réserve d'argent. Le soir même, le roi disait à Colbert tout joyeux : « Tout va bien, il s'enferre de lui-même, il m'est venu dire qu'il fera porter à l'Epargne tout l'argent de sa charge. (1) »

Le lendemain, le million était dans les caves du Donjon de Vincennes. Fouquet était perdu. Il s'était passé la corde au cou.

(1) *Mémoires de Choisy.*

IV

La Cour de Fouquet.

UAND en 1660, Nicolas Fouquet atteignit l'âge de 45 ans, il comptait près de trente années de service. Ses frères avaient tous, suivant l'engagement qu'il en avait pris à la mort de son père, reçu leur part de l'heureuse fortune de la famille. Archevêque, évêque, abbé nanti de nombreuses abbayes, écuyer de la grande écurie, tels étaient leurs rangs. Yves, le conseiller au Parlement, eût eu la même carrière, s'il n'était pas mort en 1661, à peine âgé de 23 ans. Les parents plus éloignés n'avaient pas eu à se plaindre non plus des soins que se donnait le surintendant pour les siens. Et d'amis et de protégés, il s'était formé tout une clientèle qui assiégeait maintenant les abords de cette petite maison de Saint-Mandé qui, jadis, lui avait servi d'asile contre des créanciers trop avides.

Dans un pamphlet du temps de La Vrillière. *Le partisan tenté du désespoir par le démon de la maltôte*, Satan reprochait à un partisan ses grandes dépenses. « Que voulais-tu, répondait l'accusé, que je fisse de tant de biens sinon pour en passer le temps et en faire des amies. » Fouquet semblait régler sa conduite sur celle de ce partisan. Il vivait dans une atmosphère de luxe et de bien-être et s'efforçait d'y faire vivre tous ceux à qui il donnait sa sympathie. Il protégeait les érudits comme les poètes, accueillant aussi bien les vers français du père Le Moyne que les in-folio du père Labbe (1). La Compagnie de Jésus avait

(1) Le père Labbe lui dédia sa *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*. « Au milieu des affaires si importantes et si nombreuses du Parlement, du Trésor et de l'Etat dont tu soutiens le faix, lui

une part importante dans ses bienfaits. Le père Deschamps-neufs, qui avait jadis négocié son mariage avec Louise Fourche de Quehillac, n'avait point été écarté de ces demeures hospitalières par la mort de sa parente et le second mariage du surintendant. Préfet des classes de grammaire au collège de Clermont, bibliothécaire honoraire chez le surintendant, il partageait sa vie entre Paris et Saint-Mandé. C'était en quelque sorte chez Fouquet une manière de protecteur des intérêts de la Compagnie et Fouquet vantait son affection et son dévouement, tout en craignant ses indiscrétions et ses imprudences (1). Quand le Procureur Général perdit en 1656, l'aîné de ses fils, ce petit François qui était l'objet de toutes ses complaisances, ce fut à qui, parmi les bons Pères, verserait le plus de lys et saurait le mieux transmuer en pluie d'or les larmes qu'à les entendre versait tout le collège pour le trépas de cet enfant, qui « comme son père eût été un autre Mécène (2) ». La maison de Saint-Mandé, la surintendance, — les contemporains ne s'y trompaient pas, — étaient les plus solides boulevards que la Compagnie de Jésus se fût assurée parmi les nobles maisons où elle était admise. Guy Patin n'appelait-il pas Fouquet : « homme à petit collet » et « grand ami des Jésuites » ? Et quand en juillet 1658 Fouquet subit cette grave crise de maladie qui désola Boisrobert, Pellisson et Scarron, le même Guy Patin n'écrivait-il pas : « Nous avons ici un de nos magistrats bien malade qui est M. Fouquet, procureur général et surintendant des Finances. Oh ! la belle chapechute si son âme moutonnière et loyolitique se laissait mourir ! Mais cela n'arrivera point, car il est encore jeune,

disait-il, tu ne peux t'arracher à la passion des livres, ni à leur commerce délicieux. Parmi ces embarras ton souverain plaisir est ta bibliothèque. »

(1) Voir l'excellent article du P. Chérot. *Le surintendant Fouquet ami des livres* (*Etudes religieuses*, janvier 1891). La thèse de Chatelain : *Le surintendant Fouquet protecteur des lettres, des arts et des sciences* est une des principales sources consultées pour la première partie de ce chapitre.

(2) C'est ce que dit mot pour mot le Père Rapin.

es dents et les ongles fort bons, il est le grand patron troupe loyolitique, il est un des premiers hommes du nal Mazarin et un des grands arcs-boutants de la nie du siècle, des partisans et autres mangeurs du .e. (1) » L'in- des rela- de Fouquet le père Des- ps-neufs ex- e comment, avoir fré- é l'hôtel de rs et le châ- de Fresnes, ônait Élisa- le Choiseul- in, femme enri de Gue- .aud, sei- du Plessis, ier de l'ordi- des guerres, en éloigna le salon de ole dame fut u une des elles du jan- ne, celle où rent pour la première fois les trompettes des *Provin-* s, et où l'on lança, après Pascal, un élève de Port- dont on attendait beaucoup, Racine, qui y récita son *ndre* devant un auditoire choisi.

Gravure d'Edelinck.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

e surintendant se borna à quelques vagues relations n salon qu'il jugeait compromettant, il accueillit sans ilté Pellisson qui en sortait et nombre de ses amis y

uy Patin. *Lettres*, II, p. 403.

fréquentaient, Gourville, Saint-Evremond, Mme de Sévigné, Arnaud de Pomponne. Mais là, où Nicolas Fouquet se sentait comme chez lui, c'était chez Suzanne de Bruc, marquise du Plessis-Bellière.

Suzanne de Bruc était presque une compatriote des Fouquet. Son père était Breton, si sa mère était Italienne. Fouquet la connaissait de longue date. A l'époque où il était intendant à l'armée du Nord, du Plessis-Bellière, qui commandait à Armentières, place médiocre, ville dont la population était tout espagnole de cœur, avait tenu pendant vingt jours contre les ennemis du dehors et du dedans, soutenu et réconforté par sa femme qui, délicate de santé, suppléait à sa faiblesse physique par une grande énergie morale (1). Plus tard, il avait retrouvé les du Plessis-Bellière à Paris, où dans leur belle maison de Charenton, il avait été l'ami des bons et des mauvais jours et quand du Plessis-Bellière était mort, blessé à Castellamare, au moment où la plus belle carrière militaire s'ouvrait devant lui, il avait aidé sa veuve à débrouiller des affaires bien compliquées pour assurer l'établissement de ses enfants, C'était une femme supérieure, d'intelligence et de cœur, que la marquise du Plessis-Bellière. Son salon était gai et de bonne compagnie (2). On y passait le temps à rimer, à badiner, à deviner des énigmes, à composer des devises, et c'est quand il fréquentait chez elle que le surintendant composa, à propos de la mort du perroquet de la marquise, le seul sonnet qui l'ait rendu célèbre comme poète :

Plutôt le procureur maudira la chicane,
Le joueur de piquet voudra se voir capot,
Le buveur altéré s'éloignera du pot
Et tout le Parlement jugera sans soutane ;

On verra Saint-Amand devenir diaphane,
Le goutteux tout perclus hantera le tripot,
Mme de Rohan quittera son Chabot
Et d'ouïr le sermon sera chose profane.

(1) Jules Lair, *Nicolas Foucquet*, I, 96-98.

(2) Chatelain. *Le surintendant Nicolas Fouquet*, p. 68 et suiv.

Un barbier, pour raser, ira sans coquemar,
Le clocher de Saint-Paul sera sans jacquemar,
L'évêque grenoblois fera couper sa barbe,

Que d'oublier jamais ton funeste débris
Aimable perroquet : j'en jure Sainte-Barbe,
Ton portrait à jamais ornera mon lambris. (1)

« Ce sonnet réveilla, raconte le préfacier des œuvres de Sarasin, tout ce qu'il y avait de gens en France qui savaient rimer et l'on ne vit, durant quelques mois, que des sonnets sur les mêmes bouts-rimés. (2) » Si bien qu'un beau jour Sarasin s'avisa que ce débordement mettait en péril les bons vers, et dans un poème héroï-comique célébra la défaite des bouts rimés. Mais l'excursion du surintendant dans le domaine de la poésie ne fut qu'un accident au cours de ses relations avec Mme du Plessis-Bellière. Les rapports, qui existaient entre eux, étaient surtout des rapports d'affaires. La dame touchait à la cinquantaine. Elle avait été belle. Elle avait une certaine langueur pleine de charmes, « mais on dirait, écrivait Mlle de Scudéry, qu'on ne doit pas parler de tout cela et que la vertu de Mélinthe, son esprit et sa générosité, doivent s'opposer à tous les autres éloges qu'elle mérite. » C'était une amie pour Fouquet et aussi une associée pour laquelle il n'avait aucun secret ni réserve. Très apte aux affaires de finances, elle avait acheté à Fouquet sa part de marc d'or, s'engageant, sur ses conseils, dans des spéculations qui devaient valoir bien mieux pour elle que les grandes promesses de Mazarin.

Pélagie de Rieux, marquise d'Assérac, était aussi une Bretonne très active et très intelligente. Son mari, un homme bizarre, absorbé par les recherches hermétiques et préoccupé de la mystérieuse influence des astres, laissait peser sur sa femme le soin de gérer une fortune compromise. Mère soucieuse de l'avenir de son fils, elle s'était trouvée en rapport avec Fouquet comme débitrice

(1) *Recueil de Sercy*, (Poésie), III, 274.
(2) *Œuvres de Sarasin : Notice de Pellisson.*

de sa famille. Le surintendant faisait grand cas de cette femme distinguée. Il la rangeait dans ses amitiés immédiatement après Mme du Plessis-Bellière et se plaisait à l'aider à diriger ses placements d'argent. Sachant qu'elle aimait le point de Venise et le velours de Gênes, il lui en offrait pour se parer et peut-être aussi pour apaiser sa colère, lorsque Marie Fouquet, qui avait dû épouser le jeune d'Assérac, avait abandonné ce projet pour un mariage plus considérable.

Mme du Plessis-Bellière et Mme d'Assérac n'étaient pas les seules à intervenir dans les affaires du surintendant. La marquise d'Uxelles, que Saint-Simon a qualifié de « femme galante », « impérieuse et de beaucoup d'esprit » était aussi de ses amies et de ses amies très chaudes. C'était une femme qui fréquentait le grand monde. Sa correspondance avec le surintendant lui apportait donc les échos de la ville et des salons. On lui prêtait beaucoup de galants : le chevalier de Rivière, capitaine des gardes du prince de Condé, puis Clérambault, écuyer de Madame. Bussy avait voulu lui lui faire la cour. « Si elle peut une fois sortir de condition, disait-il, je lui en offrirai. » Elle lui signifia qu'il n'était pas de son goût. Bussy lui donna alors sa page dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, ce qui n'était pas beaucoup pour la froisser, car elle était habituée à être chansonnée :

Mon mari s'en est allé
A Châlons en Champagne.
Il m'a laissé sans argent,
Mais avec mon enjouement
J'en gaigne, j'en gaigne, j'en gaigne.

Son mari tué à Gravelines en août 1658, la marquise d'Uxelles commença à tenir registre de nouvelles, envoyant à ceux de ses amis qui habitaient la province des bulletins réguliers, des on-dit de la Cour. Ainsi, elle éclairait l'opinion et apportait, en quelque sorte au surintendant, l'appoint de sa publicité. Mais à côté d'auxiliaires aussi utiles et presque indispensables, que de gens voulaient

niscer dans les affaires du surintendant qui étaient ›ment capables de les embrouiller! Comme le lui ›chait Bartet, sa bourse s'ouvrait pour nombre de : courtisans du roi, dont l'influence pouvait, pensait-ıi être utile, en quête de ›s qui n'au-.t pu, sans lui ter des char-:t se pousser le monde. i, Créqui ob-par lui la ge de général galères. Il :ai que c'était gendre de du Plessis-ère et par , un de ceux Fouquet de-ranger au bre de ses . De même, e Feuquières ›ice-roi d'A-que et Fran-de Neuf-›, vice-amiral .tendant gé-de la Ma-

Portrait anonyme.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

D'autres fidèles, c'étaient M. de Bar, gouverneur .iens, Deslandes, le capitaine de Concarneau, du ıe. Mais l'homme qui avait toute la confiance de :uet, c'était Pellisson. Le surintendant avait long-s employé Delorme; mais quand en novembre 1657, é Basile s'était tourné contre son frère, Delorme

avait brusquement retiré son concours à son patron (1). Alors Fouquet avait donné sa confiance à l'avocat bel esprit de Castres qui, secrétaire du roi, conseiller à la Cour des Comptes de Montpellier, avait depuis longtemps l'estime de Mazarin. Pellisson *appartenait* à Mlle de Scudéry, à qui le liait une amitié étroite et un attachement platonique qui datait de 1653. Il avait rencontré « Sapho » chez Conrart et bientôt, il était devenu l'âme de ses *samedis* et le favori de la reine de Tendre. Il fréquentait aussi chez Mme du Plessis-Bellière. C'était une intelligence grave. Il avait à la fois l'esprit des belles-lettres et des affaires et, de même qu'il débrouillait un procès difficile, une combinaison financière épineuse, il pouvait commenter Homère, prendre parti dans la querelle des Anciens et des Modernes et, dans ses petits vers faire parler les fleurs, soupirer les colombes et haranguer les perroquets. Mais Pellisson, en littérature précieuse « Herminius », n'était pas uniquement un poète de salon. Certains de ses rondeaux, certaines de ses chansons sont encore célèbres; on n'a oublié que le nom de leur auteur. « Ses chansons avaient un certain tour galant, lit-on dans *Clélie* (2), où l'on trouvait tout à la fois de l'amour, de l'esprit, de l'enjouement, de la raillerie ». Il n'est pas impossible qu'outre ses travaux de finance et de secrétariat il ait revu et corrigé les bagatelles que rimait le surintendant, « à la bougie, sur son lit, à son séant, les rideaux fermés » (3), mais il joua auprès de lui un rôle bien plus important que celui de blanchisseur littéraire. Il fut en quelque sorte son premier ministre des lettres. Brebeuf, Boisrobert, Scarron, La Fontaine, Maucroix, Izarn, Charleval, Gombault, Perrault, Quinault, éprouvèrent ses bienfaits. Thomas Corneille vint à Fouquet par la marquise de Fiesque, belle-sœur de Mme de Pienne, amie de Mme Fouquet

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 26.
(2) *Clélie*, IV, p. 611.
(3) Châtelain. *Le surintendant Nicolas Fouquet*, 78.

lui dédia *La mort de Commode*. Mais bientôt Fouquet, · les conseils de Pellisson, qui admirait Corneille et qui ıit à cœur de réparer la peine qu'il lui avait causée invo- .tairement en racontant les difficultés qu'il avait éprouvées ır être admis à l'Académie française, fit des ouvertures auteur du *Cid*. Il le pensionna et l'exhorta à reparaître théâtre. *Œdipe* doit sa naissance à l'influence du surin- dant et à son désir d'applaudir encore un poème rare « divin Corneille ».

Bien d'autres furent recommandés à Fouquet par Pellis- ı. Jean Hesnault lui dut une recette des tailles dans le rez. C'était un homme de beaucoup d'intelligence et de ı de foi. A Paris, il n'eût pu faire son chemin, étant p sous l'œil de la Cour. Mais les poètes favoris de Fou- ɜt semblent avoir été La Fontaine et Scarron : Scarron, l'amusait, qui lui contait ses querelles littéraires avec .t cabrioles de style; La Fontaine, qui lui payait ses ırtiers de pension en jolis petits vers, si bien qu'on ne ait plus qui donnait et qui recevait.

Pour acquitter celle-ci, chaque année
Il me faudra quatre termes égaux.
A la Saint-Jean je promets madrigaux
Courts et troussés et de taille mignonne.
. . . . . .
Mais tout au moins je serai diligent,
Et si j'y manque envoyez un sergent.
Faites saisir, sans aucune remise,
Stances, rondeaux et vers de toute guise.
Ce sont mes biens : les doctes nourrissons
N'amassent rien, si ce n'est des chansons.

es engagements furent tenus pendant une année et, ıme le surintendant était fort occupé, ce fut à Mme la ntendante,

Reine des Cœurs, objet délicieux
Que suit l'Enfant qu'on adore en des lieux
Nommés Paphos, Amathonte et Cythère,

La Fontaine envoya la ballade du terme de la Saint-

Jean. La surintendante, alors dans la grâce de ses vingt-cinq ans, brune, de taille élancée, les yeux vifs et le visage fin, ne dédaignait pas d'avoir de l'esprit. « Il y a, disait Guy Patin, deux femmes à la Cour, avec lesquelles le roi n'a pas regret de s'entretenir et de jouer : ce sont la comtesse de Soissons, nièce de Son Éminence, et Mme Fouquet, femme de M. le Procureur général et surintendant des Finances. » Si elle était spirituelle, Mme Fouquet n'était pas poète. Aussi La Fontaine lui demanda de lui expédier un « acquit glorieux de la main de celui des ris qu'elle avait pour secrétaire » et Pellisson, obéissant à l'invite, rédigea une double quittance, une en tant que notaire du Parnasse, l'autre au nom de la surintendante.

De mes yeux, ou de mes deux soleils,
J'ai lu vos vers qu'on trouve sans pareils
Et qui n'ont rien qui ne me doive plaire.
Je vous tiens quitte et promets vous fournir
De quoi partout vous le faire tenir,
Pour le passé, mais non pour l'avenir.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire.

Puis, La Fontaine se ralentit.

Promettre est un et tenir est un autre,

disait mélancoliquement son refrain d'octobre. Au premier terme de l'année suivante, il s'en tint à un dizain.

Dès lors, Fouquet laissa La Fontaine poétiser à sa guise et quand le cœur lui en dirait. Ce n'était pas un homme exigeant. En bel esprit, comme en affaires, il avait beaucoup de facilité et, dit l'abbé de Choisy, « encore plus de négligence. » Il était trop bohème pour ne point comprendre les caprices des enfants du Parnasse. « Il vivait au jour la journée; nulle mesure pour l'avenir, se fiant aux promesses de quelques partisans qui, pour se rendre nécessaires, lui faisait filer les traites, et tant qu'il fut surintendant, il ne vit jamais deux millions ensemble. Il se chargeait de tout et prétendait être premier ministre, sans perdre un moment de ses plaisirs. Il faisait semblant de travailler seul dans son cabinet de Saint-Mandé et pendant

que toute la Cour, prévenue de sa future grandeur, était dans son antichambre, louant à haute voix le travail infatigable de ce grand homme, il descendait par un escalier dérobé dans un petit jardin, où des nymphes que je nommerais bien si je voulais, et des mieux chaussées, lui venaient tenir compagnie au poids de l'or (1). »

Jamais surintendant n'a trouvé de cruelles.

Il est vrai, Fouquet, s'il faut en croire Bussy, était « assez laid ». Les portraits du surintendant n'ont pas enregistré cette laideur. « Il avait la mine basse, » dit encore Bussy. Les amis nous parlent surtout de l'amabilité de son accueil, de son sourire aimable, de la vivacité et de la délicatesse de son esprit, de son zèle infatigable pour leurs intérêts, de son crédit prêt à les servir. Si sa bourse toujours ouverte lui assurait l'empire des hommes, quelles excuses ne devait pas trouver dans le cœur des femmes un ministre qui passait sa vie à les adorer et qui pouvait jeter à leurs pieds tous les trésors de l'Épargne? Le financier au XVIIe et au XVIIIe siècles n'est-il pas pour elles une sorte de Crésus dont les caves emplies d'or ne sauraient jamais s'épuiser? Aussi, quelque soin que Lebrun ait eu de peindre la surintendante en Vénus désarmant et fixant l'Amour, il est peu d'hommes qui ait eu les bonnes fortunes et les aventures galantes de Fouquet. Certes, on lui a beaucoup prêté, mais, comme le dit le plus vrai de tous les proverbes, on ne prête qu'aux riches. Qu'il ait trouvé des cruelles malgré son or, la chose n'est pas douteuse. Sûrement, il a courtisé sans succès des femmes qui ne le voulaient point écouter. La correspondance de Bussy Rabutin nous le montre épris de Mme de Sévigné et par elle tenu à distance. Elle sollicitait auprès de lui pour son cousin La Trousse. Le surintendant se sentit attiré par sa gaieté communicative et franche, sa physionomie agréable, son esprit primesautier. Il s'efforça vainement de l'attendrir,

(1) Choisy. *Mémoires.*

puis, il se mit à la raison : « Quand vous ne voulez pas ce qu'on veut, madame, disait Bussy Rabutin, il faut bien vouloir ce que vous voulez. » Un an plus tard, il n'était point découragé. « J'ai toujours avec lui les mêmes précautions et les mêmes craintes, écrivait la belle marquise; cela retarde notablement les progrès qu'il voudrait faire. Je crois qu'il se lassera de vouloir toujours recommencer inutilement la même chose. » Elle le voyait souvent, tâchant d'en obtenir des services et non des compliments. Elle profitait de ses bonnes dispositions pour obliger ses amis, et après l'avoir poliment éconduit comme galant, elle finit par le ranger au nombre de ceux qu'elle honorait de son amitié (1).

D'autres fois, Fouquet comptait fleurette à des femmes, bien plus pour s'assurer leur concours comme agents, que pour conquérir leur cœur ou leur personne. Tel fut le cas de Mlle de Trécesson. C'était la propre nièce de Mme du Plessis-Bellière. Les Trécesson nombreux avaient une fortune médiocre de petits hobereaux bretons. La jeune Trécesson fraîche, attrayante et spirituelle, avait été élevée par Mme du Plessis-Bellière, et, quand il fut question de placer, auprès de la Régente de Savoie, quelques demoiselles d'honneur qui apporteraient au delà des Alpes les habitudes et les beaux usages de la Cour de France, Mlle de Trécesson fut une de celles que l'on choisit.

Avant son départ, Fouquet la prit à part dans son petit cabinet de Saint-Mandé, fit luire à ses yeux la perspective d'un retour possible en France, à la suite d'une reine dont elle serait la favorite et lui remit un chiffre pour correspondre avec sa tante et avec lui. La jeune Bretonne partit enthousiasmée, pleine de reconnaissance pour son aimable protecteur, et remplit à merveille la mission qu'on lui avait tracée. « Je ne pense qu'en vous, lui écrivait-elle, et toutes les amitiés qu'on me témoigne de part et d'autres, ne m'en

1 Jules Lair, *Nicolas Foucquet*, I, 392, II, 86.

détournent pas un moment. » La correspondance du surintendant et de Mlle de Trécesson parle certes beaucoup d'amitié. Bien des fois, elle rassure son protecteur sur ce qui peut inquiéter sa sollicitude. « Puisque je vois que vous avez une bonté pour moi que je n'aurais osé espérer, quoique j'aie toujours désiré la continuation de votre amitié plus que toutes les choses du monde, je vous dirai qu'il ne se passe rien entre Mlle de Bel-Air (Trécesson) et Duclos (M. de Savoie) qui soit désavantageux ni pour vous ni pour elle; elle a trouvé le moyen de s'en faire craindre et de s'en faire estimer malgré lui. » Le surintendant a parlé à Mlle de Trécesson d'un mariage. « Je suis bien aise, lui répond-elle, de m'être trompé dans l'appréhension que j'avais eu d'avoir perdu de l'amitié que vous m'aviez promise. Je préfère votre estime à toutes les choses du monde. Je ne sais ce que je dois vous répondre sur la bonté que vous devez prendre de mon établissement. »

Plus tard, sa mission en Savoie terminée, Mlle de Trécesson épousa un Cavour et vécut ignorée en Provence (1).

Ce n'est pas que toutes les correspondances de Fouquet fussent aussi innocentes que ce flirtage galant. Il en est, au contraire, de singulièrement précises. « J'ai trouvé votre fait aujourd'hui, lui écrivait l'abbé de Belesbat, je sais une fille jeune et jolie et de bon lieu et j'ose croire que vous l'aurez pour 300 pistoles (2). » Un autre jour, c'était une parente, assez proche, à ce qu'il semble, qui contresignait sa défaite en ces termes : « Ne m'obligez point, je vous prie, de dire ce vilain mot de cocu d'un homme que vous m'avez donné pour mari; il suffit que vous ayez vaincu mes scrupules et tourné les choses d'un autre biais pour me satisfaire; car je m'imagine qu'il ne m'est rien parce que je ne l'ai jamais aimé. De sorte que je promets d'agir avec vous

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 162 et suivantes et 541, II p. 414.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, 5420. Les attributions de cette lettre et des suivantes sont de Conrart qui ne gardait pas toujours un silence prudent.

puis, il se mit à la raison : « Quand vous ne voulez pas ce qu'on veut, madame, disait Bussy Rabutin, il faut bien vouloir ce que vous voulez. » Un an plus tard, il n'était point découragé. « J'ai toujours avec lui les mêmes précautions et les mêmes craintes, écrivait la belle marquise; cela retarde notablement les progrès qu'il voudrait faire. Je crois qu'il se lassera de vouloir toujours recommencer inutilement la même chose. » Elle le voyait souvent, tâchant d'en obtenir des services et non des compliments. Elle profitait de ses bonnes dispositions pour obliger ses amis, et après l'avoir poliment éconduit comme galant, elle finit par le ranger au nombre de ceux qu'elle honorait de son amitié (1).

D'autres fois, Fouquet comptait fleurette à des femmes, bien plus pour s'assurer leur concours comme agents, que pour conquérir leur cœur ou leur personne. Tel fut le cas de Mlle de Trécesson. C'était la propre nièce de Mme du Plessis-Bellière. Les Trécesson nombreux avaient une fortune médiocre de petits hobereaux bretons. La jeune Trécesson fraîche, attrayante et spirituelle, avait été élevée par Mme du Plessis-Bellière, et, quand il fut question de placer, auprès de la Régente de Savoie, quelques demoiselles d'honneur qui apporteraient au delà des Alpes les habitudes et les beaux usages de la Cour de France, Mlle de Trécesson fut une de celles que l'on choisit.

Avant son départ, Fouquet la prit à part dans son petit cabinet de Saint-Mandé, fit luire à ses yeux la perspective d'un retour possible en France, à la suite d'une reine dont elle serait la favorite et lui remit un chiffre pour correspondre avec sa tante et avec lui. La jeune Bretonne partit enthousiasmée, pleine de reconnaissance pour son aimable protecteur, et remplit à merveille la mission qu'on lui avait tracée. « Je ne pense qu'en vous, lui écrivait-elle, et toutes les amitiés qu'on me témoigne de part et d'autres, ne m'en

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 392, II, 86.

détournent pas un moment. » La correspondance du surintendant et de Mlle de Trécesson parle certes beaucoup d'amitié. Bien des fois, elle rassure son protecteur sur ce qui peut inquiéter sa sollicitude. « Puisque je vois que vous avez une bonté pour moi que je n'aurais osé espérer, quoique j'aie toujours désiré la continuation de votre amitié plus que toutes les choses du monde, je vous dirai qu'il ne se passe rien entre Mlle de Bel-Air (Trécesson) et Duclos (M. de Savoie) qui soit désavantageux ni pour vous ni pour elle; elle a trouvé le moyen de s'en faire craindre et de s'en faire estimer malgré lui. » Le surintendant a parlé à Mlle de Trécesson d'un mariage. « Je suis bien aise, lui répond-elle, de m'être trompé dans l'appréhension que j'avais eu d'avoir perdu de l'amitié que vous m'aviez promise. Je préfère votre estime à toutes les choses du monde. Je ne sais ce que je dois vous répondre sur la bonté que vous devez prendre de mon établissement. »

Plus tard, sa mission en Savoie terminée, Mlle de Trécesson épousa un Cavour et vécut ignorée en Provence (1).

Ce n'est pas que toutes les correspondances de Fouquet fussent aussi innocentes que ce fliretage galant. Il en est, au contraire, de singulièrement précises. « J'ai trouvé votre fait aujourd'hui, lui écrivait l'abbé de Belesbat, je sais une fille jeune et jolie et de bon lieu et j'ose croire que vous l'aurez pour 300 pistoles (2). » Un autre jour, c'était une parente, assez proche, à ce qu'il semble, qui contresignait sa défaite en ces termes : « Ne m'obligez point, je vous prie, de dire ce vilain mot de cocu d'un homme que vous m'avez donné pour mari; il suffit que vous ayez vaincu mes scrupules et tourné les choses d'un autre biais pour me satisfaire; car je m'imagine qu'il ne m'est rien parce que je ne l'ai jamais aimé. De sorte que je promets d'agir avec vous

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 162 et suivantes et 541, II p. 414.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, 5420. Les attributions de cette lettre et des suivantes sont de Conrart qui ne gardait pas toujours un silence prudent.

comme je ferais avec un cousin au sixième degré, mais je vous prie de le mitonner un peu : il est jaloux comme quatre mille cocus (1). » Une autre s'y prenait en termes moins crus : « Jusqu'ici j'étais si bien persuadée de mes forces, que j'aurais défié toute la terre, mais j'avoue que la dernière conversation que j'ai eue avec vous, m'a charmée. J'ai trouvé dans votre entretien mille douceurs à quoi je ne m'étais point attendue. Enfin, si je vous rencontre jamais seul, je ne sais pas ce qui en arrivera (2). » Ou bien, c'était une dévote qui donnait plus de prix à sa capitulation par ses simagrées : « Je hais le péché, mais je hais davantage la pauvreté. J'ai reçu vos 10 000 écus. Si vous voulez en apporter 10 000 encore dans deux jours, je verrai ce que j'aurai à faire. Je ne vous défends pas d'espérer (3). » On conçoit que la chanson ait été tentée d'ajouter après cela aux conquêtes du surintendant. Quand la cassette fut divulguée par des copies plus ou moins fidèles, et avec des attributions qni étaient parfois fantaisistes, on fit ces couplets :

On fait tout pour de l'argent
A la Cour, comme à la ville.
Voyez comme Menneville
Baisait le surintendant.
Sévigny et Angoulême
N'ont pas fait cela pour rien,
Et la Monaco de même
Qui ne l'a pas fait à moins (4).

Les procureuses se disputaient la clientèle du surintendant : « Je ne sais plus de quel prétexte me servir pour vous voir, lui écrivait l'une d'elles. J'ai passé aujourd'hui,

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, 5420. *Ms.* Conrart attribue cette lettre à Mme Gilles Fouquet. On a bien trouvé de Mme Gilles Fouquet une lettre chez le surintendant, mais d'un ton fort différent (B. Nat. *Fds Baluze*).

(2) Bibliothèque de l'Arsenal 5420 *Ms.* Conrart ne donne pas d'attribution.

(3) Bibliothèque de l'Arsenal 5420. *Ms.* Conrart attribue cette lettre à Mme Scarron.

(4) Bibliothèque Nat. *Mss. Fais*, 22 567.

re, inutilement deux fois sous vos fenêtres. Donnez-
un rendez-vous. Je saurai me défaire de tout le monde
m'y rendre. J'ai parlé à Mlle ... de la bonne sorte et je
vous répon-
l'elle. Je vous
ménagé une
evue pour
s-demain,
je souhaite
le ne soit
comme elle
aujourd'hui.
ais elle n'a
si aimable;
sera assuré-
t ou mes
ires iront
mal (1). »
tre les nter-
iaires de cet
it, celle qui
le rôle le
remuant,
la femme
y. Employée
Palais-Royal,
t ses entrées
out, elle sem-
s'être réser-
département
portes secrè-

Charles Perrault.
Portrait par Le Brun, gravé par Baudet. 1665.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

. Elle est toujours en course pour le surintendant. Sans
e elle trotte du Palais au Louvre, et du Louvre au
de Saint-Mandé où son mari, concierge des maisons

Bibliothèque de l'Arsenal, 5420. Conrart a attribué cette lettre
de Valentinois.

royales, réside l'été. Il y a alors parmi les filles d'honneur d'Anne d'Autriche, une jeune fille de bonne famille, belle, intelligente et ambitieuse. On l'a chantée dans ce couplet recueilli dans le chansonnier Maurepas :

Toute la Cour est éprise
De ces attraits glorieux,
Dont vous enchantez les yeux,
Menneville, ma franchise
S'y devrait bien engager,
Mais mon cœur est place prise
Et vous n'y sauriez loger (1).

Elle n'est pas loin de coiffer sainte Catherine et commence à être fort soucieuse de son avenir. Depuis le 8 février 1657, elle a en poche une promesse de mariage que lui a signée, devant témoins, un des favoris du roi, le duc d'Amville. Mais, d'Amville semble avoir étudié d'une façon spéciale la théorie des cas de conscience. Suivant les jours, la promesse de mariage est sérieuse ou ne l'est pas. Plus souvent, il lui plait de la prendre pour un simple badinage. Il a besoin, dit-il, de consulter les casuistes et, particulièrement, le père Annat. Au fond, ce qui arrête d'Amville, c'est la question d'argent. Mlle de Menneville n'est pas riche. Elle n'a pas de dot et tous ces beaux seigneurs de la Cour d'Anne d'Autriche et du jeune Louis XIV sont très délicats sur la question d'argent, mais d'une « délicatesse » qui va au rebours de la nôtre. Les cadets de famille n'ont nul scrupule de se faire entretenir par des femmes de procureurs. Les ainés, héritiers du titre, veulent de leur femme une dot et de leurs maîtresses titrées de ces petits cadeaux qui entretiennent l'amitié. La pauvre Menneville fait de son mieux pour maintenir son galant dans une fidélité dorée et sans cesse les petits soins qu'elle a pour d'Amville vident son escarcelle. C'est alors que le surintendant la remarque et lui adresse la femme Laloy. Tout d'abord, la demoiselle, sa mère et son frère se montrent

(1) *Recueil de Maurepas*, II, p. 271.

heureux d'être introduits de la sorte dans la faveur du surintendant. Il ne faut pas grand'chose pour faciliter le mariage de Mlle de Menneville, une bagatelle, un rien pour assurer le bonheur d'une fille si belle. Le surintendant, toujours magnifique, s'engage par billet à donner 50 000 écus. Une promesse de Fouquet, c'est beaucoup à coup sûr, mais l'argent monnayé vaut bien mieux. La femme Laloy est chargée d'expliquer au surintendant que la jeune fille « souhaiterait fort que l'argent fut déposé chez un notaire afin qu'elle en puisse parler à M. de Gontaut et faire voir à l'autre (c'est-à-dire d'Amville) qu'au cas qu'il veuille faire l'affaire, assurément on ne le fourbe pas (1) ». Un protecteur si généreux, ne se bornera pas à fournir la dot. La femme Laloy déguise son joli métier sous le manteau de tout espèce de commerce. Elle est marchande à la toilette et prêteuse d'argent pour les filles de la reine. Elle fournit à Anne d'Autriche du beurre frais et des fromages délicats et a tous les jours ses entrées au Louvre, sous le prétexte de primeurs qu'elle prétend cultiver et qui sont en fait achetées de l'argent de Fouquet. Elle est aussi un des agents qui renseignent le surintendant. « J'envoie savoir, lui écrit-elle un jour, si je pourrai sur les trois heures vous porter plusieurs papiers qu'il est bon que vous voyiez avant qu'on soit obligé de les rendre. Je serai bien aise aussi de profiter de cette occasion pour vous dire un mot d'une autre affaire qui regarde le marc d'or et je vous assure que je suis entièrement à vous (2). » Cette ingénieuse personne n'a garde, sachant la bourse du surintendant bien garnie, d'oublier d'y frapper à coups redoublés. Tout lui est bon pour lui rappeler la pauvreté de celle qu'il convoite et l'exciter à des générosités sur lesquelles elle prélèvera sa dîme. Elle se sert à merveille du nom de Mlle de Menneville. « La personne que vous savez me vient d'envoyer prier au nom de Dieu, de lui

(1) Jules Lair. *Nicolas Fouequet*, II, p. 10.
(2) Clément. *La Police sous Louis XIV*, p. 8.

royales, réside l'été. Il y a alors parmi les filles d'honneur d'Anne d'Autriche, une jeune fille de bonne famille, belle, intelligente et ambitieuse. On l'a chantée dans ce couplet recueilli dans le chansonnier Maurepas :

Toute la Cour est éprise
De ces attraits glorieux,
Dont vous enchantez les yeux,
Menneville, ma franchise
S'y devrait bien engager,
Mais mon cœur est place prise
Et vous n'y sauriez loger (1).

Elle n'est pas loin de coiffer sainte Catherine et commence à être fort soucieuse de son avenir. Depuis le 8 février 1657, elle a en poche une promesse de mariage que lui a signée, devant témoins, un des favoris du roi, le duc d'Amville. Mais, d'Amville semble avoir étudié d'une façon spéciale la théorie des cas de conscience. Suivant les jours, la promesse de mariage est sérieuse ou ne l'est pas. Plus souvent, il lui plait de la prendre pour un simple badinage. Il a besoin, dit-il, de consulter les casuistes et, particulièrement, le père Annat. Au fond, ce qui arrête d'Amville, c'est la question d'argent. Mlle de Menneville n'est pas riche. Elle n'a pas de dot et tous ces beaux seigneurs de la Cour d'Anne d'Autriche et du jeune Louis XIV sont très délicats sur la question d'argent, mais d'une « délicatesse » qui va au rebours de la nôtre. Les cadets de famille n'ont nul scrupule de se faire entretenir par des femmes de procureurs. Les aînés, héritiers du titre, veulent de leur femme une dot et de leurs maîtresses titrées de ces petits cadeaux qui entretiennent l'amitié. La pauvre Menneville fait de son mieux pour maintenir son galant dans une fidélité dorée et sans cesse les petits soins qu'elle a pour d'Amville vident son escarcelle. C'est alors que le surintendant la remarque et lui adresse la femme Laloy. Tout d'abord, la demoiselle, sa mère et son frère se montrent

(1) *Recueil de Maurepas*, II, p. 271.

heureux d'être introduits de la sorte dans la faveur du surintendant. Il ne faut pas grand'chose pour faciliter le mariage de Mlle de Menneville, une bagatelle, un rien pour assurer le bonheur d'une fille si belle. Le surintendant, toujours magnifique, s'engage par billet à donner 50 000 écus. Une promesse de Fouquet, c'est beaucoup à coup sûr, mais l'argent monnayé vaut bien mieux. La femme Laloy est chargée d'expliquer au surintendant que la jeune fille « souhaiterait fort que l'argent fut déposé chez un notaire afin qu'elle en puisse parler à M. de Gontaut et faire voir à l'autre (c'est-à-dire d'Amville) qu'au cas qu'il veuille faire l'affaire, assurément on ne le fourbe pas (1) ». Un protecteur si généreux, ne se bornera pas à fournir la dot. La femme Laloy déguise son joli métier sous le manteau de tout espèce de commerce. Elle est marchande à la toilette et prêteuse d'argent pour les filles de la reine. Elle fournit à Anne d'Autriche du beurre frais et des fromages délicats et a tous les jours ses entrées au Louvre, sous le prétexte de primeurs qu'elle prétend cultiver et qui sont en fait achetées de l'argent de Fouquet. Elle est aussi un des agents qui renseignent le surintendant. « J'envoie savoir, lui écrit-elle un jour, si je pourrai sur les trois heures vous porter plusieurs papiers qu'il est bon que vous voyiez avant qu'on soit obligé de les rendre. Je serai bien aise aussi de profiter de cette occasion pour vous dire un mot d'une autre affaire qui regarde le marc d'or et je vous assure que je suis entièrement à vous (2). » Cette ingénieuse personne n'a garde, sachant la bourse du surintendant bien garnie, d'oublier d'y frapper à coups redoublés. Tout lui est bon pour lui rappeler la pauvreté de celle qu'il convoite et l'exciter à des générosités sur lesquelles elle prélèvera sa dîme. Elle se sert à merveille du nom de Mlle de Menneville. « La personne que vous savez me vient d'envoyer prier au nom de Dieu, de lui

(1) Jules Lair. *Nicolas Fouequet*, II, p. 10.
(2) Clément. *La Police sous Louis XIV*, p. 8.

avait brusquement retiré son concours à son patron (1). Alors Fouquet avait donné sa confiance à l'avocat bel esprit de Castres qui, secrétaire du roi, conseiller à la Cour des Comptes de Montpellier, avait depuis longtemps l'estime de Mazarin. Pellisson *appartenait* à Mlle de Scudéry, à qui le liait une amitié étroite et un attachement platonique qui datait de 1653. Il avait rencontré « Sapho » chez Conrart et bientôt, il était devenu l'âme de ses *samedis* et le favori de la reine de Tendre. Il fréquentait aussi chez Mme du Plessis-Bellière. C'était une intelligence grave. Il avait à la fois l'esprit des belles-lettres et des affaires et, de même qu'il débrouillait un procès difficile, une combinaison financière épineuse, il pouvait commenter Homère, prendre parti dans la querelle des Anciens et des Modernes et, dans ses petits vers faire parler les fleurs, soupirer les colombes et haranguer les perroquets. Mais Pellisson, en littérature précieuse « Herminius », n'était pas uniquement un poète de salon. Certains de ses rondeaux, certaines de ses chansons sont encore célèbres; on n'a oublié que le nom de leur auteur. « Ses chansons avaient un certain tour galant, lit-on dans *Clélie* (2), où l'on trouvait tout à la fois de l'amour, de l'esprit, de l'enjouement, de la raillerie ». Il n'est pas impossible qu'outre ses travaux de finance et de secrétariat il ait revu et corrigé les bagatelles que rimait le surintendant, « à la bougie, sur son lit, à son séant, les rideaux fermés » (3), mais il joua auprès de lui un rôle bien plus important que celui de blanchisseur littéraire. Il fut en quelque sorte son premier ministre des lettres. Brebeuf, Boisrobert, Scarron, La Fontaine, Maucroix, Izarn, Charleval, Gombault, Perrault, Quinault, éprouvèrent ses bienfaits. Thomas Corneille vint à Fouquet par la marquise de Fiesque, belle-sœur de Mme de Pienne, amie de Mme Fouquet

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 26.
(2) *Clélie*, IV, p. 611.
(3) Châtelain. *Le surintendant Nicolas Fouquet*, 78.

lui dédia *La mort de Commode*. Mais bientôt Fouquet, r les conseils de Pellisson, qui admirait Corneille et qui ait à cœur de réparer la peine qu'il lui avait causée invo- ıtairement en racontant les difficultés qu'il avait éprouvées ur être admis à l'Académie française, fit des ouvertures 'auteur du *Cid*. Il le pensionna et l'exhorta à reparaître théâtre. *Œdipe* doit sa naissance à l'influence du surin- ıdant et à son désir d'applaudir encore un poème rare « divin Corneille ».

Bien d'autres furent recommandés à Fouquet par Pellis- n. Jean Hesnault lui dut une recette des tailles dans le ›rez. C'était un homme de beaucoup d'intelligence et de u de foi. A Paris, il n'eût pu faire son chemin, étant ›p sous l'œil de la Cour. Mais les poètes favoris de Fou- et semblent avoir été La Fontaine et Scarron : Scarron, i l'amusait, qui lui contait ses querelles littéraires avec nt cabrioles de style; La Fontaine, qui lui payait ses artiers de pension en jolis petits vers, si bien qu'on ne ›ait plus qui donnait et qui recevait.

Pour acquitter celle-ci, chaque année
Il me faudra quatre termes égaux.
A la Saint-Jean je promets madrigaux
Courts et troussés et de taille mignonne.
. . . . . .
Mais tout au moins je serai diligent,
Et si j'y manque envoyez un sergent.
Faites saisir, sans aucune remise,
Stances, rondeaux et vers de toute guise.
Ce sont mes biens : les doctes nourrissons
N'amassent rien, si ce n'est des chansons.

Ces engagements furent tenus pendant une année et, mme le surintendant était fort occupé, ce fut à Mme la ·intendante,

Reine des Cœurs, objet délicieux
Que suit l'Enfant qu'on adore en des lieux
Nommés Paphos, Amathonte et Cythère,

e La Fontaine envoya la ballade du terme de la Saint-

Jean. La surintendante, alors dans la grâce de ses vingt-cinq ans, brune, de taille élancée, les yeux vifs et le visage fin, ne dédaignait pas d'avoir de l'esprit. « Il y a, disait Guy Patin, deux femmes à la Cour, avec lesquelles le roi n'a pas regret de s'entretenir et de jouer : ce sont la comtesse de Soissons, nièce de Son Éminence, et Mme Fouquet, femme de M. le Procureur général et surintendant des Finances. » Si elle était spirituelle, Mme Fouquet n'était pas poète. Aussi La Fontaine lui demanda de lui expédier un « acquit glorieux de la main de celui des ris qu'elle avait pour secrétaire » et Pellisson, obéissant à l'invite, rédigea une double quittance, une en tant que notaire du Parnasse, l'autre au nom de la surintendante.

De mes yeux, ou de mes deux soleils,
J'ai lu vos vers qu'on trouve sans pareils
Et qui n'ont rien qui ne me doive plaire.
Je vous tiens quitte et promets vous fournir
De quoi partout vous le faire tenir,
Pour le passé, mais non pour l'avenir.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire.

Puis, La Fontaine se ralentit.

Promettre est un et tenir est un autre,

disait mélancoliquement son refrain d'octobre. Au premier terme de l'année suivante, il s'en tint à un dizain.

Dès lors, Fouquet laissa La Fontaine poétiser à sa guise et quand le cœur lui en dirait. Ce n'était pas un homme exigeant. En bel esprit, comme en affaires, il avait beaucoup de facilité et, dit l'abbé de Choisy, « encore plus de négligence. » Il était trop bohème pour ne point comprendre les caprices des enfants du Parnasse. « Il vivait au jour la journée; nulle mesure pour l'avenir, se fiant aux promesses de quelques partisans qui, pour se rendre nécessaires, lui faisait filer les traites, et tant qu'il fut surintendant, il ne vit jamais deux millions ensemble. Il se chargeait de tout et prétendait être premier ministre, sans perdre un moment de ses plaisirs. Il faisait semblant de travailler seul dans son cabinet de Saint-Mandé et pendant

que toute la Cour, prévenue de sa future grandeur, était dans son antichambre, louant à haute voix le travail infatigable de ce grand homme, il descendait par un escalier dérobé dans un petit jardin, où des nymphes que je nommerais bien si je voulais, et des mieux chaussées, lui venaient tenir compagnie au poids de l'or (1). »

Jamais surintendant n'a trouvé de cruelles.

Il est vrai, Fouquet, s'il faut en croire Bussy, était « assez laid ». Les portraits du surintendant n'ont pas enregistré cette laideur. « Il avait la mine basse, » dit encore Bussy. Les amis nous parlent surtout de l'amabilité de son accueil, de son sourire aimable, de la vivacité et de la délicatesse de son esprit, de son zèle infatigable pour leurs intérêts, de son crédit prêt à les servir. Si sa bourse toujours ouverte lui assurait l'empire des hommes, quelles excuses ne devait pas trouver dans le cœur des femmes un ministre qui passait sa vie à les adorer et qui pouvait jeter à leurs pieds tous les trésors de l'Épargne? Le financier au XVIIe et au XVIIIe siècles n'est-il pas pour elles une sorte de Crésus dont les caves emplies d'or ne sauraient jamais s'épuiser? Aussi, quelque soin que Lebrun ait eu de peindre la surintendante en Vénus désarmant et fixant l'Amour, il est peu d'hommes qui ait eu les bonnes fortunes et les aventures galantes de Fouquet. Certes, on lui a beaucoup prêté, mais, comme le dit le plus vrai de tous les proverbes, on ne prête qu'aux riches. Qu'il ait trouvé des cruelles malgré son or, la chose n'est pas douteuse. Sûrement, il a courtisé sans succès des femmes qui ne le voulaient point écouter. La correspondance de Bussy Rabutin nous le montre épris de Mme de Sévigné et par elle tenu à distance. Elle sollicitait auprès de lui pour son cousin La Trousse. Le surintendant se sentit attiré par sa gaieté communicative et franche, sa physionomie agréable, son esprit primesautier. Il s'efforça vainement de l'attendrir,

(1) Choisy. *Mémoires.*

puis, il se mit à la raison : « Quand vous ne voulez pas ce qu'on veut, madame, disait Bussy Rabutin, il faut bien vouloir ce que vous voulez. » Un an plus tard, il n'était point découragé. « J'ai toujours avec lui les mêmes précautions et les mêmes craintes, écrivait la belle marquise; cela retarde notablement les progrès qu'il voudrait faire. Je crois qu'il se lassera de vouloir toujours recommencer inutilement la même chose. » Elle le voyait souvent, tâchant d'en obtenir des services et non des compliments. Elle profitait de ses bonnes dispositions pour obliger ses amis, et après l'avoir poliment éconduit comme galant, elle finit par le ranger au nombre de ceux qu'elle honorait de son amitié (1).

D'autres fois, Fouquet comptait fleurette à des femmes, bien plus pour s'assurer leur concours comme agents, que pour conquérir leur cœur ou leur personne. Tel fut le cas de Mlle de Trécesson. C'était la propre nièce de Mme du Plessis-Bellière. Les Trécesson nombreux avaient une fortune médiocre de petits hobereaux bretons. La jeune Trécesson fraîche, attrayante et spirituelle, avait été élevée par Mme du Plessis-Bellière, et, quand il fut question de placer, auprès de la Régente de Savoie, quelques demoiselles d'honneur qui apporteraient au delà des Alpes les habitudes et les beaux usages de la Cour de France, Mlle de Trécesson fut une de celles que l'on choisit.

Avant son départ, Fouquet la prit à part dans son petit cabinet de Saint-Mandé, fit luire à ses yeux la perspective d'un retour possible en France, à la suite d'une reine dont elle serait la favorite et lui remit un chiffre pour correspondre avec sa tante et avec lui. La jeune Bretonne partit enthousiasmée, pleine de reconnaissance pour son aimable protecteur, et remplit à merveille la mission qu'on lui avait tracée. « Je ne pense qu'en vous, lui écrivait-elle, et toutes les amitiés qu'on me témoigne de part et d'autres, ne m'en

(1) Jules Lair, *Nicolas Foucquet*, I, 392, II, 86.

détournent pas un moment. » La correspondance du surintendant et de Mlle de Trécesson parle certes beaucoup d'amitié. Bien des fois, elle rassure son protecteur sur ce qui peut inquiéter sa sollicitude. « Puisque je vois que vous avez une bonté pour moi que je n'aurais osé espérer, quoique j'aie toujours désiré la continuation de votre amitié plus que toutes les choses du monde, je vous dirai qu'il ne se passe rien entre Mlle de Bel-Air (Trécesson) et Duclos (M. de Savoie) qui soit désavantageux ni pour vous ni pour elle; elle a trouvé le moyen de s'en faire craindre et de s'en faire estimer malgré lui. » Le surintendant a parlé à Mlle de Trécesson d'un mariage. « Je suis bien aise, lui répond-elle, de m'être trompé dans l'appréhension que j'avais eu d'avoir perdu de l'amitié que vous m'aviez promise. Je préfère votre estime à toutes les choses du monde. Je ne sais ce que je dois vous répondre sur la bonté que vous devez prendre de mon établissement. »

Plus tard, sa mission en Savoie terminée, Mlle de Trécesson épousa un Cavour et vécut ignorée en Provence (1).

Ce n'est pas que toutes les correspondances de Fouquet fussent aussi innocentes que ce fliretage galant. Il en est, au contraire, de singulièrement précises. « J'ai trouvé votre fait aujourd'hui, lui écrivait l'abbé de Belesbat, je sais une fille jeune et jolie et de bon lieu et j'ose croire que vous l'aurez pour 300 pistoles (2). » Un autre jour, c'était une parente, assez proche, à ce qu'il semble, qui contresignait sa défaite en ces termes : « Ne m'obligez point, je vous prie, de dire ce vilain mot de cocu d'un homme que vous m'avez donné pour mari; il suffit que vous ayez vaincu mes scrupules et tourné les choses d'un autre biais pour me satisfaire; car je m'imagine qu'il ne m'est rien parce que je ne l'ai jamais aimé. De sorte que je promets d'agir avec vous

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, I, 162 et suivantes et 541, II p. 414.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, 5420. Les attributions de cette lettre et des suivantes sont de Conrart qui ne gardait pas toujours un silence prudent.

comme je ferais avec un cousin au sixième degré, ma vous prie de le mitonner un peu : il est jaloux comme qu mille cocus (1). » Une autre s'y prenait en termes m crus : « Jusqu'ici j'étais si bien persuadée de mes for que j'aurais défié toute la terre, mais j'avoue que la dern conversation que j'ai eue avec vous, m'a charmée. trouvé dans votre entretien mille douceurs à quoi je m'étais point attendue. Enfin, si je vous rencontre jam seul, je ne sais pas ce qui en arrivera (2). » Ou bien, c'é une dévote qui donnait plus de prix à sa capitulation ses simagrées : « Je hais le péché, mais je hais davant la pauvreté. J'ai reçu vos 10 000 écus. Si vous voulez apporter 10 000 encore dans deux jours, je verrai ce c j'aurai à faire. Je ne vous défends pas d'espérer (3). » conçoit que la chanson ait été tentée d'ajouter après c aux conquêtes du surintendant. Quand la cassette divulguée par des copies plus ou moins fidèles, et avec c attributions qni étaient parfois fantaisistes, on fit ces co plets :

On fait tout pour de l'argent
A la Cour, comme à la ville.
Voyez comme Menneville
Baisait le surintendant.
Sévigny et Angoulême
N'ont pas fait cela pour rien,
Et la Monaco de même
Qui ne l'a pas fait à moins (4).

Les procureuses se disputaient la clientèle du surinte dant : « Je ne sais plus de quel prétexte me servir pc vous voir, lui écrivait l'une d'elles. J'ai passé aujourd'h

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, 5420. *Ms.* Conrart attribue ce lettre à Mme Gilles Fouquet. On a bien trouvé de Mme Gilles Fouq une lettre chez le surintendant, mais d'un ton fort différent (B. N *Fds Baluze*).

(2) Bibliothèque de l'Arsenal 5420 *Ms.* Conrart ne donne pas d'att bution.

(3) Bibliothèque de l'Arsenal 5420. *Ms.* Conrart attribue cel lettre à Mme Scarron.

(4) Bibliothèque Nat. *Mss. Fais*, 22 567.

e, inutilement deux fois sous vos fenêtres. Donnez-
n rendez-vous. Je saurai me défaire de tout le monde
n'y rendre. J'ai parlé à Mlle ... de la bonne sorte et je
ous répon-
elle. Je vous
énagé une
evue pour
s-demain,
je souhaite
e ne soit
comme elle
ujourd'hui.
s elle n'a
si aimable;
sera assuré-
ou mes
res iront
nal (1). »
tre les nter-
aires de cet
t, celle qui
le rôle le
remuant,
la femme
. Employée
alais-Royal,
ses entrées
ut, elle sem-
s'être réser-
département
ortes secrè-

Charles Perrault.
Portrait par Le Brun, gravé par Baudet, 1665.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Elle est toujours en course pour le surintendant. Sans
elle trotte du Palais au Louvre, et du Louvre au
de Saint-Mandé où son mari, concierge des maisons

Bibliothèque de l'Arsenal, 5420. Conrart a attribué cette lettre de Valentinois.

royales, réside l'été. Il y a alors parmi les filles d'honneur d'Anne d'Autriche, une jeune fille de bonne famille, belle, intelligente et ambitieuse. On l'a chantée dans ce couplet recueilli dans le chansonnier Maurepas :

Toute la Cour est éprise
De ces attraits glorieux,
Dont vous enchantez les yeux,
Menneville, ma franchise
S'y devrait bien engager,
Mais mon cœur est place prise
Et vous n'y sauriez loger (1).

Elle n'est pas loin de coiffer sainte Catherine et commence à être fort soucieuse de son avenir. Depuis le 8 février 1657, elle a en poche une promesse de mariage que lui a signée, devant témoins, un des favoris du roi, le duc d'Amville. Mais, d'Amville semble avoir étudié d'une façon spéciale la théorie des cas de conscience. Suivant les jours, la promesse de mariage est sérieuse ou ne l'est pas. Plus souvent, il lui plait de la prendre pour un simple badinage. Il a besoin, dit-il, de consulter les casuistes et, particulièrement, le père Annat. Au fond, ce qui arrête d'Amville, c'est la question d'argent. Mlle de Menneville n'est pas riche. Elle n'a pas de dot et tous ces beaux seigneurs de la Cour d'Anne d'Autriche et du jeune Louis XIV sont très délicats sur la question d'argent, mais d'une « délicatesse » qui va au rebours de la nôtre. Les cadets de famille n'ont nul scrupule de se faire entretenir par des femmes de procureurs. Les aînés, héritiers du titre, veulent de leur femme une dot et de leurs maîtresses titrées de ces petits cadeaux qui entretiennent l'amitié. La pauvre Menneville fait de son mieux pour maintenir son galant dans une fidélité dorée et sans cesse les petits soins qu'elle a pour d'Amville vident son escarcelle. C'est alors que le surintendant la remarque et lui adresse la femme Laloy. Tout d'abord, la demoiselle, sa mère et son frère se montrent

(1) *Recueil de Maurepas*, II, p. 271.

heureux d'être introduits de la sorte dans la faveur du surintendant. Il ne faut pas grand'chose pour faciliter le mariage de Mlle de Menneville, une bagatelle, un rien pour assurer le bonheur d'une fille si belle. Le surintendant, toujours magnifique, s'engage par billet à donner 50 000 écus. Une promesse de Fouquet, c'est beaucoup à coup sûr, mais l'argent monnayé vaut bien mieux. La femme Laloy est chargée d'expliquer au surintendant que la jeune fille « souhaiterait fort que l'argent fut déposé chez un notaire afin qu'elle en puisse parler à M. de Gontaut et faire voir à l'autre (c'est-à-dire d'Amville) qu'au cas qu'il veuille faire l'affaire, assurément on ne le fourbe pas (1) ». Un protecteur si généreux, ne se bornera pas à fournir la dot. La femme Laloy déguise son joli métier sous le manteau de tout espèce de commerce. Elle est marchande à la toilette et prêteuse d'argent pour les filles de la reine. Elle fournit à Anne d'Autriche du beurre frais et des fromages délicats et a tous les jours ses entrées au Louvre, sous le prétexte de primeurs qu'elle prétend cultiver et qui sont en fait achetées de l'argent de Fouquet. Elle est aussi un des agents qui renseignent le surintendant. « J'envoie savoir, lui écrit-elle un jour, si je pourrai sur les trois heures vous porter plusieurs papiers qu'il est bon que vous voyiez avant qu'on soit obligé de les rendre. Je serai bien aise aussi de profiter de cette occasion pour vous dire un mot d'une autre affaire qui regarde le marc d'or et je vous assure que je suis entièrement à vous (2). » Cette ingénieuse personne n'a garde, sachant la bourse du surintendant bien garnie, d'oublier d'y frapper à coups redoublés. Tout lui est bon pour lui rappeler la pauvreté de celle qu'il convoite et l'exciter à des générosités sur lesquelles elle prélèvera sa dîme. Elle se sert à merveille du nom de Mlle de Menneville. « La personne que vous savez me vient d'envoyer prier au nom de Dieu, de lui

(1) Jules Lair. *Nicolas Fouequet*, II, p. 10.
(2) Clément. *La Police sous Louis XIV*, p. 8.

envoyer tout présentement 200 pistoles ou 100, si je n'en pouvais trouver davantage, outre les 50 que je lui donnai. Comme j'ai vu cela, je lui ai dit que je n'en avais pas autant et je me suis contenté de lui en envoyer 80. C'est pour donner à cet homme (1). Vous pouvez voir déjà combien en voilà que je lui donne; et de plus, je vous assure qu'elle a une bague et une table de bracelet qui vont à 80 pistoles dont je ne recevrai jamais un sou. Elle est prompte furieusement. Je lui dis que vous lui conseilliez de dire à la reine l'argent qu'elle lui prêtait, elle me dit tout franc qu'elle ne pourrait le faire. Assurément cet homme-là se moque d'elle. Pour moi, je suis au désespoir de toutes ces choses (2). »

Fouquet consent à tous les menus cadeaux : bijoux, points de Venise, argent pour le jeu ou pour la toilette. Tout cela il le fournit galamment en homme qui veut plaire à la jeune fille, qui sait bien qu'il n'a plus vingt ans et que sa maturité a besoin pour séduire de l'appât de ces gracieusetés. Il a fourni la dot, parce qu'il s'agissait d'un établissement en même temps qu'il acquérait un titre à la reconnaissance de Mlle de Menneville, mais il n'a nulle envie d'entretenir de ses deniers le duc d'Amville. S'il s'agit de fournir d'argent de poche ce beau personnage, il faut s'adresser à d'autres qu'à lui. Il le fait connaître en termes fort secs, si secs, que la femme Laloy, aussi bien que Mlle de Menneville, craignent que ce ne soit le prélude d'une rupture. L'entremetteuse essaiera de raccommoder les choses. « Elle m'a fait pitié, écrit-elle à Fouquet, de la voir touchée comme elle était et de voir la peur qu'elle a de vous perdre. Elle m'a dit que M. le duc de Grandlieu n'en fait compte mais qu'elle vous prie de croire que lui non plus que tous les autres ne la touche nullement et Fouilloux et d'autres personnes m'ont dit des choses, sans que je fisse mine de rien, qui m'ont fait connaître qu'assuré-

(1) Le duc d'Amville.

(2) Clément. *La Police sous Louis XIV*, p. 7.

. elle en use bien. Cela me satisfait tout à fait. Elle a coup perdu pendant mon absence. Elle m'a prié de lui r de ces bijoux que j'ai pour les faire voir comme cro-, bagues et autres bagatelles me disant que c'était pour nettre. Mais ›is pour vous le vrai que t pour les .er aux autres : l'argent le leur doit. me j'ai vu le ne me le ıit pas dire, ıgé à propos e pas avoir de le savoir. dez-moi si jugez à pro- que je le et si vous ·ouvez bon, :lle m'a déjà ı, comme je l'ai mandé, able de bra- de quatre- ts pisto-). »

Marguerite de Lorraine Armagnac, Duchesse de Valentinois.
Gravure de Bercy. (Biblioth. Nationale. Estampes.)

son côté, de Menne- qui, d'abord, s'est fait dire « tout interdite et toute » aux avances de Fouquet, éprouve le besoin de ettre en avant. « Vous ne pouvez douter de mon é sans m'offenser furieusement, écrit-elle au surin-

B. Nat. *Fd. Baluze*, 149.

tendant, après les marques que je vous ai données. Je trouve le temps aussi long que vous de ne point vous voir et si j'avais pu y porter quelque remède, je n'y aurais point manqué. Je n'ose essayer jusqu'à cette heure. Si je voulais croire le bruit du monde, je serais persuadée que vous y avez moins de peine que moi. Je fais tout ce qui se peut pour n'en rien croire. Ce serait fort vilain à vous de n'agir point d'aussi bonne foi que moi. L'on vous dira les moyens que je cherche pour vous voir. Adieu, je suis à vous sans réserve (1). »

Mlle de Menneville habite le Louvre. Pour se rendre à l'hôtel d'Emery qu'habite Fouquet, elle n'a qu'à traverser les jardins et suivre la rue des Petits-Champs, jusqu'à ce qu'à la petite porte du jardin du surintendant, elle trouve le fidèle La Forêt qui la guidera. Mlle de Menneville se rend le soir furtivement chez Fouquet et bientôt, c'est le surintendant qui lui rend sa visite. C'est encore la femme Laloy qui fournira le lieu de ce rendez-vous sans doute décisif (2). « La personne que vous savez, écrit-elle à Fouquet ne manquera pas de venir ce soir. Elle y sera dès les six heures et vous attendra à l'heure que vous pourrez venir. M. de Laloy sera dans le pré à la porte derrière, c'est dans le pré qu'il vous attendra. Il y sera dès les six heures au plus tard (3). »

Puis, heureuse de son œuvre, l'entremetteuse, le lendemain, transmet à Fouquet les impressions de la belle : « Elle m'a demandé si vous n'étiez pas content d'elle. Je lui ai dit que parmi tous vos discours il me semblait que vous aviez remarqué que vous croyiez que son cœur ne

(1) Clément. *La Police sous Louis XIV*, p. 6.

(2) Fouquet avait fait meubler aux environs de Saint-Mandé une petite maison à entrée mystérieuse. « Dans la table du cabinet, disent les inventaires légaux faits lors de l'arrestation, il s'est trouvé un seul petit livre intitulé l'*Ecole des Filles*, si sale, si impudique et si infâme que nous avons cru devoir le faire brûler. » (Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, II, p. 512.)

(3) B. Nat. *Fd. Baluze*, 150.

nait point de part à ce qu'elle faisait et que pour moi ais persuadée qu'il n'y avait rien au monde que vous siez plus goûter qu'une sincère amitié. Elle m'a testé soudain qu'elle en avait plus pour vous que pour... ue, à la suite du temps, elle vous donnerait sujet de n'en nt douter. Elle m'assure que lundi elle ne manquera de vous aller voir (1). »

lle de Menneville, nantie d'un collier de perles de oo livres, régalée de gimbelettes et de friandises, oigne pour quelques semaines de la Cour. Aussitôt, la xénète met en avant une autre des filles d'honneur. st Mlle de Fouilloux qui, depuis quelques années, ire dans tous les ballets de la Cour,

L'aimable du Fouilloux
Dont plusieurs beaux yeux sont jaloux.

a femme Laloy voudrait bien attirer sur elle l'attention surintendant. Maintes fois, déjà, dans sa correspon- ce, elle a cité son nom. Il lui semble que cette « belle re les belles », ferait à merveille l'intérim de l'absente. vous dirai, écrit-elle, que j'ai vu Fouilloux prête à me r de vous dire, comme de mon chef, que je savais bien vous lui feriez un grand plaisir, si sur la pension de e année, vous lui vouliez avancer 100 pistoles (2). » s Fouquet semble peu disposé, non pas à avancer les pistoles mais à engager une intrigue avec Mlle du illoux. Il semble prendre pour son compte le couplet circule à la Cour :

Fouilloux, sans songer à plaire,
Plait pourtant infiniment
Par un air libre et charmant.
C'est un dessein téméraire
Que d'attaquer sa rigueur.
Si j'eusse été sans affaire,
La belle aurait eu mon cœur (3).

B. Nat. *Fd. Baluze*, 150.
B. Nat. *Fd. Baluze*, 149.
Recueil de Maurepas, II, 271.

Fouquet n'est pas sans affaire et son cœur de quarante-six ans s'est attaché aux charmes de Menneville. Or, la belle est de retour.

Cachez-vous, filles de la reine,
Petites,
Car Menneville est de retour,
M'amour.

Elle annonce elle-même son arrivée à Fouquet : « Je pars à la fin, dit-elle, assez incommodée, mais ne sentant pas mon mal. Dans la joie que j'ai de la pensée de vous voir bientôt. Je vous en prie que le jour de votre arrivée, j'aie cette satisfaction. Je ne vous puis exprimer l'impatience où j'en suis. Et moi-même je ne puis pas trop bien comprendre, mais je sens qu'il ne serait pas bon que je vous visse la première fois en cérémonie, parce que ma joie serait trop visible. Adieu, mon cher, je t'aime plus que ma vie (1). » Bientôt la Cour se transporte à Fontainebleau et l'aimable Menneville, toujours occupée de son mariage qui est l'avenir, n'a garde de négliger son protecteur qui est le présent. La difficulté ce sont les rendez-vous. Fouquet ne peut guère monter dans les combles où logent les demoiselles d'honneur. On est fort à l'étroit dans le pavillon de la surintendance et Mme Fouquet, qui est près d'accoucher, sort peu. C'est encore la femme Laloy, qui faisait si bien les commissions à Paris et à Saint-Mandé, qui va prêter son petit logement de la Mi-Voie, à Fontainebleau,

Lieux si charmants, agréable bocage,
Heureux témoin des victoires d'amour (2),

que chantera le surintendant. C'est une sorte de maison champêtre avec vacherie, laiterie, jardin et fontaine que Catherine de Médicis fait construire pour amuser Charles IX. Fouquet a obtenu à la femme Laloy un brevet de concierge avec 300 livres de gages et l'usage de ce logis fort délabré.

(1) Clément. *La Police sous Louis XIV*, p. 6.
(2) *Bibiothèque* de l'Arsenal, Mss. 6541.

Elle profite, d'abord, de l'occasion pour demander des réparations. Cela montera à 300 écus dont elle fera l'avance. « Sans quoi, il serait impossible de rien faire de ce que nous souhaitons si nous n'avons quelque petit bien détaché du commun. » Elle est bien certaine qu'elle n'y perdra rien. « Mlle de Menneville désire l'affaire de la Mi-Voie pour voir Monseigneur en liberté (1) ». Fouquet envoie le fidèle La Forêt examiner les plans et, sans doute étudier les moyens d'un rendez-vous. C'est que la Mi-Voie est encombrée de tous ceux que la Cour attire à Fontainebleau. L'évêque d'Agde, Gilles et sa femme y sont installés comme chez eux. La laiterie de la Mi-Voie est devenue un lieu de collation et un rendez-vous de promenade. Fouquet pourrait bien aller s'y promener comme les autres, mais ce n'est pas ce qu'il désire. La femme Laloy ne décolère pas. La belle Menneville est jalouse, raconte-t-elle; quand on prononce le nom de Fouquet, le feu lui monte au visage (2). Ah! que ne peut-il venir!

La belle personne, en cornette à sa fenêtre, s'efforce d'attirer son attention et d'obtenir quelque petit signe d'amitié quand le surintendant passe en voiture dans cette longue avenue qui borde les prairies ou se promène avec le roi sur le grand canal. A peine a-t-il pu s'échapper deux ou trois fois à la nuit tombante, pour aller apaiser la jalousie et le désespoir de Menneville, quand il est terrassé par la fièvre. Jamais plus il ne reverra Menneville. Les lauriers sont coupés. Les belles amours sont finies. Plus de jeux, plus de ris; le voyage de Bretagne va tout disloquer.

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, II, p. 19.
(2) B. Nat. *Fd. Baluze*, 150.

V

L'arrestation du Surintendant.

Le 2 août 1661, un des correspondants de Fouquet l'avisait en ces termes du danger qu'il courait : « Le zèle et la passion extrême que j'ai pour votre service, Monseigneur, m'avait fait penser en général, comme à plusieurs de vos serviteurs, qu'il ne serait point avantageux, en aucune sorte, de vous défaire de votre charge de procureur général. Cependant, par la connaissance et l'admiration que j'ai pour votre personne, pour votre prudence et pour votre jugement j'étais entièrement persuadé qu'il n'y avait rien de mieux et que personne ne pouvant aller si loin ni juger si bien que par ses propres lumières que vous ne devez prendre conseil que de vous-même. *Cependant, Monseigneur, j'ai appris aujourd'hui que vos ennemis sont ceux-là mêmes qui souhaitent avec passion que vous fassiez ce que vous avez résolu en cette rencontre, que ce sont eux qui vous y portent sous main, et que vous devez même vous défier du bon accueil et du bon visage que vous fait le Roi et des vœux que l'on vous donne sur autre chose.* Mme de Chevreuse a été ici et *l'on m'a promis de m'apprendre des choses qui sont de la dernière conséquence, sur elle, sur le voyage de Bretagne, sur certaines résolutions très secrètes du roi et sur des mesures prises contre vous.* Comme je n'ai pas voulu paraître fort empressé pour savoir ce que l'on avait à me dire, je n'ai pas osé presser la personne qui m'a parlé ni m'opiniâtrer à une chose que je saurai naturellement demain sans affectation (1). »

(1) *B. Nat. Fd. Baluze*, 149.

Comment Fouquet aurait-il prêté beaucoup d'attention à cette lettre, même émanant d'un agent sérieux, alors que, disait-on à la Cour, il était en passe de devenir chancelier et premier ministre, alors que Colbert, selon Choisy, se jetait dans les acclamations à propos du million porté à Vincennes, et que l'on colportait partout ce propos du roi : « que le surintendant couvrirait d'argent les avenues du château (1). » D'ailleurs, Fouquet était en proie à la fièvre, gagnée soit par le soleil d'été qui se montrait implacable, soit lors de ses visites au serein, à la Mi-Voie. On avait remué beaucoup de terre à Fontainebleau pour agrandir le canal et il n'en fallait pas davantage au surintendant, prédisposé par sa maladie de décembre 1660 à de nouveaux accès, pour qu'il fût contraint de s'aliter le 3 août. Ce qui le préoccupait donc, c'étaient ces fièvres dont il ne pouvait se débarrasser et non sa faveur, qui, malgré quelques commérages, semblait si fortement établie (2). Le 4 ou 5 août, il en avait un exemple qui lui paraissait irréfutable. Monsieur, le prince de Condé, Saint-Aignan avaient eu l'honneur d'être admis à offrir au roi un régal. Fouquet avait voulu faire mieux. Il invita le roi à accepter une réception de son surintendant, au château de Vaux.

Le petit héritage de Vaux avait bien changé depuis l'époque où François Fouquet l'avait acquis. Depuis 1654, Nicolas Fouquet s'était mis en tête d'en agrandir le parc et de l'embellir. Ces jardins avaient été dessinés par Le Nôtre, déjà dessinateur breveté de tous les plans et parterres de Sa Majesté, mais dont les difficultés du temps ne permettaient pas au souverain d'utiliser les services. « C'était, disait plus tard Fouquet, une terre que je considérais comme mon établissement principal, avant que j'eusse Belle-Isle et où je voulais laisser quelques marques de l'état où j'avais été (3). » Vers 1656, au moment où le cardinal

(1) Choisy. *Memoires.*
(2) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, II, p. 41.
(3) Fouquet, *Défenses*, IX, p. 124.

faisait travailler à Vincennes, au moment où la Régente reprenait les travaux du Louvre, Fouquet donna carrière à ses architectes. Trois ans avant, dans une sorte d'avant-projet, on avait prévu des murs de brique. Maintenant, les briques étaient vieux style; ce qu'on aimait c'était la pierre de taille qui permet le parallélisme, la symétrie, la suite dans les lignes, l'unité. On bannit les briques. Fouquet employa l'architecte Louis Le Vau dont le père s'était intitulé conseiller du roi, grand voyer et inspecteur des bâtiments de Sa Majesté à Fontainebleau. Il avait succédé à son père, mais avec le dessein d'innover et de n'imiter en rien les constructions sur la conservation desquelles il était chargé de veiller et qu'il estimait vieillottes (1). Avec les années, Le Vau fit du logis Fouquet le château grandiose qui subsiste aujourd'hui, restauré et rétabli tel que l'avait conçu l'architecte de l'hôtel Lambert (2). Le Nôtre, qui avait carte blanche pour l'établissement des jardins, dressa des parterres, ménagea savamment des horizons. La petite rivière d'Anqueil fut transformée en étang, en jets d'eau, en torrent, en cascades. Pour le tuyautage, Fouquet profita d'une occasion qu'Herwarth avait dénichée en Angleterre (3). Mais les belles eaux exigent de beaux bassins, de belles vasques, des marbres. Le Brun, qui revenait d'Italie ivre de l'antiquité, ivre de Raphaël et de Michel-Ange, fut présenté en temps opportun par Mme Plessis-Bellière, dont il avait fait le portrait, au surintendant qui, gagné par ses enthousiasmes, l'installa à Vaux et lui donna la haute main sur la décoration du château. Un des protégés du surintendant, Poussin, qui était à Rome, Louis Fouquet qui y séjournait, choisirent dans les collections de la Ville Éternelle bien des pièces intéressantes. Le Brun

(1) Jal. *Dictionnaire*, art. Le Vau.

(2) Le château de Vaux appartient à M. Sommier, qui conserve avec un soin jaloux ce qui restait des trésors accumulés par Fouquet au moment où ce domaine est venu en ses mains.

(3) Fouquet. *Défenses*, t. XVI.

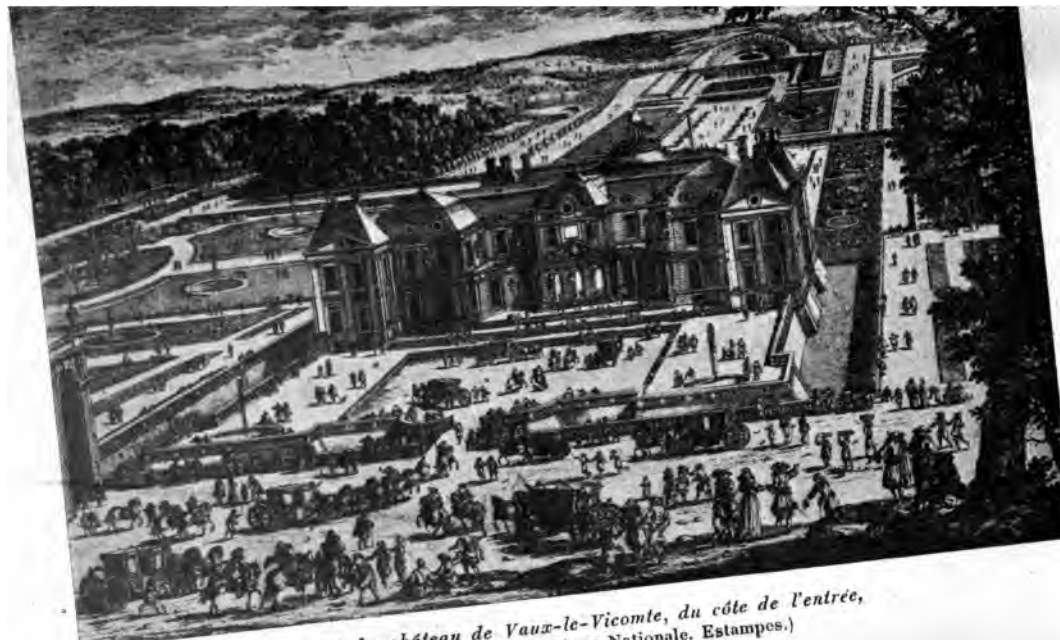

Vue du château de Vaux-le-Vicomte, du côte de l'entrée,
par Perelle. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

avait installé au Maincy une manufacture de tapisseries dont il dirigeait les travaux. Tant de besognes avaient mobilisé une armée d'ouvriers. Pour créer Vaux, il avait fallu raser trois villages : Vaux-le-Vicomte avec son église et son moulin, le hameau de Jumeau et le hameau de Maison-Rouge. Tout cela faisait beaucoup jaser. Au début de 1657, on parlait des constructions du surintendant, comme d'une chose immodérée. Il avait senti alors la nécessité de dissimuler ce qu'il dépensait. Trop de gens étaient envieux et jaloux des prospérités de ceux qui gouvernaient. « Un gentilhomme du voisinage qui s'appelle Villesesin, écrivait-il le 8 février, a dit à la reine qu'il a été ces jours-ci à Vaux et qu'il a compté à l'atelier 900 hommes. Il faudrait, pour empêcher cela autant qu'il se pourra, éxécuter ce dessein qu'on avait fait de mettre des portières et de tenir les portes fermées. Je serais bien aise que vous avanciez tous les ouvrages le plus que vous pourrez avant la saison où tout le monde est à la campagne et qu'il y ait en vue le moins de gens qu'il pourra ensemble (1). » Meubles compris, le surintendant avait dépensé à Vaux 3 ou 4 millions dont la moitié environ était encore due. Colbert jalousait depuis longtemps l'œuvre de Fouquet. Sa terre de Seignelay, dont il était si fier, n'était rien auprès de Vaux. Il vint en personne visiter les travaux secrètement. Watel, maître d'hôtel de Fouquet, surprit le commis de Mazarin et avertit son maître (2). En dépit des précautions prises par celui-ci, les langues continuèrent à se donner carrière. Un jour qu'il visitait avec Monsieur les bâtiments du Louvre, le roi se plaignit à son frère qu'il n'avait pas d'argent pour la continuation de ce grand édifice. Sur quoi Monsieur répondit en badinant : « Sire, il faut que Votre Majesté se fasse surintendant des Finances pendant seulement un an, et elle aura de quoi bâtir (3). » Au moment où la visite du

(1) Clément. *Histoire de Colbert*, p. 30.

(2) Pfnor et Anatole France. *Le Château de Vaux dessiné et gravé.*

(3) Cimber et Danjou. *Archives curieuses de l'Histoire de France.* 2e série, VIII, p. 415, (Portraits de la Cour).

roi se décidait, les grandes constructions étaient terminées. Le Brun avait déjà peint les plafonds. On était à l'œuvre de l'ornementation et celle-ci était suffisamment avancée pour donner une idée favorable de ce que serait l'ensemble. Mazarin avait, plusieurs fois, rendu visite à Vaux. Au retour des Pyrénées, la Cour s'y était arrêtée. « C'était un lieu enchanté, disait Mlle de Monpensier (1) » et Loret, qui avait rendu compte de la réception dans sa *Muse historique*, avait constaté que la pompe du service égalait la délicatesse du dîner. Si bien qu'il fut fourni d'argenterie, de vaisselle et de verrerie, si complet que fut l'ameublement, Fouquet se trouva fort absorbé par les derniers préparatifs pendant les premières semaines d'août. Ses comptables, d'ailleurs, étaient tout affairés à mettre sa situation au clair, car il tenait à donner satisfaction au roi en produisant une comptabilité exacte et même méticuleuse. Lui-même, jusqu'au 10 août, dut vaquer au Parlement, M. de Harlay ne devant être installé que le 12. Bref, il négligea de s'assurer des lettres de vétérances qui lui auraient valu le précieux privilège de ne pouvoir être jugé que par ses pairs (2). Il ne demanda même pas l'honorariat, tant il avait les yeux fixés sur la chancellerie.

Enfin, le 17 août au matin, tout était prêt pour recevoir Louis XIV. Le roi partit de Fontainebleau comme s'il allait en guerre escorté par les gardes françaises, tambour battant. La reine-mère et ses dames étaient en carrosse, Madame en litière. « Quantité de princes et de seigneurs s'y trouvèrent. Il y eut un souper magnifique, une excellente comédie, un ballet fort divertissant et un feu qui ne devait rien à celui qu'on fit pour l'Entrée (3). »

Tous les sens furent enchantés
Et le Régal eut des beautés
Dignes du lieu, dignes du maître
Et dignes de Leurs Majestés
Si quelque chose pouvait l'être.

(1) Mlle de Montpensier. *Mémoires*, III, p. 489.
(2) Fouquet. *Défenses*, III, p. 47.
(3) La Fontaine. *Lettre à Maucroix*, 22 août 1661.

L'on promena dans les jardins, l'on admira les jeux multipliés des eaux, et le souper fut somptueux. On avait réuni le linge nécessaire pour dresser quatre-vingts tables et une trentaine de buffets, cent vingt douzaines de serviettes depuis les plus ordinaires jusqu'aux plus fines dites de Venise, cinq cents douzaines d'assiettes d'argent, trente-six douzaines de plats, un service d'or massif (1). Le souper fini, on eut le plaisir de la comédie. Le théâtre était dressé au bas de l'allée des sapins,

Parmi la fraîcheur agréable
Des fontaines, des bois, de l'ombre et des zéphirs;
De feuillage touffu la scène était parée
Et de cent flambeaux éclairée.

Béjart « nymphe excellente dans son art » vint réciter un prologue que Pellisson avait composé tout exprès pour saluer et complimenter Louis XIV :

Jeune, victorieux, sage, vaillant, auguste,
Aussi doux que sévère, aussi puissant que juste,
Régler et ses états et ses propres désirs,
Joindre aux nobles travaux les plus nobles plaisirs,
En ces justes projets ne jamais se méprendre,
Agir incessamment, tout voir et tout entendre,
Qui peut cela, peut tout, il n'a qu'à tout oser,
Et le ciel à ses vœux ne peut rien refuser.
Ces Termes marcheront et, si Louis l'ordonne,
Ces arbres parleront mieux que ceux de Dodone.
Hôtesses de leurs troncs, moindres divinités,
C'est Louis qui le veut. Sortez, nymphes, sortez (2).

Après le prologue, la troupe de Molière joua *les Fâcheux*. Ensuite, on avait accommodé un ballet à la Comédie, et, dès que ce plaisir eut cessé, on courut à celui du feu.

Comme le roi voulait s'en retourner à Fontainebleau cette même nuit, on revint tout de suite au château où l'on fit collation et pendant le chemin, « lorsqu'on ne s'attendait

(1) Bonnafé. *Le surintendant Fouquet*, p. 33.

(2) Prologue de Pellisson aux *Fâcheux*. (Molière. *Œuvres*, édition des Grands Ecrivains, III, p. 42.)

Vue et perspective du jardin de Vaux-le-Vicomte.
Dessiné et gravé par Israël Silvestre. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

plus à rien, l'on vit en un moment, le ciel obscurci d'une épouvantable nuée de fusées et de serpenteaux. Faut-il dire obscurci ou éclairé? Cela partait de la lanterne du dôme, ce fut en cet endroit que la nuée creva d'abord (1). » Cet orage d'artifices, qui saluait le départ du roi, était en quelque sorte allégorique, à l'insu de Fouquet. « La couleuvre lente allait bientôt s'élancer et saisir l'écureuil ébloui (2). » La bourrasque avait failli éclater en pleine journée de fête (3). « Ah! madame, dit plusieurs fois le roi à sa mère, ne ferons-nous pas rendre gorge à ces gens-là? » Tout cet étalage de richesse n'était point pour lui plaire. Il trouvait mauvais qu'un de ses sujets se permit d'orner des palais. « La vue des vastes établissements que cet homme avait projeté, disait-il plus tard, et les insolentes acquisitions qu'il avait faites ne pouvaient faire qu'elles ne convainquissent aucun esprit du dérèglement de son ambition, et la calamité générale de tous mes peuples sollicitait sans cesse ma justice contre lui (4). » Il eut voulu arrêter le surintendant sur place, comme en flagrant délit de détournement de la fortune publique. La reine le retint. « Non, dit-elle, pas dans sa maison, pas dans une fête qu'il vous donne. » Il consentit à attendre quelques jours.

Le lendemain, le surintendant causait avec Gourville. « — Que pense-t-on de moi? demandait-il. — Les uns disent, répliqua le fin matois, que vous allez être déclaré premier ministre; les autres qu'il se forme une grande cabale pour vous perdre. Ces derniers sont si assurés de faire

(1) La Fontaine. *Lettre à Maucroix.*

(2) Fouquet avait pour armes le fouquet ou écureuil et Colbert la couleuvre *(Coluber)*.

(3) Fouquet avait eu soin, cependant, d'offrir à son hôte son domaine, comme il l'avait jadis offert à Mazarin. « Bien situé entre Paris et Fontainebleau, Vaux conviendrait parfaitement à Monsieur. » (Clément. *Lettres et Instructions de Colbert*, II, p. 28. — Fouquet. *Défenses*, V, p. 336.)

(4) Louis XIV. *Mémoires*, I, p. 232.

réussir leur projet, qu'un de leurs amis m'a proposé d'entrer auprès de votre successeur. » Fouquet insistant pour connaître des noms, Gourville qui ne se souciait pas de se compromettre davantage, ajouta seulement que plusieurs gens se plaignaient que le surintendant n'avait plus les mêmes égards pour eux. C'était discréditer ses révélations. Fouquet pensa que Gourville prêchait pour son saint et coupa court. Le financier n'insista pas, mais il jugea qu'il serait bon de faire un tour à Paris et de mettre ordre à ses affaires. Il passa la nuit à trier ses papiers, mit en lieu sûr ceux qui pouvaient être compromettants et, son argent confié à des mains fidèles, s'en revint à Fontainebleau, prêt à suivre Fouquet en Bretagne (1).

A la veille du départ pour Nantes, le roi multiplia ses demandes d'argent : 960000 livres pour le paiement des troupes, 20000 pistoles pour les besoins de la Cour. Evidemment on tenait à désargenter le surintendant (2). Il se laissa faire comme s'il n'avait pas lu le rapport de Colbert à Mazarin, comme s'il n'avait pas les poches pleines des rapports de ses espions. Depuis un mois, la fièvre le visitait tous les trois jours, et, en dehors des affaires d'Etat et de finances, cent préoccupations personnelles l'accablaient. C'étaient les querelles de son frère l'évêque d'Agde avec les clercs de l'Oratoire royal. C'était sa belle-sœur née d'Aumont, la femme de Gilles, qui ne s'accordait pas avec la surintendante; c'était la Laloy qui prétendait qu'on lui avait volé ses bijoux; c'était la romanesque Menneville qui dépêchait quatre et cinq fois par jour sa femme de chambre à la Mi-Voie, tant elle était inquiète de la santé de son protecteur. Du badinage, de la cour galante, Mlle de Menneville semblait avoir glissé aussi avant dans le pays de Tendre que le pouvait désirer l'ami « sérieux » : « Rien ne me peut consoler de ne vous avoir point vu, si ce n'est quand je songe que cela vous aurait pu faire mal, lui écri-

(1) Gourville. *Mémoires*, p. 534.
(2) Fouquet. *Défenses*, V, p. 158, IX, p. 533.

vait-elle, lorsque confiné chez lui, le soir, loin des prairies de la Mi-Voie et des brouillards du grand canal, il était contraint de se mettre en route sans la revoir; ce serait la chose du monde qui me serait la plus sensible. Je trouverai le temps fort long de votre absence. Vous me ferez un fort grand plaisir de me faire savoir de vos nouvelles. J'aurai bien de l'inquiétude de votre santé. Pour mes affaires (le projet de mariage avec Damville) elles sont toujours en même état. Il n'a point voulu dire quand à Leurs Majestés, disant toujours qu'il le ferait. A moi, il me fait tous les jours les plus grands serments du monde. Je n'ai point pris de résolution de rompre ou d'attendre que je n'aie su votre avis; c'est le seul que je suivrai. Adieu, je suis tout à vous. Je vous prie que l'absence ne diminue point l'amitié que vous m'avez promise. Pour moi, je vous assure que la mienne durera toute ma vie. Adieu, croyez que je vous aime de tout mon cœur et que je n'aimerai jamais que vous (1). »

Il fallait bien partir, jour était pris pour la tenue des Etats de Bretagne, où le roi devait se rendre avec ses ministres et toute sa Cour. Gardes et mousquetaires faisaient la route par étapes et le roi quittait Fontainebleau à cheval le 27 août pour coucher à Blois. Le second jour, il s'arrêtait à Ancenis, et, le troisième, il arrivait à Nantes. Le Tellier et Colbert, qui voyageaient en carrosse, suivirent la même route qui était alors celle des postes, Fouquet eut un moment, dit-on, le pressentiment du danger qui le menaçait. La reine-mère, soit souvenir des services rendus, soit remords et inquiétude de conscience de son attitude actuelle, lui avait fait dire de se défier. Il songea à fuir à Venise ou à Livourne, et cependant, il partit derrière Le Tellier et Colbert avec son ami Lionne. Mme Fouquet les accompagnait. L'état de santé du surintendant justifiait sa présence, et elle n'était pas femme à ne point participer à un voyage triomphal en Anjou et en Bretagne, dans un

(1) Chéruel. *Mémoires sur Fouquet*, II, p. 480.

qui était comme le berceau et le fief des Fouquet. Le oût, les Fouquet et Lionne descendaient à l'hôtel de gé qui appartenait à la famille de Mme du Plessis-Bel- (1). Le soir, tandis que Fouquet prenait un repos qui tait bien né- ire, le roi ailla avec ert et Le Tel- ux derniers aratifs de station. Il issait pren- rand intérêt santé du tendant, en- nt prendre de ouvelles, si qu'il l'obli- en quelque à se faire uire au châ- le 31 août, que souf- encore, pour uer le roi lendemain, agnan, sous- enant de la pagnie des squetaires, fut appelé. Cadet de Gascogne, de son nom Charles de Batz Castelmore, c'était un homme onfiance et un obligé de Colbert à qui il devait de ent. On le trouva au lit, travaillé par une grosse e, mais le roi soupçonneux enjoignit de l'amener

Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne
Peinture de Ch. Le Brun.
Gravure de Jo L'Enfant, 1662.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Brienne. *Mémoires inédits*, II, p. 195. Ravaisson. *Archives de la le*, I, p. 351.

en quelque état qu'il fût. Alors, il se contenta de lui dire, le voyant trembler et grelotter, qu'il l'avait choisi « pour certaine affaire », mais que c'était partie remise à deux ou trois jours et qu'il prit bien soin de sa santé. Le roi semblait avoir oublié la cause de son voyage. Il ne paraissait qu'à une seule séance des Etats et laissait Fouquet faire le nécessaire, grâce à une énorme pression, pour lui obtenir un don gratuit de 3 millions.

Le dimanche 4 septembre, d'Artagnan, dont Louis XIV avait fait prendre quotidiennement des nouvelles, fut mandé au cabinet du roi. Dès qu'il l'aperçut, il l'interrogea sur la Compagnie, en lui faisant à haute voix diverses remarques, afin de dépister tous ceux qui étaient présents. Puis, l'entraînant dans une embrasure de fenêtre, il lui demanda tout bas s'il avait vu M. Colbert. Alors, il lui donna de vive voix l'ordre d'arrestation. L'ordre écrit, d'Artagnan devait le recevoir des mains de Le Tellier. Le mousquetaire aborda celui-ci, comme s'il venait lui demander l'expédition d'une faveur que le roi venait de lui accorder. Le Tellier, comprenant à demi-mot, l'emmena dans sa chambre. Là, il lui fit apporter du vin, car un nouvel accès de fièvre menaçait de terrasser d'Artagnan. Quand il sortit de la chambre de Le Tellier, il était en possession de toutes les instructions nécessaires pour sa mission.

Il était important de ne pas donner l'éveil au surintendant, car on craignait qu'il ne tentât de se réfugier à Belle-Isle. Le roi, pour mieux couvrir son dessein, annonça qu'il chasserait le lendemain. Cela expliquait l'ordre donné aux mousquetaires d'être à cheval de bonne heure. Cela justifiait la tenue du Conseil à une heure plus matinale et l'avis que Brienne fut chargé d'en apporter au surintendant (1). Quand il se présenta à l'hôtel de Rougé, Fouquet était en proie à la fièvre. C'était son jour d'accès et Colbert l'avait trouvé grelottant quand il était venu, après la messe, lui

(1) Ravaisson. *Archives de la Bastille*, I, 347.

demander, de la part du prince, un nouvel effort : 88000 livres pour les dépenses de la marine, saignée de la dernière heure faite à la bourse du surintendant (1). A défaut de Fouquet, Brienne fut reçu par Mme la surintendante, à qui Lauzun et Gourville tenaient compagnie. Des paysannes de Belle-Isle dansaient devant eux dans la grande salle, au son de la flûte et du violon, des passe-pieds de Bretagne. « Elles étaient belles et dansaient très bien. Elles avaient le pied et l'oreille très justes. Elles étaient vêtues d'écarlate avec de grandes bandes de velours noir en zig-zag au bas de leur jupe et par-devant elles portaient des corps fort étroits avec des manches amarantes, toutes galonnées d'or et de noir aussi en zig-zag, ce qui était fort galant (2). » Brienne ne s'attarda pas à l'hôtel de Rougé. Il se rendit au château pour aviser le roi de la fièvre du surintendant et en reçut l'ordre de réitérer sa visite dans la soirée quand l'accès de fièvre serait passé, pour avoir promesse qu'il serait exact au Conseil. En effet, le soir, quand il revint à l'hôtel de Rougé, Fouquet soulagé soupait avec appétit et chargea Brienne d'assurer le roi qu'il se rendrait au Conseil, le lendemain, dès la première heure. Après cette visite, il reçut, semble-t-il, divers avis auxquels il n'ajouta pas foi. On lui conseillait d'envoyer sa chaise, rideaux fermés, au château, tandis qu'il s'échapperait de la ville par un autre point (3). S'il avait, ce soir-là, des nouvelles du château, elles contredisaient le pessimisme de ces avis. On y jouait gros jeu, après y avoir soupé gaiement, et on se couchait fort tard, avec le projet de se lever avant l'aube.

(1) Fouquet. *Défenses*, V, p. 159.

(2) Loménie de Brienne. *Mémoires*, II, p. 197.

(3) On a prétendu que cet avis venait de La Feuillade qui aurait commis une indiscrétion. (Mme de Motteville. *Mémoires*, IV, p. 236.) C'est probablement une erreur, l'indiscrétion de La Feuillade n'étant que du lendemain. Les *Mémoires* de Choisy, qui précisent la conversation de Fouquet et de Brienne, indiquent Gourville comme celui qui avait donné l'avis.

Dès quatre heures du matin, dix mousquetaires, commandés par un brigadier, partaient pour Ancenis où ils devaient attendre des ordres. A six heures, comme les jours où le roi allait à la chasse, les mousquetaires gris à cheval prirent position devant la porte de secours du côté des champs. Deux escouades, de vingt mousquetaires chacune, se promenaient à pied dans la cour du château ou stationnaient hors de la seconde porte, du côté de la ville. A l'heure convenue, les membres de Conseil arrivèrent, Fouquet l'un des premiers. La séance ne fut pas longue. Le Tellier, « comme une fouine qui sort d'une basse-cour en se léchant le museau teint du sang des animaux qu'elle a égorgés (1) », Lionne et Colbert sortirent les premiers. Le Tellier s'approcha de Boucherat, maître de requêtes au Parlement de Paris, qui faisait alors fonctions de commissaire du roi aux Etats de Bretagne et lui mit dans la main un petit billet en lui disant à voix basse. « Lisez vite et exécutez. » Boucherat, parent de Fouquet, mais en mauvais termes avec lui, descendit les escaliers, ouvrit le billet et y lut ces mots : « Le roi vous ordonne d'aller tout à l'heure mettre le scellé chez M. le surintendant. » Fouquet, que le roi avait retenu, affectant de chercher sur une table un papier qu'il ne trouvait pas et guettant par la fenêtre si d'Artagnan était prêt, descendait à son tour les escaliers et, avant de remonter dans sa chaise pour aller à la messe, donna le bonjour à Boucherat qui achevait de lire le billet. D'Artagnan, qui avait ordre de n'arrêter Fouquet que lorsqu'il serait sorti de l'enceinte du château, pour ne pas froisser le capitaine des gardes du corps, qui avait la police des demeures royales, avait suivi Le Tellier au bout de la cour où il se promenait sous les arbres avec La Feuillade (2). Tandis que la chaise de Fouquet s'éloignait, en-

(1) Expression du comte de Grammont, citée par Voltaire.

(2) Choisy. *Mémoires*, p. 588. C'est là l'indiscrétion de La Feuillade. Elle consiste à avoir involontairement détourné l'attention de Le Tellier au moment où d'Artagnan allait l'aborder.

Jean de La Fontaine.

Dessiné par J.-B. Oudry, gravé par C.-N. Cochin et N. Dup.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

tourée d'une telle cohue de solliciteurs, qu'on l'eût dit au comble de la puissance, le mousquetaire demandait à Le Tellier s'il n'y avait rien de changé. « Non », fit Le Tellier. La chaise à porteurs n'était plus en vue. D'Artagnan éperdu courut sur la place qui était devant le château et demanda à Roze s'il n'avait pas vu le surintendant. « Il est sorti du Conseil », lui répondit Roze. Craignant que le coup ne fût manqué, d'Artagnan envoya Maupertuis, son adjoint, annoncer sa déconvenue au roi. Lui-même courait à la recherche de la chaise à porteurs qu'il rejoignit, suivi d'une quinzaine de mousquetaires, place de la Cathédrale. Il s'approcha de la chaise, arrêta les porteurs, insistant pour faire au surintendant une communication immédiate. Alors Fouquet mit pied à terre, ôtant à demi son chapeau. « — Monsieur, dit d'Artagnan. je vous arrête par ordre du roi. » Fouquet se fit montrer l'ordre, le lut à plusieurs reprises, disant seulement qu'il croyait « être dans l'esprit du roi mieux que personne du royaume »; puis, il acheva de se découvrir et changeant plusieurs fois de visage et de couleur, très maître de lui, il dit à d'Artagnan. « — Je vous en prie, que cela ne fasse point d'éclat (1). » Déjà, aux premiers mots de d'Artagnan, courtisans, solliciteurs, amis, tous s'étaient enfuis. A la faveur de cette reculade générale, le départ d'un homme, qui était près de la chaise à porteurs, avait passé inaperçu. C'était Codure, un homme de la reine Anne, à qui Fouquet avait dit à mi-voix : « A Saint-Mandé. » Alors qu'il emmenait Fouquet dans la maison voisine de l'archidiacre du diocèse Fourché, syndic des Etats et oncle de la première femme du surintendant, d'Artagnan envoyait au roi un de ses mousquetaires. Celui-ci trouva à la porte de la chambre Roze, à qui il dit tout bas : « Monsieur, faites-moi parler au roi. » Roze gratta à la porte du cabinet où Louis XIV était enfermé avec Le Tellier. Le roi ouvrit lui-même la porte en disant d'un ton

(1) Choisy. *Mémoires*. 590.

chagrin : « Qui est-ce qui est là? » Alors le mousquetaire dit au roi que le surintendant avait été arrêté. S'avançant dans la salle des gardes, où se tenaient silencieux Condé, Turenne, Villeroy, toute la Cour, le roi dit tout haut : « J'ai fait arrêter le surintendant. Il est temps que je fasse moi-même mes affaires. J'étais résolu depuis quatre mois à le faire arrêter. Si j'ai différé jusqu'à ce jour, c'était pour le frapper au moment où il se croirait au plus haut point de sa fortune et dans le pays où il se flattait d'être le plus considéré par ses établissements et ses amis. » De Lionne paraissait fort ému. Fouquet avait été son ami et leur rôle était en quelque sorte inséparable. Il était très pâle. Le roi interrompit ses propos de colère pour le rassurer : « Les fautes sont personnelles, lui dit-il, vous étiez de ses amis, mais je suis content de vos services. » Alors de Lionne eut le courage de supplier le roi d'autoriser Mme Fouquet à partager le sort de son mari. Le refus fut formel (1) et Louis XIV reprit ses menaces contre quiconque aspirerait à la place de Fouquet (2). Quelques heures après, dans la fièvre de son triomphe, le roi écrivait à sa mère et lui faisait une relation nette et sans ambages de ce qui s'était passé, y compris les manœuvres par lesquelles il avait rassuré le surintendant pour le mieux frapper. Il y relatait son discours aux gens de la Cour, assemblés dans la salle des gardes. « Vous n'aurez pas de peine à croire qu'il y en a de bien penauds, mais je suis bien aise qu'ils voient que je ne suis pas aussi dupe qu'ils se l'étaient imaginés et que leur meilleur parti est de s'attacher à moi (3). »

Cependant d'Artagnan, arrivé dans la maison de M. Fourché, avait fouillé Fouquet ainsi que cela s'observait avec les prisonniers d'Etat. Il saisit tous les papiers qu'il avait sur lui et notamment ce brouillon d'un billet écrit de la

(1) Choisy. *Mémoires*, 590.

(2) Ravaisson. *Archives de la Bastille*, I, p. 351.

(3) *Œuvres de Louis XIV*, V, p. 50.

main du surintendant et corrigé de celle de Pellisson qui circula bientôt : « Puisque je fais mon unique plaisir de vous aimer, vous ne devez pas douter que je ne fasse ma joie de vous satisfaire. J'aurais pourtant souhaité que l'affaire que vous avez désirée fut venue purement de moi, mais je vois bien qu'il faut qu'il y ait toujours quelque chose qui trouble ma félicité et j'avoue, ma chère demoiselle, qu'elle serait trop grande si la fortune ne l'accompagnait quelquefois de quelque traverse. Vous m'avez causé aujourd'hui mille distractions en parlant au roi; mais je me soucie fort peu de ses affaires pourvu que les vôtres aillent bien (1). » On prétendait que ce billet était adressé à Mlle de Montalais, intime amie de Mlle de La Vallière, étant sortie comme elle de la maison des petites princesses d'Orléans-Lorraine. Ce fut Saint-Mars qui porta au roi les papiers saisis. D'Artagnan avait fait prendre à son prisonnier un bouillon commandé la veille par Colbert et, immédiatement ensuite, on l'avait fait monter dans un carrosse du roi avec quatre officiers. L'équipage, trouvant à Mauves une nombreuse escorte, prit la route d'Oudon d'où, en deux journées, on gagna Angers. Avant même qu'il ne fut arrivé à Mauves, Fouquet offrit spontanément à d'Artagnan de lui remettre un ordre enjoignant au commandant de Belle-Isle de livrer la place au roi. Un courrier était déjà parti pour Fontainebleau emportant l'ordre de mettre les scellés dans les différentes demeures de Fouquet, chez Pellisson, chez Bruant, chez d'autres.

A Nantes, l'hôtel de Rougé était investi depuis le matin par les mousquetaires, quand Boucherat se présenta. Il fit part à Mme Fouquet de sa mission et n'emporta d'ailleurs que quelques papiers dont il ne fut pas fait description. Vaine, frivole et légère, Mme Fouquet se révéla à ce moment dévouée et grande dans la douleur. Son unique propos fut de s'informer s'il lui serait permis d'accompa-

(1) Choisy. *Mémoires*, p. 590.

son mari. Boucherat n'avait aucune réponse à lui mettre. Tandis qu'il opérait, un officier de mousque- ; arrêtait Pellisson, bientôt écroué dans une des tours château de es. Un inten- Claude Pel- ntime ami et ıt de Col- avait saisi papiers du nis du surin- ınt. Colbert, té de Bou- ıt et de Pel- dépouilla le tat des sai- On fit du trois pa- ; : ce qui ernait les af- s d'État fut s à Le Tel- Colbert eut papiers de ces; le reste, on 750 piè- fut entassé une malle iée à Le Tel- et qui ne fut ée que le lendemain, au moment du départ pour Fon- bleau.

Louis-Nicolas Fouquet, fils du surintendant.
Peinture de P. Lochon. 1656.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

ı dépit des précautions soigneusement prises, le cour- chargé de porter de Nantes à Paris les ordres de e et d'arrestation, fut devancé. Codure n'avait pas u de temps. Pensant qu'il pouvait être surveillé lui- ıe, il avait prévenu un valet de chambre de Fouquet,

La Forêt, qu'il savait absolument dévoué à son maître. La Forêt, sans prendre d'ordres de personne, sortit à pied de Nantes et se rendit à deux lieues de la ville où il savait qu'était le premier des relais organisés par le surintendant. La Forêt poussa tous les relais, arriva à Paris chez Pellisson et y laissant son cheval tout sellé dans la cour du logis, alla porter la nouvelle de l'arrestation de son maître à Mme du Plessis-Bellière. Celle-ci manda chez elle l'abbé Fouquet, qui proposa de mettre le feu à la maison de Saint-Mandé et de brûler, par ce moyen, tous les papiers qui pourraient faire tort à son frère. Heureusement pour Fouquet, Mme du Plessis-Bellière s'opposa à cet acte de folie, déclarant que ce serait perdre absolument le surintendant qui n'avait rien à se reprocher. L'abbé Fouquet résista, car il tenait à son idée (1). Ainsi, les douze heures d'avance de La Forêt sur le courrier royal ne purent être utilisées et le lieutenant civil d'Aubray trouva à Saint-Mandé toutes choses telles que les avait laissées Fouquet. Séguier opéra en personne à la surintendance. « Fouquet voulait les Sceaux, dit-il en se retirant; il les a (2). » Deux maîtres des requêtes partirent pour Vaux avec mission d'apposer les scellés et de mettre dehors tous les domestiques. Dans la rapidité de l'exécution, il se produisit certains épisodes particulièrement odieux. Les enfants du surintendant, dont le dernier avait deux mois à peine, furent jetés sur le pavé et ils auraient couché à la rue si M. de Brancas ne s'était souvenu qu'il avait été l'ami du surintendant et ne les avait recueillis chez lui. La reine-mère autorisa à les conduire à Paris chez leur grand'mère que tous considéraient comme une sainte.

La veuve de François Fouquet n'avait jamais été éblouie par la fortune de son fils, « elle était aussi humble que la

(1) Choisy. *Mémoires.*

(2) *Bulletin du Comité historique*, 1849, p. 105.

femme du surintendant était fière et insolente (1). » Elle épanchait ses inquiétudes auprès du père Vincent de Paule qui lui répétait souvent : « Donnez à Dieu la mère et l'enfant. » Quand La Forêt, terminant sa tournée de famille, lui annonça brusquement l'arrestation de son fils, elle tomba à genoux : « Je vous remercie, mon Dieu, je vous avais toujours demandé de faire son salut, en voici le chemin. »

A Belle-Isle, un simple lieutenant des gardes nommé Sezan avait pris possession de Palais. Le commandant La Haye des Noyers, instruit de l'ordre royal, répondit sans hésitation qu'il obéirait conformément aux instructions de son seigneur Fouquet. Deux jours après, Fourille, commandant les mousquetaires, arrivait avec 150 soldats et l'ancienne garnison était relevée aussi pacifiquement, aussi courtoisement, que s'il se fut agi d'une parade à la garde montante (2). D'ailleurs, toutes ces amitiés, dont Fouquet faisait tant de compte dans son plan de défense et auxquelles il n'avait pu songer à faire appel, s'étaient effondrées en même temps que sa puissance. Ceux qui s'intéressaient encore à lui se sentaient trop menacés pour oser parler. Gourville, saigné de 500 000 livres par Colbert, avait pris la fuite et s'était réfugié en Poitou (3). Saint-Evremond s'était exilé. D'autres, retournant brusquement leur veste, comme Gesvres, exprimèrent le regret de n'avoir point été choisis par le roi pour arrêter leur ami (4). Seul, Pierre Chanut, ancien ambassadeur en Suède et en Hollande, écrivit à Colbert pour présenter une sorte de défense du surintendant, qui est, disait-il, tout entier dans la bonté

(1) Choisy. *Mémoires*, p. 590.

(2) Fouquet. *Défenses*, IX, p. 6.

(3) Brienne. *Mémoires*, II, p. 208. Avant de partir, il se fit autoriser à prêter 2 000 pistoles à Mme Fouquet. Les scellés mis sur ses papiers n'avaient rien produit puisqu'il les avait épurés. Il rendit sans doute d'autres services à Colbert.

(4) Brienne. *Mémoires*, II, p. 207.

du roi. « Si j'étais, disait-il, en état de le servir pour le démêlé de son domestique, lequel j'estime être dans un abîme effroyable, j'aurais la hardiesse d'en demander la permission et de continuer avec lui une amitié innocente. » (1) Les financiers étaient consternés. C'étaient leurs créances irrécouvrables, car l'arrestation du surintendant avait pour conséquences sa ruine et la perte de leur gage; c'était aussi l'avènement d'un régime qui, sans doute, paierait les dettes du passé par des amendes et des confiscations. Les poètes, les gens de lettres, les protégés de tous genres, comblés des dons de la générosité du surintendant, laissèrent quelque temps sommeiller les témoignages de leur reconnaissance. Seul, le pauvre petit journaliste Loret, osa dès le 10 septembre, protester de sa sympathie pour Fouquet qui,

A toujours paru bon et sage

ajoutant que s'il pouvait

De son sort adoucir la rigueur,
Il le ferait de tout son cœur (2).

Les flatteurs de Séguier, ceux de Colbert, affirmèrent à leurs patrons que ce coup de maître du roi lui attirerait beaucoup de bénédictions de ses peuples. « La nouvelle, écrivait Berryer à Colbert, a bien surpris du monde et n'en a pas autant affligé qu'on aurait pu croire... Jamais affaire n'a fait autant d'éclat que celle-là en France (3). » Le peuple

(1) Ravaisson. *Archives de la Bastille*, I, 361.

(2) *La Muse historique*, III, p. 401.

(3) Ravaisson. *Archives de la Bastille*, I. Berryer joua un rôle très important dans le procès et fut chargé par le roi, selon l'expression du chancelier Séguier, « de voir et de solliciter en particulier les membres de la Chambre de justice et de leur faire entendre ce qui était dans l'intérêt de Sa Majesté ». D'Ormesson et plusieurs autres commissaires le qualifièrent nettement de faussaire.

saluait dans l'arrestation la fin de ses souffrances. Comme les mousquetaires de d'Artagnan arrivaient à Angers, encadrant le carrosse du prisonnier sur lequel ils veillaient jalousement, les gens du faubourg leur criaient : « Ne craignez pas qu'il s'échappe. Nous l'étranglerions plutôt de nos mains. » On ne devait pas tarder à rabattre de ces illusions (1).

(1) *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 99.

VI

Le Procès.

son arrivée à Fontainebleau, Louis XIV dut, avant tout, se préoccuper d'emprunter deux millions de livres au duc de Mazarin et tout autant à Herwarth. Au point de vue de l'administration, il acceptait le plan de Colbert qui consistait à annuler les contrats en cours, à payer ses dettes non en argent, mais en rentes et à établir une une Chambre de justice. C'était, en somme, une banqueroute partielle, décidée et absoute en vertu de la loi du plus fort, en même temps qu'une Chambre de justice fournirait le moyen, si l'on avait des magistrats souples, de reprendre aux financiers, de gré ou de force, tout ce qu'il plairait au roi d'extorquer. Le conseil des finances, qui remplaçait la surintendance, ne montra pas beaucoup d'ardeur, malgré l'approbation royale, à adopter dans son ensemble le plan de Colbert.

Celui-ci dirigea en personne les inventaires des papiers trouvés dans les différentes demeures de Fouquet. Quels que fussent les documents saisis, les procès-verbaux s'abstinrent de les décrire. Colbert emportait ce qui lui convenait ou le confiait au greffier Foucault et quand il était absent, les commissaires qu'il avait choisis, MM. de Lauzon, de Lafosse et Poncet (1) lui faisaient communiquer les pièces, dont il n'était fait aucun usage que par son avis. « Monsieur Poncet, lui écrivait Foucault le 3 Octobre 1661, s'est chargé de quelques pièces pour vous

(1) MM. de Lauzon et de Lafosse étaient conseillers d'Etat; Poncet conseiller au Parlement.

faire voir et entre autres d'une lettre, que l'on n'a pas jugé devoir être inventoriée (1) ». Inventoriée, cela veut dire non pas décrite mais mise en liasse, sans cote indiquant le nombre des pièces, et jetée dans de grands sacs étiquetés.

Guillaume de Lamoignon.
Composition et gravure de Nicolas de Poilly.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

A quoi bon, d'ailleurs, se préoccuper de documents « qui ne regardaient ni la succession, ni les créanciers »? Cette expression du commissaire Lafosse (2), qui indiquait fort bien que l'on considérait Fouquet non seulement comme condamné mais comme mort, marque bien les dispositions des gens qu'employait Séguier.

(1) B. Nat. *Mss. Colbert.* 103.
(2) Ravaisson. *Archives de la Bastille*, I, p. 367.

Dans la séance du 20 septembre, où l'on trouva le projet de défense rédigé par Fouquet, Colbert mit la main sur le document, le laissa sous son scellé entre les mains de Foucault et partit pour Fontainebleau. Le lendemain, il ne reparut pas et ce ne fut que le 22 septembre que l'on inscrivit dans l'inventaire le papier trouvé deux jours avant (1). Le 23 septembre, Colbert envoyait un maréchal des logis de mousquetaires prendre possession des pièces inventoriées à ce jour (2). Les commissaires estimèrent qu'il fallait obéir au roi. Ils réunirent donc tous les documents demandés qui étaient de trois sortes : papiers de finances, pièces regardant la conduite particulière du surintendant, « lettres missives presque toutes sans signatures et en des termes qui ne peuvent servir qu'à déshonorer quelques femmes pour leur trop grande liberté ». Les commissaires se permettaient d'observer que la chute du surintendant menait grand bruit dans toute la France et particulièrement dans Paris où l'on parle dans toutes les assemblées « que ledit Colbert qui n'est pas tenu pour le meilleur ami qu'eût l'accusé, est venu prendre les actes qui pouvaient servir à sa justification ». C'est qu'il s'était passé à Saint-Mandé quelque chose qui avait sans doute frappé les commissaires. Le 7 septembre, quand on avait mis les scellés, les deux maîtres des requêtes, qui avaient trouvé les gardes du corps occupant cette résidence, avaient noté que dans le cabinet de Fouquet, il y avait sur le bureau quelques papiers de nulle conséquence. Or, après la première séance de travail avec Colbert, alors que le procès-verbal officiel ne faisait mention de la découverte d'aucune pièce importante, Poncet, rentré à Paris, prévenait Séguier par dépêche « qu'il y avait sur le bureau un écrit signé des adjudicataires des gabelles du bail précédent, par lequel ils s'obligeaient de payer, par an, à une personne dont le nom est en blanc, la somme de 120 000 livres » et portant en marge

(1) Ravaisson, *Archives de la Bastille*, I, 368.
(2) *Défenses*, IV, p. 395.

mention de paiement aux échéances (1). Les commissaires chargèrent Poncet de porter non à Colbert, mais au roi, les pièces cachetées et le cahier paraphé de la main de Colbert. « Le roi rendra ou renverra le tout en faisant connaître sa volonté. » Les papiers présentés au roi, Louis XIV ne parut s'intéresser qu'au projet de défense qu'il restitua quelques jours après à Poncet. Le tout fut rapporté à Saint-Mandé, à l'exception des lettres de femmes qui « n'allaient qu'à les décrier ». Il semble seulement que pendant la suite des travaux des commissaires, Foucault ait été chargé du rôle de contrôleur préventif de l'inventaire. « Je vous envoie deux pièces, écrit-il le 27 septembre à Colbert, l'une est une lettre que j'ai cru devoir être de la main de la belle-sœur de M. Fouquet. Nos messieurs ne l'ont observée ni connue..... Comme elles ne sont ni paraphées ni inventoriées, vous en disposerez comme il vous plaira (2). » Le 28 septembre grand émoi. Le commissaire Lafosse a trouvé une lettre de femme relative à une intrigue d'amour concernant une fille de la reine et où il est fait allusion « à tout ce qui se passa » entre le roi et Madame. « Je tremble à vous écrire ceci, mande Lafosse à Séguier et je crus qu'il fallait faire une grande considération sur cette lettre, que M. Poncet mit à part pour en avertir M. Colbert. Je sais bien que ce serait une chose à dire plutôt par vous à la reine-mère qui voudrait, indubitablement, que la lettre fut supprimée sans aller jusqu'au roi. » Colbert classa la lettre avec celles que Poncet avait récemment laissées à Fontainebleau.

Les papiers, gardés par Colbert, ne tardèrent pas à faire plus de bruit encore que le procès. Mlle de Menneville, qui venait de voir Damville mourir, fiancé récalcitrant, en habit de capucin, en fut perdue de réputation. Elle dut

(1) Fouquet. *Défenses*, IV, p. 182. *Cabinet historique*. 1865, p. 115. — Fouquet a soutenu dans ses *Défenses*, avec quelque apparence de raison, que si cette pièce s'était trouvée sur son bureau après la visite de Colbert, elle n'avait pu y être apportée que par lui qui était le dépositaire des papiers du Cardinal.

(2) Ravaisson. *Archives de la Bastille*, I, p. 376.

quitter la Cour et se retirer dans un couvent où elle mourut jeune (1). Une autre femme de la Cour fut éclaboussée par les racontars du moment. C'était la marquise de Sévigné, qui se trouvait alors en Bretagne. On fit courir des lettres d'elle du style le plus scabreux. Bussy Rabutin, son cousin, brouillé avec elle, s'en expliqua avec Le Tellier. Les vraies lettres étaient les plus honnêtes du monde. La reine-mère affirmait que « l'on n'avait pas trouvé de lettres de Sévigné, » c'est-à-dire sans doute, pas de lettres blâmables. Il continua à circuler des copies de ce que l'on appelait la cassette du surintendant, et, dans les propos de Paris, on allait jusqu'à représenter Fouquet comme tenant registre des sommes qu'il avait versées à ses maîtresses (2). En même temps, on faisait courir des notes sur le personnel judiciaire, qui figuraient dans les papiers de l'ancien procureur général. Ces indiscrétions n'avaient pas évidemment pour but de lui faire des amis au Parlement, et elles contribuèrent peut-être, pour une bonne part, à enrayer pendant la fin de l'année 1661, le mouvement d'opinion qui se créait en sa faveur.

Colbert, un peu déçu de la médiocrité des trouvailles faites dans les saisies, avait espéré trouver meilleure pâture dans les registres des trésoriers de l'Epargne. On les saisit et on en confia l'étude à Berryer, transformé en secrétaire du Conseil, grâce à la charge confisquée sur Gourville. Comme il était impossible de charger officiellement Berryer, qui n'était pas magistrat, de la direction d'une instruction, ce fut M. Pussort, oncle de Colbert, qui fut délégué à la direction des recherches. C'était un homme violent, irritable, grincheux, féroce, d'un naturel peu

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, II, p. 86. M. Lair se pose en défenseur de la vertu de Mlle de Menneville. N'avait-il pas lu les papiers de la cassette du *fond Baluze*?

(2) La plupart de ces papiers se trouvent dans les *Manuscrits* Conrart à la Bibliothèque de l'Arsenal. Tout au contraire, les deux volumes du *fond Baluze*, appelés improprement *Papiers de la Cassette de Fouquet*, ne sont composés que d'originaux.

sociable, emporté dans ses préventions, mais instruit et vraiment savant (1).

Tandis qu'il étudiait les registres, son neveu Colbert préparait la création de la Chambre de justice. On en confia la présidence à Lamoignon, dont on estimait qu'on « pouvait espérer tous les offices qui ne le commettent point ». A côté de lui devaient siéger le chancelier Séguier, le Président de Nesmond, les conseillers Brilhac et Catinat, les maîtres des requêtes Poncet, Boucherat et Voisin. Enfin, on empruntait à la Cour des comptes Pussort et Louvois, jeune conseiller au Parlement de Metz et fils de Le Tellier. Dans le plan primitif, on demandait le reste des conseillers aux Parlements de province; la majorité appartenait à ceux-ci. Lamoignon, défenseur des prérogatives du Parlement de Paris, obtint l'adjonction à la Chambre des conseillers Renard et Fayet et des maitres de requêtes Besnard de Rezé et Lefèvre d'Ormesson. Le procureur général devait être Talon, magistrat dont Lamoignon faisait grand cas, mais, qu'il savait ennemi acharné de Fouquet. Enfin, Foucault avait rendu trop de services au moment des perquisitions, il en promettait trop dans l'avenir, pour que Colbert ne lui confiât pas le greffe.

Le difficile était de se mettre à la besogne. Talon, naturellement paresseux, s'adjoignit deux avocats, qu'il chargea de débrouiller pour lui cette grande affaire. Ils s'appelaient Gomont et Ravière. Gomont était un homme scrupuleux, prudent et qui prit très au sérieux le travail qui lui était confié. « Je n'ai point de part à ce qui a précédé ce jour, écrivit-il en tête de son journal, le 4 janvier 1662; s'il y a du bien, je n'y ai point participé, et s'il y a du mal, on ne doit point me l'imputer. » Il se préoccupa tout d'abord d'établir la juridiction de la Chambre contre M. Fouquet. C'était un souci qui paraissait bien superflu à ses patrons. Ne suffisait-il pas que la Chambre décidât qu'il serait in-

(1) Opinion de Lamoignon, citée par Clément (*Histoire de Colbert*, p. 133).

formé? Elle statua que Poncet et Renard, accompagnés du greffier Foucault, interrogeraient l'inculpé.

Depuis son arrestation, Fouquet après un séjour au château d'Angers, avait été transféré à Amboise. Malade, passant soixante heures sur soixante-douze à trembler de fièvre, le malheureux avait supplié Le Tellier de lui obtenir la conversion de sa prison en un exil. On lui avait accordé l'unique assistance de son médecin Pecquet. Puis, au milieu de la populace lui chantant pouilles, on l'avait conduit d'Amboise à Vincennes où bientôt d'Artagnan était venu le retrouver en qualité de gouverneur et de geôlier. C'est là que le 4 Mars, Poncet et Renard, suivis du greffier Foucault, vinrent interroger le prisonnier. Poncet était un peu parent de Fouquet. Il était bien une des créatures du chancelier, mais il possédait des regrats, c'est-à-dire des droits acquis à bon marché. Renard était mieux noté encore. Quant à Foucault, inconnu pour Fouquet, ce n'était qu'un greffier sans conséquence. Après six mois d'incarcération et de secret, le prisonnier ne pouvait faire que bon accueil aux juges chargés de l'interroger. C'était Poncet surtout qui prenait la parole. Renard l'assistait simplement, gardant l'attitude d'un homme modeste qui n'est pas « dans le secret ». L'interrogatoire était conçu de telle sorte qu'aucune inculpation n'y paraissait de façon précise. Le 23 mars, il prit fin, sur la revendication de Fouquet de son droit de se pourvoir par devers le roi et la demande d'un conseil non suspect. Malgré le secret, les nouvelles de l'interrogatoire avaient transpiré au dehors. Elles inquiétaient ses amis qui estimaient que la seule chance de salut pour le surintendant, c'était de gagner du temps. Leurs appréciations s'appuyaient victorieusement sur l'évolution qu'avaient subie les esprits depuis le jour de l'arrestation. Dans la Chambre de justice, qui importait seule, le revirement était déjà considérable. Lamoignon, en voyant l'animosité avec laquelle s'exprimait Louis XIV, avait estimé que la jalousie l'emportait vraiment trop loin. Il ne *pensait pas*, d'ailleurs, qu'un magistrat pût approuver le

Vue et perspective du Château de Vincennes, du côté de l'entrée du parc.
Dessiné et gravé par P. Brissaut. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

système de Colbert qui faisait si bon marché des contrats convenus pour être la loi des parties. Cela lui paraissait et contre les principes et contre l'équité. Boucherat, qui avait un très grand empire sur lui, lui rapporta un jour l'avis du Maréchal de Turenne qui était le même, et, dès lors, il se forma dans la Chambre de justice, un groupe d'opposition, dans lequel figurèrent, dès le premier jour, tous ceux qui refusaient à se laisser entraîner à des jugements de parti pris. C'étaient Besnard de Rézé, Brilhac, Renard, appartenant tous à ce que l'on appelait le parti des dévots, gens sur qui leurs confesseurs, séculiers ou réguliers, jésuites ou jansénistes, avaient une certaine autorité.

Or, les Jésuites c'étaient les anciens maîtres de Fouquet, ses protégés de la veille, gens qui n'ont point l'habitude de lutter en face avec le pouvoir, mais qui, dans les batailles graves, se terrant, apportent l'appui de leurs mines et de leurs contre-mines à ceux qui ont leur sympathie. Les jansénistes, qui avaient moins de motifs de reconnaissance pour Fouquet, suivaient en le défendant leurs sympathies personnelles et celles du salon du Plessis Guénegaud où leur esprit régnait victorieusement. Colbert, qui sentait se former un noyau d'indépendance relative dans la Chambre de justice, se préoccupa, dès lors, de presser l'affaire. Un jour qu'il essayait de pressentir l'opinion de Lamoignon, il en reçut cette réponse, qu'un juge ne donne son avis que sur les lys, c'est-à-dire sur son siège.

Dès ce jour, il ne songea plus qu'à se débarrasser de « ce dévot » qui vraiment se montrait trop peu maniable. Il craignait, par-dessus tout, l'influence de l'opinion que les courageuses défenses de Pellisson, répandues par des imprimeries clandestines, commençaient à agiter.

La procédure s'enrichissait de l'interrogatoire des commis, des financiers, des trésoriers de l'Epargne, et, quand on les eût entendus, on en revint à Fouquet. De nouveau, *Poncet* et Renard retournèrent à Vincennes. Fouquet, lon-

ıent interrogé (1), réclamait toujours un arrêt sur son natoire de compétence et renouvelait ses protesta- contre la présence de Talon et de Voisin parmi ses ;. Enfin, vers lieu de juin, Chambre, ; lecture des :s, arrêta que quet serait *nmandé* (2). :commissaire t émit l'avis convenait de donner un ;eil. Cette on souleva véritable ête de la part

Portrait gravé par Thomassin.
En frontispice des *Œuvres* de Barthélemy Auzanet. (Bibliothèque Nationale. Imprimés).

Joseph Fou- écrivait à Sé- à propos d'un ;s interroga- s étranges: ıseigneur, vo- révoyance est nquable; Mon- 'oncet a trouvé : *de vraisem-* : dans tout ce ui a dit ce ureux, qu'a- 'avoir exami- ıt le jour avec l'application abileté dont il est capable, *il a jugé qu'il était plus à pro- e n'en rien rédiger par écrit que de donner matière à de 'les longueurs si préjudiciables aux affaires. L'on vous rendra, igneur, compte de tout et si la conduite qu'on a tenue n'est : votre approbation, les choses sont encore entières et en état réglées par vos ordres.* » (Clément, *Histoire de Colbert*, p. 133.)

Recommander un prisonnier, c'était s'opposer à sa mise en ;; cela équivalait à un mandat de dépôt judiciaire.

des amis de Colbert. Mais Lamoignon protesta en faveur des droits de la défense et Lefèvre d'Ormesson déclara qu'on devait donner à Fouquet les moyens d'écrire. Le 5 octobre, le procureur général Talon conclut à *l'appointement*, c'est-à-dire à ce que l'affaire fut mise au point pour être jugée. C'était le début de la seconde phase de l'instruction. Alors, on nommait un rapporteur, qui devait examiner le système d'attaque du Procureur et le système de défense des avocats. Au criminel, l'appointement était une forme qui n'était pas nécessaire. Lamoignon le fit observer, en se rangeant toutefois à l'avis du Procureur Général, parce qu'il envisageait, disait-il, surtout la question des restitutions pécuniaires qui étaient en cause. Au point de vue du but poursuivi, Talon avait certainement fait une grande maladresse. Ce qui y avait poussé, c'était la convoitise de Colbert qui, croyant Fouquet solvable, suivant l'affirmation de Foucault, espérait obtenir condamnation pour 8 à 900.000 livres. Il était d'usage que l'accusé pût récuser pour la fonction de rapporteurs les juges qui lui paraissaient suspects. Comme Fouquet n'avait pas été admis à conférer avec des conseils, sa mère et sa femme voulurent exercer son droit de récusation à sa place et le firent porter sur Lefèvre d'Ormesson et Le Cornier de Sainte-Hélène. L'un travaillait depuis plusieurs mois avec Berryer; l'autre passait pour lié d'intérêts avec lui. Prévenu de cette récusation, Colbert et Le Tellier résolurent que le roi désignerait d'Ormesson et Saint-Hélène comme les rapporteurs du procès. Vainement, Lamoignon essaya de résister. Il fut mandé à la Cour. Il représenta qu'il s'était toujours fait une loi de ne pas donner aux parties les rapporteurs qu'elles demandaient et de ne pas leur imposer ceux qu'elles excluaient. « Dites que c'est moi qui vous l'ai commandé », répliqua le roi. Lamoignon se retira et hésita encore plusieurs jours. On ne désobéissait pas à Louis XIV. Le magistrat se souvint que les désirs du pouvoir sont des lois; il réfléchit d'autre part que Saint-Hélène et Ormesson avaient réputation de magistrats

intègres et, après six jours de résistance, il nomma rapporteurs les deux commissaires désignés par le roi. « Ce n'a pas été sans quelques contestations », écrivait Foucault à Colbert (1).

Par contre, Lamoignon tint bon pour que la défense fut assurée par les deux avocats qu'avaient choisis les dames Fouquet. C'étaient deux sommités du barreau, Lhoste qui avait été bâtonnier et Auzanet qui passait 70 ans, mais dont rien n'égalait la rectitude de jugement et la droiture de cœur. Ils trouvèrent en Fouquet un client qui savait à merveille se défendre lui-même, à qui le secret n'avait rien fait perdre de sa lucidité et de sa présence d'esprit. Mis au courant par ses défenseurs de tout ce qui intéressait son affaire, Fouquet se mit à écrire, dès lors, ses premières défenses. Cependant, à la Chambre de justice, on perdait le temps en escarmouches. Talon, éperdûment amoureux de la maréchale de L'Hôpital, multipliait les fautes de procédure. Ses amours n'étaient un secret pour personne, car les recueils du temps font maintes allusions à Françoise Mignot :

Veuve d'un illustre époux,
Vous nous la donnez bonne,
Quand vous faites les yeux doux
A ce grand pédant qui vous talonne.

Le grand pédant en perdait l'esprit. Tout entier au désir de plaire, il ne travaillait plus, et, quand il travaillait, il brouillait tout. « Le sieur Colbert, qui me considère comme une proie » faisait payer à la Maréchale le traitement arriéré de son mari pour être agréable à Talon. Les deux compères se mettaient d'accord pour évincer Lamoignon. Il leur fallait un compère. Ce fut le chancelier Séguier. Séguier avait été fort mal avec Omer Talon. « Il se trouva, notait celui-ci dans ses *Mémoires*, dans la haine publique, tant à cause qu'il avait été établi dans cette charge par défunt M. le cardinal de Richelieu, aux volontés duquel il

(1) B. Nat. *Mss. f*ds 7628.

avait déféré absolument, comme aussi parce qu'il s'était extraordinairement enrichi. » Sa femme avait eu la réputation d'une galante (1).

Elle contrefait la bigote,

disait une Mazarinade.

Assaisonnant ses voluptés
D'eau bénite et de charité.
Son mari caresse les moines;
Elle caresse les chanoines
Et fait avec chacun d'eux
Ce que l'on peut faire étant deux (2).

On disait qu'elle avait longtemps entretenu le comte d'Harcourt et que Séguier, incorruptible personnellement, n'avait ni pu ni voulu l'empêcher de grapiller à côté de lui. Cette honnête dame avait un caractère du diable et Séguier passait pour aller se consoler avec des grisettes, parmi lesquelles il était connu sous le surnom de Pierrot. C'est pourquoi Arnaud d'Andilly dira de lui que c'était « Pierrot métamorphosé en Tartufe ». Séguier s'offrit à reprendre la présidence de la Chambre de justice. Restait à débarquer Lamoignon. Colbert y employa le roi, qui, le 6 décembre, fit entendre à Lamoignon qu'il ne pouvait suffire au double travail du Palais et de la Chambre de justice. Le Président comprit. Il cessa de paraître à la Chambre, mais il y laissa son esprit et le parti de la résistance ne fut pas, en somme, affaibli par son éloignement.

Fouquet continuait d'écrire et de publier ses *Défenses*. Elles produisaient beaucoup d'effet dans le public. Même d'anciens adversaires, comme Guy Patin qui fréquentait chez Lamoignon, se mettaient à témoigner dans leurs conversations et leurs correspondances, l'intérêt qu'ils prenaient à sa cause. Talon s'était décidé à abandonner la plupart des points que l'on avait crus établis par le travail de

(1) *Mémoires d'Omer Talon*, collection Michaud, t. XXX, 95.
(2) *La Milliade*.

Berryer. D'Ormesson commença son rapport le 10 avril 1663. Il examina d'abord la première production de Talon. Puis, il passa à celle de Fouquet qui l'occupa de longs mois. Le 30 mai, la Chambre de justice était transférée à l'Arsenal et quelques jours après, 300 mousquetaires amenaient Fouquet de Vincennes à La Bastille. D'Artagnan était confirmé dans sa charge de gardien du prisonnier.

Denis Talon.
Portrait par Nanteuil.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Une vérification de pièces voyait s'écrouler toute l'accusation de péculat et de malversation. C'étaient deux années de procédure de perdues. Pour contrebalancer les chances, on fit saisir les *Défenses* de Fouquet qui produisaient trop d'effet dans le public. « Il court ici, disait Guy Patin, un gros factum pour lui, in-quarto dans lequel se voient d'étranges choses. Ses amis ont grand'peur pour lui et ont raison ce me semble. » Colbert, furieux des néfastes résultats de la procédure paperassière dans laquelle s'était engagé Talon, le visitait par ordre du roi, le 26 novembre, pour le prévenir que les affaires du Parlement désirant sa présence, on avait résolu

de le dispenser de la Chambre de justice. C'était une disgrâce déguisée. Il fut même un instant question de l'exiler à Brisach, mais il avait été mêlé à trop de tripotages pour ne pas être devenu personne intangible. Sa mère, femme d'une vertu terrible, se chargea du châtiment en lui imposant, sous sa férule, une vie d'amers repentirs, jusqu'à son mariage avec Mlle Favier du Boulay.

Chamillart, qui le remplaça, était maître de requêtes et venait d'être commis à la recherche de prétendues malversations pratiquées à la forêt de Compiègne par le grand maître des Eaux et Forêts. Un de ses premiers actes fut d'essayer d'amener d'Ormesson à faire cause commune avec lui. Le rapporteur se mit aussitôt sur la défensive. On le prenait pour plus naïf qu'il n'était.

Fouquet s'était inscrit en faux contre deux procès-verbaux rédigés par Pussort et Voisin. Jusque là, la plupart des rapports de d'Ormesson relatifs à des questions de procédure avaient paru défavorables au surintendant. Cette fois, il estimait qu'il fallait une vérification en présence de Fouquet. C'est dans ces conditions que le 26 janvier 1664, accompagné de Chamillart et de Foucault, il se trouva pour la première fois, depuis sa disgrâce, en face de Fouquet. Il admira le calme, la présence d'esprit du prisonnier, parlant librement, sans ressentiment, de son procès comme s'il s'agissait des affaires d'un autre. Dans cette première séance et dans celle qui suivit, Chamillart se montra maladroit, grossier, sans éloquence. Fouquet, grave et un peu narquois, semblait assister en spectateur aux débats qui s'allumaient sans cesse entre le procureur et le rapporteur. A la fin, d'Ormesson se fâcha. « Je n'admets pas qu'on me donne le fouet tous les matins. M. de Chamillart est une manière de correcteur que je ne souffrirai pas. »

Autant Chamillart perdait à être vu de près, autant les actions de Fouquet montaient dans l'esprit du rapporteur. Maintenant qu'il possédait à fond l'affaire, il voyait, d'une part, des irrégularités de procédure que l'aveuglement de la passion et la négligence ne suffisaient peut-être pas à

La Justice royale et les Maltôtiers.
Gravure d'Ismael Varloken, 1661. (Bibliothèque Nationale, Collection Hennin.)

expliquer; de l'autre, des fautes de formes beaucoup plus que des erreurs de fond. Il cherchait des crimes et ne les trouvait pas. Fouquet répondait à merveille. Ses explications étaient plausibles, judicieuses, fondées en preuves. Peut-être sur certains points restait-il quelques nuages, mais le doute ne doit profiter qu'à l'accusé. Le magistrat doit rechercher la vérité. Le rapporteur n'est pourtant ni un accusateur ni un dénonciateur. C'était à Chamillart d'apporter la preuve des faits délictueux et d'Ormesson l'en jugeait chaque jour plus incapable. Certes, ce n'était pas dans ces dispositions d'esprit à l'égard de Fouquet qu'il avait entrepris sa tâche. Il avait des préventions, contre lesquelles il avait eu à lutter, notamment ce sentiment très humain qui résultait de la tentative de récusation faite par la famille. L'éloignement de Lamoignon, le mécontentement qu'éprouvait un homme pour lequel il avait le plus grand respect, l'avis de son curé qui avait été le confesseur demandé par Fouquet et qu'on n'avait pas laissé pénétrer jusqu'à lui, ses amitiés et ses habitudes de vivre, qui le rangeaient dans la cabale des dévots, avaient eu aussi leur part dans son évolution. A certains moments, il devait même se demander s'il ne s'était pas abusé toute sa vie sur des hommes qui lui semblaient au moins se déshonorer par leur platitude. La marquise de Sévigné, qui fréquentait la Cour, cherchant à y plaire pour mieux établir sa fille, n'avait pas encore entrepris le siège du rapporteur. Mais Turenne, qui estimait que Séguier se conduisait comme un « homme sans honneur et prostitué » ne déclarait-il pas à qui voulait l'entendre qu' « on avait fait la corde si grosse qu'on ne pouvait plus la serrer pour étrangler M. Fouquet ». « Il faudra, disait-il, le claquemurer à Pignerol sans jugement. On ne trouvera pas de juges pour prononcer une condamnation à mort (1). » D'autre part, Colbert, pour accélérer le jugement, avait jugé

(1) « M. Colbert, disait Turenne, a plus d'envie que M. Fouquet soit pendu et M. Le Tellier plus de peur qu'il ne le soit pas. » (Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, II, p. 177.)

à propos d'aller porter au père de Lefèvre d'Ormesson les plaintes du roi contre les lenteurs du rapporteur : « Un sermon ordinaire dure une heure, répliqua le vieillard, mais un prédicateur, s'il prêche la passion, n'est pas trop long parlant trois heures. » Et comme Colbert insistait, parlant de Fouquet dont « la fortune était abîmée » et du roi qui « tenait toutes grâces dans ses mains », le vieux serviteur de la monarchie se redressa. « Nous avons peu de biens, dit-il, mais ces biens nous viennent de nos pères. » Cette apostrophe, adressée à un ministre descendant d'une famille de marchands de Reims dont le père avait dû quitter cette ville après faillite, était assez rude (1). En même temps qu'on essayait d'intimider d'Ormesson, on évinçait Boucherat qui représentait trop dans la Chambre et Lamoignon et Turenne.

Puis, sous prétexte que la Cour se transportait à Fontainebleau et qu'il convenait d'assurer la sûreté de la Chambre de justice, en la faisant siéger dans le voisinage de la Cour, on emmenait Fouquet à Moret. C'était un prétexte pour éloigner l'accusé de ses conseils. On prétendait que d'Artagnan assistât à leurs conférences. Le procédé réussissait mal. Poussé à bout, Fouquet s'inscrivait en faux et en détournement de pièces contre Colbert. Signe avant-coureur des dispositions de la Chambre, elle adoptait les conclusions de d'Ormesson qui se refusait à croire aux actes imputés à Colbert, mais demandait que la requête fut jointe au procès, car « peut-être les faits paraîtraient-ils un jour si considérables qu'il deviendrait nécessaire de les relever ».

(1) Une chanson satirique disait :

Colbert avait un grand-père,
Qui n'était pas si puissant
Ni si riche que son père,
Mais qui vivait plus content.
Il portait sous son aisselle
Une ravissante vielle
Qui, du son de ses accords,
Lui tirait la faim du corps, etc.

système de Colbert qui faisait si bon marché des contrats convenus pour être la loi des parties. Cela lui paraissait et contre les principes et contre l'équité. Boucherat, qui avait un très grand empire sur lui, lui rapporta un jour l'avis du Maréchal de Turenne qui était le même, et, dès lors, il se forma dans la Chambre de justice, un groupe d'opposition, dans lequel figurèrent, dès le premier jour, tous ceux qui refusaient à se laisser entraîner à des jugements de parti pris. C'étaient Besnard de Rézé, Brilhac, Renard, appartenant tous à ce que l'on appelait le parti des dévots, gens sur qui leurs confesseurs, séculiers ou réguliers, jésuites ou jansénistes, avaient une certaine autorité.

Or, les Jésuites c'étaient les anciens maîtres de Fouquet, ses protégés de la veille, gens qui n'ont point l'habitude de lutter en face avec le pouvoir, mais qui, dans les batailles graves, se terrant, apportent l'appui de leurs mines et de leurs contre-mines à ceux qui ont leur sympathie. Les jansénistes, qui avaient moins de motifs de reconnaissance pour Fouquet, suivaient en le défendant leurs sympathies personnelles et celles du salon du Plessis Guénegaud où leur esprit régnait victorieusement. Colbert, qui sentait se former un noyau d'indépendance relative dans la Chambre de justice, se préoccupa, dès lors, de presser l'affaire. Un jour qu'il essayait de pressentir l'opinion de Lamoignon, il en reçut cette réponse, qu'un juge ne donne son avis que sur les lys, c'est-à-dire sur son siège.

Dès ce jour, il ne songea plus qu'à se débarrasser de « ce dévot » qui vraiment se montrait trop peu maniable. Il craignait, par-dessus tout, l'influence de l'opinion que les courageuses défenses de Pellisson, répandues par des imprimeries clandestines, commençaient à agiter.

La procédure s'enrichissait de l'interrogatoire des commis, des financiers, des trésoriers de l'Epargne, et, quand on les eût entendus, on en revint à Fouquet. De nouveau, Poncet et Renard retournèrent à Vincennes. Fouquet, lon-

guement interrogé (1), réclamait toujours un arrêt sur son déclinatoire de compétence et renouvelait ses protestations contre la présence de Talon et de Voisin parmi ses juges. Enfin, vers le milieu de juin, la Chambre, après lecture des pièces, arrêta que Fouquet serait *recommandé* (2). Le commissaire Fayet émit l'avis qu'il convenait de lui donner un conseil. Cette opinion souleva une véritable tempête de la part

Portrait gravé par Thomassin.
En frontispice des *Œuvres* de Barthélemy Auzanet.
(Bibliothèque Nationale. Imprimés).

(1) Joseph Foucault écrivait à Séguier à propos d'un de ces interrogatoires étranges: « Monseigneur, votre prévoyance est immanquable; Monsieur Poncet a trouvé *si peu de vraisemblance* dans tout ce que lui a dit ce malheureux, qu'après l'avoir examiné tout le jour avec toute l'application et l'habileté dont il est capable, *il a jugé qu'il était plus à propos de n'en rien rédiger par écrit que de donner matière à de nouvelles longueurs si préjudiciables aux affaires. L'on vous rendra, Monseigneur, compte de tout et si la conduite qu'on a tenue n'est pas de votre approbation, les choses sont encore entières et en état d'être réglées par vos ordres.* » (Clément, *Histoire de Colbert*, p. 133.)

(2) Recommander un prisonnier, c'était s'opposer à sa mise en liberté; cela équivalait à un mandat de dépôt judiciaire.

des amis de Colbert. Mais Lamoignon protesta en faveur des droits de la défense et Lefèvre d'Ormesson déclara qu'on devait donner à Fouquet les moyens d'écrire. Le 5 octobre, le procureur général Talon conclut à *l'appointement*, c'est-à-dire à ce que l'affaire fut mise au point pour être jugée. C'était le début de la seconde phase de l'instruction. Alors, on nommait un rapporteur, qui devait examiner le système d'attaque du Procureur et le système de défense des avocats. Au criminel, l'appointement était une forme qui n'était pas nécessaire. Lamoignon le fit observer, en se rangeant toutefois à l'avis du Procureur Général, parce qu'il envisageait, disait-il, surtout la question des restitutions pécuniaires qui étaient en cause. Au point de vue du but poursuivi, Talon avait certainement fait une grande maladresse. Ce qui y avait poussé, c'était la convoitise de Colbert qui, croyant Fouquet solvable, suivant l'affirmation de Foucault, espérait obtenir condamnation pour 8 à 900.000 livres. Il était d'usage que l'accusé pût récuser pour la fonction de rapporteurs les juges qui lui paraissaient suspects. Comme Fouquet n'avait pas été admis à conférer avec des conseils, sa mère et sa femme voulurent exercer son droit de récusation à sa place et le firent porter sur Lefèvre d'Ormesson et Le Cornier de Sainte-Hélène. L'un travaillait depuis plusieurs mois avec Berryer; l'autre passait pour lié d'intérêts avec lui. Prévenu de cette récusation, Colbert et Le Tellier résolurent que le roi désignerait d'Ormesson et Saint-Hélène comme les rapporteurs du procès. Vainement, Lamoignon essaya de résister. Il fut mandé à la Cour. Il représenta qu'il s'était toujours fait une loi de ne pas donner aux parties les rapporteurs qu'elles demandaient et de ne pas leur imposer ceux qu'elles excluaient. « Dites que c'est moi qui vous l'ai commandé », répliqua le roi. Lamoignon se retira et hésita encore plusieurs jours. On ne désobéissait pas à Louis XIV. Le magistrat se souvint que les désirs du pouvoir sont des lois; il réfléchit d'autre part que Saint-Hélène et Ormesson avaient réputation de magistrats

intègres et, après six jours de résistance, il nomma rapporteurs les deux commissaires désignés par le roi. « Ce n'a pas été sans quelques contestations », écrivait Foucault à Colbert (1).

Par contre, Lamoignon tint bon pour que la défense fut assurée par les deux avocats qu'avaient choisis les dames Fouquet. C'étaient deux sommités du barreau, Lhoste qui avait été bâtonnier et Auzanet qui passait 70 ans, mais dont rien n'égalait la rectitude de jugement et la droiture de cœur. Ils trouvèrent en Fouquet un client qui savait à merveille se défendre lui-même, à qui le secret n'avait rien fait perdre de sa lucidité et de sa présence d'esprit. Mis au courant par ses défenseurs de tout ce qui intéressait son affaire, Fouquet se mit à écrire, dès lors, ses premières défenses. Cependant, à la Chambre de justice, on perdait le temps en escarmouches. Talon, éperdûment amoureux de la maréchale de L'Hôpital, multipliait les fautes de procédure. Ses amours n'étaient un secret pour personne, car les recueils du temps font maintes allusions à Françoise Mignot :

Veuve d'un illustre époux,
Vous nous la donnez bonne,
Quand vous faites les yeux doux
A ce grand pédant qui vous talonne.

Le grand pédant en perdait l'esprit. Tout entier au désir de plaire, il ne travaillait plus, et, quand il travaillait, il brouillait tout. « Le sieur Colbert, qui me considère comme une proie » faisait payer à la Maréchale le traitement arriéré de son mari pour être agréable à Talon. Les deux compères se mettaient d'accord pour évincer Lamoignon. Il leur fallait un compère. Ce fut le chancelier Séguier. Séguier avait été fort mal avec Omer Talon. « Il se trouva, notait celui-ci dans ses *Mémoires*, dans la haine publique, tant à cause qu'il avait été établi dans cette charge par défunt M. le cardinal de Richelieu, aux volontés duquel il

(1) B. Nat. *Mss. fds* 7628.

avait déféré absolument, comme aussi parce qu'il s'était extraordinairement enrichi. » Sa femme avait eu la réputation d'une galante (1).

Elle contrefait la bigote,

disait une Mazarinade.

Assaisonnant ses voluptés
D'eau bénite et de charité.
Son mari caresse les moines;
Elle caresse les chanoines
Et fait avec chacun d'eux
Ce que l'on peut faire étant deux (2).

On disait qu'elle avait longtemps entretenu le comte d'Harcourt et que Séguier, incorruptible personnellement, n'avait ni pu ni voulu l'empêcher de grapiller à côté de lui. Cette honnête dame avait un caractère du diable et Séguier passait pour aller se consoler avec des grisettes, parmi lesquelles il était connu sous le surnom de Pierrot. C'est pourquoi Arnaud d'Andilly dira de lui que c'était « Pierrot métamorphosé en Tartufe ». Séguier s'offrit à reprendre la présidence de la Chambre de justice. Restait à débarquer Lamoignon. Colbert y employa le roi, qui, le 6 décembre, fit entendre à Lamoignon qu'il ne pouvait suffire au double travail du Palais et de la Chambre de justice. Le Président comprit. Il cessa de paraître à la Chambre, mais il y laissa son esprit et le parti de la résistance ne fut pas, en somme, affaibli par son éloignement.

Fouquet continuait d'écrire et de publier ses *Défenses*. Elles produisaient beaucoup d'effet dans le public. Même d'anciens adversaires, comme Guy Patin qui fréquentait chez Lamoignon, se mettaient à témoigner dans leurs conversations et leurs correspondances, l'intérêt qu'ils prenaient à sa cause. Talon s'était décidé à abandonner la plupart des points que l'on avait crus établis par le travail de

(1) *Mémoires d'Omer Talon*, collection Michaud, t. XXX, 95.
(2) *La Milliade*.

Berryer. D'Ormesson commença son rapport le 10 avril 1663. Il examina d'abord la première production de Talon. Puis, il passa à celle de Fouquet qui l'occupa de longs mois. Le 30 mai, la Chambre de justice était transférée à l'Arsenal et quelques jours après, 300 mousquetaires amenaient Fouquet de Vincennes à La Bastille. D'Artagnan était confirmé dans sa charge de gardien du prisonnier.

Denis Talon.
Portrait par Nanteuil.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Une vérification de pièces voyait s'écrouler toute l'accusation de péculat et de malversation. C'étaient deux années de procédure de perdues. Pour contrebalancer les chances, on fit saisir les *Défenses* de Fouquet qui produisaient trop d'effet dans le public. « Il court ici, disait Guy Patin, un gros factum pour lui, in-quarto dans lequel se voient d'étranges choses. Ses amis ont grand'peur pour lui et ont raison ce me semble. » Colbert, furieux des néfastes résultats de la procédure paperassière dans laquelle s'était engagé Talon, le visitait par ordre du roi, le 26 novembre, pour le prévenir que les affaires du Parlement désirant sa présence, on avait résolu

de le dispenser de la Chambre de justice. C'était une disgrâce déguisée. Il fut même un instant question de l'exiler à Brisach, mais il avait été mêlé à trop de tripotages pour ne pas être devenu personne intangible. Sa mère, femme d'une vertu terrible, se chargea du châtiment en lui imposant, sous sa férule, une vie d'amers repentirs, jusqu'à son mariage avec Mlle Favier du Boulay.

Chamillart, qui le remplaça, était maître de requêtes et venait d'être commis à la recherche de prétendues malversations pratiquées à la forêt de Compiègne par le grand maître des Eaux et Forêts. Un de ses premiers actes fut d'essayer d'amener d'Ormesson à faire cause commune avec lui. Le rapporteur se mit aussitôt sur la défensive. On le prenait pour plus naïf qu'il n'était.

Fouquet s'était inscrit en faux contre deux procès-verbaux rédigés par Pussort et Voisin. Jusque là, la plupart des rapports de d'Ormesson relatifs à des questions de procédure avaient paru défavorables au surintendant. Cette fois, il estimait qu'il fallait une vérification en présence de Fouquet. C'est dans ces conditions que le 26 janvier 1664, accompagné de Chamillart et de Foucault, il se trouva pour la première fois, depuis sa disgrâce, en face de Fouquet. Il admira le calme, la présence d'esprit du prisonnier, parlant librement, sans ressentiment, de son procès comme s'il s'agissait des affaires d'un autre. Dans cette première séance et dans celle qui suivit, Chamillart se montra maladroit, grossier, sans éloquence. Fouquet, grave et un peu narquois, semblait assister en spectateur aux débats qui s'allumaient sans cesse entre le procureur et le rapporteur. A la fin, d'Ormesson se fâcha. « Je n'admets pas qu'on me donne le fouet tous les matins. M. de Chamillart est une manière de correcteur que je ne souffrirai pas. »

Autant Chamillart perdait à être vu de près, autant les actions de Fouquet montaient dans l'esprit du rapporteur. Maintenant qu'il possédait à fond l'affaire, il voyait, d'une part, des irrégularités de procédure que l'aveuglement de la passion et la négligence ne suffisaient peut-être pas à

La Justice royale et les Maltôtiers.
Gravure d'Ismaël Varloken, 1661. (Bibliothèque Nationale. Collection Hennin.)

expliquer; de l'autre, des fautes de formes beaucoup p que des erreurs de fond. Il cherchait des crimes et ne trouvait pas. Fouquet répondait à merveille. Ses explicati étaient plausibles, judicieuses, fondées en preuves. Pe être sur certains points restait-il quelques nuages, mai doute ne doit profiter qu'à l'accusé. Le magistrat doit chercher la vérité. Le rapporteur n'est pourtant ni un ac sateur ni un dénonciateur. C'était à Chamillart d'appo la preuve des faits délictueux et d'Ormesson l'en jug chaque jour plus incapable. Certes, ce n'était pas dans dispositions d'esprit à l'égard de Fouquet qu'il avait en pris sa tâche. Il avait des préventions, contre lesquell avait eu à lutter, notamment ce sentiment très humain résultait de la tentative de récusation faite par la fami L'éloignement de Lamoignon, le mécontentement qu'épr vait un homme pour lequel il avait le plus grand resp l'avis de son curé qui avait été le confesseur demandé Fouquet et qu'on n'avait pas laissé pénétrer jusqu'à lui, amitiés et ses habitudes de vivre, qui le rangeaient dans cabale des dévots, avaient eu aussi leur part dans son é lution. A certains moments, il devait même se deman s'il ne s'était pas abusé toute sa vie sur des hommes qui semblaient au moins se déshonorer par leur platitude. marquise de Sévigné, qui fréquentait la Cour, cherchant plaire pour mieux établir sa fille, n'avait pas encore ent pris le siège du rapporteur. Mais Turenne, qui estimait Séguier se conduisait comme un « homme sans honneu prostitué » ne déclarait-il pas à qui voulait l'enten qu' « on avait fait la corde si grosse qu'on ne pouvait p la serrer pour étrangler M. Fouquet ». « Il faudra, disait le claquemurer à Pignerol sans jugement. On ne trouv pas de juges pour prononcer une condamnation à mort (1 D'autre part, Colbert, pour accélérer le jugement, avait ju

(1) « M. Colbert, disait Turenne, a plus d'envie que M. Fou soit pendu et M. Le Tellier plus de peur qu'il ne le soit pas. » (J Lair. *Nicolas Foucquet*, II, p. 177.)

à propos d'aller porter au père de Lefèvre d'Ormesson les plaintes du roi contre les lenteurs du rapporteur : « Un sermon ordinaire dure une heure, répliqua le vieillard, mais un prédicateur, s'il prêche la passion, n'est pas trop long parlant trois heures. » Et comme Colbert insistait, parlant de Fouquet dont « la fortune était abîmée » et du roi qui « tenait toutes grâces dans ses mains », le vieux serviteur de la monarchie se redressa. « Nous avons peu de biens, dit-il, mais ces biens nous viennent de nos pères. » Cette apostrophe, adressée à un ministre descendant d'une famille de marchands de Reims dont le père avait dû quitter cette ville après faillite, était assez rude (1). En même temps qu'on essayait d'intimider d'Ormesson, on évinçait Boucherat qui représentait trop dans la Chambre et Lamoignon et Turenne.

Puis, sous prétexte que la Cour se transportait à Fontainebleau et qu'il convenait d'assurer la sûreté de la Chambre de justice, en la faisant siéger dans le voisinage de la Cour, on emmenait Fouquet à Moret. C'était un prétexte pour éloigner l'accusé de ses conseils. On prétendait que d'Artagnan assistât à leurs conférences. Le procédé réussissait mal. Poussé à bout, Fouquet s'inscrivait en faux et en détournement de pièces contre Colbert. Signe avant-coureur des dispositions de la Chambre, elle adoptait les conclusions de d'Ormesson qui se refusait à croire aux actes imputés à Colbert, mais demandait que la requête fut jointe au procès, car « peut-être les faits paraîtraient ils un jour si considérables qu'il deviendrait nécessaire de les relever ».

(1) Une chanson satirique disait :

Colbert avait un grand-père,
Qui n'était pas si puissant
Ni si riche que son père,
Mais qui vivait plus content.
Il portait sous son aisselle
Une ravissante vielle
Qui, du son de ses accords,
Lui tirait la faim du corps, etc.

C'est sur cette décision, que la Chambre de justice rentra à Paris. Le 14 août, d'Artagnan ramena Fouquet à la Bastille. Chemin faisant, à Charenton, le prisonnier put embrasser sa femme et ses enfants, d'Artagnan ayant ralenti la marche du convoi. Le 18 août, Mme Fouquet et sa belle-mère insistaient dans de nouvelles requêtes sur l'inscription en faux et demandaient la récusation de Voisin et Pussort « coupables de faux au préjudice de l'accusé ». Les altérations d'écriture étaient indiscutables. Elles furent reconnues par Saint-Hélène. Alors, on fit des efforts désespérés pour circonvenir le rapporteur. Les deux magistrats, transformés en accusés, imputèrent toutes les fautes à Talon et à Berryer. Au moment où la délibération allait s'ouvrir, Séguier renvoya la séance au lundi. Le dimanche permettrait une action suprême en faveur des récusés. Les conclusions de d'Ormesson portaient que les trois procès-verbaux étaient trois faux. Il ne croyait pas Pussort et Voisin coupables d'une « action si noire »; c'était Berryer, « le plus déshonoré de tous les hommes » qui avait été l'auteur de ces sales pratiques ». Il « mériterait qu'on décrétât contre lui ». D'Ormesson estimait que MM. Pussort et Voisin devaient s'abstenir de juger, mais, par un mouvement de conscience, et non par une récusation légale.

Pussort et Voisin restèrent donc juges. Quelques jours après, le roi évoquait à son conseil la requête de Fouquet contre Colbert, Berryer et Foucault et le 15 septembre 1664, il déboutait Fouquet (1). L'arrêt fut enregistré par la Chambre de justice, sans que personne ne dit mot, et, le lendemain, Berryer se trouvait installé comme par le passé chez Séguier.

Le président de Nesmond et le conseiller Fayet étaient tombés malades. L'accusation s'en félicitait, car elle considérait ces deux magistrats comme suspects d'impartialité. On était à la veille de la partie décisive du procès. Le procureur général Chamillart venait de déposer des conclu-

(1) Archives Nationales. E. 1725.

sions qui modifiaient celles de Talon. Les conclusions de Talon tendaient à ce que l'accusé convaincu du crime de

Gravé par Delegorgue, d'après le pastel original de Nanteuil. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

péculat et autres cas du procès, fut pendu à une potence élevée dans la cour du Palais et ses biens confisqués au

roi. Le 14 novembre, Chamillart ajoutait à l'accusation de péculat celle de lèse-majesté. En la forme, il se contentait que Fouquet fût pendu en la place qui est devant la Bastille.

Maintenant, Fouquet devait monter sur la sellette. En entrant dans la salle de l'Arsenal où siégeait la Chambre, il s'inclina devant le chancelier, salua les juges avec révérence et, sur l'invitation de Séguier, s'assit sur la sellette. Il était vêtu d'un habit court en drap d'Espagne noir, avec un petit collet uni et un manteau. Il refusa très fermement de prêter serment et cette attitude divisa aussitôt la Chambre. Séguier avait l'intime désir de le juger comme un muet. Cependant, le courant favorable s'accentua. Il en fallut bien venir à un interrogatoire qui occupa plusieurs seances. Le chancelier, très vieux, très fatigué, ne brillait pas dans ce colloque avec l'accusé. Fouquet avait réponse à tout, avec beaucoup de présence d'esprit et d'à-propos. Quand il sortit de l'audience le 18 novembre, quelques-uns des commissaires lui ôtèrent leur bonnet. Le contact des juges avec l'accusé lui gagnait des sympathies parmi eux. Les amis, Mme de Sévigné en première ligne, qui visitait quotidiennement d'Ormesson, se multipliaient en sollicitations (1). La reine Marie-Thérèse venait d'être si malade à la suite de couches que l'on avait désespéré de sa vie. Mme Fouquet la mère lui avait fourni un emplâtre qui avait fait merveilles. Tout Paris disait que l'emplâtre de Mme Fouquet avait guéri la reine. « C'est une sainte que Mme Fouquet et elle peut faire des miracles. » Anne d'Autriche, qui s'était déjà déclaree en faveur de Fouquet en faisant remettre à ses avocats des pièces utiles pour sa défense (2),

(1) La correspondance de Mme de Sévigné avec Pomponne, en quelque sorte exilé, est un des documents qui nous ont le mieux conservé le témoignage des émotions par lesquelles passèrent aux cours du procès les amis du surintendant.

(2) Talon avait reproché à Fouquet d'avoir ordonné de payer aux sieurs de Grave et Codure « tout ce qu'ils voudront ». (*Défenses*, VI, p. 171.) Fouquet produisit une attestation de la reine des sommes reçues pour elle par ses deux agents. (*Ormesson. Journal*, II, t. 42.) *Le roi* furieux exila l'abbé de Grave et le prit de très haut avec sa *mère*.

plaça sur le passage du roi Mme Fouquet et Mme de Charost et, malgré sa courtoisie naturelle, Louis XIV passa « avec une grande fierté » sans jeter les yeux sur les pauvres femmes agenouillées.

Le surintendant ne se contentait pas de discuter avec la plus grande lucidité les charges qu'on élevait contre lui. Le 20 novembre, comme il traversait l'Arsenal pour rentrer à la Bastille, il vit des ouvriers qui travaillaient à un bassin de fontaine. Il alla à eux, accompagné de d'Artagnan, et donna son avis sur le travail; puis, il se retourna en riant vers son gardien et lui dit : « N'admirez-vous point de quoi je me mêle? mais c'est que j'ai été autrefois assez habile sur ces sortes de choses. » « Ceux qui aiment M. Fouquet, ajoutait Mme de Sévigné racontant cette anecdote à Pomponne, trouvent cette tranquillité admirable. » Le 27 novembre, elle alla voir le surintendant à la sortie de l'Arsenal avec quelques amies. Il était seul avec d'Artagnan, suivi à quelque distance par cinquante mousquetaires. Il paraissait assez rêveur. « Pour moi, quand je l'ai aperçu, écrit Mme de Sévigné, les jambes m'ont tremblé et le cœur m'a battu si fort que je n'en pouvais plus. En s'approchant de nous pour rentrer dans son trou, M. d'Artagnan l'a poussé et lui a fait remarquer que nous étions là. Il nous a donc saluées et a pris cette mine riante que vous lui connaissez. Je ne crois pas qu'il m'ait reconnue; mais je vous avoue que j'ai été etrangemement saisie quand je l'ai vu entrer dans cette petite porte. Si vous saviez combien on est malheureux quand on a le cœur fait comme je l'ai, je suis assuré que vous auriez pitié de moi. Mais je pense que vous n'en êtes pas quitte à meilleur marché, de la manière dont je vous connais. »

Plus l'interrogatoire se prolongeait, plus le chancelier y paraissait médiocre. Le jour fixé pour la clôture, le 4 décembre, Fouquet eut à s'expliquer sur le fameux projet de défense. Le ton de confusion et de regret qu'il employa pour parler des circonstances dans lesquelles il avait eu la folie de rédiger cette pièce, fit beaucoup d'impression.

Séguier, bien qu'il eût reçu plusieurs fois avis de Colbert d'être bref dans ses interrogatoires, interrompit. Il tenait absolument à trouver Fouquet coupable d'un crime d'État. A la fin, la colère s'empara de l'accusé. « Ce que j'appelle crime d'État, répliqua-t-il, c'est quand on est dans une charge principale, qu'on a le secret du prince, et que tout d'un coup on se met du côté des ennemis, qu'on engage toute sa famille dans les mêmes intérêts, qu'on fait livrer les passages par son gendre et ouvrir les portes à une armée étrangère pour l'introduire dans l'intérieur du royaume. Voilà, messieurs, ce qu'on appelle un crime d'Etat. » Cette allusion directe à la conduite de Séguier durant la seconde Fronde était un coup terrible pour le chancelier. Tout étourdi d'une pareille attaque, il laissa parler Fouquet tant qu'il voulut (1). A midi, il avait terminé. Il se retira en saluant ses juges, encore chaud de la bataille qu'il venait de livrer. Le lendemain matin, d'Artagnan vint le visiter dès huit heures du matin. Il le trouva au coin du feu, lisant un livre d'oraisons. « Je suis valet à louer, lui dit Fouquet, je n'ai plus rien à faire qu'à prier Dieu et à attendre le jugement.... Je suis résolu et préparé à tout » (2).

D'Ormesson, cependant, travaillait à son rapport. « C'est à M. d'Ormesson à parler, écrivait Mme de Sévigné le 5 décembre, il doit récapituler toute l'affaire. Cela durera encore toute la semaine prochaine. C'est-à-dire qu'entre ci et là, ce n'est pas vivre que la vie que nous passerons. Pour moi, je ne suis pas reconnaissable et je ne crois pas que je puisse aller jusque là. M. d'Ormesson m'a priée de ne plus le voir que l'affaire ne soit jugée. Il est dans le Conclave et ne veut plus avoir de commerce avec le monde. Il affecte une grande réserve; il ne parle point mais il écoute et j'ai eu le plaisir, en lui disant adieu, de lui dire tout ce que je pense. » Le 6 décembre, d'Ormesson termi-

(1) D'*Ormesson. Journal*, II, 363.

(2) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, II, p. 366.

nait son travail (1). Il avait écrit tout ce qu'il voulait dire, afin que sa parole n'allât pas au delà de sa volonté.

Depuis plusieurs semaines atteint de fièvre quarte, le président de Nesmond venait de mourir subitement d'un érysipèle. Avant d'expirer, il avait chargé ses héritiers de demander pardon à la famille du surintendant de ce qu'il avait opiné contre la récusation de Pussort et de Voisin. Il avait eu le tort de céder à de puissantes sollicitations et de compter sur leurs promesses qu'ils se désisteraient d'eux-mêmes, dès que la Chambre aurait prononcé en leur faveur. Cette déclaration, *in articulo mortis*, du président de Nesmond, causa grand émoi dans le monde judiciaire. Elle eut une énorme importance dans la bataille qui allait se livrer. Le président de Nesmond avait dans la Chambre de justice des amis fidèles à qui la voix du mourant traçait la ligne du devoir.

D'Ormesson commença sa récapitulation le 10 décembre. Le 12 à midi, il avait terminé et, comme Séguier le pressait d'opiner immédiatement, il se déclara fatigué. Le 13 décembre, il donnait son avis sur les neuf chefs d'accusation auxquels était réduit le procès. Tout en blâmant Fouquet de plusieurs fautes considérables, tout en admettant que certains actes autorisaient le soupçon, il ne trouvait pas de crime dans l'affaire. Il y avait de grands abus de forme, rien de considérable au fond. Les dépenses de Fouquet lui paraissaient au delà de toute raison et c'était sur ce point seul qu'il semblait trouver motif à condamnation. Bref, son avis était le bannissement à perpétuité et la confiscation des biens. « Je commençai, nota-t-il dans son journal, mon opinion à neuf heures et un quart, et je la finis à midi et demi sonné. J'ai été assez heureux pour dire

(1) Le 6 décembre, c'était le jour de saint Nicolas, à la fois patron de Fouquet et patron de la paroisse qui longtemps avait été la sienne et était demeurée celle de son rapporteur. Claude Joly, leur curé, considérait ce fait comme « une observation bien favorable à l'accusé ». Il est possible qu'il eût déjà quelques lumières à ce sujet.

ce que j'avais écrit et mesuré et enfin, il me semble en être sorti assez bien, la voix ne m'ayant point manqué et m'étant trouvé aussi frais à la fin comme au commencement et avec autant de présence d'esprit. Et j'attribue cette force à une grâce extraordinaire de Dieu, par les prières de gens de bien, car jamais il ne s'est fait autant de prières que pour cette affaire-là et le conjecture des rentes et autres, où tout le monde se trouve blessé, fait qu'il n'est personne qui ne souhaite le salut de M. Fouquet (1). » Le lendemain dimanche, d'Ormesson fut au sermon de M. Joly à la messe à Notre-Dame, « pour éviter de rencontrer du monde dans notre chapelle, car tout le monde témoigne tant de satisfaction de mon opinion que j'ai cru fort à propos d'en éviter l'éclat. Je fus chez M. de Marilhac où M. le premier président de Bretagne me dit qu'il y avait deux jours que l'on avait dit au Louvre que j'avais conclu à la mort et que le roi avait dit : « Si cela est, Fouquet est perdu (2). » D'Ormesson l'avait sauvé. « M. d'Ormesson, écrivait Mme de Sévigné, a couronné sa réputation. L'avis est un peu sévère; mais prions Dieu qu'il soit suivi. Il est toujours beau d'aller à l'assaut le premier (3). »

Le lundi, c'était le tour du second rapporteur. Magistrat du Parlement de Rouen, en grande réputation en Normandie, Le Cornier de Sainte-Hélène se jugeait propre à remplir une des premières places à Paris et on l'avait confirmé dans cette espérance. Sa récapitulation était la

(1) *D'Ormesson. Journal*, II, p. 270.

(2) D'*Ormesson. Journal*, II, p. 270.

(3) En lisant l'opinion d'Ormesson et sa conclusion au bannissement, on est frappé de la dissonance qu'il y a entre sa constatation qu'il n'y a pas de crime et la peine proposée. Il faut se rappeler que Fouquet avait offert lui-même de s'exiler, que ses biens appartenaient à ses créanciers et aux reprises de sa femme avant la confiscation royale, et que le séjour de la France ne lui étant plus possible, même acquitté, l'arrêt de bannissement était en quelque sorte une *garantie* pour lui.

contrepartie de celle de d'Ormesson. Sur le péculat, il reprochait à Fouquet de n'avoir pas, sur tous les points, fait la preuve de son innocence, oubliant que c'est à l'accusation qu'incombe la preuve. Mais tout son effort portait sur le crime de lèse-majesté. La pensée seule en est punissable. Tout en souhaitant donc que l'accusé eût trouvé grâce auprès du roi, comme juge Saint-Hélène trouvait Fouquet « coupable et convaincu ». A la pendaison, en égard à la naissance de l'accusé et à ses dignités, il consentait à substituer la décapitation. La récapitulation et l'avis de Saint-Hélène avaient tenu toute la journée. Le lendemain, Pussort prenait la parole dès sept heures du matin, « avec sa mine de chat fâché qui annonçait tout ce qu'il était et dont l'austérité faisait peur ». Il la conserva pendant cinq heures avec une animation et une véhémence extraordinaire et conclut comme Saint-Hélène à la décapitation.

Le 18, Gisaucourt, Ferriol, Nogués, Ayrault, opinèrent successivement, tous concluant à la mort. Ni Ferriol ni Nogués ne semblaient avoir compris grand'chose au procès. Ayrault avait changé d'avis depuis l'avant-veille où, félicitant d'Ormesson, il lui déclarait que son avis ne resterait pas isolé. Bref, il y avait six voix pour la mort et une pour le bannissement. Raffelis de Roquesante finit la matinée et, avec beaucoup d'éloquence méridionale, de fougue, il conclut au bannissement, comme d'Ormesson. Ceux qui pointaient les voix recommencèrent à espérer, d'autant qu'au dehors le travail continuait. Voisin avait essayé d'entraîner Labaume travaillé depuis plusieurs jours par le gouverneur de la Bastille de Besmaux et par Foucault. Alors Pontchartrain, s'approchant d'Ormesson, lui murmura : « Labaume tient ferme, nonobstant tout ce qu'on lui dit. Il m'a souri sur ce qu'on lui venait de parler. » Du coup, c'étaient deux voix nouvelles qui se déclaraient. Pontchartrain, qu'on considérait comme douteux, était l'ami du président de Nesmond et en votant pour le bannissement, il accomplissait les dernières

volontés du défunt (1). Enfin Catinat, un autre indécis, tournait autour de d'Ormesson et lui donnait à entendre qu'il opinerait dans son sens. La veille au soir, ses deux fils, le futur maréchal de France et le maître des requêtes, s'étaient jetés à ses pieds et l'avaient supplié de ne pas déshonorer le nom de la famille en opinant pour la mort. Le vieux Catinat avait la réputation d'un juge sévère, mais il était intègre et sur les pressions de la cour il pensait comme ses fils. « Nous en avons sept (2), ils en ont six, s'écriait Mme de Sévigné. Voici ceux qui restent, Le Féron, Moussy, Brilhac, Besnard, Renard, Voisin, Pontchartrain et le chancelier, il y en a plus qu'il ne nous en faut de bons à ce reste-là. » L'unique inquiétude, c'est que M. Colbert était « tellement enragé qu'on attendait quelque chose d'atroce ».

Enfin, après cinq jours de délibéré, l'arrêt fut rédigé. « Louez Dieu! monsieur, et le remerciez, écrivait Mme de Sévigné à Pomponne, notre pauvre ami est sauvé. Il a passé treize à l'avis de M. d'Ormesson et neuf à l'avis de Sainte-Hélène. Je suis si aise que je suis hors de moi. » Tout Paris aussi était en joie. Ce peuple qui, trois ans avant demandait à grands cris la tête du surintendant, buvait dans les auberges à la santé d'Ormesson. Au quartier du cimetière Saint-Jean, on voulait allumer des feux de joie et les poètes du Pont-Neuf rimèrent un Noël :

(1) Depuis un mois, il subissait les menaces. On le poursuivrait, disait-on, pour avoir parlé du repentir de M. de Nesmond à sa mort. La veille, Séguier lui avait offert contre sa voix cinq années d'appointements et les 8 000 livres qu'il avait perdues au rachat des rentes,

(2) Masnaud était un des sept. Pendant les délibérations il souffrait atrocement de la pierre. « Monsieur, retirez-vous, lui dit le chancelier enchanté de congédier un adversaire. — Il faut mourir ici, répliqua-t-il. » Pendant une suspension d'audience, il alla rendre deux pierres d'une grosseur considérable et revint opiner. « Cela pourrait passer pour un miracle, dit Mme de Sévigné, si les hommes étaient dignes que Dieu en voulût faire. »

A la venue de Noël,
Chacun doit se réjouir,
Fouquet n'est pas criminel,
On n'a pu le faire périr
Quand par ses malices, Berryer
Dedans l'abîme l'attira,
Il était dans un grand bourbier,
Mais d'Ormesson l'en retira.

D'autres improvisèrent une complainte :

Sus, bons Français,
A haute voix
Remercions le roi des rois
Et sa toute-puissance
Qui, malgré le grand Lucifer,
A sauvé l'innocence,
De la corde et du fer.

Ne finissons
Point la chanson
Sans exalter ce d'Ormesson.
Le bon Dieu le bénisse,
Avec tous les gens de bien,
Qui rendent la justice
Et qui ne craignent rien !

Depuis l'arrêt, Séguier ne décolérait pas. Le roi avait reçu froidement la nouvelle. Quand on la lui apporta, il entrait chez La Vallière. « S'il avait été condamné à mort, dit-il, je l'aurais laissé mourir (1). » Et il ne cacha point qu'il était fâché contre ceux qui n'avaient point condamné Fouquet à mort. On le leur fit bien voir par la suite (2).

(1) « On dit, écrivait Guy Patin à Falconnet, que quatre jours avant son jugement, Mme Fouquet la mère fut visiter la Reine mère qui lui répondit : « Priez Dieu et vos juges tant que vous pourrez, car du côté du roi, il n'y a rien à espérer. »

(2) D'Ormesson se vit privé de la charge de son père. Roquesante fut exilé à Quimper-Corentin ; du Verdier renvoyé à Bordeaux. Pontchartrain et son fils payèrent d'une longue disgrâce l'indépendance de leur attitude. Colbert s'entendait à « menacer les juges ».

Mais déjà Colbert avait trouvé moyen d'aggraver la sentence par une grâce. Le roi commua la peine du bannissement en celle de la prison perpétuelle. L'opinion accueillit cette grâce avec ironie :

Les juges de Fouquet n'ont point eu d'indulgence :
Ils l'ont jugé selon les lois.
Il était criminel de déplaire à son roi.
Il devait par l'exil expier cette offense,
Mais sa prison fait voir son innocence.

VII

Fouquet à Pignerol.

L'ARRÊT rendu, le roi envoya son chevalier du guet à Mmes Fouquet, pour leur enjoindre de se rendre toutes deux à Montluçon. Le marquis et la marquise de Charost étaient relégués à Ancenis et le jeune Fouquet à Joinville en Champagne. Cependant, le condamné connaissait déjà son arrêt. Il avait convenu avec une amie que « quel que fût son arrêt, bon ou mauvais, comme Dieu le lui enverrait, sans préambule », on le lui fit savoir « par une voie enchantée », au moyen de signaux. Le 27 décembre, à huit heures du matin, Foucault vint à la Bastille signifier l'arrêt; Fouquet renouvela ses protestations et en demanda acte. Alors, on sépara de lui Pecquet et La Vallée. Ces pauvres gens se désolaient dans la chambre où on les avait mis. D'Artagnan les alla consoler et laissa le surintendant à la fenêtre. « Pendant qu'il y était, raconte Mme de Sévigné, il a vu passer M. d'Ormesson qui venait de reprendre quelques papiers entre les mains de M. d'Artagnan. Il l'a salué avec un visage ouvert et plein de reconnaissance. Il lui a même crié qu'il était son très humble serviteur. M. d'Ormesson lui a rendu son salut avec une grande civilité et s'en est venu, le cœur tout serré, me conter ce qu'il avait vu. » D'Artagnan, à l'arrivée de l'homme du jour, l'avait embrassé et, resté seul avec lui, lui avait dit à l'oreille qu'il était un *illustre*. « Je n'entends rien à toute cette affaire, avait-il ajouté. A mon retour je viendrai vous entretenir (1). »

A onze heures du matin, un carrosse emmenait Fouquet,

(1) Jules Lair. *Nicolas Foucquet*, II, 410.

accompagné par d'Artagnan à cheval avec cinquante mousquetaires. Quand le carrosse franchit la porte Saint-Antoine, la foule l'acclama. Ce nouveau transfert à Pignerol, où le condamné devait subir « sa grâce », ne ressemblait pas à ceux qui l'avaient précédé. Partout, le surintendant trouvait une popularité qu'il n'avait jamais eue, même aux jours de sa prospérité. Pendant qu'il courait ainsi les chemins, le bruit se répandit qu'il était très malade. Tout le monde disait : « Quoi! déjà! (1)» mais d'Artagnan était incapable d'un crime. Il soignait et encourageait son prisonnier et le couvrit de fourrures pour traverser les Alpes par le col de Cervière. Enfin, on atteignit Pignerol. Là, d'Artagnan prit congé de Fouquet qu'il laissait à la garde de Saint-Mars arrivé depuis plusieurs jours pour préparer le logement. Le choix du geôlier avait plu à tout le monde (2). C'était un beau soldat d'humeur gaie, honnête homme et qui n'avait point d'aversion contre son prisonnier. Esclave de la consigne, il était incapable d'interpréter un ordre et le suivait à la lettre. Fouquet ne devait avoir de communications avec personne, ne jamais sortir, même pour se promener. Pas de plumes, pas d'encre, pas de papier. Des livres, un par un, visités avant et après la lecture. Le service du prisonnier était assuré par un valet de la prison. Saint-Mars remplit sa compagnie de gens appartenant à sa famille. Il avait le sentiment de ses responsabilités et tenait à ménager une situation qui était une fortune. Le roi lui donnait 8 000 livres par an pour l'entretien de son prisonnier (3). C'était pour Saint-Mars

(1) Guy Patin est l'écho des mêmes soupçons, dès le lendemain de l'arrêt. « Le roi, dit-il, a converti l'arrêt de bannissement en prison perpétuelle, *et utinam non degeneret*; car quand on est entre quatre murailles, on ne mange pas ce qu'on veut, et on mange quelquefois plus qu'on ne veut, et de plus, Pignerol produit des truffes et des champignons; on y mêle quelquefois de dangereuses sauces pour nos Français, quand elles sont apprêtées par des Italiens. » (*Lettres*, 25 déc. 1665.)

(2) D'Ormesson. *Journal*, II.

(3) Ce qui représente environ 40 000 francs de nos jours.

une source avouée de petits profits (1). Aussi, que de soucis pour choisir et surveiller le confesseur, le seul être au monde qui fut en rapport avec Fouquet. Quel soin de refuser au prisonnier des lunettes d'approche qui eussent permis des communications avec le dehors! Une lettre de

Plan de la citadelle et des environs de Pignerol.
(Bibliothèque Nationale. Estampes).

Mme Fouquet remise à d'Artagnan avait été renvoyée au roi, qui la supprima.

Ni Colbert, ni Louis XIV ne pouvaient prendre leur parti de l'échec qu'ils avaient subi devant la Chambre de Justice. Pour les satisfaire, il fallait que Fouquet fut muré dans un silence éternel, qu'aucun Fouquet ne se risquât jamais sur la route du roi, qu'à Paris et dans les provinces, tous eussent oublié le brillant surintendant. Et Paris et les

(1) Delort. *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes*, t. I, p. 25, 86, 88.

provinces, encore secoués par les émotions du procès, ne s'y décidèrent qu'à la longue. Pellisson, mis en liberté après une longue captivité, ayant donné à son maître ce qu'il lui devait de fidélité, ne songeait plus qu'à reconquérir la faveur royale. La Fontaine oubliait les *Nymphes de Vaux*. Les plus fidèles, comme Mme de Sévigné, laissant la cendre grise du temps ensevelir leurs rancœurs, ne conservaient plus pour le captif qu'un sentiment de regret mêlé d'espérance, qui n'avait plus rien de séditieux ni de combatif. Les bourgeois indisciplinés, dont on rognait les rentes, répétaient seuls à leurs enfants le couplet qui promettait la corde de Fouquet aux tyrans du jour. Encore leur mémoire l'avait-elle modifié, à mesure que les circonstances du procès disparaissaient de leur souvenir :

Malgré les juges courtisans.
Le cordeau de Fouquet, filé depuis trois ans,
Est maintenant à vendre,
Mais nous avons Colbert, Sainte-Hélène et Berryer,
C'est assez de quoi l'employer :
C'est assez de voleurs à pendre,
C'est assez de fous à lier (1).

Il fallut, pour rappeler l'existence du mort civil qu'était Fouquet, l'accident qui survint à Pignerol le 18 juin 1665. L'ingénieur Sève avait depuis plusieurs mois signalé comme nécessaires plusieurs travaux, notamment la construction de magasins à poudre. La veille de la Saint-Jean, en plein midi, une explosion formidable ébranlait le donjon jusque dans ses fondements. La foudre avait allumé les poudres. Sous les ruines, il demeura près de 400 hommes. « Je fus des premiers à m'apercevoir de ce funeste coup, rapporte un témoin oculaire... Je fus frappé d'épouvante de ne pas trouver une âme en vie, sauf cinq soldats. Levant la tête, je vis M. Fouquet dans l'épaisseur d'une fenêtre. Je le connaissais parce que j'étais ami à M. de Saint-Mars qui en avait la garde. Il me demanda du secours. Avec le che-

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, *Mss.* 5420.

valier de Saint-Martin, nous prîmes des échelles et nous le descendîmes, étant un peu blessé aux reins, aux cuisses et au gras des jambes. Les briques de la voûte de sa chambre en tombant lui avait froissé ces parties... La Cour envoya des ordres pour mener M. Fouquet à La Pérouse fort près de là. Nous le menâmes à La Pérouse où il demeura jusqu'à ce que la citadelle de Pignerol fût rebâtie (1). » Quand la nouvelle arriva à Paris, ce fut une exclamation générale. Le ciel avait sauvé Fouquet miraculeusement.

Ainsi nous nous trompons ici tant que nous sommes
Il était par cent maux criminel à nos yeux,
Mais le coup fait bien voir que le Conseil des Dieux
N'est pas toujours d'accord avec celui des hommes (2).

D'Ormesson se demanda s'il avait assez fait en opinant pour le bannissement (3). Et Ménage, inspiré par les amies fidèles, Mlle de Scudéry et Mme de Sévigné, supplia Louis XIV en vers latins de ne pas être plus sévère et plus inexorable que le ciel. « L'infortune est chose sacrée; la foudre déchaînée épargne l'infortuné. Il reste sain et sauf, ô Louis! A ton tour, Louis, image de la divinité, d'imiter le Dieu suprême et de pardonner à ce malheureux (4)! » L'image de la divinité conserva ce sourcil froncé qui inspirait plus de crainte que d'espérances à Mme de Sévigné. L'explosion avait eu pour Fouquet ce fâcheux résultat que, parmi les débris de meubles, on avait trouvé des billets écrits par lui, un livre, dont certaines pages exposées au feu, révélèrent des caractères à l'encre sympathique, et des papiers dans un dossier de chaise (5). Ce fut une nouvelle occasion de sévérité. « Le roi,

(1) *Mémoire historique de la vie d'un fantassin de vingt-cinq ans de service.* (Nicolas Severat, capitaine au régiment lyonnais (Lyon, 1711).

(2) B. Nat. *Mss. f*[his] 22 567.

(3) D'Ormesson. *Journal*, II, p. 372.

(4) *Menagii Poemata*, p. 522.

(5) Archives Nationales K. 120. — Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 453.

écrivait Louvois à Saint-Mars, a vu le tout et n'a pas été surpris de voir qu'il fasse son possible pour avoir des nouvelles et vous vos efforts pour empêcher qu'il n'en reçoive... Comme quelque chose que fasse M. Fouquet pour faire des plumes et composer de l'encre, cela lui sera fort inutile s'il n'a point de papiers, le roi trouve bon que vous le fouilliez, que vous lui ôtiez tout ce que vous lui trouverez et lui fassiez entendre que, s'il s'avise de faire de nouveaux efforts pour corrompre vos gens, vous serez forcé de le garder avec bien plus de sûreté et de le fouiller tous les jours. Il faut que vous essayiez de savoir du valet de M. Fouquet comment il a écrit les quatre lignes qui ont paru dans le livre en le chauffant et de quoi il a composé cette écriture (1). » Pendant l'année que Fouquet passa à La Pérouse, ce fut un jeu quotidien de la part du captif d'inventer de nouvelles ruses pour écrire ou tenter de recevoir des nouvelles et, de la part de Saint-Mars, pour déjouer tant d'ingéniosité. Enfin, le 14 août 1666, Fouquet fut réintégré à Pignerol.

Comprenant enfin la nécessité pour un homme, qui avait eu une longue habitude du travail, de ne pas rester sans s'occuper, Louvois consentit à lui faire donner des livres en nombre, le *Dictionnaire nouveau des rimes françaises*, les *Œuvres* de saint Bonaventure et celles de Clavius le mathématicien. « Vous pouvez faire faire un habit d'hiver pour M. Fouquet, écrivait Louvois le 13 octobre 1666, mais il sera bon que vous l'obligiez à se servir de ses collets à passements sans lui en donner d'autres et comme vous me marquez qu'il profite de ses vieux habits pour se concilier le valet qui est auprès de lui, le roi désire qu'à mesure que vous lui en fournissez de nouveaux, vous donniez ceux qu'il quitte aux pauvres ou à telles autres personnes qu'il vous plaira (2). » Ainsi chaudement vêtu et muni d'instruments de travail, Fouquet s'appliqua à la contemplation des

(1) *Delort*, Histoire de la Détention, etc. I, 103-106.
(2) Archives Nationales, K. 120.

choses spirituelles, composant des traités qui avaient pour sujet la piété et la religion. Il traduisait les psaumes de David :

Venez, accourez tous, peuples de l'Univers;
Confessez un seul Dieu, venez lui rendre hommage.
Annoncez et louez en langage divers
La bonté de celui dont vous êtes l'image (1).

La vie à Pignerol, dans cette citadelle ensevelie l'hiver dans les neiges et brûlée l'été par le soleil et la réverbération, devait être dure. Aussi, à partir de 1667, la santé de Fouquet périclita derechef. Les communications qu'il avait certainement établies avec le dehors, puisque ses vers se répandaient à Paris et y circulaient sous le manteau, ne rendaient que plus lourde sa séparation du monde. Vers la fin de 1670, on remarqua dans Pignerol la présence de deux Français venant d'Italie, qui furent aussitôt l'objet d'une surveillance. C'était le fidèle La Forêt, accompagné du sieur de Val-Croissant, et amplement muni de pistoles, qui venait tenter de délivrer son maître. Déjà quelques soldats étaient gagnés. Le plan d'évasion qu'on étudiait avorta par suite du bavardage de quelque complice subalterne. La Forêt et son compagnon, qu'on recherchait à Pignerol, se réfugièrent à Turin et s'y croyaient en sûreté, quand le major qui y commandait fit arrêter les réfugiés et les livra à Saint-Mars. Celui-ci assembla une espèce de conseil de guerre et le malheureux et fidèle La Forêt fut pendu. Quant à Val-Croissant, on n'entendit plus parler de lui (2). A la nouvelle du complot, Louvois fit ajouter des jalousies intérieures aux grilles des fenêtres. Il fallait empêcher que Fouquet ne vit les terres des environs de son logement.

Dès lors, il se concentra dans une vie tout intérieure. On le comparait à ce cocon de ver à soie dont son travail

(1) B. Nat. *Mss* Clérambault 1 207.

(2) Delort. *Histoire de la détention*, etc. I, 159-162. Chéruel *Mémoires sur Fouquet*, II, p. 533.

seul révèle la gloire. Il s'était abîmé dans la piété et s'appliquait sans relâche à l'étude de la Bible. « M. Fouquet est un agneau (1) », écrivait Saint-Mars, qui avait appris vers ce temps-là ce qu'un prisonnier remuant cause d'embarras à son geôlier. Le beau Lauzun, celui-là même qui regardait danser les Bretonnes de Belle-Isle chez le surintendant, la veille de l'arrestation de Fouquet, venait d'échouer dans la citadelle de Pignerol. Après mille aventures, cet entreprenant personnage avait failli épouser la Grande Mademoiselle. Cette vieille fille en était follement éprise et, pour éviter le scandale d'un mariage aussi disproportionné, on n'avait trouvé d'autre ressource que de mettre ce quasi-cousin du roi sous les verrous. Sa hardiesse et son insolence causaient tant de soucis à Louvois, alors que Fouquet vivait en quiétude, que le ministre songea à déloger le surintendant de ses chambres qu'il avait fait si bien murer et griller à son intention. On logerait Fouquet dans l'appartement de Mme de Saint-Mars. Celle-ci n'aimait pas les déménagements et son mari prit ses précautions pour installer Lauzun dans deux grandes chambres bien claires et bien chaudes au-dessous de celles de Fouquet. Grilles intérieures aux fenêtres, grilles à la cheminée, rendaient, croyait-on, impossibiles les communications entre les prisonniers. Lauzun serait chez lui comme dans un in-pace (2). C'était bien mal connaître ce dragon qui n'avait jamais connu d'obstacles. Tout d'abord, à la vue du logement qu'on lui destinait, il fit un sabbat infernal, menaçant de se suicider, simulant la folie. Saint-Mars commença par faire contre mauvaise fortune bon cœur. « J'appréhende, disait-il, beaucoup plus les douceurs de M. Fouquet et son honnêteté que la fierté de M. de Lauzun (3). » Mais, six mois plus tard, il avait

(1) Ravaisson. *Archives de la Bastille*, III, p. 134.

(2) Delort, *Histoire de la détention*, etc. I, p. 173. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, III, p. 103.

(3) Ravaisson, *Archives de la Bastille*, III, p. 121.

tout à fait changé de langage. « Tant que je n'ai pas eu M. de Lauzun, je croyais que M. Fouquet était un des plus méchants prisonniers à garder qu'on pût trouver, mais à présent, je dis qu'il est un agneau auprès de l'autre (1). » Saint-Mars ne se doutait pas, cependant, de tous les tours que lui jouerait Lauzun.

Fouquet continuait à être tranquille. Il était revenu à ses habitudes de bel esprit, et quand il n'écrivait pas sur des sujets de piété, il composait de ces petites pièces de vers, qui lui avaient valu, au temps où il vivait dans le monde, les succès que peut attendre un grand personnage qui consent à être poète à ses heures. C'étaient des énigmes aussi compliquées et aussi précieuses que celle-ci (2) :

Nous étions autrefois un grand nombre de sœurs,
Qui vivions en commun dès la plus tendre enfance,
En servant le pays où nous prîmes naissance.
Notre plaisir était d'avoir de belles fleurs,
Mais, pour nous garantir du cours de nos malheurs,
Ce service n'y put, non plus que l'innocence.

Nous avions à peu près achevé notre temps,
Nos corps se flétrissaient, nos fleurs étaient séchées,
Lorsque de nos maisons nous fûmes arrachées,
Que des gens sans pitié ravirent nos enfants
Et les cruels encore n'en étant pas contents,
Nos os furent brisés et nous fûmes écorchées.

On ne peut exprimer les tourments inhumains
Que nous fit supporter leur extrême avarice.
On ne peut concevoir jusqu'où va le supplice
Qu'ont exercé sur nous et les dents et les mains
Et l'on ne peut finir en comptant nos chemins,
Nos cachots, notre exil, toute leur injustice.

Nous avons enduré sans élever nos voix,
De pointe ou de taillant mille et mille blessures.
Nous avons soutenu d'horribles meurtrissures
Sous les coups redoublés d'un bras armé de bois,
Et nous fûmes enfin réduites sous les lois
D'un prisonnier gardé dans des prisons bien dures.

(1) Ravaisson. *Archives de la Bastille*, III. 134.

(2) B. Nat. *Mss. f*ais 22 589. Cette énigme a été publiée pour la première fois par Chatelain. *Le surintendant Nicolas Fouquet protecteur des arts, des lettres et des sciences.*

Nous sommes les témoins du rude traitement
Qui pourra quelque jour signaler sa constance
S'il voulait nous donner part à sa confidence.
Nous subîmes la mort pour son soulagement
Et nos corps entassés servent de monument
A l'aveu qu'il en fait pour notre récompense (1).

A partir d'octobre 1672, il eut une autre occupation que ses poésies. La condamnation et l'incarcération du surintendant n'avait pas mis fin aux règlements d'intérêts qui divisaient sa famille et ses créanciers. Au cours du procès, il avait été question de ses millions de créances et de ses millions de dettes. Pussort avait prétendu que les dettes étaient fausses. Le temps avait démêlé la vérité. La confiscation prononcée par l'arrêt de 1664 portait la réserve tacite du droit d'autrui. Les productions de créanciers avaient afflué et le roi, sachant bien qu'il ne pouvait rien prendre là où il n'y avait rien, n'avait pas appliqué cette confiscation dont Colbert et Chamillart avaient fait tant d'éclat. Le débat demeurait circonscrit entre les créanciers et Mme Fouquet. Réduite à manquer de tout, si elle n'avait eu l'appui d'amis qui lui ouvraient leur bourse, comme Gourville, elle avait réclamé la liquidation de ses reprises. Elle avait donc sollicité de Louvois l'autorisation de communiquer à son mari des mémoires relatifs à ses intérêts. Le 19 mars 1673, un arrangement conserva à Mme Fouquet les terres et les domaines de la Communauté

(1) La note suivante de Fouquet donne la solution du problème.
« Le secret de cette énigme est le papier sur lequel est écrit, papier qui s'est fait dans ma prison avec de vieilles chemises de toile de Hollande.
1. Les petites plantes de lin semées en même champ, les fleurs en sont jolies.
2. On les arrache, on ôte la graine, on les brise.
3. Le pays de Hollande en tire grand profit, pour les réduire en fil et en toile; elles passent par bien des mains et des dents de peignes; de là enfermées en diverses caisses et ballots sortent de Hollande, vendues à divers marchands à Lyon, Pignerol.
4. Coupées et cousues en chemises, souffrent le taillant des ciseaux, la pointe des aiguilles, le battoir de la lessive.
5. Réduites en charpie, entassées en papier, j'ai écrit dessus cette épitaphe en forme d'énigme. »

à charge par celle d'acquitter 1 950 000 livres de dettes privilégiées. Elle réservait ainsi l'avenir de ses enfants, mais au prix de quels sacrifices présents!

A Vaux, on vendit les meubles, les objets d'art. On fit

Vue et perspective des cascades de Vaux
Dessiné et gravé par Israel Silvestre.
(Bibliothèque Nationale. Estampes : Maisons de France.)

argent des conduites de plomb (1). Saint-Mandé resta aux créanciers. Cette liquidation était la preuve que Fouquet disait la vérité quand, dans des défenses, il s'affirmait ruiné et pauvre. S'il eût connu le détail de ces règlements, il en eût sûrement été satisfait, mais rien ne perçait les épaisses murailles de Pignerol. Il ignorait tout de ce qui se passait à la Cour et, le 20 janvier 1673, il fut tout surpris quand Saint-Mars, qui avait des ordres pour ce faire, mit la conversation sur les inventions dont les gens d'esprit se servaient pour avoir de la finance. Soit que Fouquet comprît l'ouverture, soit qu'il éprouvât le besoin d'épancher ce qui

(1) **Bonaffé.** *Le surintendant Fouquet.*

était son rêve secret, il déclara s'occuper depuis longtemps d'examiner les services les plus considérables qu'on pourrait rendre au roi. Saint-Mars s'offrit à transmettre tout ce que Fouquet voudrait mander à la Cour. Il prendrait sur lui, de fournir au prisonnier du papier, dût-il même être blâmé pour cette initiative. Mais, Fouquet déclara n'accepter qu'une transmission directe. La proposition fut agréée. Fouquet rédigea deux mémoires. Saint-Mars enthousiasmé fit partir le premier par exprès et le second par la poste. Bientôt, les deux mémoires revinrent de Paris. Louvois prétendait n'y avoir trouvé que des compliments : il fallait rapporter à Fouquet ses écrits et les brûler devant lui (1).

Puis, la vie recommença, monotone, coupée deux fois par an par des nouvelles des siens qui n'arrivaient au prisonnier qu'après une longue attente. Mme Fouquet avait sollicité l'autorisation de s'enfermer avec son mari, à Pignerol. Sa requête fut repoussée pendant l'été de 1674. On se trouvait donc réduit à cette correspondance bisannuelle. Fouquet avait enseigné à lire à un de ses valets. Il mourut. L'autre était malade d'humeur chagrine. « Ainsi, disait-il, n'y ayant que lui et moi à nous entretenir jour et nuit, jugez comment je passe ma vie... Apprenez qu'il n'y a mal dans un corps humain dont je ne ressente quelque atteinte. Je ne me vois point quitte de l'un que l'autre ne succède et il est à croire qu'ils ne finiront qu'avec ma vie. Il me faudrait un assez gros volume pour en décrire ici un détail; mais le principal est que mon estomac n'est point de concert avec mon foie; ce qui sert à l'un nuit à l'autre et de plus, vous savez que j'ai toujours les jambes enflées. J'ai des sciatiques, des coliques, et, si vous me permettez de tout dire, des hémorroïdes très fâcheuses. J'ai fait cette année deux petites pierres et Dieu m'a fait la grâce de me donner relâche de cette importune et douloureuse sorte d'infirmité... A la fin, mes yeux sont réduits aux lunettes et mes dents minées. Le plus sûr est de quitter le

(1) Archives Nationales, K, 120.

soin de ce corps entièrement et de songer à l'âme. Cela nous est important et cependant le corps nous touche plus (1). » On fit circuler à Paris, cette lettre, parmi les parents et les amis du surintendant (2).

Au donjon, tout était calme. Lauzun lui-même ne récriminait plus. Saint-Mars eût dû se méfier : si Lauzun se tenait tranquille, c'est qu'il préparait son évasion. Il tenta en effet de s'évader dans la nuit du 24 février 1676 et sans une sentinelle du magasin qui l'arrêta, il franchissait le mur de la contrescarpe. Fouquet, qui ignorait jusqu'à sa présence, fut victime de l'aventure. Les précautions, dont il était l'objet, redoublèrent. Alors, il se plaignit. On lui donna tort. N'avait-on pas adjoint à son valet La Rivière un second serviteur? Ne le laissait-on pas distiller, composer des remèdes, se soigner et soigner ses valets? Un beau jour, la monotonie de son existence se trouva rompue. Lauzun, profitant d'une nuit sombre, se fit hisser dans la chambre du surintendant (3). Fouquet l'avait connu petit cadet de Gascogne, hébergé par le maréchal de Grammont, et, le retrouvant ainsi à Pignerol, lui racontant les fantastiques aventures de sa vie, il le prit pour un fou, qui avait la cervelle totalement renversée. Alors même que Lauzun lui peignit ce qui s'était passé à la Cour depuis sa disgrâce, il lui sembla entendre des contes en l'air (4). N'était-ce pas un monde qui avait subi une révolution complète? La Vallière, évincée par la jeune Tonnay-Charente devenue marquise de Montespan; Lauzun, confident des nouvelles amours du roi, emportant dans les plis de son manteau le petit duc du Maine; Mme Scarron, la veuve du poète qui élevait ce petit enfant dans une maison de Vaugirard; La Fontaine transformé en poète favori de Mme de Mon-

(1) Chéruel. *Mémoires sur Fouquet*, II, p. 451. *Chroniques du Languedoc*, n° du 20 janvier 1875.

(2) Bussy-Rabutin. *Correspondance*, III, p. 49.

(3) Ravaisson. *Archives de la Bastille*, III, p. 363. *Mémoires de Mme de Montpensier*, IV, p. 443.

(4) Saint-Simon. *Mémoires*, III, p, 76.

tespan; Pellisson homme en faveur; Colbert tout-puissant, beau-père de ducs et de duchesses, plus riche que n'avait été Mazarin. L'homme, qui lui contait tout cela, ne pouvait lui faire que l'effet d'un rêveur, d'un maniaque dangereux. Et cependant c'était de cette révolution de la Cour qu'un peu de bien allait sortir pour lui.

Au mois de mai 1676, Mme de Montespan, qui prenait les eaux de Bourbon, y eut la visite d'un des frères de Fouquet accompagné de sa mère, puis de Mme Fouquet. La maîtresse royale entama avec elles les chapitres les plus délicats. Peut-être était-ce la fin de leurs malheurs qui arrivait. Mais, quand elle eut quitté le Bourbonnais, Mme de Montespan oublia les infortunes, sur lesquelles elle s'était apitoyée, et rien ne fut changé pour le captif. Une année s'écoule encore. Le fils de Fouquet qui est à l'armée, témoigne en toutes occasions de son zèle et de sa bravoure. Alors on fait dire au père que son fils fait bien son devoir et se distingue dans toutes les occasions. Il est malade, abattu, résigné et il ne demande rien. Lauzun, qui demande tout, vient d'avoir une chance inespérée. En avril 1676, le duc de la Force l'a constitué son héritier. En septembre 1677, son frère aîné meurt. Pour régler les affaires de famille, il faut que les siens s'abouchent avec lui. Le chevalier de Lauzun, Mme de Nogent, un avocat font à plusieurs reprises le voyage de Pignerol. Bientôt les adoucissements abondent. C'est la liberté de la promenade, la liberté des jeux, la liberté de recevoir le *Mercure Galant*. Tout d'un coup, le bruit court à Paris que Pellisson est allé à Pignerol pour traiter de quelque chose avec M. Fouquet. C'est un conte en l'air. Mais, ce bruit est un symptôme. Le roi, qui a appris que certains officiers généraux hésitaient à employer M. de Vaux, en a manifesté son étonnement. L'évêque d'Autun reçoit Mme Fouquet en grande pompe allant au-devant d'elle avec six carrosses et 200 chevaux. Le cardinal de Retz, lui ayant intenté un procès au sujet de Belle-Isle, le roi lui a accordé des lettres de surséance. Tout d'un coup, vers la fin de décembre 1679, Fou-

quet voit un beau jour arriver Saint-Mars avec une lettre close de Louvois, de l'encre, du papier, et l'invitation de

Portrait de Louis XIV.
Gravé par Nicolas de Poilly, d'après la peinture de Mignard.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

répondre directement au ministre. Depuis mars 1675, Louvois a mis à la disposition de Fouquet, certain prisonnier

mystérieux connu sous le nom d'Eustache Dauger (1). La lettre de Louvois a pour but de savoir si ce Dauger n'a jamais jasé sur ce à quoi il a été employé avant que d'être à Pignerol. Fouquet répond et ce qu'il écrit doit satisfaire Louvois, car le ministre répond à son tour : « Sa Majesté veut bien s'en remettre à vous de la conduite qu'il faudra tenir à l'égard d'Eustache Dauger (2). » En même temps, Saint-Mars reçoit des instructions où il est dit qu'il autorise que Lauzun et Fouquet se voient en toute liberté, qu'ils passent les jours ensemble, qu'ils mangent ensemble, et s'il le désire, Sa Majesté trouve bon que M. de Saint-Mars mange avec eux. Ainsi ils auront tout : livres, gazettes, jeux, compagnie des officiers de la garnison et Louvois s'empresse d'en avertir Mme Fouquet. Elle s'empresse de renouveler sa requête d'aller s'enfermer à Pignerol. « Plus tard », répond Louvois.

En effet, au milieu de mai 1678, le roi autorisa Mme Fouquet, ses enfants et son beau-frère Gilles à se rendre à Pignerol. Puis, c'est Salvert, l'avocat, qui a aidé Mme Fouquet à débrouiller toutes les procédures de ses reprises, qui obtient à son tour la permission de venir conférer avec le prisonnier. Alors, Mme Fouquet et le comte de Vaux repartent pour Moulins et Madeleine demeure à Pignerol avec son second frère. Louvois autorise qu'on lui aménage un logement sous la même clef que son père et Lauzun fait si bien que Fouquet se brouille brusquement avec lui et le met à la porte de sa chambre. Tandis que Mlle de Montpensier est prête à donner son bien pour obtenir la liberté de l'homme qu'elle aime, devant la jeune fille inexpérimentée qu'est Madeleine Fouquet, Lauzun a senti renaître en lui le séducteur. Le soir, sorti par la porte, il rentre par le passage secret. Ses manèges n'échappent ni à

(1) Eustache Dauger paraît être un agent arrêté à Dunkerque au moment où l'on préparait l'alliance anglaise. M. Lair veut voir en lui le Masque de Fer enterré en 1703 sous le nom de Marchiali.

(2) Ravaisson. *Archives de la Bastille*, XII, 209.

Saint-Mars, ni à sa femme, ni aux officiers de la garnison. Louvois lui-même est averti de l'intrigue. Lauzun proteste cependant qu'il n'a pas oublié Mademoiselle et comme on fait briller à ses yeux l'espoir de la liberté, il renonce à conter fleurette à l'ingénue de Pignerol et tout semble être rentré dans le devoir. Gilles Fouquet ne quitte plus le surintendant. Son frère l'évêque d'Agde a reçu la permission de venir passer quatre mois auprès de lui. Basile aussi correspond avec Nicolas, mais bientôt il est à toute extrémité et meurt réduit à l'état de squelette (1).

On sollicite pour le prisonnier l'autorisation d'aller prendre les eaux de Bourbon. Cette permission sera un pas capital vers la liberté, mais voici que la *Gazette de France* du 6 avril 1680 insère cet avis : « On nous mande de Pignerol que le sieur Fouquet y est mort d'apoplexie. » Le 23 mars, en effet, une attaque a subitement emporté le surintendant. Son fils, le comte de Vaux, était près de lui, lors de ses derniers instants et recueillit ses papiers. Saint-Mars laissa faire, car on considérait le prisonnier comme en liberté (2). Louvois s'émut à cette nouvelle et se fit envoyer ce que l'on put trouver dans les vêtements du prisonnier. Puis, on autorisa Saint-Mars à remettre à « Mme Fouquet le corps de feu M. son mari pour le faire transporter où bon lui semblera (3) ».

Moins d'une année après, la mère du surintendant étant morte, on rouvrit le tombeau de la chapelle de famille en l'église de la Visitation Sainte-Marie et on y descendit à la fois la mère et le fils.

(1) Bussy-Rabutin. *Correspondance*, V, p. 41.

(2) La famille de Fouquet a toujours conservé la tradition que la liberté était accordée au moment de la mort du surintendant. C'est ce que dit la comtesse de Vaux à Voltaire, (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXV); c'est ce qu'affirma Gourville implicitement dans ce passage de ses *Mémoires* où il parle de la mise en liberté de Fouquet (II, p. 72).

(3) Delort. *Histoire de la détention* (I, p. 321).

FIN

TABLE DES CHAPITRES

PRÉFACE. . . . . .
I. — Une Poule survint. . . . . .
II. — La Jeunesse de Fouquet 3
III. — La Carrière d'un Surintendant. 6
IV. — La Cour de Fouquet 9
V. — L'Arrestation du Surintendant 13
VI. — Le Procès 14
VII. — Fouquet à Pignerol 17

TABLE DES GRAVURES

Portrait de Nicolas Fouquet, peint et gravé par Nanteuil (1662). . .
Ballet des Noces de Thétis, représenté en la salle du Petit-Bourbon, gravure d'Ismaël Silvestre. . . . . .
Louis XIV en Soleil Levant, costume du ballet *La Nuit* (1653) . . . .
Marie-Anne Mancini (portrait anonyme). . . . . .
Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans (portrait anonyme) . . .
Marie-Thérese d'Autriche, reine de France et de Navarre (portrait et gravure de Jean Sauvé) . . . . . .
Madame de La Vallière (portrait de Mignard, gravé par A. Johannot).
Christophe Fouquet (portrait anonyme). . . . . .
Portrait de Michel Le Tellier (gravé par Nicolas de Poilly). . . .
Cardinal de Mazarin (portrait de Nanteuil, gravé par E. Channeau).
L'Abbé Basile Fouquet (portrait de Nanteuil, 1658). . . . . .
Autographe signé Séguier, Servien et Fouquet. . . . . .
La Citadelle et l'entrée du havre du Palais à Belle-Isle (dessiné par Ozanne, gravé par Le Gonaz). . . . . .
Louis Fouquet, évêque d'Agde (portrait de P. Lochon, 1659) . . . . .
François Fouquet, archevêque de Narbonne (portrait de Bourdon, gravé par G Hurer, 1659). . . . . .
Vue et perspective de Vaux-le-Vicomte (par Israël Silvestre) . . . .
Portrait de Hugues de Lionne (gravé par Nicolas de Poilly). . . . .
Le chancelier Séguier (par Le Brun, 1662, gravé par Van Schuppen).
Paul Pellisson (portrait gravé par d'Edelinck). 1
Magdelaine de Scudéri (portrait anonyme). 1
Charles Perrault (portrait de Le Brun, 1665, gravé par Baudet). . 1
Marguerite de Lorraine-Armagnac, duchesse de Valentinois (gravé par Bercy). 1
Château de Vaux-le-Vicomte, du côté de l'entrée, par Perelle . . . 1
Vue et perspective du jardin de Vaux-le-Vicomte (par Israël Silvestre). 1
Louis-Henri de Loménie (peinture de Le Brun, grav. de Jo L'Enfant, 1662). 1
Jean de La Fontaine (dessiné par J.-B. Oudry). 1
Louis-Nicolas Fouquet, fils du surintendant (peint par Lochon, 1656). . 1
Guillaume de Lamoignon (par Nicolas de Poilly). 1
Vue et perspective du Château de Vincennes (par P. Brissant) . . . 1
Barthélemy Auzanet (gravé par Thomassin) 1
Denis Talon (par Nanteuil). 1
La Justice royale et les Maltôtiers (gravure d'Ismaël Varlcken, 1661). 1
La Marquise de Sévigné (pastel de Nanteuil, grav. de Delegorgue). . 1
Plan de la Citadelle et des environs de Pignerol. 1
Vue et perspective des Cascades de Vaux (par Israël Silvestre). . . . 1
Portrait de Louis XIV (peint par Mignard, gravé par Nicolas de Poilly). 1

Imprimerie F. SCHMIDT, 5-7, avenue Verdier, Grand-Montrouge (Seine).

COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

Rédigée d'après les Documents d'Archives et les Mémoires
par A. SAVINE et F. BOURNAND

1 fr. 50 — Relié souple 2 fr. 25

1 fr. 50 — Relié souple 2 fr. 25

PARUS :

LE 9 THERMIDOR
FOUQUET

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

LES JOURS DE TRIANON

Abonnement pour 12 volumes { FRANCE : Vol. brochés, 17 fr. ; reliés, 26 fr.
ETRANGER : — 18 fr. ; — 27 fr.

BIBLIOTHÈQUE DES POÈTES

Français et Étrangers
(Sous la direction de M. Alph. SÉCHÉ)

1 fr. — Relié 1 fr. 50

1 fr. — Relié 1 fr. 50

PARUS :

MUSSET — BYRON — RONSARD — BÉRANGER
André CHENIER — Henri HEINE — SCARRON
Hégésippe MOREAU — Edgar POË

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Chateaubriand — Shakespeare — Gœthe — Schiller — Villon
Young — Léopardi — Shelley — Du Bellay

LES PROSATEURS ILLUSTRES

Français et Étrangers
(Sous la direction de M. Ch. SIMOND)

1 fr. — Relié 1 fr. 50

1 fr. — Relié 1 fr. 50

25

PARUS :

J.-J. ROUSSEAU — STENDHAL — STERNE

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Eugène Sue — Walter Scott — Crébillon fils

Cette Collection, qui comprendra au moins *100* volumes devant paraître à des dates très rapprochées, se distingue de toutes celles publiées jusqu'ici par le choix des auteurs et des textes non expurgés.
Elle donnera surtout des ouvrages qui sont aujourd'hui introuvables en librairie.

POUR LES 2 COLLECTIONS à 1 fr.

Abonnement pour 12 volumes { FRANCE ; Vol. brochés, 11 fr. ; reliés, 17 fr.
ETRANGER : — 12 fr. ; — 18 fr.

3 2044 014 251 920

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
WIDENER
APR 1 5 2000
FEB 2 0 2008
CANCELLED
Book Due

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.